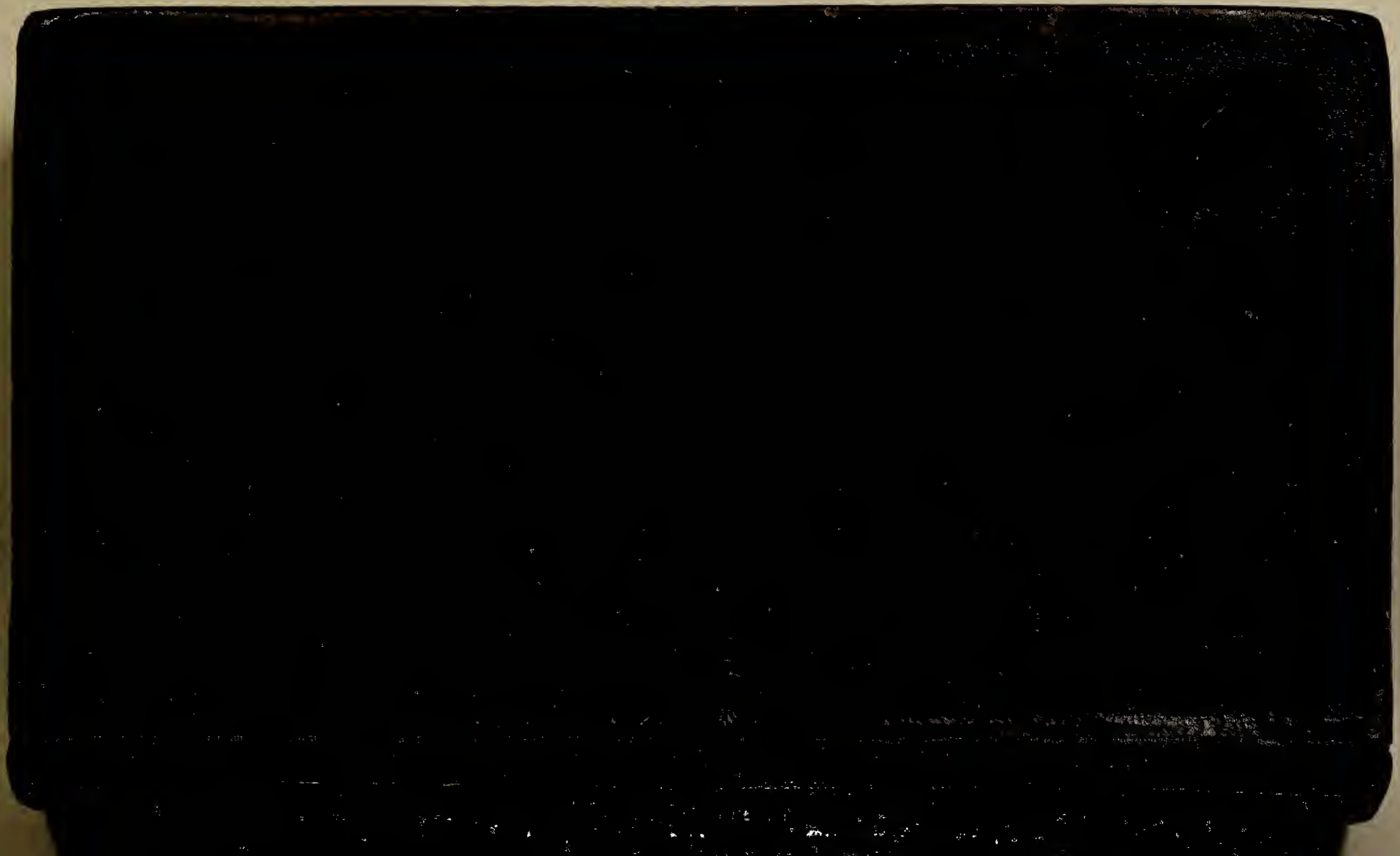

Hartwell Library.
repaired - November - 1835. London.
No 2
96

A 20 c

John Carter Brown.

4

NOUVEAU
VOYAGE
AUX ISLES
DE L'AMERIQUE.

CONTENANT

L'HISTOIRE NATURELLE DE CES PAYS, l'Origine, les Mœurs, la Religion & le Gouvernement des Habitans anciens & modernes.

Les Guerres & les Evenemens ſinguliers qui y ſont arrivez pendant le long ſejour que l'Auteur y a fait.

Le Commerce & les Manufactures qui y ſont établies, & les moyens de les augmenter.

Avec une Deſcription exacte & curieuſe de toutes ces Iſles.

Ouvrage enrichi de plus de cent Cartes, Plans, & Figures en Tailles-douces.

TOME QUATRIE'ME.

A PARIS, RUE S. JACQUES,
Chez PIERRE-FRANÇOIS GIFFART, près la ruë des Mathurins, à l'Image Sainte Thereſe.

M. DCC. XXII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

JOHN CARTER BROWN

n°. 26.

n°16

TABLE

DES CHAPITRES, contenus en la quatriéme Partie.

JOHN CARTER BROWN

CHAP. I. *L'Auteur eſt attaqué du mal de Siam. Effet prodigieux du Tonnerre. De l'Oiſeau appellé Colibry. Des Burgans de teinture, & des Liannes à ſang & à eau,* page 1

CHAP. II. *De la Cochenille. Des Pommes de Raquettes. De la Lianne percée,* 31

CHAP. III. *Du Châtaignier & de ſon fruit. Du Figuier ſauvage, & des Piſtaches,* 50

CHAP. IV. *Deſcente d'un Corſaire Anglois à la Cabeſterre de la Martinique. Allarme cauſée par un Serpent,* 63

CHAP. V. *Arrivée du Superieur general de nos Miſſions, & de l'Archevê-*

que de Saint Domingue. Eclipſe totale du Soleil, 75
CHAP. VI. *Il arrive un nouveau Superieur general des Miſſions des Freres Preſcheurs. Danger où l'Auteur ſe trouva d'être mordu par un Serpent. Diverſes remarques ſur ce ſujet,* 92
CHAP. VII. *Des Eſclaves Noirs, dont on ſe ſert aux Iſles. Du Commerce de leur païs. Leur Religion. Leurs mœurs, Leurs danſes. Comment on les achete. Comment on les traite. Comment on les inſtruit,* 110
CHAP. VIII. *Plan du Convent que l'Auteur fit bâtir à la Martinique. Mort du Superieur general de leurs Miſſions,* 207
CHAP. IX. *Ce que c'eſt, qu'un Boucan de Cochon,* 214
CHAP. X. *Maladie dont l'Auteur eſt attaqué. Son remede. Differentes eſpeces d'Ipecacuana,* 223
CHAP. XI. *Aſſaſſinat Commis à la Martinique. Punition & Mort très-Chrétienne de l'aſſaſſin,* 239
CHAP. XII. *Nombre extraordinaire de Fols à la Martinique. Mort de pluſieurs Religieux,* 248
CHAP. XIII. *De la Famille de Meſſieurs de la Guarigue,* 259

CHAP. XIV. *L'Auteur s'embarque pour la Guadeloupe. Il séjourne à la Dominique. Description de cette Isle*, 299

CHAP. XV. *Diverses Coûtumes des Sauvages. Préjugez sur leur origine. Leurs differens langages, & leur maniere de se battre*, 315

CHAP. XVI. *Leur maniere de faire du feu. De la plante appellée Caratas. Ses differens usages. Adresse des Caraïbes pour nager, & se battre contre les poissons. De l'Espadon, & de la Baleine*, 343

CHAP. XVII. *De l'Epian maladie ordinaire des Caraïbes. Remedes qu'ils y apportent. De leur Religion, & de quelques autres de leurs Coûtumes*, 358

CHAP. XVIII. *L'Auteur arrive à la Guadeloupe. Monsieur le Chevalier Reynau & Monsieur de la Boulaye visitent les Isles par ordre de la Cour. Projet pour fortifier la Guadeloupe*, 377

CHAP. XIX. *Voïage de l'Auteur à la Grenade. Il passe à la Barbade, à S. Vincent, & à Sainte Alousie. Description de la Barbade*, 384

CHAP. XX. *L'Auteur part de la Barbade, & arrive à la Grenade. Description de cette Isle*, 418

CHAP. XXI. *L'Auteur part de la Gre-*

nade, des Isles de Bequia, S. Vincent, & Sainte Alousie, 440
CHAP. XXII. *L'Auteur retourne à la Guadeloupe. Procès intenté à leur Mission par l'Abbé du Lion,* 464
CHAP. XXIII. *Du Tabac.* 476

Fin de la Table des Chapitres.

MEMOIRES

MEMOIRES DES NOUVEAUX VOYAGES FAITS AUX ISLES FRANÇOISES DE L'AMERIQUE.

QUATRIE'ME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

L'Auteur eſt attaqué du mal de Siam. Effet prodigieux du Tonnerre. De l'Oiſeau appellé Colibris. Des Burgans de teinture, & des Liannes à Sang & à Eau.

J'Ay fini la troiſiéme Partie de mes Memoires par un Traité du Sucre, & de tout ce qui regarde une Habitation, je reprens à preſent mon Journal, dont une ſi longue digreſſion m'a éloigné.

1697. Quelques affaires m'obligeant de faire un voyage au Fort S. Pierre au commencement de Mai 1697. j'écrivis au Superieur de nôtre Miſſion, pour le prier de venir tenir ma place au Fonds S. Jacques pendant quelques jours. Il le fit de bonne grace, & vint. Je partis auſſi-tôt qu'il fut arrivé. J'achevai en trois ou quatre jours ce que j'avois à faire ; mais lorſque je me diſpoſois à m'en retourner à ma reſidence, je me ſentis attaqué d'une violente douleur de tête & de reins accompagnée d'une groſſe fiévre ; ſimptomes aſſurez du mal de Siam. Je fus d'abord ſaigné au pied, & puis au bras. Cette derniere ſaignée fit deſeſperer de ma vie, parce que je m'évanoüis, & malgré tout ce qu'on peut faire, je demeurai près d'une heure ſans connoiſſance. Je revins enfin comme d'un profond ſommeil ; quelques heures après, il me prit un crachement, ou plûtôt un vomiſſement de ſang très-fort, & qui me faiſoit tomber dans des eſpeces de convulſions, quand au lieu de ſang pur & liquide, j'étois obligé de jetter des grumeaux d'un ſang épaïs & recuit. Cela dura près de vingt-quatre heures. Pendant ce tems-là mon corps ſe couvrit de pourpre depuis la tête juſqu'aux pieds, les tâches qui étoient de la gran-

Accident arrivé à l'Auteur.

deur de la main, & de differentes couleurs, s'élevoient ſenſiblement au-deſſus de la peau. Je ſouffris de grandes douleurs le troiſiéme, & le quatriéme jour. Le cinquiéme je fus ſurpris d'une léthargie, ou ſommeil involontaire qu'on ne pouvoit vaincre. J'avois reçû les Sacremens le jour precedent, ce qui fit que je priai le Religieux qui étoit avec moi de me laiſſer en repos, & de dire aux Medecins de laiſſer agir la nature, & qu'étant entre les mains de Dieu, j'attendrois avec une entiere reſignation ce qui m'arriveroit. J'avois cependant une eſperance certaine, & comme une aſſurance morale, que cette maladie n'auroit point de fâcheuſes ſuites, je le dis à mon confrere, que je voyois tout conſterné; il ſe r'aſſura un peu, & me laiſſa en repos. Je dormis près de vingt-heures ſans m'éveiller, & pendant ce tems-là, j'eus une criſe ou ſueur ſi abondante qu'elle perça pluſieurs matelas les uns après les autres. Je me reveillai enfin fort ſurpris de me trouver dans un autre lit, & d'en voir deux dans la chambre où il n'y en avoit qu'un, quand je m'étois endormi. Je demandai d'abord à manger. On voulut me porter dans l'autre lit, comme on me dit qu'on avoit fait pluſieurs fois pendant mon ſom- 1697.

1697. meil ; mais j'aſſuray que je me ſentois aſſez de force pour y aller. En effet, je me levai, on me changea de linge, & je me couchai dans l'autre lit, me trouvant ſans autre incommodité qu'une faim canine qui me devoroit. On m'apporta un boüillon que j'avalai comme ſi c'eût été une goute d'eau ; mais il fallut pour avoir la paix, me donner du pain & de la viande, ſans quoi je voulois me lever, pour en aller chercher. Je m'endormis après que j'eus mangé, & ne me reveillai que ſix ou ſept heures après, avec la même faim, ſans la moindre apparence de fiévre, ny de mal de tête. Il ne me reſtoit de ma maladie que les marques du pourpre, qui m'avoient rendu le corps marqué comme celui d'un Tigre.

Gueriſon extraordinaire de l'Auteur.

Le huitiéme jour ſur le ſoir, je commandai à deux Negres que j'avois amené avec moi de nôtre Habitation, de me tenir mon cheval prêt pour le lendemain trois heures avant le jour, & d'acheter deux ou trois volailles roties, avec du pain & du vin pour eux & pour moi, & ſur tout de ne dire à perſonne que je voulois partir.

Conjeture qu'on tiroit des malades

La raiſon qui me faiſoit précipiter ainſi mon départ, étoit que j'étois mangé des fourmies. Je n'en avois pas une ſeule au-

tour de moi au commencement de ma maladie, quoique dans ce tems-là, la basse terre en fût toute couverte. On regardoit comme un signe mortel, quand les fourmies fuyoient les malades comme elles m'avoient fuy ; mais ces insectes ayant reconnu après la crise, qu'elles s'étoient trompées, & que je ne devois pas mourir, elles étoient revenuës en si grand nombre, & avec tant de fureur qu'elles sembloient me vouloir devorer tout vivant, parce que je leur échapois par ma gueriſon. Cette incommodité ne se trouvant point chez nous à la Cabesterre, j'avois resolu d'y retourner, & pour n'avoir point de procès avec les Medecins, & mon Confrere, je voulois partir sans dire adieu à personne.

1697. par les fourmies.

Mes Negres ne manquerent pas de me venir avertir sur les trois heures du matin. Je me levai aussi tôt, ils m'aiderent à m'habiller ; nous sortîmes doucement, & je montai à cheval, laissant toutes mes hardes dans la chambre, à la reserve de mon manteau, que je mis sur mes épaules, parce qu'il faisoit froid. La tête me tourna un peu quand je commençai à marcher, cela m'obligea de faire tenir un des deux Negres à côté de moi, pour me soûtenir dans un besoin, pendant que l'autre

1697. alloit devant le cheval, pour l'empêcher de s'écarter, ou d'aller trop vîte.

Nous arrivâmes au morne de la calle-baſſe vers les ſept heures. Le travail du chemin, & le froid avoient tellement augmenté mon appetit qui n'étoit déja que trop grand, que je n'eus preſque pas la patience d'attendre que les Negres euſſent amaſſé quelques fougeres pour m'aſſeoir, & manger plus à mon aiſe. De deux chapons qu'ils avoient acheté, je leur en donnai un, & je mangeai l'autre, ou plûtôt je le devorai dans un moment. Je repris enſuite la moitié de celui que je leur avois donné, & je les avertis de manger promtement. Ils le firent auſſi-tôt, & bien leur en prit : car pour peu qu'ils euſſent tardé, ils n'auroient point déjeûné, & cependant après avoir tant mangé, j'avois encore un appetit auſſi devorant que s'il y avoit eu trois ou quatre jours que je n'euſſe mangé. Je remontai à cheval, & continuai mon voyage vers la grande ance, où j'arrivai ſur les dix heures. Je ſurpris infiniment le Curé, & tous ceux que je rencontrai ſur le chemin, qui virent avec étonnement que j'avois encore le viſage & les mains toutes couvertes de pourpre. Je ne manquai pas de demander à manger en arrivant. On m'en apporta,

& je mangei à peu près comme un homme qui meurt de faim en attendant le dîner, je me mis dans un hamar où je m'endormis si bien qu'il fallut me reveiller pour dîner. J'arrivai sur le soir au Fonds S. Jacques, où le Superieur pensa tomber de son haut quand il me vit. Un moment après que je fus arrivé, il reçût une lettre du Religieux qui étoit au Moüillage, qui lui marquoit la peine où il étoit de ne sçavoir ce que j'étois devenu, qu'il supposoit cependant que j'étois retourné au Fond S. Jacques; parce qu'on n'avoit trouvé ny les Negres, ny mon cheval, & que le Medecin l'avoit assuré; que je ferois un grand coup, si je pouvois y arriver en vie, & qu'en cas que cela fut, il falloit me garder à vûë dans une chambre bien close, jusqu'à ce que les marques du pourpre étant dissipées, on n'eût plus lieu de craindre une rechûte, à laquelle il n'y avoit point de remede. Je promis tout ce qu'on voulut, pourvû qu'on me donnât à manger; mais dès le lendemain je montai à cheval, & m'en allai visiter les travaux qu'on avoit fait en mon absence, me trouvant entierement délivré d'une maladie si dangereuse sans prendre aucun remede depuis que je m'étois échapé de la Basse-terre, & sans autre 1697.

1697. Suite de la maladie de l'Auteur.

mal que d'avoir changé de peau, & d'avoir souffert pendant plus de trois mois une faim canine si furieuse, que je n'étois pas maître de ma raison, & que j'aurois mangé jour & nuit sans me rassasier. Le Medecin, les Chirurgiens, & les Religieux de la Charité regarderent ma guérison & les suites qu'elle avoit euës, comme la chose la plus particuliere qu'ils eussent encore vûë dans cette maladie.

Nous reçûmes cinq Religieux de France dans les mois de Juin & de Juillet. Des deux premiers qui arriverent, on en mit un au Cul-de-sac de la Trinité à la place du Pere Estienne Astrucq, qui souhaitoit de se retirer en France, après avoir servi les Missions pendant plus de dix ans avec beaucoup de pieté, de charité & de zele, & avoir rempli toutes les charges de la Religion, avec toute la prudence, le désintéressement & le bon exemple qu'on pouvoit attendre d'un très-parfait Religieux. On envoya le second au Fonds S. Jacques, pour me soûlager du service d'une des deux Paroisses que je servois seul depuis six à sept mois. Ce Religieux nommé Jean Mondidier étoit de ma Province, & encore fort jeune. Le Superieur me chargea d'en avoir soin, de l'instruire, & de veiller sur sa conduite. Comme

il étoit d'un bon naturel, fort sage, fort doux, & qu'il avoit été parfaitement bien élevé, il me donnoit assez de satisfaction ; il n'y avoit qu'une chose qui me faisoit de la peine, c'est qu'ayant aimé la chasse avant d'être Religieux, cette passion s'étoit reveillée si fortement que je ne pouvois lui faire entendre raison là-dessus. Je craignois sans cesse qu'il ne fût mordu de quelque serpent, ou qu'il ne fût cause que le petit Negre qui le suivoit, n'eût le même accident. Outre cela, il usoit plus de poudre que quatre Chasseurs, & perdoit la plus grande partie de son tems à cet exercice. Je m'apperçûs un jour qu'il manquoit beaucoup de poudre dans un baril que j'avois acheté pour faire sauter des pierres de taille ; je me doutai aussi-tôt que mon chasseur avoit voulu s'en pourvoir d'une bonne quantité, pour n'être pas obligé de m'en demander si tôt. Je voulus m'en éclaircir avec lui, & je n'en pus rien tirer ; je croi que je l'ignorerois encore à present sans l'accident qui me le découvrit quelques jours après. 1697.

Le seize Août nous fûmes priez à dîner par le Pere Curé de la Grande Ance, où l'on celebroit ce jour-là la Fête de Saint Hyacinthe Patron de la Paroisse. Pendant que nous étions à table, il survint un

1697. Effets du tonnerre.

grand orage, & le tonnerre tomba sur nôtre Maison du Fonds S. Jacques. Il perça le toît en plus de mille endroits, à peu près comme si on y eût tiré plusieurs coups de canon chargez de balles de mousquets. Il brisa tous les carreaux de ma chambre, sur lesquels étoit un coffre qui renfermoit encore environ quatre-vingt livres de poudres qui restoient du baril. Il fit encore bien d'autres fracas entre lesquels le plus extraordinaire fut de rompre en pieces le lit & le coffre de mon Compagnon, & de semer par toute la maison, la cour, & le jardin toutes ses hardes & ses meubles, sans laisser autres choses dans la chambre que quelques paquets de gros papier où étoient renfermées plus de vingt livres de poudre qu'il avoit ôté du baril. Le Rafineur envoya un Negre à cheval, pour m'avertir du désordre qui étoit arrivé dans la maison, où le tonnerre avoit mis le feu en se retirant. Je vins à toute bride, pour tâcher de remedier à ce malheur. Je trouvai que nos gens aidez par la grosse pluye qui avoit suivi le tonnerre, avoient éteint le feu presque aussi-tôt qu'il avoit été allumé; & je vis avec la derniere surprise que le tonnerre avoit calciné la poudre qui étoit dans ces paquets, & l'avoit reduit en une

eſpece de charbon, ou de pierre noire, comme ſi c'eût été du charbon pilé & reduit en maſſe avec de la gomme, qui ne ſe froiſſoit qu'avec difficulté, auquel il ne reſtoit qu'une legere odeur de ſoulfre, & qui ne brûloit pas plus vîte que le charbon de terre, dont on ſe ſert dans les forges. J'ay fait voir des morceaux de cette poudre calcinée, & j'en ay donné à pluſieurs perſonnes qui ne pouvoient aſſez admirer ce prodige. 1697.

Ce coup de tonnerre fit beaucoup de peur à nos gens, & en auroit fait bien davantage à mon compagnon & à moi, ſi nous avions été dans nos chambres, & me cauſa bien de la dépenſe pour réparer la charpente, la couverture, & tout ce qu'il avoit briſé, mais il fit un bien dont j'eus lieu de remercier Dieu, qui fut de faire perdre la paſſion de la chaſſe à mon compagnon, qui n'y voulut plus retourner depuis la déroute de ſon magazin à poudre. Il s'appliqua avec ſuccez à des choſes plus convenables à ſon érat, & pour ſe délaſſer un peu l'eſprit, il entreprit d'élever & d'aprivoiſer des Colibris.

Deſcription de l'oiſeau appellé Colibris.

Cet oiſeau eſt ſans difficulté le plus beau & le plus petit qu'il y ait au monde. Il y a des Auteurs qui l'appellent oiſeau bourdonnant, parce que quand il vole, il

1697. bourdonne comme les abeilles, ou comme ces grosses mouches qu'on appelle des bourdons. D'autres l'appellent l'oiseau mouche à cause de sa petitesse. Nos François le nomment Colibris qui est le nom que les Caraibes lui ont donné. Il me semble qu'on s'y doit tenir : car il est permis aux gens de donner des noms à ce qui dépend de leur Domaine. Lorsqu'il est plumé, il n'est guéres plus gros qu'une noisette, je parle du mâle : car la femelle est encore plus petite. Il ne paroît quelque chose, que quand il est couvert de plumes. Elles sont en partie d'un verd doré tirant sur le violet changeant, & tellement nuancé qu'il est difficile de connoître parfaitement de quelle couleur elles sont. Ces plumes sont extrêmement fines & déliées, & couvertes d'un petit duvet surdoré, le plus fin qui se puisse imaginer. Les mâles ont sur la tête une huppe en maniere de couronne de très belles plumes, les femelles n'en ont point. Le bec de cet oiseau est long d'environ un pouce, fort délié, & un peu courbe. Il en sort une petite langue fine, longue, & divisée en deux, comme deux filets qu'il passe sur les fleurs, & sur les feüilles des plantes odoriferentes pour en enlever la rosée qui lui sert de nourriture. Ses aîles sont dans un

mouvement si vif, si prompt & si continuel, qu'on a peine à les discerner. Il ne s'arrête presque jamais dans un même endroit, il est toûjours en mouvement, il ne fait autre chose, qu'aller de fleur en fleur, où ordinairement sans poser le pied, & voltigeant sans cesse autour, il y passe la langue, & en recuëille la rosée. Les enfans prennent ces petits oiseaux avec des baguettes frotées de glu, ou de gomme; ils s'approchent doucement des endroits où ils les voyent, en remuant en l'air leurs baguettes, ces petits animaux ne manquent pas de s'en approcher pour découvrir ce que c'est, ils y passent la langue, & demeurent pris. On leur enfonce aussitôt un petit brin de bois dans le fondement, on le tourne pour y faire attacher les intestins, & on les tire dehors, après quoi on les pend par le bec à la cheminée, où ils sechent entierement sans que leurs plumes se détachent. Le meilleur cependant est de les faire secher dans une étuve enveloppez dans de petits sacs de papier: car il est certain que la fumée, ou une chaleur trop vive, gâte toûjours un peu le brillant du coloris de leurs plumes. Leurs nids ne sont pas moins dignes d'admiration. Ils sont suspendus en l'air à quelque petite branche, ou même dans 1697.

1697. les maiſons, ou autres lieux qui les mettent à couvert du vent, de la pluye & du Soleil. Ils ſont environ de la groſſeur de la moitié d'un petit œuf de poule, compoſez de petits brins de bois entrelaſſez comme un pannier, garnis de cotton & de mouſſe, d'une propreté & d'une délicateſſe merveilleuſe. Ils ne font jamais que deux œufs gros comme des pois communs, blancs, avec quelques petits points jaulnes. Le mâle & la femelle les couvent l'un après l'autre; mais la femelle y eſt bien plus long-tems que le mâle, elle ne les quitte que quelques momens le ſoir & le matin, pour aller chercher ſa nourriture. Le mâle tient ſa place pendant ce tems-là, afin que les œufs ne ſe refroidiſſent point. Les petits étant éclos ne paroiſſent pas plus que deux mouches, qui ſe couvrent peu à peu d'un duvet très-fin, auquel les plumes ſuccedent dans la ſuite.

Je montrai au Pere Mondidier un nid de ces petits oiſeaux, qui étoit ſur un appentis auprès de la maiſon. Il l'emporta avec les petits, lorſqu'ils eurent quinze ou vingt jours, & le mit dans une cage à la fenêtre de ſa chambre, où le pere & la mere ne manquerent pas de venir donner à manger à leurs enfans, & s'aprivoiſe-

rent tellement qu'ils ne sortoient presque plus de la chambre, où sans cage, & sans contrainte ils venoient manger & dormir avec leurs petits. Je les ai vûs souvent tous quatre sur le doigt du Pere, qui chantoient comme s'ils eussent été sur une branche d'arbre. Il les nourissoit avec une pâte très-fine, & presque claire comme de la boüillie, qu'il faisoit avec du biscuit, du vin d'Espagne & du Sucre. Ils passoient leur langue sur cette pâte, & quand ils étoient rassasiez, ils voltigeoient & chantoient. Leur chant est une espece de petit bourdonnement fort agreable; il est clair & foible, étant proportionné à l'organe qui le produit. Je n'ay rien vû de plus aimable que ces quatre petits animaux qui voltigeoient de tous côtez dedans & dehors la maison, & qui revenoient dès qu'ils entendoient la voix de leur pere nourricier. Il les conserva de cette maniere pendant cinq ou six mois, & nous esperions de voir bien-tôt de leur race, quand le pere ayant oublié un soir d'attacher la cage où ils se retiroient, à une corde qui pendoit du plancher pour les garantir des rats, il eût le chagrin de ne les plus trouver le lendemain matin. Ils avoient été devorez.

1696.

Colibris privez leur nourriture.

On pretend qu'il y en a de cinq ou six

1697. especes qui ne different entre-elles que par la grosseur, & le coloris de leurs plumes. A l'égard de la grosseur, il ma paru que cette difference étoit assez difficile à remarquer, & pour le coloris, je ne vois pas que cela doive faire une espece particuliere, veu le peu de difference qu'il y a entr'eux.

J'eus dans la fin du mois de Juillet deux Hôtes qui m'auroient fait plus de plaisir s'ils étoient venus m'aider quand j'étois seul. Le premier étoit un Religieux Carme de la Guadeloupe nommé le Pere Raphaël, qui s'étoit mis en tête d'établir les Religieux de son Ordre à la Martinique, en leur procurant les Paroisses des Culs-de-Sacs Robert & François, où nous n'avions pas de Religieux, parce que la maladie de Siam, nous en avoit enlevé un grand nombre. Après qu'il eût demeuré quelques jours dans nôtre Convent du Mouillage, il prit pretexte de vouloir voir la Cabesterre, afin de pouvoir negocier plus aisément avec les Habitans de ces deux quartiers dont quelques-uns le connoissoient, parce qu'il avoit été leur Curé à Mariegalante avant qu'ils en fussent chassez par les Anglois. Le Superieur de nôtre Mission me manda de l'observer de près, & de ne rien oublier pour

Le Pere Raphaël Carme.

faire échoüer son dessein, mais d'une ma- 1697.
niére qui ne lui donnât aucun soupçon que nous l'eussions découvert. Il vint chez nous au Fonds S. Jacques où je le retins près d'un mois, remettant tous les jours sous differens prétextes le voyage qu'il vouloit faire en ces quartiers-là, pour voir ses anciens amis, où je le voulois accompagner; & afin qu'il ne s'ennuyât pas, je fis en sorte que nos Curez du Macouba, de la Basse-pointe, & de la Grande ance l'inviterent chez eux à quelques Fêtes, où ils le retinrent le plus long-tems qu'il fut possible. A la fin j'eus nouvelle qu'il nous étoit arrivé trois Religieux de France. Je n'eus garde de le dire à mon Hôte, mais feignant que rien ne me retenoit plus, & que j'étois en état de l'accompagner aux Culs-de-Sac-Robert & François, nous partîmes ensemble. J'eus le plaisir de voir tous les mouvemens qu'il se donna pour engager les Habitans de ces quartiers à demander des Religieux de son Ordre, pour servir leurs Paroisses, attendu l'impossibilité où nous étions de leur donner des Curez. J'affectai de lui donner toute la commodité qu'il pouvoit souhaiter pour faire ses brigues; mais quand je vis qu'il s'étoit assez fatigué, & que les Habitans commen-

1697. çoient à goûter ces raiſons, & les promeſſes qu'il leur faiſoit dont j'étois bien informé, malgré toutes les précautions qu'il prenoit pour m'en ôter la connoiſſance, après dis-je, qu'il eût mis ſon affaire en bon train au Cul-de-Sac-Robert, il voulut pouſſer juſqu'au Cul-de-Sac-François, où il eſperoit réüſſir encore plus facilement. Lorſque nous étions ſur le point de nous embarquer pour y aller, je demandai au Marguillier qui avoit la clef du Preſbitere, s'il croyoit qu'il fût en état de loger le Religieux qui y viendroit dans deux ou trois jours. Cette demande ſurprit toute la compagnie qui ne s'y attendoit point du tout, & mon Carme plus que tous les autres. Quoiqu'il fût homme d'eſprit, il ne peut cacher le déſordre ou cette nouvelle le mit; il me demanda qui étoit ce Religieux, je lui répondis que je ne le connoiſſois point, parce qu'il ne faiſoit qu'arriver, & que le Superieur me marquoit ſeulement de voir ſi les maiſons curiales étoient en état, parce que ſur ce que je lui manderois, il envoyeroit deux Religieux pour deſervir les Paroiſſes, ou les employeroit en d'autres endroits. Les Habitans témoignerent bien de la joye d'être ſur le point d'avoir un Curé reſident. Le Marguillier me dit que l'E-

gliſe & le Preſbitere étoient en état, & que le Religieux ſeroit content d'eux. 1697.

Je partis ſeul pour le Cul-de-Sac-François : car mon Compagnon voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire pour ſon deſſein, feignit d'être incommodé, & demeura au Cul-de-Sac-Robert où il m'attendit. Les Habitans du Cul-de-Sac-François parurent fort contens quand ils ſçûrent que nous étions en état de leur donner un Curé reſident dès qu'ils ſeroient eux mêmes en état de le recevoir, & me promirent que ce ſeroit dans très-peu de tems. Ce n'étoit pourtant pas l'intention de nôtre Superieur. Nous avions un beſoin plus preſſant de Religieux à la Guadeloupe & à S. Domingue, où la maladie avoit emporté preſque tous les Curez. Je fis naître exprès un incident ſur lequel il falloit avoir la déciſion de Mr l'Intendant, qui ne pouvoit manquer de produire une diſcuſſion aſſez longue pour nous donner le tems de recevoir d'autres Religieux de France. Cela arriva en effet comme nous l'avions penſé, & nous fûmes maîtres de faire déſervir les deux Paroiſſes par le Religieux qu'on mit au Cul-de-Sac-Robert, ſans que les autres euſſent lieu de ſe plaindre, & par ce moyen d'envoyer un Religieux à la Guadeloupe,

1697. & un à S. Domingue. Je retournai au Cul-de-Sac-Robert, où je trouvai mon Carme chez le sieur Gagneron, & je le ramenai au Fonds S. Jacques. Il n'y demeura pas long-tems, il s'en retourna au Moüillage, & de-là à la Guadeloupe aussi content des civilités que nous lui avions faites, qu'il l'étoit peu du succès de son voyage.

Le Pere Plumier Minime.

L'autre Religieux étoit un Minime Provençal, appellé le Pere Plumier. Il avoit entr'autres talens un genie merveilleux pour la Botanique, & une main admirable pour designer les plantes. Il avoit été envoyé aux Isles quelques années auparavant avec un autre Provençal Medecin de Profession & Chimiste. La Cour qui les entretenoit, avoit destiné le Minime pour faire les figures des plantes entieres & disséquées ; & le Medecin Chimiste, pour en tirer les huiles, les sels, les eaux, & autres minuties dont on se sert aujourd'hui pour abreger la vie des hommes, sous prétexte de leur conserver la santé.

Medecin Chimiste nommé Surian.

Le Medecin appellé Surian étoit la copie la plus parfaite de l'avarice qui ait jamais été tiré d'après nature, ou pour parler plus juste, c'étoit l'avarice même. Il me suffira de dire, pour en donner une

legere idée, qu'il ne vivoit que de farine, de manioc & d'anolis. Quand il partoit le matin pour aller herboriſer, il portoit avec lui une caffetieres monacale, c'eſt-à-dire, une de ces caffetiere qu'on fait chauffer avec de l'eſprit de vin. Mais comme cette dépenſe auroit été trop contraire à l'économie dont il faiſoit une étroite profeſſion, il ne garniſſoit la ſienne que d'huile de palma chriſti ou de poiſſon. Celle qui ne lui coûtoit rien étoit toûjours la meilleure. Un petit ſachet de farine de manioc accompagnoit la caffetiere. Lorſqu'il étoit arrivé au lieu où il vouloit travailler, il ſuſpendoit ſa caffetiere à une branche, après l'avoir remplie d'eau de baliſier ou de fontaine, ſelon l'endroit où il ſe trouvoit. Il cuëilloit en travaillant, & goûtoit les herbes qui lui tomboient ſous la main, & tuoit autant d'anolis qu'il croyoit en avoir beſoin. 1697.

Anolis, eſpece de Lezard, ſa deſcription.

Je croi avoir déja dit que les anolis ſont de petits lezards de ſept à huit pouces de longueur y compris la queuë, qui eſt beaucoup plus longue que le corps. Ils ſont de la groſſeur de la moitié du petit doigt. On peut juger ce que leur corps peut être quand il eſt vuidé & écorché; quelle graiſſe, & quelle ſubſtance il peut fournir aux herbes avec leſquelles on le

1697. fait cuire. Il faut pourtant avoüer que ceux qui ne cherchent dans les viandes que la tendreté, & la facilité de la digeſtion, la trouvent à coup ſûr dans celle-ci.

Une heure ou environ avant le tems qu'il avoit deſtiné pour prendre ſon repas, il allumoit ſa lampe, il mettoit les herbes hachées dans la caffetiere avec autant d'anolis qu'il jugeoit neceſſaire, pour donner à ſon eau & à ſes herbes la graiſſe & le ſuc convenables pour en faire du boüillon. Quelques graines de bois d'inde écraſées, ou un peu de piment lui tenoient lieu de ſel & d'épiceries, & quand ce venerable dîné étoit cuit, il verſoit le boüillon ſur la farine de manioc étenduë ſur une feüille de baliſier. C'étoit-là ſon potage, qui lui ſervoit en même-tems de pain pour manger ſes anolis, & comme la replection eſt dangereuſe dans les païs chauds, ſa caffetiere lui ſervoit pour le repas du matin & celui du ſoir, qui tous deux ne lui revenoient jamais à plus de deux ſols ſix deniers. C'étoit pour lui un carnaval, lorſqu'il pouvoit attraper une grenoüille, elle lui ſervoit pour deux jours au moins, tant étoit grande la frugalité de cet homme. J'ay pourtant oüi dire à beaucoup de gens qu'il relâchoit infini-

ment de cette auſterité de vie, quand il mangeoit hors de chez lui, ou aux dépens d'autrui. J'ai crû devoir mettre ici cette maniere de vie économique, afin que ceux qui voudront l'imiter ſçachent comment ils s'y doivent prendre, & à qui ils ont l'obligation de l'invention. Il travailloit à amollir les os, & pretendoit de faire bonne chere ſans rien dépenſer, s'il pouvoit trouver ce ſecret; mais par bonheur pour les chiens qui ſeroient morts de faim, ſi ce galant homme eût réüſſi, la diſcorde ſe mit entre le Minime & lui, & les obligea de ſe ſeparer. Ils revinrent en France après dix-huit ou vingt mois de travail, chargez de graines, de feüilles, de racines, de ſels, d'huiles, & autres babioles, & de quantité de plaintes l'un contre l'autre. Il y a apparence que le Minime avoit plus de raiſon que le Medecin, ou qu'il fut mieux écouté, puiſque celui-cy fut congedié, & que le Minime fut renvoyé aux Iſles, pour travailler de nouveau. A l'égard du Medecin, j'ai ſcû eſtant à Marſeille, que continuant ſon travail de Botaniſte, il avoit un jour apporté certaines herbes qui lui avoient paru merveilleuſes pour purger doucement, il en fit faire de la ſoupe, qui fit mourir lui, ſa femme, ſes deux enfans & ſa ſervante. Ainſi de-

1697.

Le Medecin Surian s'empoiſonne avec toute ſa famille.

1697. vroient faire tous ses Confreres, quand ils veulent faire quelque experience.

Le P. plumier, Minime, est renvoyé aux Isles: raison de ce second voïage.

L'occasion du renvoi du P. Plumier aux Isles, fut aussi singuliere qu'inutile. La voici. Un Medecin Anglois avoit publié un Livre de Plantes de l'Amerique, dans lequel il avoit fait graver plus de soixante especes de Fougeres. On crut qu'il estoit de l'honneur de la Nation d'en découvrir davantage; & comme on ne connoissoit personne dans tout le Royaume plus capable de soûtenir le poids de cette grande affaire, que ce Minime, on lui en donna la commission. Il y avoit environ six mois qu'il estoit arrivé à la Martinique, quand après avoir épuisé toutes les Fougeres de la basse terre, des Pitous du Carbet, & du Morne de la Calebasse, il vint à la Cabesterre pour y en chercher d'autres. Il avoit logé dans nôtre Convent du Moüillage tout le tems qu'il avoit demeuré à la Basse-Terre. Nôtre Superieur, qui estoit de son Païs, lui avoit donné gratuitement une chambre & la table, & me le recommanda quand il vint à la Cabesterre. Cette recommandation, son merite personnel, & la gloire de la Nation, pour laquelle il travailloit, firent que je le reçûs avec toute la civilité possible, & que je l'aidai de toutes mes

forces

forces à groſſir ſon magazin de Fougeres. 1697.

Quelque temps avant qu'il arrivât au Fonds S. Jacques, j'avois reçû quelques Livres de France, entre leſquels eſtoit le Vitruve *in fol.* de M. Perrault. La lecture de ce Livre m'avoit fait connoître le Limaçon de mer, dont on ſe ſervoit autrefois pour faire la teinture de Pourpre, & particulierement celle de Tyr, qui eſtoit ſi eſtimée.

Je m'apperçûs un ſoir que nôtre chercheur de Fougeres eſtoit plus content qu'à l'ordinaire, je lui en demandai la cauſe; mais il eſtoit ſi caché & ſi particulier, qu'il n'y avoit pas moyen de rien ſçavoir de ſes affaires: toutes choſes eſtoient miſterieuſes chez lui. Cependant à force de le preſſer, il me dit qu'il avoit trouvé un treſor. Je ne manquai pas de lui en témoigner ma joye, & de lui offrir nos cabroüets & nos bœufs pour l'aller chercher, & le faire apporter dans ſa chambre. Il me dit que cela n'eſtoit pas neceſſaire, & qu'il l'avoit dans ſa poche. Aprés bien des cérémonies, il en tira enfin un mouchoir, dont une partie eſtoit teinte de couleur de Pourpre, ou du moins en la couleur qu'on appelle Pourpre à preſent, car je ne voudrois pas jurer qu'elle ſoit la même que celle des anciens. Quoi-

1697. qu'il en soit ; voilà, me dit-il, le tresor. J'ai découvert en ce Païs-cy la Pourpre de Tyr : c'est pour l'enrichir plus que toutes les mines du Perou & du Mexique. Je considerai le mouchoir, & je découvris aussi-tôt le principe de cette couleur ; mais je feignis de souhaiter qu'il me le dît. Mes prieres furent inutiles ; & quoique je pusse faire, il ne voulut jamais m'apprendre ce que je sçavois avant lui.

Burgans de teinture, leur usage.

Le lendemain j'envoyai dire à un Pêcheur qui demeuroit au Bourg Sainte Marie, de me faire amasser des Burgans de teinture (c'est ainsi qu'on les appelle) il m'en envoïa, & je teignis un morceau de toile en Pourpre que je montrai le soir au Pere Minime, en lui disant que ce qu'il croïoit estre un secret & un tresor, estoit entre les mains de tout le monde. Je lui dis à mon tour que je voulois lui faire voir une couleur plus belle que la sienne, dont je ne lui dirois pas l'origine. En effet je lui montrai un autre morceau de toile teint en rouge très-vif & très-beau ; & pour lui faire voir que sa Pourpre n'estoit pas une nouvelle decouverte, je demandai en sa presence à plusieurs de nos Negres comment on avoit teint le morceau de toile, qui tous répondirent que c'estoit avec des Burgans de teinture,

qu'on trouve tous les jours au bord de la mer. 1697.

Les Burgans de teinture ſont de la groſſeur du bout du doigt : ils ſont comme les Vignots, ou les Limaçons ordinaires. Leur coque eſt aſſez forte, quoiqu'elle ſoit fort mince : elle eſt de couleur d'azur brun. L'animal qu'elle renferme eſt tout-à-fait ſemblable au Limaçon : ſa chair eſt blanche, ſes inteſtins ſont d'un rouge très-vif, dont la couleur paroît au travers de ſon corps, & c'eſt ce qui donne la couleur à l'écume qu'il jette quand il eſt pris qui eſt d'abord d'un violet tirant ſur le bleu. Pour obliger ces animaux à jetter une plus grande quantité d'écume, il n'y a qu'à les mettre dans un plat, les agiter & les battre les uns contre les autres avec la main, ou avec des verges : dans un moment ils rempliſſent & couvrent le plat de leur écume ; laquelle eſtant reçûë ſur un linge, y fait d'abord une tache bleuâtre, qui ſe change en rouge de pourpre, à meſure qu'elle ſe ſeche. Le ſecret qu'on a perdu, & qu'on n'a pas retrouvé juſqu'à preſent, eſt de fixer & de cuire cette couleur ; car lorſqu'elle n'eſt pas cuite, elle diminuë peu à peu, & ſe diſſipe preſqu'entierement, à meſure qu'on lave le linge qui en a eſté teint.

Maniere d'extraire la teinture de pourpre.

1697. Lianne à ſang, & ſon effet.

L'autre couleur rouge dont eſtoit teint la ſeconde toile, que je lui fis voir, venoit d'une lianne qu'on appelle lianne à ſang. La feüille de cette lianne eſt preſque de la même figure, de la même épaiſſeur, force & coloris que celle du lierre. Son écorce eſt fort brune, épaiſſe & ſpongieuſe comme du liege. Le bois & l'écorce ont pour l'ordinaire trois à quatre pouces de diametre. Elle eſt fort ſouple, de couleur brune lorſqu'elle eſt ſeche ; mais quand on la coupe ſur pied, elle paroît toute rouge, à cauſe d'une liqueur épaiſſe comme du ſang de bœuf, & de la même couleur, dont elle eſt remplie. Les toiles que l'on y trempe deviennent d'un beau rouge, mais elles ſe déchargent facilement en les lavant. J'ay fait boüillir cette liqueur après y avoir fait diſſoudre de l'alun, & j'y ai fait tremper de la toile, & des étoffes de laine & de cotton. La couleur qu'elles prenoient étoit plus vive & plus belle. Après les avoir fait mettre à la leſſive & ſavonner cinq ou ſix fois, elle ſe déchargeoient peu, & ne teignoient point les autres toiles. Les étofes de laine & de cotton réüſſiſſoient encore mieux.

Quoique j'euſſe reſolu de ne pas communiquer ce ſecret au Pere Minime, je

me rendis enfin aux prieres qu'il m'en fit. 1697.
Je le menai dans le bois, & lui montrai cette lianne, & une autre qui pouvoit lui être d'une très-grande utilité, à lui qui passoit quelquefois les journées entieres à parcourir les bois & les montagnes.

Lianne à Eau.

On s'en sert pour se désalterer lorsqu'on se trouve dans des lieux où il n'y a n'y ruisseaux, n'y baliſiers. Cette derniere lianne a la feüille assez petite, tendre, mince, douce, & d'un beau verd. Son bois est ordinairement de deux pouces de diametre, on en trouve même de plus gros, il est flexible, liant, spongieux & pesant quand il est sur pied. Son écorce est grise & assez mince. Elle s'appuye, comme toutes les autres liannes, contre les arbres, & s'y attache par ses filets, & s'en sert pour s'élever, & quand elle est arrivée au sommet, ne trouvant plus rien pour se soûtenir, & ne cessant pas pour cela de croître, son poids la fait pencher & se replier vers la terre, où elle arrive en croissant toûjours. Dès qu'elle la touche, elle prend racine, & pousse des têtes qui s'attachent à tout ce qu'elles rencontrent, & souvent à la tige qui les a produit, & se cordonnent avec elle comme les tourillons d'un gros cable.

1697. Maniere d'en tirer de l'eau.

Lorsqu'on se trouve dans le besoin de boire, & qu'on rencontre de ces liannes, ce qui n'est pas difficile : car il y en a quantité dans tous les bois, on en coupe une environ à un pied de terre, puis on accommode son chapeau dessous ou bien une feüille de cachibou ou autre chose, & on donne un coup de couteau à la même lianne quatre ou cinq pieds plus haut que la coupure, afin de donner lieu à l'air de s'introduire, & d'agir sur l'eau contenuë dans la lianne, & on la voit aussi tôt couler par la coupure d'embas. J'ay experimenté plus d'une fois, qu'il y avoit plus d'une pinte d'eau, dans un morceau de lianne de cinq pieds de long. Cette eau est très claire, & très saine, il n'y a point d'eau de pluye ou de fontaine qui en approche pour la bonté, mais ce qu'elle a d'admirable, c'est qu'en quelque exposition que soit la lianne, c'est-à dire, qu'elle soit au Soleil ou à l'ombre, qu'on la coupe le jour ou la nuit, elle est toûjours extrêmement fraiche.

Je croi avoir déja dit comment on tire de l'eau du balisier, c'est pourquoi je ne le repeterai pas davantage.

Je fis voir encore au Pere Minime une autre lianne beaucoup moins grosse que les precedentes : son écorce est grise, &

on la prendroit pour la lianne grise dont j'ay déja parlé, si elle n'étoit beaucoup plus molle, & ses feüilles plus longues & plus moüelleuses. Ses fibres sont remplies d'une liqueur jaune, assez épaisse, & assez abondante, qui teint en beau jaune, les toiles qu'on en imbibe. Le défaut de cette teinture est de perdre presque toute sa beauté au blanchissage, & quoique la toile ou le drap qui en a été une fois teint demeure toûjours coloré, il s'en faut neanmoins beaucoup qu'il conserve la même vivacité.

1697. Lianne jaune.

CHAPITRE II.

De la Cochenille, des Pommes de Raquettes. De la Lianne percée.

ON trouve par toutes les Isles où il y a des Acacias un petit insecte qui y prend naissance, & qui se nourrit du fruit des Raquettes. On l'appelle Cochenille. Je ferai part au Lecteur des remarques que j'ai faites sur cet insecte, après que j'aurai décrit la plante & le fruit dont il se nourrit.

Les Anglois appellent Poirier piquant ce que nous appellons Raquettes aux

1697. Isles, on pourroit ce me semble, l'appeller figuier piquant, puisque le fruit qu'il porte a beaucoup de rapport à la figue ordinaire. Cependant je croi qu'ils ont raison, & que nous n'avons pas tort : car si le fruit ressemble un peu à une poire, comme ils le prétendent, il faut convenir que la feüille a assez la figure d'une Raquette, & le fruit celle d'une figue, mais garnies de si fortes épines, que rien au monde n'est plus piquant.

Terrain propre pour les Raquettes.

Cette plante ne vient bien que dans les terres sablonneuses, & dans les endroits secs & arides. C'est dans ces lieux là qu'elle profite à merveille. Il n'y a qu'à enterrer à moitié, une de ses feüilles ou pattes, comme on dit aux Isles, pour qu'elle prenne racine, & qu'elle produise beaucoup en peu de tems. Elle ressemble à un ovale un peu allongé d'un de ces bouts, à peu près comme nous voyons les Raquettes ; quand cette patte est dans sa grandeur naturelle, & sa souche dans un terrain qui lui convient, elle a depuis sept jusqu'à neuf pouces de longueur, sur trois ou quatre pouces de largeur, & neuf à dix lignes d'épaisseur. La peau est verte, mince, & licé aux endroits qui ne sont pas chargez d'épines. La chair est blanchâtre, souple, de la consistance

Description de la Raquette.

d'une rave un peu fletrie, d'un goût qui ſeroit entierement inſipide ſans une petite amertume qu'il laiſſe dans la bouche quand on la mache. Les bords ſont tous chargez de petits bouquets d'épines droites courtes, fortes & pointuës. Ses deux ſuperficies le ſont auſſi, mais les bouquets ſont bien plus gros, & les épines plus longues & plus fortes, ils ſont éloignez d'un pouce les uns des autres, & poſez en quinconce très-regulierement. Chaque bouquet eſt compoſé de ſept, neuf & onze épines, celles qui approchent du centre ſont longues d'un pouce ou environ, la longueur des autres diminue à meſure qu'elles s'en éloignent. Elles ſont toutes extraordinairement fortes, roïdes & pointuës; & quoiqu'à leur baſe, elles ne ſoient pas plus groſſes que les plumes de l'aîle d'un Moineau, elles ne laiſſent pas de percer la ſemelle d'un ſoulier, ou d'une botte du cuir le plus dur, le plus ſec, & le plus fort. J'en puis parler comme ſçavant, parce que j'en ay fait l'experience. Je marchai un jour ſans crainte ſur une de ces pattes, ne pouvant m'imaginer qu'elle fût capable de me bleſſer, ayant des ſouliers tout neufs à double ſemelle, d'un cuir fort, très-dur & fort ſec, puiſqu'il y avoit plus de ſix 1697.

1697. mois qu'ils étoient arrivez de France. Malgré cela, elle ne laissa pas de me percer la plante du pied en quatre ou cinq endroits, & ne donna pas peu de peine à tirer mon pied hors du soulier, qu'on fut sur le point de couper, & ensuite à retirer les pointes qui s'étoient rompuës dans la chair. Ces encloüeures sont non-seulement fort douloureuses, mais elles exposent encore à de grands dangers ceux qui sont blessez, parce que si on ne les retire promptement, il ne manque jamais de se faire une tumeur qui les cache entierement, qui degenere en abcès, & où souvent la gangrene se met en assez peu de tems.

Effets des Raquettes.

Le remede qu'il y a à cela est de prendre une patte de Raquette, la dépoüiller de sa peau & de ses épines, & après l'avoir fait amortir sous les cendres chaudes, l'appliquer sur la partie blessée avec une compresse & une bande, pour l'empêcher de tomber, sans la comprimer en aucune maniere. On prétend que la Raquette attire à elle les pointes des épines qui étoient demeurées engagées dans les chairs. Je n'ay point pratiqué ce remede, je ne le donne icy que sur la bonne foy de personnes sages, qui m'ont assûré en avoir une connoissance très-certaine.

Remede pour tirer les epines.

1697.

On se sert encore des pattes de Raquettes préparées comme je viens de dire, & appliquée de la même façon pour la gueriſon des contuſions quelques conſiderables qu'elles puiſſent être, & pour conſolider les membres diſloquez après qu'ils ont été remis.

Pour les contuſions & diſlocations.

Une patte de Raquette plantée comme je l'ay dit ci-devant, & ayant pris racine, pouſſe deux ou trois feüilles ou pattes à côté d'elle, & à ſon ſommet, & celles-ci en produiſent toûjours d'autres à meſure qu'elles croiſſent, & qu'elles s'éloignent de leur racine, qui devient comme une tige en maniere de bras, dont les premieres feüilles repreſentent pluſieurs mains, & les plus jeunes feüilles les doigts. Ces tiges deviennent à la fin fort groſſes, & fort hautes; elles ne ſont jamais rondes. J'en ay vû autour du Fort de l'Iſle Saint Thomas, qui eſt une des Vierges, & qui appartient aux Danois, qui avoient plus de cinq pouces de diametre, ſi fortes, ſi roides, ſi preſſées, & tellement garnies de groſſes & de petites épines, qu'il étoit impoſſible de trouver un ſeul petit endroit, pour les toucher, ſans ſe bleſſer. Je ne croi pas qu'un Rat eût pu paſſer entr'elles ſans y laiſſer la plus grande partie de ſa peau. Elles

Comme les Raquettes croiſſent.

Fort de l'Iſle S. Thomas fortifié avec des Raquettes.

1697. étoient entretenuës avec beaucoup de ſoin, arrêtées à la hauteur de ſept à huit pieds. Elles ſervoient de foſſé, & de paliſſades à ce Fort, dont elles faiſoient la meilleure défenſe.

Lorſque les tiges ont deux à trois pieds de hauteur, leurs feüilles ou pattes pouſſent un fruit à leur extrêmité, dont la figure approche beaucoup plus de celle d'une figue, que d'une poire ou pomme. Il eſt verd & dur, quand il commence à paroître; il change de couleur à meſure qu'il croît, il rougit peu à peu, & devient enfin d'une couleur de feu vive & éclatante lorſqu'il eſt tout à fait meur. Il tient à ſa tige par le bout le plus petit, & preſente le plus gros tout droit en l'air. C'eſt dans le point de ſa maturité qu'il ſort de ſon centre un bouton compoſé de cinq feüilles, qui en s'épanoüiſſant, font une eſpece de tulippe de couleur orangée, ou d'un rouge pâle, qui n'ont pas aſſez de conſiſtence, ni de force pour ſe tenir droites & unies, mais qui ſe renverſent ſur le fruit deux ou trois jours après qu'elles ſont écloſes, & qui ſe fannent, ſechent & tombent en moins de deux fois vingt-quatre heures.

Fruit des Raquettes.

Fleur de Raquette.

Le fruit s'ouvre alors comme une grenade, ou une figue qu'on a laiſſée trop

long-tems sur son pied. Le dedans paroît rempli de petites graines ou pepins, dont le dessus est d'un très-beau rouge incarnat, le dedans qui est assez solide est blanc. Ces graines sont enveloppées dans une matiere épaisse comme de la gelée du plus beau rouge du monde, & d'un goût charmant, mêlé de douceur, avec une petite pointe d'aigreur, qui aiguise l'appetit, réjoüit le cœur, & rafraîchit extrêmement. Mais ces roses sont environnées de beaucoup d'épines : car la belle peau de ce fruit est couverte d'une infinité de petites pointes presque imperceptibles, si fines, si perçantes, si fragiles, & si adherentes qu'on se met les doigts tous en sang, dès qu'on y touche. Quelques gands qu'on mette, elles percent au travers sans qu'on s'en apperçoivent que lorsqu'on les sent, & elles causent une démangeaison insupportable, sans compter le risque qu'il y a de les laisser séjourner dans la chair. Cette peau est de l'épaisseur de celle des figues. Le dedans n'est pas tout à fait si rouge que le dehors ; elle n'est pas fort adherente, & se détache facilement d'une petite pelicule rouge, qui enveloppe les graines, & la matiere dont elles sont environnée. 1697.

Lorsqu'on les veut cuëillir sans risque

1697. de se blesser, il faut les recevoir dans un coüy ou autre vaisseau à mesure qu'on les separe de leur tige avec le couteau, après quoi on leve avec le couteau une petite tranche de chaque côté, pour pouvoir prendre le fruit avec le poulce, & l'un des doigts de la main gauche, pendant qu'avec le couteau qu'on tient de la main droite, on enleve toute la superficie couverte d'épines. Quand il est ainsi nettoyé, on coupe la peau en croix, & on la détache facilement de la pelicule rouge, qui renferme ce qui est bon à manger. Lorsqu'il y a quelques jours que le fruit s'est ouvert de lui-même, & qu'il est par consequent au-delà de sa juste maturité, comme il n'a alors presque plus de consistence, & qu'il ressemble à une gelée liquide, on le mange avec une cueïllier.

Maniere de préparer le fruit.

Il faut prendre garde de laisser tomber du suc de ce fruit sur le linge, ou sur les habits, parce qu'il y fait une tache rouge, qui ne s'éface jamais bien, quelque éfort qu'on fasse en la lavant. On donne de ce fruit aux malades, non-seulement parce qu'il est fort rafraîchissant & fort sain, mais encore, parce qu'il semble nettoyer le cœur en le réjoüissant; cependant en quelque état qu'on soit, il en faut manger avec discretion, parce que

Proprietés du fruit.

quand on en mange trop, il cauſe un peu de douleur au fondement à peu près comme de legers picottemens d'hemorroïdes. 1697.

Ce fruit a encore la proprieté de teindre les urines, & de les faire paroître comme ſi c'étoit du ſang, à ſon épaiſſeur près qu'elles n'ont point. Quoique cela arrive ſans le moindre danger, & la plus petite douleur, cela ne laiſſe pas d'éfraïer ceux qui ne ſont pas inſtruits de cette vertu, qui croyent avoir quelque vaiſſeau rompu dans le corps quand ils voyent leurs urines ainſi colorées,

Cette plante porte du fruit, & fleurit deux fois l'année. Plus elle ſe trouve dans un lieu ſablonneux, chaud & ſec, plus ſon fruit devient gros, & plein de ſuc & de ſaveur.

On l'appelle pomme de Raquette aux Iſles Françoiſes, quoiqu'il n'ait aucune reſſemblance avec les pommes, & que le fruit dont il approche le plus pour la figure, & pour la chair, ſoit la figue.

L'inſecte qu'on trouve dans ce fruit, ſoit qu'il y naiſſe ou non, car les ſentimens ſont partagez là-deſſus, eſt à peu près de la taille d'une groſſe punaiſe. Sa tête ne ſe diſtingue du reſte du corps, que par deux petits yeux qu'on y remarque, Inſecte appellé Cochenille.

1697. & une très-petite gueule. Le dessous du ventre est garni de six pieds, trois de chaque côté, ils ont chacun trois articles, ils ne sont pas plus gros à une extrêmité qu'à l'autre, & ne passent pas la grosseur d'un cheveu fort délié. Le dos de l'animal est couvert de deux aîles, qui ne sont pas étenduës comme celles des mouches, mais qui sans exceder la longueur du corps, en embrassent & couvrent exactement toute la rondeur. Elles sont d'une finesse, & d'une délicatesse si grande, qu'elles sont presque inutiles à l'animal, qui ne peut s'en servir pour s'élever en l'air, mais seulement pour se soûtenir quelques momens en l'air, retarder sa chûte, & la rendre moins précipitée, quand il est obligé par la violence qu'on lui fait de quitter les fruits où il se nourrissoit, & où il prenoit la couleur qui le fait rechercher & estimer. Les aîles, les pieds, & l'extrêmité de la tête sont si délicates qu'elles ne peuvent pas supporter l'ardeur du Soleil sans être bien tôt consommez & reduites en poussiere, ce qui fait que dès qu'il est sec, il n'a plus la figure d'un animal, mais plûtôt d'une graine d'une mediocre grosseur, brune, & presque noire, chagrinée, luisante, & comme argentée, ou du moins

legerement couverte d'une pouſſiere blanche inpalpable, & tout à fait adherente à leur peau. 1697.

L'Auteur éleve des Cochenilles.

J'ay élevé deux fois de ces inſectes. La premiere fois, je les trouvai par hazard dans des pommes de Raquette, je les y laiſſai juſqu'à ce que je viſſe que les fruits commençoient à ſe paſſer, pour lors je les fis tomber ſur une ſerviette, que j'avois étenduë ſous les branches de la plante, en frapant deſſus avec un bâton. Ces pauvres petits animaux contraints de quitter leur demeure, tâchoient de ſe ſauver en s'élevant un peu en l'air avec leurs aîles; mais leur foibleſſe, & l'ardeur du Soleil, ne leur permettoit pas d'aller bien loin, elles tomboient ſur la ſerviette, & aux environs. Ils étoient pour lors, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils vivoient d'un très-beau rouge, ils devenoient noirs quelques momens après qu'ils étoient morts, & lorſqu'ils étoient ſecs, ils paroiſſoient bruns, & comme argentez, ainſi que je l'ay dit ci-deſſus. Je les écraſois, & les reduiſois en poudre, & je m'en ſervois au lieu de carmin pour laver des plans.

Une autre fois, je vis de petits inſectes de la groſſeur des plus petites puces, qui couroient ſur des pieds d'acaſſias, qui

1697. étoient environnez de Raquettes. J'en fis tomber sur une feüille de papier, & je les mis sur des pommes de Raquettes, qui commençoient à s'ouvrir. Ils s'y nourrirent, grossirent, & se trouverent être de la même espece que ceux que j'avois trouvez dans le fruit la premiere fois, d'où je conclus, que ces petits insectes ne prenoient pas naissance dans le fruit des Raquettes : car si cela étoit, on en trouveroit dans tous les fruits, & c'est ce qu'on ne peut pas dire, mais que le tems de jetter leur semence étant venu, ils la jettent indifferemment sur tous les arbres où ils se rencontrent, où étant éclos ils se retirent dans les fruits de Raquettes s'il s'en trouve à leur portée, où dans quelqu'autre sorte de fruit que ce puisse être, pourvû qu'il leur puisse fournir de la nourriture. De-là vient qu'on en trouve sur les Acajoux, les Goyaves, les Cerisiers, les Orangers, les Avocats, & autres semblables fruits ; mais qu'on ne recherche point, parce qu'ils n'ont point cette belle couleur rouge, qui fait tout leur prix & leur valeur. Car il est certain, que c'est le fruit qui nourrit la Cochenille, qui lui communique en même-tems sa couleur, de maniere que la couleur de l'insecte change, & est plus ou

Origine des Cochenilles

D'où la Cochenille tire sa couleur.

moins rouge à proportion que le fruit eſt plus ou moins coloré : de ſorte qu'en ayant laiſſé exprès ſur des fruits qui commençoient à changer de couleur, & à devenir jaunâtres, parce qu'ils étoient beaucoup au-delà de leur maturité, ces inſectes prirent la même couleur ; & au lieu que je les avois vû très-rouges, ils devinrent enfin de couleur de feüille morte, comme le fruit devint lui-même en ſe flétriſſant, & en pourriſſant. 1697.

Experience de l'Auteur ſur la couleur des Cochenilles.

Lorſque cet inſecte a atteint un certain âge, & une certaine groſſeur, il y a apparence qu'il acquiert la force de voler, ou qu'il change de figure comme les vers à ſoye, les vers de palmiſtes & autres inſectes, & c'eſt pour lors qu'il jette ſa ſemence, & qu'il ſe reproduit avant de mourir : car on le trouve toûjours de la même groſſeur, au lieu que s'il demeuroit toûjours dans la même figure, il eſt certain, que ceux qui auroient plus d'une année ſeroient plus gros, que ceux qu'on trouve ordinairement deux fois par an, à peu près dans le tems de la maturité des fruits qui ſont extrêmement petits, & comme ne faiſant que de naître.

Comment il ſe reproduit.

Cet inſecte multiplie infiniment : car on en trouve une quantité prodigieuſe malgré ce que les fourmis, les vers, &

1697. les poules qui le recherchent avec avidité, en consomment.

La meilleure maniere de les faire mourir quand ils sont sur le drap, où on les a fait tomber est de les arrouser d'eau froide, après quoi on les fait secher, & c'est en sechant qu'ils perdent leur pieds, leurs aîles, & l'extrêmité de leur tête, & qu'ils deviennent comme des graines sans aucune figure d'animal.

Il est étonnant que M. Pomet, qui a si bien écrit de toutes les Drogues, semble être demeuré dans le doute au sujet de la Cochenille, & qu'il ait mieux aimé s'en rapporter au témoignage du sieur François Rousseau, qu'à celui du Pere Plumier, & de tous ceux qui ont frequenté l'Amerique, où qui en ont écrit. S'il a un peu d'égard pour le sieur Rousseau que j'ay connu assez particulierement à la Rochelle en 1708. il doit retrancher ses Lettres dans la premiere Edition, qu'il fera de son Ouvrage: car assûrement elles ne font point honneur à celui qui les a écrites. On voit que je rens ici justice au Pere Plumier parce qu'il le merite, quoique dans bien d'autres endroits, je me sois cru obligé de reprendre ce que sa trop grande credulité lui a fait écrire contre la verité.

Outre l'avantage qu'on peut tirir des Raquettes pour la nourriture des Cochenilles, qui seront le fond d'un très-riche commerce, qui donneroit lieu d'employer quantité de terres qui sont inutiles, parce qu'elles sont trop maigres, & trop usées, pour produire des Cannes, du tabac, de l'indigo, du rocou, du manioc & autres marchandises, il est certain, que des Habitans qui ont peu de forces s'y pourroient attacher, & devenir en peu de tems fort à leur aise, & en état de pousser plus vivement cette manufacture, ou en entreprendre d'autres. 1697.

Utilité de cette marchandise.

Il y a des Raquettes de plusieurs especes. La meilleure pour la Cochenille est celle qui produit les plus gros fruits; on peut laisser croître la plante ou tige jusqu'à la hauteur de sept à huit pieds, & laisser un espace de cinq à six pieds entre chaque tige, lorsqu'on les plante, afin qu'elles puissent s'étendre, & laisser entr'elles l'espace necessaire pour recueillir les insectes. Il faut avoir soin de tenir le terrain bien net, & n'y point souffrir d'herbes, pour plusieurs raisons. Premierement, pour la commodité de recueillir l'insecte, quand il est tems de le faire: car, quoiqu'on mette des draps autour des plantes, pour le recevoir, il vole

Culture de la plante.

1697. quelquefois aſſez loin, pour tomber hors le drap, & ſe perdre. On ne court point ce riſque quand le terrain eſt bien net, parce qu'on peut amaſſer la Cochenille par tout où elle eſt tombée. En ſecond lieu, afin que le Soleil agiſſe également ſur toutes les plantes, qui ne croiſſant pas toutes également, les plus grandes feroient ombre aux petites, & empêcheroient leurs fruits de croître & de meurir, & enfin pour éloigner autant qu'il eſt poſſible, les fourmis, les vers, & autres inſectes, qui mangeroient les Cochenilles, que l'on trouve en bien plus grande quantité dans les lieux pleins de mauvaiſes herbes, que dans ceux qui ſont propres & bien ſarclez.

Gelée & pâte de pomme de Raquette.

On ſe ſert des pommes de Raquette pour faire de la gelée, & de la marmelade, qui eſt très-ſaine, & très rafraîchiſſante. On en fait auſſi des pâtes, & du ſirop; & on en employe le ſuc ou jus pour donner une belle couleur au roſſolis, & autres liqueurs qu'on veut colorer.

Elles ſervent pour couvrir les retranchemens.

Les Raquettes ſervent encore d'un bon retranchement, & d'une puiſſante barriere, pour empêcher le paſſage dans les lieux que l'on veut garder. J'en fis planter ſept ou huit rangs devant les retranchemens que je fis faire à la Guade-

Torche Epineuse

loupe, lorſque je trouvai que le terrain y étoit propre. Pourvû qu'on ait ſoin de les tenir nettes, & exemptes d'herbes, elles croiſſent promptement, & deviennent ſi touffuës & ſi épaiſſes, qu'il n'y a rien qui les puiſſe forcer. 1697.

Il eſt vrai, que ceux qui viennent attaquer un retranchement peuvent les couper à coups de ſabre ou avec des faux, ou jetter deſſus de grandes clayes ſur leſquelles ils pourroient marcher ſans craindre leurs piqueures; mais ce n'eſt pas une petite affaire de couper ces plantes, & de les mettre en monceaux pour ſe faire des chemins, & arriver ainſi au retranchement, il faut bien du tems, & ſacrifier bien des hommes pour cela. Il n'y a guéres plus de poſſibilité de les paſſer en les couvrant avec des clayes, parce que n'étant pas toutes d'une égale hauteur, & d'une égale force, il eſt preſque impoſſible que les clayes ne ſe renverſent, & pour lors on doit compter que tous ceux qui ſe trouveront deſſus, ſeront des gens encloüez & hors de combat, pourvû encore qu'ils ayent le bonheur de tomber d'une maniere, que les épines ne penetrent pas juſqu'aux parties nobles : car elles ſont aſſez longues pour cela. Et pendant ce tems-là, croit-on que ceux qui ſont

Difficulté de forcer un retranchement couvert de Raquettes.

1697. derriere ces retranchemens demeureront les bras croisez ? N'auront-ils pas le loisir de faire bien des décharges, & tout à leur aise, sur ceux qui les viendroient attaquer.

Le Pere Plumier Minime dont j'ay déja parlé, fut averti par un Habitant que pour se garantir des serpens, dont il apprehendoit beaucoup la rencontre quand il alloit herboriser, il n'avoit qu'à porter sur lui une certaine lianne, dont la feüille ressemble beaucoup à celles de la poirée qui n'est pas encore meure. En effet, c'est la seule difference qu'on y peut remarquer : car leurs feüilles sont entierement semblables, soit pour la grandeur & la consistence, soit pour la grosseur & la situation des fibres, il n'y a que la couleur des feüilles de la lianne qui sont toûjours d'un verd de pré, sans pâlir ou jaunir jamais, & que des deux côtez de la principale nervûre, elles sont percées de deux trous ovalles, d'environ deux pouces de long, sur un pouce de large. Ce bon Pere la nomma la *perforata* ou la lianne percée. Il m'apporta cette lianne avec empressement. Si je l'avois cru, j'en aurois chargé tous nos Negres, pour les garantir des serpens, dont nous avions une assez bonne quantité dans nos Cannes.

Erreur du Pere Plumier sur la lianne percée.

Lianne Percée

Raquettes ou poirier piquant.

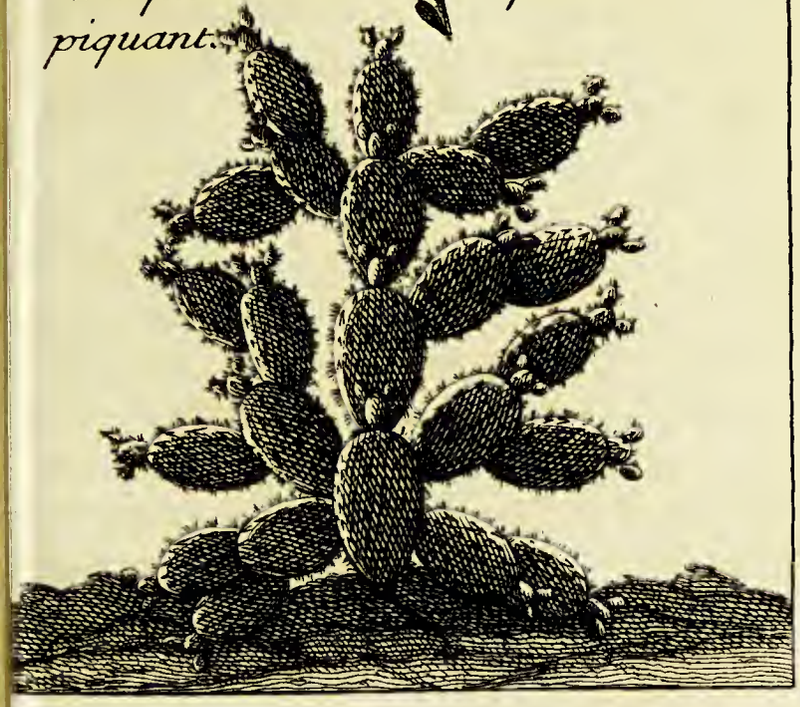

des. Mais comme il vit que je n'ajoûtois pas beaucoup de foi à son rapport, il me pria de faire prendre un serpent afin de faire devant moi l'experience de sa lianne. Cela fut bien-tôt executé. On m'en apporta un qu'on avoit fait entrer dans un gros flacon de verre, il avoit environ deux pieds de long, & un pouce de diametre. Je mis le flacon entre les mains du Pere, pour voir comment il feroit mourir le serpent qui y étoit renfermé. Il jetta un morceau de cette lianne dans le flacon, & l'y laissa un tems considerable, sans que le serpent en ressentît, ou qu'il en témoignât aucune incommodité. Cette premiere épreuve commença à le faire douter de la vertu prétenduë de sa lianne percée. On mit ensuite le serpent hors du flacon, pour voir s'il s'enfuiroit à l'approche de la lianne; mais nos serpens sont trop braves pour s'enfuïr; non-seulement il n'en fit pas le semblant, mais n'ayant rien de meilleur à mordre, il mordoit la lianne, quand on l'approchoit trop près de lui, ou qu'on l'en touchoit. A la fin je le fis tuer, & le Pere Minime se desabusa des vertus de sa lianne, qu'il croyoit si sûres, qu'il les avoit déja écrites dans son Journal, après avoir fait avec sa diligence & sa propreté or- 1697.

1697. dinaire la figure de la lianne, de ſa racine, & de ſes feüilles avec pluſieurs ſerpens étendus auprès d'elle. C'eſt ainſi que bien des Auteurs avancent une infinité de choſes ſur la foi d'autrui, ſans prendre la peine de s'en éclaircir par eux mêmes, qui ſe trouvant dans la ſuite fauſſes, ſont ſouvent très-funeſtes à ceux qui s'en ſervent ſur leur parole.

CHAPITRE III.

Du Châtaignier, & de ſon fruit, du Figuier ſauvage, & des Piſtaches.

L'Emploi que j'avois m'obligeant d'aller tous les jours dans nos bois, pour faire abbattre des arbres, ſoit pour brûler, ſoit pour les bâtimens auſquels je faiſois travailler; je remarquai que nos Ouvriers negligeoient le Châtaignier comme n'étant propre que pour brûler. Cela me fit de la peine: car c'eſt un des plus grands & des plus beaux arbres de l'Amerique; de ſon tronc ſortent pluſieurs groſſes branches, chargées de quantité de feüilles longues de ſept à huit pouces, épaiſſes, fermes, fortes, ſoûtenuës par des nervûres groſſes & apparen-

Deſcription du châtaignier.

tes : elles ont assez peu d'humidité, elles sont arrondies par les deux bouts en forme d'ovale, leur couleur est d'un verd foncé. La queuë qui les joint aux branches est d'environ trois pouces de longueur assez forte & roide, mais seche & cassante. L'écorce de cet arbre est brune, épaisse d'un pouce ou environ, tailladée & peu adherente hors le tems de la seve. L'aubier quoique un peu moins coloré que le reste du bois, ne laisse pas d'être très-bon. Le bois est d'un rouge sale, qui se décharge aisément en séchant. Ses fibres sont longues, pressées, grosses, droites, & fort roides. Il est gras, ne vaut rien en terre où il s'échauffe aisément & se pourrit ; l'eau lui est aussi contraire. Mais il est parfaitement bon à couvert, & capable d'une très grande charge. Sa dureté, & la difficulté que nos Ouvriers paresseux trouvent à le scier, sont cause qu'il ne veulent point s'en servir, & qu'on ne l'employe ordinairement que pour faire du feu, à quoi veritablement il est très-propre : car il fait un feu vif & ardent, & dure beaucoup. Il me déplaisoit de voir couper en pieces de belles billes de vingt & trente pieds de long, qui pouvoient porter plus de vingt pouces étant équaries, seulement pour les

1697.

Vsage que l'Auteur fait de ce bois.

1697. brûler. De sorte que malgré l'opposition de nos Ouvriers, j'en fis mettre une piece sur le hourt, & la fis debiter en madriers de deux pouces & demi d'épaisseur, que je trouvai très-beaux, & très-bons. Je m'en servis pour faire des Canots à terre, & à piler le Sucre, & pour couvrir un Pont que j'avois fait faire entre nôtre Maison & nôtre Sucrerie; & m'en étant bien trouvé, je m'en suis servi depuis en toutes sortes de charpente & autres ouvrages qui étoient à couvert.

On a donné à cet arbre le nom de Châtaignier, principalement à cause de son fruit, qui est enveloppé dans une gousse épaisse, forte, & dure, heriſſée de poils frisez, rude & piquante, de couleur grisâtre, mêlée d'un peu de violet pâle & de rouge. Cette gousse qui est ronde, ou ovale, s'ouvre d'elle-même quand elle est meure, & se divise en trois ou quatre lobes qui renferment autant de petites cellules où sont les fruits qu'on a appellé châtaignes fort improprement, puisqu'ils ressemblent bien plus aux Pignons, qu'aux Châtaignes ordinaires. L'écorce qui les couvre est une petite peau rouge & fort unie, lorsque le fruit sort de la gousse; mais qui devient sombre, noirâtre, & toute ridée, à mesure que le fruit seche,

Figure de la gousse & du fruit.

Le dedans est une matiere blanche & oleagineuse, qui rend une quantité d'huile assez considerable, quand on veut prendre la peine de la broyer & presser, ou de la mettre dans l'eau chaude comme j'ay dit qu'on faisoit du Palma Christi. 1697.

Cet arbre fleurit au commencement des pluyes. Sa fleur est une espece de rose formée de plusieurs feüilles, depuis cinq jusqu'à sept. Elles sont étroites, allongées, pointuës, minces, de peu de consistence, de couleur de rose pâle. Il sort du centre un pistis en forme de piramide pentagone couvert de quantité de petits poils, qui se fortifient en croissant, & font enfin la gousse qui renferme le fruit dont je viens de parler, qui trompe souvent les nouveaux venus, qui s'en chargent inutilement, la croyant pleine de châtaignes comme celles d'Europe. Fleur du Châtaignier.

Cet arbre a un défaut considérable, c'est d'être sujet à un vers gros comme le petit doigt, qui le ronge, & le pourrit. J'ay pourtant remarqué, que cela n'arrive que lorsqu'on le coupe quand il est plein de seve, soit que la seve en se corrompant dans les pores du bois le produise, soit que ce ver trouvant alors les pores du bois plus ouverts, & ses parties plus molles qu'en un autre tems, s'y insi-

1697. nuë, s'y nourrisse, & y fixe sa demeure; ce qu'il ne peut faire qu'en consommant la substance de l'arbre, & en pourrissant les environs par le séjour qu'il y fait.

Je m'avisai encore de faire travailler un autre arbre, que l'on n'avoit jamais mis à aucun usage. On l'appelle figuier sauvage. Si la bonté répondoit à sa grosseur, & à sa grandeur, ce seroit une espece de prodige. J'en ai vû qui avoient plus de vingt pieds de circonference au-dessus des cuisses qui le soûtiennent : car quoique le corps de l'arbre soit fort gros, & autant garni de racine qu'aucun des autres arbres, qui à la verité en ont assez peu comme je l'ay remarqué dans un autre endroit, il est soûtenu par des cuisses, comme par autant d'arboutans qui l'appuyent de tous côtez, qui occupent tant de terrain que j'en ay mesuré, qui de l'extrêmité d'une cuisse à celle qui lui étoit opposée, y compris le diametre de l'arbre, faisoient plus de soixante & dix pieds de diametre. Quoique cette largeur paroisse exorbitante, la nature toûjours sage dans sa conduite, & dans ses productions a pourvû par ces puissantes cuisses au besoin qu'avoit cet arbre d'être fortement soûtenu, à cause de la quantité de très-grosses branches qu'il pousse

Description du figuier sauvage.

figuier Sauvage.

qui ſont ſi étenduës, & ſi remplies d'autres branches moyennes, couvertes ou plûtôt chargées de feüilles, que ſans ce ſecours, il lui ſeroit impoſſible de reſiſter aux vents même mediocres, bien loin de pouvoir ſe ſoûtenir dans ces tempêtes horribles, qu'on appelle ouragans. 1697.

Le bois & l'écorce de cet arbre ſont preſque entierement ſemblables au figuier franc, mais ſes feüilles approchent plus pour la figure de celles du noyer que d'aucune autre, elles ſont fortes, douces, liſſées, d'un verd clair & luiſant par-deſſus, plus pâle par-deſſous, & en ſi grand nombre, qu'elles font un ombrage impenetrable aux rayons du Soleil, quelques vifs qu'ils puiſſent être.

Les fruits ſont de petites figues un peu plus groſſes que des œufs de pigeon, qui ont un goût fade, qui fait qu'elles ne ſont recherchées que des oiſeaux: leur peau devient preſque entierement jaune quand elles ſont meures, ce qui n'arriveroit point, à ce qu'on prétend, ſi certaines mouches ne les piquoient. Je n'ai pas approfondi ſuffiſamment ce fait, pour en inſtruire le Lecteur. Mon Confrere le Pere du Tertre qui l'avance, dit, qu'il naît dans chaque fruit deux ou trois mouches, qui étant ſorties par un

Fruits de cet arbre, refutation du Pere du Tertre.

1697. trou qu'elles font, vont piquer les autres, & les font meurir. S'il en naît dans toutes, que vont elles piquer ? il valoit mieux dire, qu'elles naissent seulement dans quelques-unes, & qu'étant sorties, elles vont piquer les autres. C'est écrire des bruits populaires, que les railleurs débitent souvent pour se divertir aux dépens de ceux qui sont assez credules pour ajoûter foi à leurs discours. Le dedans de ces figues est rempli de petites semences rouges, & d'une pulpre épaisse comme de la gélée, de la même couleur. J'ai eu quelquefois envie de me servir de ces fruits, pour nourrir des Cochenilles ; mais les affaires dont j'étois souvent accablé, plûtôt que chargé, m'en ont fait perdre l'idée, & ensuite l'occasion.

J'avois fait abbattre quelques-uns de ces arbres pour brûler, quoique ce ne soit pas un fort bon bois pour chauffer ; mais ils occupoient un terrain, dont j'avois à faire ; j'obligeai enfin mes scieurs de long malgré toute leur repugnance, d'en scier quelques billes. Il est vrai, qu'il est difficile, parce qu'il est un peu cotonneux ; mais comme il est blanc, plein, & sans nœuds, je voulus voir quel effet feroient les planches qui en seroient faites. Je ne me trompai pas ; j'en eus de

Planches de figuier leur bonté.

fort belles, & on peut en tirer de quelque largeur qu'on en puisse souhaiter, attendu la grosseur de ces arbres. Elles sont legeres quand elles sont seches, & elles sechent promptement : elles sont très-propres à faire des lambris & autres ouvrages qui ne demandent pas de bois bien fort. Il seroit excellent pour la Sculpture, étant comme il est doux, liant, & sans nœuds. Nos Negres s'en servent pour faire des gamelles, c'est-à-dire, des sebilles, des plats, des assiettes, des cueilliers, & autres ustencilles de ménage, parce qu'il se coupe aisément, & qu'il n'est point du tout fendant. On dit que les poux de bois s'y attachent facilement, je le croirois bien : cependant je ne l'ai point remarqué dans celui que j'ai fait mettre en œuvre. 1697.

Vsage qu'on fait de ce bois.

Lorsque le fruit de cet arbre est meur, c'est le rendez-vous de toutes sortes d'oiseaux, & sur tout des grives ou tourdes qui l'aiment, & qui s'en engraissent à merveille. Cet oiseau est très-bon. Il y en a de deux sortes ; les unes ont les pieds gris, les autres les ont jaunes ; ces dernieres sont toûjours les plus grasses, & par consequent les plus tendres, & les plus délicates. Ces oiseaux veulent être seuls, & les maîtres des arbres où ils se

Les figues sauvages sont recherchées des oiseaux, & sur tout des grives.

1697. rencontrent, sans permettre aux autres oiseaux de venir manger avec eux. Ils chassent à grands coups de bec, les ramiers, les merles, les perroquets & autres. Les enfans en prennent quantité avec des nœuds coulans qui sont faits de crin de cheval.

Des fruits appellez pistaches.

Pendant que je suis sur le Chapitre des fruits sauvages, il faut que je parle d'un qu'on n'a pas tant de peine à cueillir que le precedent, puisqu'il vient dans la terre, au lieu qu'il faut aller chercher l'autre dans la moyenne region de l'air. On l'appelle pistache très-improprement: car il n'a rien qui approche des veritables pistaches, ni pour le goût, ni pour la couleur, ni pour la coque qui le renferme, ni pour la maniere dont la nature le produit.

Erreur du Pere du Tertre sur les pistaches.

Il y a apparence que mon Confrere le Pere du Tertre n'avoit jamais vû de veritables pistaches, & n'en avoit jamais mangé lorsqu'il a écrit, que celles des Isles avoient le même goût que celle d'Europe. Cela lui est pardonnable, ce n'est pas une chose qu'on trouve chez les Religieux où il étoit entré fort jeune, & il peut s'être trompé aussi-bien que ce jeune Marchand Hollandois dont parle M. Tavernier dans ses Memoires qui les

Pistaches des Isles.

Piment ou Poivre d'Inde

prenoit pour des feves vertes. 1697.

Les veritables piſtaches ne croiſſent qu'en Aſie. L'arbre qui les porte à douze à quinze pieds de hauteur. Ses feüilles ſont preſque rondes, & aſſez ſemblables à celles du Therebinte. Il porte des fleurs qui ne ſont que des bouquets de petites étamines comme des franges, après leſquelles les fruits paroiſſent auſſi par bouquets. Ils ſont couverts de deux enveloppes. La premiere eſt verte, mêlée de quelques pointes & lignes rouges, à peu près de la conſiſtence du deſſus des noix communes: celle ci renferme une coque blanchâtre, dure, & forte, quoiqu'aſſez mince, qui couvre une amande longuette, ronde, pointuë par les deux bouts, dont le deſſus eſt verd & rouge, & le dedans extrêmement verd. Cette amande eſt fort agreable au goût, ſoit qu'on la mange cruë, ou cuitte. On prétend qu'elle eſt fort chaude.

Deſcription des veritables piſtaches.

Les fruits qu'on appelle piſtaches aux Iſles viennent d'une plante qui ne s'éleve guéres plus d'un pied hors de terre, elle rampe ordinairement, parce que ſa tige eſt trop foible pour ſe ſoûtenir. Elle pouſſe quantité de jets déliez, rougeâtres & velus; accompagnez de petites queuës, qui portent des feüilles preſque comme

Piſtaches des Iſles autrement manobi.

1697. celles du melillot, & des capucines qui sont jaunes avec un peu de rouge aux bords & à l'extrêmité. Elles durent peu, & leur délicateſſe eſt cauſe qu'elles ſont bien-tôt brûlées & conſommées par l'ardeur du Soleil. Le fruit ſe trouve en terre où il faut le chercher. Il eſt attaché à des filets & aux chevelures que la racine pouſſe, & que la tige répand ſur la terre, dans laquelle ils entrent, & produiſent des gouſſes ou coſſes de douze, quinze & juſqu'à dix-huit lignes de longueur, ſur quatre, cinq, & ſix lignes de diametre. Elles n'ont guéres plus d'épaiſſeur qu'un bon parchemin, ou comme celles des amandes, qu'on appelle amandes tendres. Le dedans eſt revêtu d'une petite peau blanche, unie & luſtrée; le dehors eſt de couleur de biſtre avec des rayes plus blanches, élevées au-deſſus du fond, qui vont d'un bout de la coque à l'autre, & qui ſont unies enſemble par d'autres petites lignes moins élevées, qui partagent toute la ſuperficie en quantité de petites lozanges. Le fruit qui eſt renfermé dans ces coſſes, a la figure d'une olive, quand il eſt ſeul, mais pour l'ordinaire il y en a deux ou trois dans chaque coſſe, dont ils rempliſſent exactement la capacité, ce qui leur fait prendre differentes figures.

leur figure & leur couleur.

Ces fruits ou amandes ſont couvertes d'une pelicule rougeâtre, quand on les tire de terre, dont la couleur change & devient griſe lorſque le fruit eſt ſec. Cette peau eſt peu adherente quand le fruit eſt nouveau, on n'a qu'à le preſſer entre les doigts pour l'en dépoüiller. Elle eſt plus adherente lorſqu'il eſt ſec. La ſubſtance qu'elle couvre eſt blanche, compacte & peſante, & a un peu l'odeur & le goût du gland. Quand le fruit eſt roti dans ſa coſſe, cette pelicule s'en va en pouſſiere, & la ſubſtance blanche qu'elle renfermoit devient griſe, & acquiert le goût, & l'odeur des amandes roties. Nos Eſculapes prétendent que ces amandes ſont bonnes pour l'eſtomach. Je n'en ſçai rien. J'ai ſeulement remarqué qu'étant mangées cruës, outre leur mauvais goût, elles ſont indigeſtes, & échauffent beaucoup. C'eſt peut être en cela ſeul qu'elles reſſemblent un peu aux veritables piſtaches. Elles ſont moins mal faiſantes étant roties, elles ouvrent l'apperit, elles excitent à boire; on en fait des dragées, des maſſepains, on les met dans les hachis & dans les ragoûts en guiſe de marons: on s'en ſert encore pour donner au roſſolis une odeur, & un goût d'amandes roties qui n'eſt pas déſagreable. Cepen-

1697.

Leurs proprietez.

1697. dant il faut convenir qu'à quelque usage qu'on les employe, elles sont toûjours indigestes & pesantes, & qu'elles échauffent beaucoup.

Le Pere du Tertre dit, qu'elles font mal à la tête à ceux qui en mangent beaucoup, que l'on en fait des cataplames qui guérissent les morsures des serpens, & que l'huile que l'on en tire, est estimée comme l'huile d'amandes douces.

Je n'ai point experimenté, ou entendu dire, que ce fruit ait causé mal à la tête à personne. Je suis très certain qu'on n'a jamais pensé à guérir les morsures de serpens, avec un pareil remede ; & pendant le grand nombre d'années que j'ai demeuré aux Isles, je n'ai jamais entendu dire, qu'on se soit avisé de tirer de l'huile des pistaches, quoique nous en ayons eu assez souvent un besoin pressant.

Quand cette plante a été une fois dans une terre, on peut compter qu'elle s'y conservera long tems. Car quelque soin qu'on se donne en foüillant les fruits, il n'est pas possible qu'on les enleve tous, ou du moins qu'il ne reste en terre quelques filets, où quelque cheveleure de la racine, & cela suffit pour en perpetuer la race à l'infini.

CHAPITRE IV.

Descente d'un Corsaire Anglois à la Cabesterre de la Martinique. Allarme causée par un Serpent.

LEs Anglois qui sçavoient que la Paix étoit prête d'être concluë, voulurent profiter du tems qui leur restoit pour gagner quelque chose sur nous. Ils mirent en mer autant de Corsaires qui leur fut possible, & nous ne manquâmes pas de faire la même chose de nôtre côté. Un des leurs nommé Georges-Roche, qui montoit une Barque de huit Canons & de soixante & dix à quatre-vingt hommes d'Equipage, vint la nuit du quatorze au quinze Octobre, faire une décente au Marigot. Ce petit Bourg n'étoit alors composé que de sept ou huit maisons, avec autant de Magazins à Sucre. Il mit soixante & quelques hommes à terre dans deux Canots, avec d autant plus de facilité, que les Habitans qui étoient de garde voyant la nuit fort noire, & la mer assez grosse, s'étoient retirez chez eux, croyant qu'il n'y avoit rien à crain-

Corsaire Anglois nommé George-Roche.

1697. dre. Le Corsaire étant décendu, laissa deux hommes à chaque Canot pour les garder, & divisa sa troupe. Une partie investit sans bruit les maisons du Bourg, & l'autre qui étoit la plus grosse marcha vers les cases des Negres de la veuve du sieur de Verpré, pour les enlever, ce qui étoit la fin de leur entrepriſe. Par malheur pour eux, il y avoit dans la premiere case qu'ils voulurent forcer, un Negre armé, qui entendant que ceux qui forçoient sa porte, parloient Anglois, tira un coup de fusil, dont il tua un Anglois. Un autre Anglois lui répondit sur le champ, & fort mal-à-propos d'un coup de pistolet. Le Commandeur de cette Habitation, déja éveillé par l'abboyement extraordinaire des chiens, se leva, & ne doutant plus que les Anglois n'eussent mis à terre, tira un coup de fusil en sortant de sa maison, ce qui acheva de mettre l'alarme par tout. Les Anglois voyant une grande case à côté de celles des Negres, crurent que c'étoit la maison du Maître; ils l'environnerent, & après en avoir forcé la porte avec beaucoup de peine, ils trouverent que ce n'étoit qu'un Magazin rempli de Sucre. Ce nouveau contre-tems donna loisir à une partie des Negres de s'échaper, & de se blotir

dans des halliers, & dans une petite ravine qui eſt à côté de leurs caſes. Cependant un des enfans de cette veuve avec deux ou trois autres perſonnes auſquels le Commandeur s'étoit joint, coururent au bord de la mer, pour tâcher de prendre ou de briſer les Canots qui avoient porté les Anglois à terre, pendant que ceux-ci étoient occupez à chercher les Negres. Les gens du Bourg s'étant auſſi éveillez, prirent les armes, & firent feu ſur les Anglois, qui étoient autour de leurs maiſons. Deux Anglois furent tuez, & un Habitant legerement bleſſé. Ces coups de fuſil étonnerent ceux qui étoient à la recherche des Negres, ils craignoient pour leurs Canots, qui n'étoient gardez que par quatre hommes; ils jugerent qu'il étoit tems de ſe retirer, parce que la perte de leurs Canots entraînoit neceſſairement la leur, ne pouvant manquer en ce cas d'être expoſez à la fureur des Habitans, dont ils ne devoient eſperer aucun quartier, étant pris les armes à la main en venant les piller. Ils perdirent encore un homme en ſe retirant, & arriverent à leurs Canots juſtement dans le tems qu'un de ceux qui les gardoient, venoit d'être tué, & que les autres s'étoient jettez derriere de groſſes roches, 1697.

1697. pour n'avoir pas le même sort. Les nôtres qui s'étoient partagez, pour chercher les Canots, parce qu'ils ne les avoient pas trouvé à l'embarquadere ordinaire, ne se trouvant que trois en cet endroit, n'étoient pas en état d'attaquer vingt ou vingt-cinq personnes, de sorte qu'ils furent contraints de les laisser embarquer avec deux Negres qu'ils avoient pris. Dès qu'ils les virent embarquez, ils firent feu sur eux, pour les obliger de prendre le large, & d'abandonner leurs camarades qui étoient à terre. Dans ce moment nos gens qui cherchoient les Canots s'étant réünis, & ayant été joints par quelques autres qui étoient sortis du Bourg trouverent une bande d'Anglois qui conduisoient sept ou huit Negres qu'ils avoient liez, & qui par la resistance qu'ils leur faisoient, retardoient beaucoup leur marche. Dès que les Anglois virent nos gens, ils abandonnerent leur prise pour se sauver: on fit feu sur eux, on leur tua encore deux hommes, & on en blessa un que l'on prit, & que l'on donna à garder aux Negres qu'on avoit déliez pendant qu'on poursuivoit ceux qui se sauvoient, qui furent favorisez de l'obscurité de la nuit, de maniere qu'on ne les pût joindre. Ils gagnerent ainsi le bord de la mer,

jetterent leurs armes, & se sauverent à la nage en leurs Canots, qui tiroient de moment à autre, pour faire connoître le lieu où ils étoient. On ne sçait pas ce qu'ils perdirent dans leurs Canots, n'y si tous ceux qui se jetterent à la nage y arriverent ; mais ils laisserent à terre sept morts & un blessé prisonnier, sans avoir gagné autre chose que deux vieux Negres qu'ils emmenerent, & en avoir blessé deux autres, avec un Habitant, tous trois assez legerement. 1697.

Mauvais succès des Anglois.

Le quartier fut bien-tôt sous les armes. L'alarme fut portée jusques chez nous au fond S. Jacques, quoique nous fussions éloignez d'une lieuë de l'endroit où les Anglois avoient fait leur descente. Je montai à cheval aussi tôt avec nôtre Rafineur, & quatre ou cinq de nos Negres armez ; & nous nous rendîmes au Marigot. Le prisonnier fut heureux, de ce qu'on trouva dans la poche d'un des morts la Commission du Corsaire : car sans cela, il auroit été pendu comme Forban, avant que ses compatriotes eussent eu le tems de le reclamer. Ce fut par la lecture de cette Commission que j'apris le nom du Corsaire que j'ai connu depuis très-particulierement.

Ce que cette descente produisit, fut

1697. qu'on renouvela l'attention qu'on doit avoir pour garder la côte, & qu'on obligea tout le monde à monter la garde à son tour, ou à la faire monter. Quoique je n'eusse qu'un seul homme blanc dans nôtre maison, le sieur de Mareüil Lieutenant de Roi, & Commandant à la Cabesterre, m'envoya dire que les privileges dont nous joüissions ne devoient pas porter préjudice au bien commun, & que par consequent j'étois obligé d'envoyer mon Rafineur faire la garde au Bourg Sainte-Marie. J'étois accoûtumé à ces sortes de prétentions qui ne tendoient qu'à nous dépoüiller peu à peu des privileges & exemptions dont les Rois, & avant eux les Seigneurs proprietaires des Isles nous ont gratifiez. J'allai trouver le sieur de Mareüil, & je lui fis voir l'impossibilité où le Corps de garde de Sainte-Marie seroit de secourir nôtre Habitation, si elle étoit attaquée; puisqu'elle en est éloignée de quinze à seize cent pas, separée par une riviere dangereuse, & souvent impraticable, & par un morne fort haut, qui empêchoit même qu'on ne pût entendre les coups de fusil qui se tireroient chez nous. Comme le bien de cet Officier, & de ses Parens étoit à Sainte-Marie, il avoit interêt

Differend de l'Auteur avec le Lieutenant du Roi pour la Garde

que la garde s'y fît exactement pour le conserver, sans s'embaraſſer du reſte du quartier. Après bien des diſcours, je lui proteſtai que je ne me priverois point du ſeul homme blanc que j'avois à la maiſon pour l'envoyer garder ſon bien, pendant que le nôtre ſeroit expoſé à être pillé, à moins que lui & les autres Habitans de Sainte-Marie ne s'obligeaſſent par écrit ſolidairement l'un pour l'autre, de nous payer les dommages que les Anglois nous pourroient cauſer. Ma propoſition l'embaraſſa, & comme il me connoiſſoit aſſez ferme, quand j'avois raiſon, il vit bien que je ne ſouffrirois jamais qu'on donnât atteinte à nos privileges. Il me dit pour concluſion qu'il en écriroit au Gouverneur general, & qu'en attendant ſa déciſion, je n'avois qu'à garder nôtre Habitation comme je pourrois, ſans attendre aucun ſecours du quartier, ſi elle étoit attaquée, & c'eſt de quoi je ne m'embarraſſois pas. Je le remerciai de ſon avis, & ſur le champ je fis faire un Corps-de-Garde dans les raiſiniers qui ſont au bord de la mer, ſur l'Ance du Fond Saint Jacques. J'y établis une Garde de douze Negres armez, avec ſix deſquels je veillois depuis neuf heures du ſoir, juſqu'à une heure après minuit,

1697.

L'Auteur fait garder l'Habitation de la Miſſion.

1697. que j'étois relevé par le Rafineur avec les six autres Negres. Comme nous commençâmes cette Garde dans un tems ou nous ne faisions pas du Sucre, je me souciai peu de cette fatigue ; mais lorsque nous commençâmes à travailler, je loüai deux Ouvriers blancs de nos voisins qui y venoient toutes les nuits.

On vit seize jours après, que ma précaution n'étoit pas inutile. Le Corsaire qui avoit fait la descente au Marigot revint, ou pour avoir sa revanche, ou pour sçavoir des nouvelles des gens qui lui manquoient. Il arriva dans nôtre Ance un peu avant minuit, & broüilla ses voiles. Le Negre qui étoit en faction m'avertit aussi-tôt ; je fis prendre les armes, & j'envoyai un petit Negre que j'avois avec moi, dire au Rafineur de venir promptement avec les autres Negres, mais sans bruit, & en suivant le bord de la riviere. Cependant je m'embusquai avec mes gens derriere de grosses roches au bord de la mer. Je vis qu'il se détacha de la Barque un grand Canot, où il pouvoit avoir vingt-cinq à trente hommes, qui étoit suivi d'un autre qui me parut plus petit. Lorsque le premier fut à la portée de la voix, je demandai d'où étoit le Canot. Cette demande a laquel-

L'Habitation des Jacobins est attaquée par les Anglois.

le ils ne s'attendoient pas, les surprit, on me répondit cependant en bon François qu'ils étoient de la Basseterre. Je m'informai de quel Vaisseau ils étoient, & ce qu'ils cherchoient, ils me nommerent un Vaisseau qui étoit parti depuis quelques jours, & qu'ils cherchoient le moüillage de Sainte-Marie qu'ils ne connoissoient pas bien. C'en fut assez pour me convaincre qu'ils étoient ennemis, & pour les payer de la même monnoye, je leurs dis de venir à terre, & que je leur donnerois quelqu'un pour faire moüiller leur Barque. Ils ne me répondirent plus; mais étant demeurez quelques momens comme à consulter ce qu'ils avoient à faire, ils se mirent à nager tout d'un coup de toutes leurs forces. J'avois un Negre auprès de moi qui tiroit très-bien, je lui dis de tirer sur celui qui gouvernoit, afin de faire venir le Canot en travers dans les brisans; il tira, & ne manqua pas son coup : car je vis tomber l'homme qui étoit sur l'arriere du Canot. Nous tirâmes ensuite l'un après l'autre, & selon les apparences avec succès, puisque au lieu d'avancer, ils scierent en arriere. Heureusement pour eux ils n'étoient pas encore engagez dans les grosses lames : car s'ils avoient été quatre ou cinq toises 1697.

1697. Faute de l'Auteur en cette rencontre.

plus près de terre, ils étoient perdus sans ressource. Je fis en cela une très-grande faute, & ma précipitation les sauva contre mon intention. Mais la nuit quoiqu'assez claire me trompa, & me les faisoit paroître plus près qu'ils n'étoient en effet, quand je commençai à faire faire feu. Nous rechargeâmes au plus vîte, & soit que nos coups qui avoient porté, les eussent mis en desordre, soit qu'il y eût de la contestation entr'eux pour avancer, ou pour reculer, nous fîmes trois décharges avant qu'ils se fussent déterminez. Cependant le Rafineur arriva avec le reste des Negres armez, qui furent suivis un moment après de tous les Negres de l'Habitation, même des femmes tous armez de sagayes & de bâtons. Je l'envoyai à un bout de l'Ance, où il me sembloit que le petit Canot avoit porté. Il l'y trouva en effet, mais arrêté au-delà des grosses lames; il tira dessus, & le fit retirer. Le premier ayant voulu tenter encore une fois de venir à la charge, reçût nôtre décharge si à propos qu'il fut obligé de se retirer. Les deux Canot se joignirent, & se mirent à faire feu sur nous. J'ordonnai aux Negres qui n'étoient pas armez de se mettre ventre à terre, pendant que nous répondions de nôtre

Mauvais succès du Corsaire George-Roche.

mieux

mieux à leurs coups de fusil. Après sept ou huit décharges de part & d'autre, ils se retirerent à leur Barque, & firent servir leurs voiles. Je n'eus qu'un de nos Negres legerement blessé. A l'égard du Corsaire, j'ai sçû deux ans après, qu'il avoit cinq blessez & trois morts & que cette perte l'avoit entierement dégoûté de faire des descentes sur nos Côtes, comme il avoit resolu. 1697.

Le Lieutenant de Roi & les Officiers nous tinrent parole, & personne ne vint à nôtre secours. J'en fus charmé : car on voit par ce que je viens de dire, que je n'en eus pas besoin. Je ne laissai pourtant pas de me plaindre; tout ce que je gagnai, fut de n'être plus inquieté au sujet de mon Rafineur, & des autres Domestiques blancs quand j'en ay eu.

Il m'arriva quelque tems après cette affaire, une avanture qui mit l'alarme chez nous. Etant venu me coucher après avoir fait mon quart au Corps-de-Garde, je me mis à lire dans mon lit pour m'endormir. Lorsque je commençois à m'assoupir, je fus éveillé par nos chiens qui se mirent à abboyer dans la cour d'une maniere extraordinaire. Je fis lever un serviteur, qui couchoit dans ma chambre, pour voir ce que c'étoit. Dans le

1697. moment qu'il ouvrit la porte de la salle ; je l'entendis jetter un grand cris, & joüis en même-tems un trepignement dans la salle, comme si plusieurs personnes y fussent entrées avec impetuosité. La premiere pensée qui me vint, fut que le Corps-de-Garde s'étoit laissé surprendre, & que les Anglois étoient dans la maison. Je sautai du lit, je pris mon fusil qui étoit à côté de moi, & sortis de ma chambre avec la précipitation qu'on se peut imaginer, pour tâcher de repousser les ennemis, en me joignant à quelqu'un de nos gens. Comme je ne vis personne dans le cour, je demandai à ce serviteur ce qui l'avoit obligé de crier, mais il étoit si éfrayé, qu'il fut long-tems sans pouvoir proferer une seule parole. A la fin, il me dit qu'un serpent qui poursuivoit nos chiens, étoit entré après eux dans la salle, & étoit passé entre ses jambes. Je ne jugeai pas à propos de rentrer dans la salle sans bien regarder où je mettrois les pieds ; j'envoyai chercher un flambeau de bagaces à la lumiere duquel je vis le serpent qui s'étoit couvé à la porte de ma chambre, & nos chiens qui étoient sautez sur la table. Je regalai le serpent d'un coup de fusil, qui mit fin à la peur du serviteur, & de nos chiens, & à l'allarme qu'il m'avoit donné.

Allarme causée par un serpent.

1698.

CHAPITRE V.

Arrivée du Pere Superieur General de nos Missions, & de l'Archevêque de Saint Domingue. Eclipse totale du Soleil.

LE Pere Paul Superieur General de nos Missions étoit à Saint Domingue, comme je l'ai dit dans un autre endroit, lorsque les Flibustiers, Volontaires & Negres que l'on arma, se joignirent au sieur de Pointis pour l'expedition de Cartagene. Il crut devoir les accompagner, parce qu'ils n'avoient personne pour leurs administrer les Sacremens. Il fut pris au retour par les Anglois, dans le Vaisseau qui servoit d'Hôpital, que sa charité l'avoit obligé de préferer à un autre Bâtiment, où il auroit été plus en sûreté, mais où il n'auroit pas eu l'occasion de secourir les blessez & les malades, qui étoit le but de son voyage. Sa prise ne lui causa aucun dommage, il ne perdit rien, parce qu'il n'avoit rien, & les Anglois eurent plus de respect pour sa vertu, que le sieur de Pointis qui en a parlé d'une maniere indigne, & tout à fait

1698. éloignée de la verité dans la Relation qu'il a fait de son Voyage, que tous ceux qui connoissoient ce saint Religieux ont mépriſée comme la calomnie du monde la plus noire, & la plus mal digerée.

Le Pere Paul demeure à la Jamaique pour avoir soin des blessez.

Les Anglois de la Jamaïque le traiterent avec tout l'honneur possible, & l'auroient aussi-tôt renvoyé à Saint Domingue, où à Saint Thomas, s'il n'avoit prié le Gouverneur de le laisser avec les prisonniers blessez & malades, pour avoir soin d'eux. Cette action augmenta encore la veneration qu'on avoit pour lui, & lui donna le moyen de faire bien du bien à nos prisonniers. Enfin n'y étant plus necessaire, le Gouverneur l'envoya à Saint Thomas comblé d'honnêtetez, de caresses, & de provisions pour son voyage.

Son retour à la Martinique.

Nous l'avions cru mort, & bien des gens nous l'avoient assûré, nous l'embrassâmes avec joye le troisiéme jour de Janvier 1698. au Fort Saint Pierre où il fut apporté par une Barque Danoise de Saint Thomas. Le Superieur de nôtre Maison de la Martinique me l'ayant fait sçavoir aussi-tôt, je partis dans le moment pour l'aller saluer. La plûpart de nos Peres s'y trouverent aussi, & assûrement nôtre joye ne fut pas petite : car nous l'estimions

tous, & nous l'aimions tendrement. Nous nous crûmes obligez de lui dire, que sur le bruit qui avoit couru de sa mort, nous avions écrit à Rome, afin que nôtre General nommât un autre Superieur en sa place, & que nous avions avis que celui qui étoit nommé étoit arrivé à la Rochelle, & selon toutes les apparences déja embarqué pour les Isles. Nous le priâmes en même-tems de voir les mesures qu'il vouloit prendre, & ce qu'il souhaitoit que nous fissions en cette occasion. 1698.

Nous fûmes très contens de la maniere dont il reçût ce que nous lui dîmes, après nous avoir remercié du zele & de l'attachement que nous avions pour lui, il nous dit, que nous avions bien fait d'avertir nôtre Pere General du bruit qui avoit couru de sa mort; que la venuë d'un Successeur lui feroit plaisir, & que quand même sa Patente ne seroit que conditionnelle, il lui cederoit la Charge avec joye. Il nous parla encore de la même maniere quand nous fûmes assemblez au sujet de quelques affaires de nos Missions, & des comptes que je voulus rendre, afin de n'avoir rien à discuter avec le nouveau Superieur General, qu'on attendoit, & que je ne connoissois point.

1698. J'étois encore au moüillage le dixiéme de Janvier, quand nous fûmes avertis qu'il y avoit en Rade une Barque Danoise, qui portoit un Prélat Espagnol, qu'on disoit etre de nôtre Ordre. Le Pere Paul y fut aussi-tôt pour le saluer, & le prier de prendre son logis chez nous. Il trouva que ce Prélat étoit l'Archevêque de Saint Domingue, Religieux de l'Ordre de la Mercy, dont il portoit l'habit, ce qui avoit fait croire qu'il étoit de nôtre Ordre. Il s'appelloit Dom Ferdinand de Carjaval de Ribera. Il avoit été Procureur General de son Ordre. C'étoit un grand Theologien, qui s'expliquoit en Latin d'une maniere nette & facile, qui n'est pas ordinaire aux Espagnols. En qualité d'Archevêque de Saint Domingue, il est Primat de toutes les Indes Occidentales, il n'y a aucun Prélat au monde après le Pape qui ait une Jurisdiction si étenduë; cependant il n'en est pas plus riche. Son Archevêché lui devroit valoir douze mille écus, mais comme ce revenu est fondé sur le droit d'ancrage des Vaisseaux qui viennent à S. Domingue, il s'est évanoüi, parce qu'il y a bien des années que les Flottes vont à droiture à la Veracrux, à la Havanne & à Cartagene, sans toucher à Saint-

Arrivée de l'Archevêque de S. Domingue.

Domingue, où l'on ne voit d'autres Vaisseaux que ceux qui composent l'Armedille de Barlovento qui y passent tous les ans sans rien payer, parce que ce sont des Navires de Guerre, n'y ayant que le seul Navire de Registre qui soit obligé à payer les droits. J'expliquerai dans un autre endroit, ce que c'est que ce Navire. Ce défaut du droit d'ancrage est cause que le revenu de l'Archevêque ne consiste plus que dans ses droits de Visites, & dans les Offrandes qu'il reçoit quand il administre la Confirmation, dans le Greffe de sa Jurisdiction & autres bagatelles, qui ne lui produisent tout au plus que dix-huit cent écus par an, dont la plus grande partie est payée en Sucre, Cacao, Suif, Cuir, & autres denrées du païs. On pourra juger du peu de commerce qu'il y a dans la partie Espagnolle de Saint Domingue, puisque ce Prélat, & un Religieux de son Ordre qui lui servoit de Diacre, n'avoient pu trouver d'étoffes de laine blanche pour s'habiller; & n'étoient vêtus que de toile, qui n'étoit pas des meilleures. Il reçût très-bien le compliment de nôtre Superieur General, il accepta l'offre qu'il lui fit de nôtre Convent, & se fit débarquer aussitôt. 1698.

Revenu de l'Archevêque de S. Domingue.

1698. Ce Prélat s'étoit servi d'une Barque Hollandoise de Coroſſol pour ſe ſauver de ſa Ville Archiepiſcopale, où le Preſident le tenoit comme en priſon, & le perſecutoit depuis long-tems avec toute l'inhumanité imaginable. Cette Barque l'avoit porté à Coroſſol, où le Gouverneur Hollandois l'avoit reçû au bruit du Canon, & avec tout le reſpect que les Catholiques les plus zelez euſſent pû lui rendre. Il lui avoit fourni une Barque pour le porter à Saint Thomas, où il avoit été reçû avec les mêmes honneurs par le Gouverneur Danois, qui lui en avoit donné une autre pour le porter à la Martinique, où le Prélat étoit bien ſûr de trouver tous les jours des Vaiſſeaux qui le paſſeroient en France, où qui le mettroient à terre à Cadix, s'ils alloient en Provence.

L'Archevêque de Saint Domingue ſe ſauve. Sa reception à Coroſſol. S. Thomas & à la Martinique.

Il loge chez nous.

Dès qu'on ſçût dans le Bourg que ce Prélat étoit debarqué, & logé chez nous, le Gouverneur l'envoya complimenter, & lui témoigner le chagrin qu'il avoit de n'avoir pas ſçû qui il étoit, pour lui faire rendre les honneurs qui lui étoient dûs. Il y vînt lui-même quelques momens après, & le pria inſtamment de prendre un appartement chez lui, parce que nous étions encore alors fort mal logez. Le

Prélat le remercia beaucoup, & lui dit, qu'il étoit chez Freres, & qu'on trouveroit étrange dans le monde que l'Archevêque de Saint Domingue fût logé autre part que chez les enfans de Saint Dominique. 1698.

Dès le même jour qu'il fut arrivé, nous fîmes travailler à lui faire deux habits d'une très belle étoffe blanche, & autant à son Diacre: & quand ils furent achevez, nous eûmes une Chaise à Porteurs, de laquelle il se servit pour faire ses visites au Gouverneur, à l'Intendant, & autres personnes considerables qui l'étoient venus visiter.

Son different avec les Jesuites.

Je ne sçay comment les Peres Jesuites oublierent d'y venir: car ils sont très-exacts, & très civils, & sur le chapitre de la politesse, il n'est pas possible de leur rien enseigner. Ils y vinrent enfin; mais c'étoit si tard, que le Prélat s'en montra offensé, il leur dit; qu'il s'étonnoit qu'ils ne sçûssent pas que c'étoit lui qui les avoit introduit à Saint Domingue, & qui les y avoit Fondez, s'étant dépoüillé pour cela de ce qu'il avoit de meilleur malgré sa pauvreté; qu'il en écriroit à leur General, & qu'ils pourroient sçavoir un jour qui étoit l'Archevêque de Saint Domingue. Il les congedia ensuite avec fort

1698. peu de ceremonie contre son ordinaire, qui étoit d'en faire beaucoup à tous ceux qui le venoient voir.

Il s'étoit répandu un bruit aussi mal fondé qu'il étoit faux, que ce Prélat étoit un avanturier qui se faisoit passer pour l'Archevêque de Saint Domingue, quoiqu'il ne fût peut être rien moins que cela. On accusoit peut-être mal à propos le Pere Farganel Curé de la Paroisse de Saint Pierre d'en être l'Auteur. Ce bruit passa jusqu'au Gouverneur & à l'Intendant : celui-ci en dit quelque chose à nos Peres, & les pria d'insinuer au Prélat, qu'il seroit bon qu'il fît connoître, que ceux qui les répandoient avoient tort. C'étoit lui dire en bon François de faire voir ses Bulles, ce qui n'étoit pas difficile, puisqu'il les avoit, & qu'il nous les avoit fait voir. Mais quand il ne les auroit pas eues, auroit-on pu revoquer en doute les témoignages des étrangers dont il s'étoit servi pour se sauver de Saint Domingue ? & quand ceux-là n'auroient pas suffit, il y avoit parmi nos Flibustiers & Matelots plus de cinquante hommes, qui ayant esté pris pendant la Guerre, & conduits à Saint Domingue, l'avoient vû Officier Pontificalement dans sa Cathedrale, lui avoient parlé, & en avoient

reçû beaucoup de charité, & de marques d'amitié : car il aimoit naturellement nôtre Nation. Ces gens l'ayant vû dans nôtre Egliſe étoient venus avec empreſſement le ſaluer, & le remercier des bienfaits qu'ils en avoient reçû, qu'ils ne ceſſoient de publier par tout. Malgré toutes ces preuves, nous reſolûmes de lui en parler, & comme il vivoit avec nous dans une grande familiarité, & plûtôt comme un Pere avec ſes Enfans, que comme un Archevêque avec des Religieux, nous lui en dîmes quelque choſe, il devina auſſi-tôt d'où cela venoit, & pour y apporter le remede convenable, il écrivit une Lettre à l'Intendant dans laquelle, ſans lui faire connoître, qu'il ſçût rien de ce qu'on avoit ſemé dans le monde, il lui marquoit la reconnoiſſance qu'il avoit des honnêtetez qu'il recevoit tous les jours de lui, & qu'en attendant qu'il la lui pût témoigner d'une autre maniere, il croyoit lui devoir faire connoître que c'étoit à l'Archevêque de Saint Domingue qu'il les avoit fait, dont les Bulles qu'il lui envoyoit lui répondroient. Il chargea un de nos Peres de cette Lettre, & un autre d'une petite caſſette couverte de Velours, où étoient les Bulles. 1698.

1698. Nos Peres porterent la Lettre & la Cassette à l'Intendant, dans le tems que le Gouverneur étoit avec lui, avec quantité d'Officiers, & d'autres gens de distinction, & lui remirent la clef de la Cassette. Il reçût l'un & l'autre ; mais il ne voulut jamais ouvrir la Cassette. Et après l'avoir remis à nos Peres, il écrivit au Prélat une Lettre de complimens, & vint quelques momens après lui rendre visite.

Il est visité par le Gouverneur general.

Le Gouverneur general qui étoit alors le Marquis d'Amblimont vint exprès du Fort Royal, où il fait sa demeure ordinaire, pour le voir, & pour le prier d'aller passer quelques jours avec lui au Fort Royal.

Nous crûmes nous devoir servir de cette occasion, pour faire recevoir le Sacrement de Confirmation aux Creolles, dont il n'y avoit que ceux qui avoient été en France qui l'eussent reçû. Car quoique ce Sacrement ait été conferé quelquefois dans les siecles passées par de simples Prêtres comme Ministres extraordinaires & Delegnez du Pape, la Cour de Rome n'a jamais voulu accorder cette permission aux Préfets Apostoliques des Missions, quelque instance qu'on en ait faite, parce que ce Sacrement n'est pas absolument

L'Archevêque donne la Confirmation.

nécessaire au salut, & pour d'autres raisons dont elle n'a pas jugé à propos de nous instruire. Nous parlâmes de nôtre dessein au Gouverneur general, & à l'Intendant, & il fut resolu qu'on en prieroit l'Archevêque; mais que comme on pourroit trouver mauvais en Cour, que ce Prélat eût fait quelque acte de Jurisdiction dans les Terres du Roi, on le suppliroit en même-tems de vouloir donner un acte, par lequel il declareroit qu'il ne prétendoit en aucune façon, que cela tirât à consequence. Il agréa avec beaucoup de bonté les propositions qu'on lui fit, & signa l'acte tel qu'on le voulut dresser. 1698.

Précaution des Officiers du Roi sur ce sujet.

On fit avertir par toute l'Isle, que ceux qui n'avoient pas reçû la Confirmation, se préparassent à la recevoir, & vinssent pour cet effet, au Fort Saint Pierre, & au Fort Royal, les jours qui leurs seroient marquez par leurs Curez.

Il donna ce Sacrement dans nôtre Eglise à une infinité de personnes des deux sexes, & des quatre couleurs qu'on trouve dans le païs. Les PP. Jesuites soûhaiterent qu'il fît aussi cette ceremonie dans leur Eglise, & l'en firent prier par l'Intendant. Il eût de la peine à s'y resoudre; car quelques mauvais esprits les avoient

1698. déſervis auprès de lui : il y conſentit à la fin, en conſideration de celui qui l'en prioit, & prit jour pour y aller. Mais ſoit qu'il ne fût pas content de la maniere dont on le reçût, ſoit pour quelque autre raiſon, il ſe contenta de Confirmer environ deux cent perſonnes, après quoi il dit tout haut, que ceux qui voudroient recevoir ce Sacrement vinſſent dans l'Egliſe de ſes Freres.

Après qu'il eût Confirmé tous ceux qui ſe preſenterent à la Baſſeterre, on lui envoya une Chalouppe armée pour le porter au Fort Royal. Malgré nôtre petit nombre, il fallut que deux de nos Peres l'accompagnaſſent avec ſon Diacre.

Il va au Fort Royal.

Il fut reçû au bruit du Canon de la Forteresſe, & des Vaiſſeaux. Le Gouverneur general le logea, & le traita magnifiquement. Il demeura dix jours au Fort Royal, & adminiſtra le Sacrement de Confirmation à tous ceux qui ſe trouverent en état de le recevoir. On le reporta au moüillage dans la même Chalouppe, où il arriva fort content des honneurs qu'on lui avoit faits.

On repara en cette occaſion la faute qu'on avoit faite, lorſqu'il étoit arrivé dans l'Iſle. Le Canon des Batteries & des Vaiſſeaux le ſaluerent quand il ſortit de la Chalouppe.

1698.

Il eût encore la bonté de faire les Saintes Huiles dans nôtre Egliſe. Cette ceremonie qui ne s'étoit jamais faite dans le païs, attira un monde infini.

Il fait les Saintes Huiles.

Il partit le 26. de Mars dans un Vaiſſeau du Roi, où il fut reçû au bruit du Canon, après que nos Gouverneurs, l'Intendant, les Officiers d'Epée & de Plume, & tout ce qu'il y avoit de perſonnes conſiderables dans l'Iſle lui eurent ſouhaité un bon voyage, & l'eurent accompagné juſqu'au Vaiſſeau, après qu'il eût eſté ſalué par le Canon de toutes nos Batteries, & des Vaiſſeaux qui étoient en Rade.

Preſents que lui firent les Jacobins de la Martinique.

Comme nous ſçavions qu'il n'étoit pas trop bien en argent comptant, nous le priâmes de recevoir deux bariques de Sucre raffiné, & une bourſe avec vingt cinq Loüis d'or. Il s'en défendit long-tems, mais il fut enfin obligé de ceder aux inſtances que nôtre Superieur general lui fit au nom de toute nôtre Miſſion Beaucoup de perſonnes lui firent des preſens conſiderables, & quoique paſſant dans un Vaiſſeau du Roi il n'eût beſoin d'aucunes proviſions pour ſon voyage, on ne laiſſa pas de lui envoyer quantité de moutons, de volailles, de chocolat, de confitures, & autres rafraîchiſſemens.

1698. Quelques jours avant le départ de ce Prélat, il étoit arrivé un Vaisseau au Cul-de Sac de la Trinité, qui avoit nombre de Caisses de vin de Florence; & des prunes & poires seches, les plus belles qu'on eût encore vûes aux Isles. Mes affaires ne me permettant pas de lui aller dire adieu à la Basseterre, je lui écrivis pour lui souhaiter un bon voyage, & lui envoyai deux de ces Caisses de vin, avec deux boëtes de chaque espece de ces fruits qui pesoient vingt-cinq à trente livres piece. Il m'écrivit sur le champ une Lettre de remercîment, & me fit encore le même honneur quand il fut arrivé en France, & en Espagne.

Il donne la Confirmation à la Guadeloupe.

Le Vaisseau du Roi qui le portoit s'étant arrêté quelques jours à la Guadeloupe, il y donna la Confirmation, comme il avoit fait à la Martinique. Il fit l'honneur à nos Peres de les venir voir chez nous; quoique nôtre Maison soit éloignée du Bourg d'une demie lieuë, & il y auroit logé, s'il avoit eu un plus long séjour à faire dans l'Isle. Nos Peres de la Guadeloupe lui firent un present semblable à celui que nous lui avions fait à la Martinique, auquel ils ajoûterent quelques pains de Sucre royal, & quelques barrils des meilleures confitures du païs,

Presens que lui font les Jacobins de cette Isle.

Il fut aussi content de la Guadeloupe, qu'il l'avoit été de la Martinique, & arriva heureusement en France. Quelques Officiers du Vaisseau du Roi qui l'y avoit porté, étant revenus aux Isles, ne pouvoient assez se loüer des manieres honnêtes de ce Prélat, & en disoient tous les biens imaginables. 1698.

On vit bien-tôt en Amerique le crédit que ce Prélat & sa famille avoient à la Cour d'Espagne, puisque le Président de Saint Domingue qui l'avoit persecuté, auroit été severement puni des excès qu'il avoit commis contre lui, s'il eût eu assez de vie pour arriver en Espagne, où il étoit conduit les fers aux pieds. Mais il eut le bonheur de mourir en chemin. Et nôtre Archevêque mourut aussi dans le tems qu'il étoit prêt de retourner en son Diocèse, après avoir obtenu de son Prince tout ce qu'il pouvoit souhaiter.

Le Président de Saint Domingue conduit en Espagne les fers aux pieds, meurt en chemin.

Nous eûmes une Eclipse totale du Soleil le dixiéme jour d'Avril sur les trois heures après midy. Mes affaires m'avoient obligé de faire un voyage à la Basseterre. J'étois alors chez un Marchand à regler un compte avec lui, quand tout d'un coup nous nous trouvâmes dans une obscurité presque aussi grande que lorsqu'il y a un quart d'heure que le Soleil est cou-

Eclipse totale du Soleil.

1698. ché. Nous crûmes d'abord que les contrevents des fenêtres s'étoient fermez, & le Maître de la maison appella un Negre pour les ouvrir. Mais nous entendîmes dans ce moment quantité de voix dans la ruë qui crioient misericorde. Nous sortîmes pour en apprendre la cause, & nous vîmes que le Soleil s'éclipsoit. L'Eclipse augmenta, & devint totale, de sorte que le corps de la Lune se trouva directement au milieu du disque du Soleil, qu'il cacha entierement à la reserve d'un cercle qui paroissoit tout au tour de trois à quatre pouces de large, selon que les yeux en pouvoient juger, & qui étoit de couleur d'or enflammé. L'obscurité n'étoit pourtant pas si grande hors les maisons, qu'on ne pût encore distinguer les objets ; mais ce peu de lumiere qui restoit avoit quelque chose de triste & d'éfrayant. Le Ciel étoit de la couleur, qu'il a coûtume d'être dans les nuits obscures, & tout aux environs du Soleil, c'est-à-dire, à vingt-cinq ou trente degrez au tour du Soleil on voyoit paroître les Etoilles comme en pleine nuit.

Depuis que je sortit pour voir l'Eclipse qui pouvoit être alors à sa troisiéme partie, jusqu'à sa fin, il se passa le tems de dire un *Miserere* tout entier. La

lumiere revenoit à meſure que les deux Aſtres ſe dépaſſoient, & le corps du Soleil ſembloit ſautiller ou trembler, & ſe mouvoir très-violemment à meſure que la Lune s'en éloignoit. Dès qu'elle fut entierement ſortie du diſque du Soleil, elle diſparut auſſi-bien que les Etoilles qui avoient paru. Le Soleil darda alors des rayons ſi vifs, ſi forts, & ſi brûlans, qu'il n'étoit pas poſſible de les ſupporter, il ſembloit qu'il vouloit ſe dédommager du tems qu'il avoit eſté caché, & faire ſentir que ſon pouvoir n'avoit reçû aucune diminution. 1698.

Ceux qui paſſerent le Tropique le même jour virent cette Eclipſe, & en furent épouvantez. Car il n'y a guéres de gens au monde plus ſuſceptibles de préventions & de ſuperſtitions que les Matelots. On a toutes les peines du monde à les faire mettre à la voile le Vendredy. S'ils ſçavent qu'il y a dans leur Vaiſſeau des Reliques conſiderables, ou un corps mort, ils n'ont point de repos qu'on n'ait tout jetté à la mer, leur attribuant tout ce qui leur arrive de fâcheux. Je ne finirois point ſi je voulois rapporter tout ce que je ſçai d'eux ſur cet article.

Deux de nos Religieux qui paſſoient le bois pour s'en retourner à la Cabeſter-

1698. re, se voyant pris tout d'un coup de l'obscurité, sans voir l'Eclipse qui la causoit, parce que les arbres leur cachoient le Soleil croyoient que ce fût la nuit, & qu'ils seroient obligez de coucher sous les arbres, ce qui les chagrinoit fort. Le retour de la lumiere les consola, & leur fit connoître la cause de ce moment de tenebres.

CHAPITRE VI.

Il arrive un nouveau Superieur general des Missions des Freres Prescheurs. Danger où l'Auteur se trouva d'être mordu par un Serpent. Diverses remarques sur ce sujet.

LE nouveau Superieur general de nos Missions appellé le Pere Pierre la Fresche arriva au Mouillage le dix-neuf Avril. Il étoit accompagné de six Religieux; entre lesquels étoient les Peres Bedarides & Giraudet, qui se sont acquis beaucoup de reputation dans nos Missions par leur merite, & par les services qu'ils y ont rendus. Le premier après avoir été Superieur de la Mission de S. Domingue, Vicaire general, & Prefet

Apoſtolique de nos Miſſions eſt mort plein de jours & de merites dans les fonctions de ſon miniſtere, regretté generalement de tout le monde. Le ſecond, après avoir ſervi les Miſſions pendant douze ou treize ans pendant les tems les plus dangereux de la maladie de Siam, dont il avoit été attaqué très-violemment, & avoir gouverné la Miſſion de la Martinique deux ou trois fois avec beaucoup de prudence, de zele, & de charité, a été obligé de repaſſer en France, pour ſe rétablir des infirmitez conſiderables qu'il avoit contractées en aſſiſtant les malades. 1698.

La Patente que le Pere la Freſche avoit reçû de nôtre Pere General n'étoit point conditionnelle, parce qu'on avoit mandé la mort du Pere Paul comme une choſe certaine ; & comme le Pere Paul n'y fit aucune oppoſition, comme il auroit pû faire, il fut reconnu pour Superieur general. Dès que j'avois ſçû ſon arrivée, j'étois venu le ſaluer, & j'avois eu ſujet d'être aſſez content de lui. Il avoit appris le beſoin où nous étions de bâtir une maiſon au Moüillage, celle que nous habitions étant vieille, petite, & menaçant ruïne, il avoit voulu y contribuer quelque choſe de ſa part, en faiſant faire un

1698. deſſein en France, qu'il apporta, & qu'il me mit entre les mains pour avoir mon avis. Il ne me fallut pas beaucoup de tems, pour lui faire connoître qu'il ne convenoit nullement n'y au païs, n'y à nos uſages. Il goûta mes raiſons, & me chargea d'en faire un autre ; & afin que rien n'en retardât l'execution, il retint trois Tailleurs de Pierre, que le Superieur de nôtre Miſſion de la Guadeloupe avoit fait venir, pour travailler à rétablir le Convent, que les Anglois avoient brûlé ſept ans auparavant. En attendant qu'on fût en état de creuſer les fondemens de l'Edifice qu'on projettoit, on les occupa à tailler huit à neuf cent quartiers de pierre, que nous avions amaſſez, & à en chercher d'autres. Je joignis à ces Ouvriers les deux jeunes Negres que j'avois deſtiné à être Maçons, & que j'avois fait travailler à la Purgerie & autres Bâtimens que j'avois fait faire au Fonds S. Jacques. Je m'en retournai à nôtre Habitation après que j'eus donné aux Ouvriers les panneaux, ſuivant leſquels ils devoient tailler un ordre dorique, dont la porte devoit être orné ; & ceux des piés droits, lancis & écoinſons du reſte du Bâtiment.

Nôtre nouveau Superieur general vint

quelques jours après au Fonds Saint Jacques, il y conduisit deux des Religieux qu'il avoit amené de France, & en retira le Pere Mondidier, qu'il envoya à la Guadeloupe. 1698.

L'Auteur court risque d'être mordu d'un gros serpent.

Il pensa m'arriver dans ce tems-là un accident terrible. J'étois dans le bois à faire abbattre des arbres dont j'avois besoin pour quelque charpente, lorsque je vis un de nos Negres qui se retiroit avec précipitation du pied d'un arbre, où il coupoit des liannes. J'en voulus sçavoir la raison. Il me dit, qu'il y avoit un gros serpent entre les cuisses de cet arbre. La curiosité me porta à m'en approcher pour le voir, & comme il me montroit du bout du doigt le lieu où il étoit, je me trompai, je crus qu'il me montroit une cuisse plus éloignée, ce qui fit que j'avançai tout le corps sur le lieu où étoit le serpent, de maniere que mes bras, mon visage & ma poîtrine étoient à la discretion de cet animal, qui pouvoit me mordre où il lui plaisoit. On peut juger de ma peur quand je vis le danger où j'étois. Je me retirai bien plus vîte que le Negre, & j'appellai du monde pour tuer le serpent. On coupa deux perches fourchues avec lesquelles deux Negres le percerent en même-tems, ce qui n'empêcha pas que

1698. l'un d'eux ne penſât être mordu, le ſerpent ayant gliſſé ſa tête dans une ouverture, qui étoit à une des cuiſſe de l'arbre. On lui coupa la tête, & enſuite on tira le corps qui avoit près de neuf pieds de long, & plus de cinq pouces de diametre. C'étoit aſſûrément le plus gros que j'euſſe encore vû. Sa tête avoit au moins ſix pouces de large. Quand on eût tiré le corps hors des cuiſſes de l'arbre, & des liannes qui l'environnoient, nous nous apperçûmes que c'étoit une femelle qui étoit pleine, & en remuant le corps, nous vîmes ſortir quelques petits ſerpens par les playes que les fourches lui avoient faite. C'étoit une trop bonne priſe pour la negliger. Je fis fendre le ventre d'un coup de couteau, & j'eus le plaiſir de voir comment ſes petits ſerpens y étoient renfermez. Je vis donc que les œufs étoient attachez les uns au bout des autres par une eſpece de boyau ou de membrane. Ils étoient de la groſſeur des œufs d'oye, mais plus pointus. Leur coque, comme celles des œufs de tortuë, étoit comme du parchemin moüillé. Les petits eſtoient dans ces œufs au nombre de treize, quatorze, ou quinze, longs d'environ ſix pouces, & de la groſſeur d'un petit tuyau de plume à écrire. Ils étoient de toutes ſortes de couleurs,

Longueur & groſſeur d'un ſerpent.

Oeufs de ſerpent.

leurs. J'en vis dans un même œuf qui étoient jaunes, d'autres gris, noirs tâchetées. Cela me fit revenir de l'erreur ou j'avois été jusqu'alors sur le rapport de bien des gens, que les couleurs faisoient differentes especes de serpens. Ces méchans petits animaux sortoient à mesure qu'on déchiroit la coque qui les renfermoit, ils se louvoient en même-tems, c'est-à dire, qu'ils se mettoient en rond, la tête élevée sur leur lof, & mordoient un bâton avec lequel je les tuois, autant de fois qu'ils le pouvoient attraper. J'en tuai de compte fait soixante & quatorze qui étoient contenus dans six œufs. Un autre s'étoit rompu dans le tems qu'on tiroit le corps de la bête hors des brousailles, dont la plûpart des petits qu'il renfermoit s'étoient sauvez. Je fis porter trois œufs entiers à la maison, avec tous ceux que j'avois tué, & le corps & la tête de la bête. 1698.

Nombre de serpens contenus dans le ventre d'une femelle.

On voit par ce que je viens de dire, combien ces animaux multiplient. Il est certain qu'ils couvriroient le païs, & le rendroient inhabitable, s'ils ne se détruisoient pas, & ne se mangeoient pas les uns les autres. Les couleuvres qu'on appelle simplement coureſſes à la Martinique, leur font une rude guerre, & en

1698. devorent autant qu'elles en peuvent attraper. Les hommes ne leur donnent point de quartier ; les fourmis en ont fait mourir un très-grand nombre ; ils leurs mangeoient les yeux : & je croi qu'une partie des petits meurent de faim, avant qu'ils soient en état de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Voilà, si je ne me trompe à quoi on est redevable du nombre assez mediocre de serpens qu'on voit aujourd'hui, en comparaison de ce qu'on en devroit voir, vû la prodigieuse multiplication de ces animaux.

Nos Peres nouveaux venus de France, virent tout cela avec frayeur, & n'osoient sortir de la Maison dès qu'il étoit nuit, craignant de rencontrer quelque animal semblable dans leur chemin.

Je fis tirer la graisse qui étoit dans le corps, où l'on trouva aussi quatre gros piloris à demi consommez.

La graisse de serpent est specifique & admirable pour guérir les rhumatismes, les douleurs froides, les contractions & foulures de nerfs, & la sciatique. Elle se trouve dans le corps du serpent attachée au dessous & des deux côtez des vertebres, elle est divisée en deux lobes plus ou moins gros, selon que le serpent a trouvé de quoi se nourrir : car quand le

Vertus de la graisse de serpent.

ſerpent a manqué de nourriture, on en trouve très-peu. On la fait fondre au Soleil, ou ſur le feu, & on la verſe dans un flacon où elle ſe conſerve tant que l'on veut. Elle eſt jaune quand on la tire du corps de la bête, elle devient plus blanche, lorſqu'elle eſt fonduë, & figée. Elle n'a aucun mauvais goût, ni aucune mauvaiſe odeur. 1698.

Maniere de s'en ſervir.

Quand on s'en veut ſervir, on la fait fondre ſur une aſſiette, & on y mêle enſuite de l'Eſprit de vin, ou de l'Eau-de-Vie la plus forte. Celle de Canne eſt meilleure pour cela que celle de vin, & après qu'on a oint la partie malade & les environs, on la frotte bien avec des linges chauds, & on met une compreſſe bien imbibée de ce qui eſt reſté ſur l'aſſiette. J'ay remarqué que cette graiſſe fait plus d'éfet lors qu'avant de l'appliquer, on fait de fortes frixions avec des linges chauds & rudes ſur la partie malade & aux environs, afin de rappeller les eſprits, les mettre en mouvement, & ouvrir les pores. J'en ay vû des effets merveilleux, & j'en ay fait l'experience ſur moi-même. Car ayant été moüillé un jour, dans le tems que j'étois tout baigné de ſueur, ſans avoir la commodité de changer de linge & d'habit, je me trouvai le lende-

Experience de l'Auteur touchant la graiſſe de ſerpent.

1698. main, tellement roide, qu'on m'auroit plûtôt rompu l'épine du dos, que de me la faire ployer. Cette roideur s'étendoit encore dans les jointures des bras & des jambes, de ſorte que le Chirurgien apprehendoit que cet accident n'eût des ſuites fâcheuſes. Il me ſemble qu'on diſoit, que c'étoit un tetanos, auquel il eſt rare qu'on puiſſe remedier. Quoiqu'il en ſoit, je n'avois pas encore envie de mourir, & je reſolus de travailler moi-même à ma guériſon. Je fis apporter quelques poëles de feu dans ma chambre pour l'échaufer ; je bus un verre de vin de Canarie avec du theriaque & de la confection d'hiacinthe, & après que j'eus ſué près de trois heures, je me fis frotter très-rudement avec de gros linges bien chauds, & enſuite avec de la graiſſe de ſerpent & de l'Eau-de-Vie de Canne, & frotter de nouveau juſqu'à ce que je ſentiſſe de la douleur : car on fut fort long-tems avant que je ſentiſſe rien, quoique je fuſſe écorché en pluſieurs endroits. Dès que le ſentiment fut revenu, je ne doutai plus de ma guériſon. On me mit une ſerviette ployée en long imbibée de graiſſe & d'Eau-de-Vie le long de l'épine du dos, & d'autres linges imbibée de même au col, au bras, & aux jam-

bes, & on m'entretint chaudement sans pourtant me faire suer par artifice. On recommença cette operation au bout de douze heures, excepté qu'il n'étoit plus necessaire de me frotter si fort : car je sentois parfaitement bien, & sur tout aux endroits où j'étois écorché. Avec quatre frixions je fus entierement guéri. 1698.

Les Negres ont une superstition assez plaisante sur les serpens. Ils disent, que quand on les brûle après les avoir tuez, les autres serpens ne manquent pas de venir au lieu où leurs camarades ont été brûlez, pour mordre ceux qui les ont ainsi mal traitez après leur mort. Pour leur ôter cette imagination de la tête, je jettai dans les fourneaux les petits que j'avois tuez dans le bois, & ceux qui étoient dans les œufs que j'avois apportez à la Maison. Car pour la tête le Commandeur Negre me l'avoit demandé pour la reduire en poudre, parce qu'elle entre, comme je l'ai dit, dans le remede qu'on applique aux morsures de serpent. Je donnai le corps à quelques-uns de nos Negres qui s'en accommoderent bien. J'en aurois mangé tout comme eux : car c'est une nourriture fort saine, pourvû qu'on ne se fasse pas une habitude d'en manger souvent, parce qu'elle purifie & subtilise

Pensée ridicule des Negres touchant les serpens.

1698. trop le sang, & feroit à la fin tomber en ptisie; mais je ne voulus pas éfrayer nos nouveaux venus.

Il arriva quelques jours après qu'on trouva deux serpens auprès de la Sucrerie. Nos Negres ne manquerent pas de me venir dire, qu'ils étoient venus pour se venger de ce qu'on avoit fait brûler les autres, & qu'assûrement quelqu'un de la Maison seroit mordu. Je leurs dis, que pour empêcher les autres de revenir, il falloit jetter ceux ci tous vivans dans les fourneaux, & que s'il s'en presentoit d'autres, je les ferois rôtir tous vivans sur des charbons. Ces deux serpens avoient l'épine du dos rompuë, mais ils étoient encore tous vivans. Je les fis prendre en cet état, & je les fis mettre dans un évant des fourneaux où ils furent consommez dans un moment. Comme nous n'étions pas alors dans la saison où les serpens descendent à la mer pour se baigner, & changer de peau, on fut assez long-tems sans en voir. Nos Negres se persuaderent que j'avois trouvé le veritable moyen de les empêcher de venir rouler autour de nos maisons.

C'est dans le commencement de la saison des pluyes, que les crabes, les tourlouroux, les lezards, & les serpens,

quittent les bois & les Cannes pour venir à la mer. Après que ces derniers s'y ſont baignez, ils paſſent entre quelques bois qui ayent des crocs, ou des épines, & ſi acrochans par le col, ils y laiſſent leur peau toute entiere, & vont ſe cacher dans quelque trou, où entre des racines d'arbres juſqu'à ce que leur nouvelle peau ſoit endurcie ſuffiſamment pour paroître à l'air. Dans le tems qu'ils ſont obligez de demeurer ainſi en retraite, ils deviennent maigres, & ſont fort foibles, & n'ont pas la force d'aller chercher de la nourriture. J'en ay trouvé quelquefois qui ne pouvoient pas ſe traîner. Leur foibleſſe n'excite la compaſſion de perſonne, on ne leur pardonne jamais en quelque état qu'on les trouve. 1698.

Saiſon où les ſerpens quittent leur peau.

Le tems où ils ſont plus dangereux, c'eſt lorſqu'ils ſont en chaleur. On les entend alors ſiffler, & ſe repondre les unes aux autres. Il ne fait pas trop bon aller à la chaſſe.

Les Negres les ſentent, & les éventent auſſi-bien pour le moins que les chiens de chaſſe éventent les liévres & les autres bêtes. J'étois un matin dans le bois avec nos Charpentiers, un d'eux qui marchoit devant moi s'arrêta tout d'un coup, & me dit, mon Pere, regardez à vos pieds,

Les Negres éventent les ſerpens.

1698. il y a ici près quelque serpent. Je lui demandai où il étoit ; il me repondit, je ne sçai pas, mais je le sens ; & m'ayant fait tenir en repos le visage tourné vers le lieu d'où lui étoit venuë l'odeur, il me dit, de sentir en retirant mon haleine. En effet, dans le moment je sentis une odeur fade & douçâtre, à peu près comme celle qu'on sent quand on entre le matin à jeun dans un Hôpital mal propre. Je lui dis ce que je sentois. Il me repliqua, c'est un serpent qui n'est pas loin d'ici, & il doit être gros : car l'odeur qu'il exhale est bien forte, & vous l'allez sentir encore davantage. En effet, il n'eût pas si tôt jetté quelques pierres vers l'endroit d'où venoit l'odeur, que je la sentis plus vivement. C'étoit parce que le serpent s'étoit remué, ayant eu peur des pierres. Car c'est un animal fort craintif, & je serois assez porté à croire que quand il se jette sur une personne, c'est plûtôt la peur qui excite en lui ce mouvement que toute autre passion.

Sentiment de l'Auteur sur les mouvemens des serpens.

Nous découvrîmes un moment après le serpent que nous avions senti, & selon la coûtume nous le tuâmes. C'étoit une femelle pleine d'œufs, mais qui n'avoient encore rien de formé. Ils n'étoient guéres plus gros que dts œufs de pigeon. Leur

Oeufs de serpens.

peau mince & tendre comme du parchemin moüillé, étoit remplie d'une matiere jaunâtre, comme le jaune d'un œuf de poule gâté, qui n'avoit pas bonne odeur, tant s'en faut, il faisoit mal au cœur. Cet animal avoit environ six pieds de long ; & étoit gros comme le bas de la jambe. 1698.

J'en ai trouvé qui étoient accouplez. Dans cet état ils sont cordez ensemble, & paroissent comme les tourillons d'un gros cable. Ils se soûtiennent tous droits sur le tiers de leur longueur. Ils se regardent la gueule ouverte comme s'ils vouloient se dévorer, s'approchant la tête l'un de l'autre en sifflant, bavant, & écumant d'une maniere très-vilaine. Oh quels amours ! c'est un effet de la providence divine, que ces mauvais animaux se devorent les uns les autres, sans cela, ils rendroient inhabitables les Isles, où ils se trouvent. On n'en voit dans toutes les Antilles qu'à la Martinique, Sainte Alousie où Lucie, & à Bequia, qui est un des Grenadins, qu'on appelle a cause de cela, la petite Martinique.

Comme les serpens s'accouplent.

Isles Antilles où l'on trouve des serpens viperes.

On ne voit dans les autres Isles que des couleuvres qui ne sont point venimeuses, & qui même sont utiles, en ce qu'elles font la guerre aux rats. Elles sont rares

1698. à la Guadeloupe, & même fort petites. Il y en a à la Dominique qui sont très-grosses, qu'on appelle des têtes de chien, parce qu'elles ont la tête grosse & courte, & qu'elles sont toûjours aussi disposées à mordre, que des mâtins qui gardent une basse cour. Mais elles n'ont point de venin. Elles font plus de peur que de mal à ceux qui ne sont pas accoutumez à les voir, ou à les entendre souffler, ou siffler quand on s'approche trop près d'elles. Elles n'en veulent qu'aux poules, aux rats, & aux oiseaux.

Couleuvres de la Dominique, appelées têtes de chien.

La graisse des têtes de chien est infiniment meilleure que celle des viperes, telles que sont les serpens de la Martinique, Sainte Alousie, & Bequia. On s'en sert pour les mêmes maux que celles des viperes, mais ce qu'elle a de particulier, c'est qu'on s'en sert avec un succès merveilleux pour la goutte. Je ne prétend pas de dire qu'elle guérisse ce mal radicalement, je tromperois mon Lecteur, & ce n'est pas-là mon caractere, ni mon dessein. Ce qu'elle opere est de faire transpirer l'humeur acre qui par ses picottemens sur les membranes des nerfs cause ces douleurs aiguës, qui rendent cette maladie une des plus douloureuse, & des plus incommodes que l'on puisse souffrir.

Vertus de la graisse des têtes de chien.

Ceux qui en ſont attaquez ſe font oindre la partie affligée avec cette graiſſe la plus chaude qu'ils peuvent la ſouffrir, & ſe tiennent le plus chaudement qu'il eſt poſſible. Cela n'eſt pas difficile dans un climat comme celui des Iſles, & il faut reïtirer les onctions de ſix en ſix heures. Il eſt inoüi que la goutte la plus opiniâtre ait tenu bon contre ce remede plus de vingt-quatre heures. On ſçait que dès que l'humeur commence à ſe diſſiper, la douleur ceſſe, & que l'uſage de la partie revient dès que l'humeur eſt diſſipée. Il eſt vrai, qu'elle revient dans ſes periodes ordinaires, parce que cette graiſſe n'en détruit pas le principe, mais c'eſt beaucoup de pouvoir ſe délivrer en vingt-quatre heures, & ſouvent en bien moins de tems, d'une douleur aiguë, qui vous tient cloüé ſur un lit une bonne partie de l'année. Sauf à recommencer les onctions, quand la douleur recommence à ſe faire ſentir. 1698.

Maniere de s'en ſervir pour la goutte.

Je dois avertir le Lecteur, que cette graiſſe ne produit pas dans les païs froids, des effets auſſi heureux, & auſſi prompts qu'elle en produit dans les païs chauds, comme l'Amerique, & autres lieux ſemblables, parce que les pores ſont plus ſerrez, & plus difficiles à ouvrir, ce qui

Précaution qu'il faut apporter dans les pays froids.

1698. rend la transpiration plus laborieuse : il pourroit même arriver que le défaut de transpiration qui est necessaire non-seulement dans la partie affligée, où est le dépôt de l'humeur, mais encore dans le reste du corps, où elle se filtre & se dissipe peu à peu, la pouvoit fixer, & causer l'accident d'une goutte remontée, ce qui est pourtant facile à éviter, n'y ayant qu'à tenir le malade dans un lieu bien chaud, le faire suer, & lui faire sur le corps autant de frixions qu'il en pourra souffrir, avant de faire les onctions sur la partie affligée, sans oublier de lui donner de bons cordiaux qui aident à pousser par les pores déja ouverts l'humeur que le remede a mis en chemin de sortir.

Je croi avoir dit dans un autre endroit comment on distinguoit les serpens venimeux d'avec les couleuvres qui ne le sont point. Rien n'est si facile, pourvû qu'on ne se laisse pas d'abord emparer par la frayeur que cause la vûë & la rencontre de ces animaux à ceux qui n'y sont pas accoûtumez. La couleuvre a la tête longue & ronde comme une anguille, & le serpent l'a platte, large & triangulaire, à peu près comme un trefle. On peut voir la description que j'en ay faite dans un autre endroit, où j'ay encore dit, que le

Difference des serpens & des couleuvres.

ſerpent ne mache point ce qu'il mange, mais qu'il l'avale tout entier. 1698.

J'ai eu une fois le plaiſir d'en voir un qui avala devant moi un pilori. On doit ſe ſouvenir, que c'eſt une eſpece de rat naturel aux Iſles, preſque blanc, & bien plus gros que les rats ordinaires originaires d'Europe. Dès que le ſerpent eût mordu le pilori, il ſe retira à quartier : car ſelon les apparences il craignoit que le pilori ne ſe jetta ſur lui, & ne le mordit, il grimpa enſuite ſur les branches d'un arbriſſeau, au pied duquel le pilori demeura un bon quart d'heure à ſe debattre ; il tomba à la fin, s'étendit & mourut. Alors le ſerpent étant deſcendu ſe mit à ſe rouler ſur lui, & à achever de l'étendre à ſa fantaiſie en bavant deſſus, de maniere qu'il lui mit les deux pattes de devant le long des côtez, & les deux de derriere le long de la queüe. Et après qu'il l'eût ainſi bien étendu & couvert de bave, il le prit par la tête qu'il engloutit, & en le ſucçant peu à peu, il le fit entrer tout entier dans ſon ventre, quoique avec aſſez de peine : car il étoit petit, & le pilori fort gros. Ce fut ſon dernier repas : car après que j'eus vû ce que je voulois voir, je le tuai.

Un ſerpent tue, & avale un pilori.

1698.

CHAPITRE VII.

Des Esclaves noirs dont on se sert aux Isles, du Commerce de leur Païs. Leur Religion ; leurs mœurs, leurs danses. Comment on les achette, comment on les traite, comment on les instruit.

IL arriva à la Martinique à la fin du mois de Mai un Vaisseau chargé de Negres venant de la Côte de Juda en Guinée, pour le compte des sieurs Maurelet de Marseille, & leur Compagnie. J'en fus averti aussi-tôt par un Neveu des sieurs Maurelet nommé Boisson, qui avoit une Habitation à côté du Fonds S. Jacques.

Comme dans l'Assemblée que nous avions tenuë avant l'arrivée du nouveau Superieur general, j'avois été autorisé pour acheter le nombre de Negres que je jugerois à propos, & que je serois en état de payer, je partis sur le champ pour me rendre à la Basseterre, afin de conferer avec le Superieur general, sur l'occasion qui se presentoit d'avoir des Esclaves, dont nous avions un extrême besoin pour nôtre Habitation, & encore pour l'execution du Convent que nous avions resolu de bâtir, pour la fabrique duquel il

étoit absolument necessaire d'avoir des Esclaves, à moins de vouloir discontinuer le travail de la Sucrerie. 1698.

Je fus surpris de ne point trouver le Superieur general au moüillage ; il en étoit parti pour venir conferer avec moi, mais au lieu de suivre le droit chemin, & de faire diligence, parce que ces sortes de ventes se font dans un jour ou deux: il s'en étoit allé voir les Curez de la Basse-pointe & du Macouba.

Le Pere Cabasson qui avoit été confirmé dans sa Charge de Superieur particulier de la Mission de la Martinique, me dit, qu'étant autorisé comme je l'étois par une Déliberation capitulaire, je ne devois faire aucune difficulté d'acheter des Negres, dautant que c'étoit l'intention du nouveau Superieur general qui n'étoit allé à la Cabesterre, que pour voir avec moi combien j'en pourrois acheter. Sur ces assurances j'en achetai douze, qui me coûterent cinq mille sept cent francs, que je devois payer en Sucre brut à raison de sept livres quinze sols le cent, dans le terme de six semaines. Je partis avec mes nouveaux Negres deux jours après les avoir achetez, ayant auparavant écrit au Superieur general, que ne l'ayant point trouvé, mais ayant été informé de

1698. ſes intentions, j'avois acheté douze Negres, qui le mettroient en état de faire le bâtiment du Convent ſans diſcontinuer le travail de la Sucrerie. J'arrivai vingt-quatre heures après cette Lettre, & je le trouvai tout à fait en colere. Il me dit, que j'avois outrepaſſé mes pouvoirs, & qu'il étoit en droit de me caſſer de mon emploi. Ce preambule me fit de la peine : car je ne ſuis pas naturellement fort ſouffrant, ſur tout quand je ſuis ſûr d'avoir raiſon. Je lui répondis que la choſe n'étoit pas ſi facile de ſon côté que du mien, puiſque je pouvois quitter ma charge quand il me plairoit, mais qu'il n'étoit pas le maître de m'en deſtituer, & qu'ayant executé les ordres que la Communauté m'avoit donnez, j'étois bien ſûr qu'elle me ſoutiendroit. Ma fermeté lui fit faire quelques reflexions, & quelques heures après, il envoya le Pere Giraudet me dire, qu'il ne ſçavoit pas la Déliberation capitulaire qui m'avoit autoriſé, qu'il avoit été porté à me parler de la ſorte, pour ſatisfaire quelques-uns de nos Peres, à qui une ſi groſſe emplette faiſoit peur. Nous eûmes enſuite une conference qui nous rendit bons amis, parce qu'elle diſſipa certains ombrages que les jaloux lui avoient inſpirez contre moi.

Different de l'Auteur avec le Superieur general au ſujet d'un achat d'Eſclaves.

& nous devînmes si unis, que j'étois en tiers dans son amitié & dans son conseil avec le Pere Giraudet. 1697.

Nôtre Superieur general fit un petit voyage à la Guadeloupe, au retour duquel il declara publiquement qu'il vouloit m'y établir pour Superieur, & qu'il m'y conduiroit après la Toussaints, mais il ne fut pas en état d'executer son dessein: car il mourut avant ce tems-là. C'étoit le second Superieur general qui étoit mort dans cette disposition.

Ce petit orage étant passé, je ne songeai qu'à faire du Sucre, pour payer les Negres que j'avois achetez, & pour plus de mille écus de toiles, de viandes salées, de ferremens & autres choses, que je devois payer incessamment aux Marchands qui me les avoient fournis. Cela fit que pour profiter du travail de tous nos Esclaves, & n'être pas obligé d'en détacher pour aller commencer le bâtiment, je differai de jour en jour d'en donner le dessein. A la fin il y fallut venir, mais ce fut quand la saison du Sucre étant passée je n'avois plus besoin de tant de monde, & que j'en pouvois par conséquent detâcher le nombre qui étoit necessaire pour servir les Ouvriers sans faire tort aux travaux ordinaires de l'Habitation.

1678. Je parlerai du Plan de ce Bâtiment, après que j'aurai dit d'où nous viennent les Negres Esclaves dont nous nous servons aux Isles, & plusieurs choses que j'ay remarquées sur ce sujet.

C'est une Loi très-ancienne, que les Terres soûmises aux Rois de France, rendent libres tous ceux qui s'y peuvent retirer. C'est ce qui fit que le Roi Loüis XIII. de glorieuse memoire, aussi pieux qu'il étoit sage, eût toutes les peines du monde à consentir, que les premiers Habitans des Isles eussent des Esclaves, & ne se rendit enfin qu'aux pressantes sollicitations qu'on lui faisoit de leurs octroyer cette permission, que parce qu'on lui remontra que c'étoit un moyen infaillible, & l'unique qu'il y eût, pour inspirer le culte du vrai Dieu aux Afriquains, les retirer de l'idolâtrie, & les faire perseverer jusqu'à la mort dans la Religion Chrétienne qu'on leur feroit embrasser.

Motifs de la permission que Loüis XIII. donna aux François d'avoir des Esclaves.

Les Esclaves Negres que nous avons aux Isles, nous viennent pour la plûpart des deux Compagnies d'Afrique & de Senegal, qui sont autorisées par le Roi, pour faire seules ce Commerce, privativement à tout autre. J'ay dit pour la plûpart, parce que dans les tems de guerre, nous avons souvent des Negres qu'on

Compagnies d'Afrique & de Senegal.

prend sur les Vaisseaux ennemis, qui viennent d'Afrique, ou qu'on enleve dans les pillages de leurs Isles, & de leurs Habitations; & pendant la paix, il nous en vient bien davantage par le trafic secret qu'on fait avec les Anglois, les Hollandois, & les Danois de l'Isle de S. Thoma. 1698.

Obligations de ces Compagnies.

Les Compagnies de Guinée & de Senegal sont obligées par leur traité avec le Roy, d'apporter tous les ans aux Isles un nombre assez considerable d'Esclaves, je croi que c'est deux mille, dont le prix se regle selon l'âge, le sexe, la force, la beauté, la complexion & le besoin qu'en ont les Habitans.

Mais soit par impuissance, soit par quelque autre raison que je ne sçai pas il y avoit dès long tems qu'on n'entendoit plus parler des Negres de ces Compagnies, quand j'arrivay aux Isles, tout ce qu'elles faisoient étoit d'empêcher en vertu de leurs Lettres patentes que les Marchands particuliers ne pussent aller traiter aux côtes d'Afrique, à moins qu'ils n'en achetassent d'elle la permission, comme avoient fait les sieurs Maurelet.

Comptoirs des deux Compagnies.

Ces Compagnies ont des Comptoirs, & des Forts dans les endroits que le Roy leur a concedez par ses Lettres, celle de Senegal à les siens à la riviere de Senegal,

1698. de Gambie, & aux environs; & celle de Guinée à les siens à Benin, Juda, Arda, & autres lieux de cette côte.

Difference des Negres des deux Compagnies.

Les Negres de cette derniere Compagnie, sont les meilleurs pour le travail de la terre, & autres gros ouvrages, ceux du Cap-verd, & du Senegal, ne sont pas si forts, mais ils sont plus propres pour le service d'une maison, & pour apprendre des métiers.

Qui sont ceux que l'on vend comme Esclaves.

Dans tous ces endroits-là, il y a quatre sortes de personnes que l'on vend aux Compagnies, ou autres Marchands qui y viennent traiter.

Les premiers sont les mal-faiseurs, & generalement tous ceux qui ont merité la mort, ou quelque autre peine. Les Rois commuent ces peines, pour leur profit particulier, au banniſſement perpetuel, c'est-à dire à l'esclavage dans les pays des étrangers, auſquelles ils les vendent.

Les seconds sont des prisonniers de guerre, qu'ils font sur leurs voisins, avec lesquels ils sont dans une guerre continuelle, qui n'a point d'autre but que ces pillages ou enlevemens de personnes, qu'ils font par surprise, sans en venir presque jamais à une guerre ouverte, ou à une action d'éclat, ou de quelque decision

Les troisiémes sont les esclaves particuliers des Princes, ou de ceux à qui les Princes en ont donnez, qui les vendent, quand la fantaisie, ou le besoin le leur dicte. 1698.

Les quatriémes enfin, qui font le plus grand nombre, sont ceux que l'on derobe, soit par le commandement, ou le consentement des Princes, soit par certains voleurs surnommez Marchands, qui ne font autre metier, tantôt pour eux & tantôt pour leur Prince: car il arrive souvent que ces petits Rois s'engagent de fournir aux Marchands Européens un plus grand nombre d'esclaves qu'ils n'en ont en leur pouvoir, & quand ils se voyent pressez, ils envoyent ces sortes de Marchands dans les Villages de leurs voisins, & même dans ceux de leur dependance pendant la nuit, où ils enlevent tout ce qu'ils attrapent d'hommes, de femmes, d'enfans, & les conduisent au Vaisseau ou Comptoir du Marchand à qui on les doit livrer, qui les marque aussitôt avec un fer chaud, & ne manque pas de les mettre aux fers pour s'en assûrer.

On peut dire que ces Marchands ou Chasseurs d'esclaves, sont de veritables voleurs de grands chemins qui ne font autre chose que voler par tout, princi- Comment on enleve les Negres.

1697. palement la nuit, pour chercher quelque proye ; s'ils rencontrent quelqu'un, & qu'ils se croyent les plus forts, ils se jettent dessus, le prenne, lui lient les mains derriere le dos, & lui mettent un baillon à la bouche, si c'est un homme ou une femme, pour l'empêcher de crier ; si ce sont des enfans, ils les mettent dans un sac ; & lorsque la nuit est venuë, ils conduisent les uns & portent les autres aux Comptoirs des Européens, qui les étampent aussi-tôt, & le font transporter dans leurs Vaisseaux, s'ils les ont en rade, ou les gardent bien enferrez jusqu'à la premiere occasion de les embarquer. Ce métier de voleur de Negres ne laisse pas d'être dangereux : car outre qu'il est permis à tout le monde de se deffendre, & même de les tuer, quand ceux qu'ils vouloient enlever se trouvent les plus forts, on peut les vendre eux-mêmes, si on peut s'en saisir, & leur faire ainsi souffrir la peine du talion : il est vrai qu'il faut éviter que le Prince en ait connoissance : car il feroit vendre à son profit, le Marchand voleur, sans rien donner à ceux qui s'en seroient saisis.

J'achetay un jeune Negre de qui j'appris dans la suite qu'il avoit été enlevé de cette maniere avec un sien frere, leur

pere qui étoient Capitaine les avoit en- 1697.
voyez chercher quelque chose hors du Village, ils furent rencontrez par des Marchands qui les mirent chacun dans un sac, & les porterent aux Comptoirs de la Compagnie, qui les fit passer aux Isles: ce desordre est tellement commun, qu'on ne voit autre chose que des Habitans qui se derobent & se vendent les uns les autres.

On a proposé en Sorbonne les cas suivans.

Cas de conscience proposez & resolus en Sorbonne

1°. Si les Marchands qui vont en Afrique pour achetter des esclaves, ou les Commis qui demeurent dans les Comptoirs, peuvent achetter des gens qu'ils sçavent avoir été derobez, attendu que ce qui nous paroît un desordre, est une coûtume reçûë chez ces peuples, & autorisée par leurs Rois.

2°. Si les Habitans de l'Amerique à qui ces Marchands les apportent, peuvent achetter indifferemment tous les Negres qu'on leur presente, sans s'informer, s'ils ont été volé, où s'ils ont été vendus pour une raison legitime.

3°. A qu'elle reparation les uns & les autres sont obligez, quand ils connoissent avoir achetté des Negres qui ont été derobez.

1698. La decision qu'un de nos Religieux apporta sur ces trois articles n'a pas été reçûë aux Isles, on y a trouvé des difficultées insurmontables, & nos Habitans disoient que les Docteurs qu'on avoit consultez n'avoient ni Habitation aux Isles ni interêt dans les Compagnies, & qu'ils auroient decidé tout autrement, s'ils eussent été dans l'un de ces deux cas.

Prix des Esclaves en Afrique.

Le prix des esclaves en Afrique se regle selon la quantité que les Princes où les Particuliers en ont à vendre, le nombre des Achetteurs, & les besoins des Vendeurs : on les paye en barre de fer, fusils, poudre, balles, toiles, papier, étoffes legeres, & autres marchandises, & sur tout en bouges, qui sont des coquilles que l'on apporte des Isles Maldives, qui servent de monnoye courante dans toute la côte.

Reponse du Roy de Juda au Pere Braguez.

Un de nos Religieux, appellé le Pere Braguez étant à Juda avec le Chevalier Damon qui commandoit un navire de la Compagnie de Guinée, se trouvant un jour avec le Roy de Juda, il lui dit qu'il s'étonnoit de ce qu'il recevoit des coquilles pour le prix de ses Esclaves, & de ses autres marchandises, au lieu de donner cours dans son Royaume aux especes d'or & d'argent, ce Prince lui repondit

répondit que n'ayant pas chez lui ce qui étoit neceſſaire pour faire de la Monnoye, il ſeroit ſans ceſſe trompé par les eſpeces fauſſes qu'on lui apporteroit, qui à la fin lui deviendroient inutiles, & ruïneroient ſon Commerce ; au lieu qu'il ne couroit point ce riſque en ſe ſervant des bouges, qu'il les recevoit, & les donnoit en payement, qu'il ne pouvoit être trompé que ſur le poids, ce qui ne pouvoit pas être conſiderable, & qu'au pis aller plus les étrangers en apporteroient chez lui, plus il ſe trouveroit riche, puiſqu'elles lui tenoient lieu, & lui procuroient les mêmes commoditez que l'or & l'argent monnoyé procurent aux autres. 1698.

On voit par-là, que ces Negres entendent aſſez bien leurs interêts, & qu'ils ont plus d'eſprit, & plus de bon ſens, que nous ne nous l'imaginons. Ce que je vais dire, en ſera une nouvelle preuve & plus forte.

Le Chevalier Damon étoit à Juda dans le tems que ces Peuples faiſoient la grande Fête pour conſulter le ſerpent. Il fut invité par le Roi de s'y trouver avec ſes Officiers. L'endroit où ſe devoit faire cette ceremonie étoit éloigné de trois à quatre lieuës du Bourg, Ville, ou Vil- Fête pour conſulter le Serpent.

1698. lage où le Roi fait sa residence ordinaire. C'étoit un vaste champ, autour duquel on avoit bâti des cases couvertes de feüilles de palme pour le Roi & pour sa suite. L'espace qui étoit au milieu étoit renfermé par une barriere.

Marche du Roi de Juda.

La Maison du Roi partit sur le midy, & on peut dire physiquement sa Maison. Car les femmes qui le servent se chargerent de tous ses meubles, & de toutes ses marchandises sans rien laisser que les murailles. Elles alloient ainsi deux à deux escortées des Gardes du Roi. Ses enfans venoient ensuite ; les femmes favorites suivoient les enfans, & le Roi porté dans un Raiseau sur les épaules de quelques Negres terminoit cette longue file. Le Chevalier Damon, le Pere Braguez & les Officiers du Vaisseau & du Comptoir portez comme le Roi, suivoient Sa Majesté, & étoient escortez du reste des Gardes armez de sagayes, & de quelques fusils.

On arriva assez tard au lieu de la ceremonie. On ne songea tout le lendemain & les jours suivans, qu'à faire bonne chere, & à se divertir. Enfin, le jour étant arrivé, on fit placer le Chevalier Damon & sa Compagnie auprès de la barriere. Le Peuple à genoux, & en silen-

ce étoit fort éloigné de-là : le Roi ſeul avec le Prêtre du païs entrerent dans l'enceinte, où après beaucoup de proſternations, de prieres, & de ceremonies, le Prêtre s'approcha d'un trou où l'on ſuppoſoit qu'il y avoit un ſerpent. Il lui parla de la part du Roi, & lui fit les queſtions accoûtumées ſur le nombre des Vaiſſeaux qui viendroient l'année ſuivante, ſur la Guerre, la Moiſſon, & autres choſes. A meſure que le ſerpent répondoit à une demande, le Prêtre portoit la réponſe au Roi, qui étoit un peu éloigné du trou, à genoux, & en poſture de ſuppliant. Ce manege s'étant fait pluſieurs fois, on publia enfin, que l'année ſuivante ſeroit heureuſe, qu'il y avoit beaucoup de traite, & qu'on prendroit bien des Eſclaves. Le Peuple en témoigna ſa joye par de grands cris, par des danſes, & par des feſtins. 1698.

Maniere de conſulter le Serpent.

Le Pere Braguez s'étant trouvé auprès du Prêtre dans le feſtin que le Roi fit au Chevalier Damon & à ſa Compagnie après la ceremonie, lia converſation avec lui. C'étoit un homme d'environ ſoixante ans, fort bien fait, d'une phiſionomie ſage & ſpirituelle. Entre autres queſtions que le Pere Braguez lui fit, il lui demanda pourquoi ils ne choiſiſſoient pas

Converſation du Pere Braguez avec un Prêtre Negre Idolâtre.

1698. plûtôt une autre creature pour être l'objet de leur culte, & pour la consulter sur les évenemens dont ils avoient envie d'être éclaircis. Qu'il paroissoit qu'il y avoit quelque mistere dans ce choix, dont il souhaitoit d'avoir connoissance.

Ce Prêtre ne s'en fit pas beaucoup prier. Il lui dit, que le culte qu'ils rendoient au serpent, n'étoit qu'un culte relatif à l'être Souverain, dont ils étoient les Creatures. Que ce choix n'avoit pas été en leur disposition, mais qu'ils s'y étoient attachez par obéïssance aux ordres de leur Maître commun, qui sont toûjours fondez sur de très-bonnes raisons. Que le Createur connoissant parfaitement les dispositions des Creatures qui sont sorties de ses mains, sçavoit trop bien qu'elle étoit la vanité & la superbe de l'homme, pour ne pas prendre tous les moyens les plus propres pour l'humilier; qu'il n'en paroissoit point de plus efficace, que de l'obliger de ramper devant un serpent, qui est le plus méprisable, & le plus méchant de tous les animaux. Que si ce premier Estre eût choisi un homme pour être le dépositaire de ses secrets, & pour faire entendre ses volontez aux autres hommes; cet homme auroit bien-tôt oublié la bassesse de son

Belles moralitez d'un Prêtre Idolâtre.

extraction, il auroit peut-être voulu aller de pair avec son Souverain, ou tout au moins se mettre au dessus de tous les autres hommes. Mais que cet inconvenient & ce danger ne se trouvoient pas dans le serpent, dont les organes ne sont point disposées à pouvoir produire des sentimens d'orgueïl & de rebellion contre son Souverain, & que l'homme n'apprenant les volontez de son Createur, que par la bouche & l'entremise d'une Creature si abjecte, est forcé de reconnoître son neant, & combien il est éloigné de la moindre perfection de celui auquel il auroit la temerité de se comparer, s'il ne le tenoit dans un état d'humiliation continuelle. 1698.

Le Pere Braguez qui m'a rapporté cette conversation dont je ne donne ici qu'une petite partie, m'a dit, qu'il fut charmé des belles moralitez que ce Negre lui debita, mais qu'après tout, il ne pût jamais lui rien persuader des veritez de nôtre Religion, ni lui faire naître la moindre envie d'en être instruit plus à fond. Il semble que le demon les retient sous son esclavage par les salles voluptez où ils sont sans cesse plongez, & par cette vie libertine, indifferente & sensuelle, qui les conduit de pechez en pechez dans

Diverses raisons qui empêchent les Negres de se convertir.

1698. des abîmes de desordres toûjours plus criminels.

Il faut aussi avoüer à la honte du nom Chrétien, que les Européens qui vivent parmi eux pour le Negoce, & pour conserver les Forteresses qu'ils ont bâties sur leurs terres, ne leur donnent pas une grande estime de nôtre Religion, parce qu'il n'y a rien au monde de plus affreux que la vie qu'ils y menent. C'est ainsi que j'en ai entendu parler tous les gens de bien qui y ont été. C'est ce que j'en ai appris par des Ecclesiastiques & des Religieux de differens Ordres, qui y étoient allez, pour tâcher d'établir la foi dans ces quartiers-là, qui tous m'ont assûré, qu'un des plus grands obstacles qu'ils ayent trouvé à la réüssite de leur pieux dessein, étoit le libertinage des Chrétiens qui y sont, & les scandales qu'ils y donnent. Il ne faut pas croire que ce que je dis ici, ne regarde que les Anglois, Hollandois, ou autres Peuples separez de l'Eglise Catholique. Les Catholiques qu'on appelle Romains, n'ont rien à reprocher aux autres sur cet article, quoiqu'ils ayent infiniment à se reprocher à eux-mêmes, que leur mauvaise conduite soit peut-être l'unique cause de la perte de toutes ces ames.

Je pourrois rapporter ici ce qui s'eſt paſſé à l'égard de quelques-uns de nos Religieux, mais l'occaſion s'en trouvera dans quelqu'autre endroit. 1698.

Pour ce qui eſt des naturels du païs, il eſt certain que leur temperament chaud, leur humeur inconſtante & libertine, la facilité & l'impunité qu'ils trouvent à commettre toutes ſortes de crimes, ne les rend guéres propres à embraſſer une Religion dont la juſtice, la mortification, l'humilité, la continence, la fuite des plaiſirs, l'amour des ennemis, le mépris des richeſſes, &c. ſont les fondemens. Il eſt vrai, qu'ils ſe convertiſſent aiſément quand ils ſont hors de leur païs, & qu'ils perſeverent dans le Chriſtianiſme, tant qu'ils le voyent pratiquer à leurs yeux, par ceux avec qui ils vivent, & qu'ils ne voyent pas de ſûreté à s'écarter de la Religion qu'ils ont embraſſée; mais il eſt vrai auſſi que dès que ces motifs ne les retiennent plus, ils ne ſongent non plus aux promeſſes qu'ils ont fait à leur Baptême, aux obligations qu'ils ont contractées, aux lumieres convainquantes qu'ils ont reçûës, que ſi tout cela ne s'étoit paſſé qu'en ſonge. De maniere que s'ils retournoient dans leur païs, ils ſe dépoüilleroient du nom de Chrétien auſſi

Naturel des Negres, & leurs diſpoſitions ſur la Religion.

1698. facilement, que de l'habit Europeen dont ils se trouveroient revêtus en y arrivant.

On a veu un exemple fameux de cette verité dans Aniaba fils d'un Roi de Juda. La Compagnie de Guinée l'avoit amené en France, & l'avoit presenté au Roi, qui l'avoit fait instruire dans la Religion, & dans tous les exercices convenables à un homme de sa qualité. Il lui avoit fait l'honneur de le tenir au Baptême, & de lui donner son nom. Il l'avoit entretenu avec sa magnificence ordinaire au College, à l'Academie, & l'avoit fait servir dans ses Armées comme Capitaine de Cavalerie, afin de le rendre parfait dans la science des armes, comme il lui avoit donné moyen de le devenir dans les autres. Enfin la Compagnie de Guinée ayant donné avis au Roi, que le Peuple de Juda le demandoit, pour occuper le Trône de son Pere, que son Oncle, dont ils n'étoient pas contens, avoit usurpé pendant son absence, Sa Majesté lui permit de retourner dans ses Etats. Elle voulut bien qu'il signalât la pieté dans laquelle on l'avoit élevé depuis tant d'années, en instituant l'Ordre de l'Etoile en l'honneur de la Sainte Vierge, & qu'un grand Tableau representant cet évene-

Histoire du Prince Aniaba.

ment, fût posé dans l'Eglise Nôtre-Dame à Paris, comme un monument de sa foi & de sa devotion. Elle lui donna deux Vaisseaux de Guerre pour le conduire chez lui, avec un superbe Equipage, des Officiers, des Meubles, des Provisions, & generalement tout ce qui pouvoit contribuer à faire respecter ce nouveau Roi. 1698.

Mais la suite fit bien connoître la verité du proverbe qui dit, que l'Ethiopien ne change point de peau quoiqu'on le lave. A peine eût-il mis pied à terre, qu'il quitta les habits François dont il étoit vêtu, il se mit tout nud comme les autres Negres, avec une simple pagne autour des reins, & se dépoüilla en même-tems des sentimens de Chrétien, & d'honnête homme qu'on lui inspiroit depuis tant d'années. Il oublia les obligations de son Baptême, & ne songea plus à faire aucun acte de sa Religion, il prit cinq ou six femmes idolâtres, avec lesquelles il s'abandonna à tous les excès les plus honteux; & pour couronner son apostasie par un crime presque aussi grand, il eut la lâcheté & l'ingratitude de faire tous ses éforts pour exciter un soûlevement contre les François, en faveur des Hollandois & des Anglois, qui

1698. voyoient avec leur jalousie ordinaire le profit que nous tirions du Commerce que nous faisions en cet endroit.

Son Oncle plus honnête homme que lui, eût horreur d'une si grande ingratitude ; il jugea que son neveu étant capable d'en user ainsi avec ses bienfaicteurs, étoit encore plus disposé à lui joüer un méchant tour, s'il en trouvoit l'occasion : c'est pourquoi il le fit observer, & ayant découvert qu'il faisoit des cabales contre lui, il étoit prêt de le faire mourir, ou de le rendre comme Esclave aux Europeens, si les François par un effet de leur generosité naturelle, n'avoient obtenu sa grace. Il est vrai, qu'il n'est à present en rien distingué des autres Sujets de son Oncle, mais c'est encore beaucoup pour lui, de joüir de la vie & de la liberté, après de si grands crimes.

Regle des Negres de Juda pour la succession de leurs Rois.

Les Agens de la Compagnie devoient sçavoir qu'en ce païs là, on n'est pas Roi pour être fils de Roi, parce que ces Peuples ne suivent pas la ligne directe de la succession de leurs Princes, mais la collaterale. De sorte que pour être sûrs que celui qu'ils font succeder à un Roi défunt, est du Sang Royal, ils ne prennent pas les enfans du défunt, à cause que sa femme pourroit les avoir eu d'un autre

que de lui, mais les enfans de ſa ſœur. Par ce moyen ils ſont aſſûrez, que ceux qu'ils mettent ſur le Trône, ſont du Sang Royal, au moins du côté de leur mere. Le prétendu Prince Aniaba n'étoit pas de cette ſorte, il étoit fils du Roi défunt, & n'avoit par conſequent aucun droit à la Couronne. 1698.

On pourroit dire, que l'exemple de cet apoſtat ne prouve pas que tous les Negres ſoient ſi faciles à changer de Religion, & qu'on voit les Royaumes d'Angolle & de Congo perſeverer dans la foi depuis que leurs Princes ont été baptiſez par les Miſſionaires que les Rois de Portugal y ont envoyez, & qu'ils y entretiennent encore à preſent.

Je répond, que ſi l'exemple d'Aniaba étoit ſeul, il ne prouveroit rien; mais je défie qu'on me trouve quelqu'un en toute la Côte des Negres, qui après être retourné en ſon païs, ait conſervé la foi qu'il avoit reçûë, & dont il avoit fait profeſſion, quand il en étoit abſent.

Etat du Chriſtianiſme à Congo & Angolle.

Quant aux Negres de Congo & d'Angolle, il n'y a qu'à parler aux Miſſionnaires qu'on envoye chez eux, pour ſçavoir qu'elles peines ils ont pour y conſerver quelque ombre de la Religion Chrétienne: car ces Negres ſont ſans

1698. ſcrupule ce que faiſoient les Philiſtins, ils joignent l'Arche avec Dagon, & ils conſervent en ſecret toutes les ſuperſtitions de leur ancien culte idolâtre, avec les ceremonies de la Religion Chrétienne. On peut juger qu'elle eſpece de Chriſtianiſme il y a en ce païs-là.

Commerce de Guinée & de Senegal.

La traite des Eſclave n'eſt pas le ſeul Commerce qu'on fait ſur les Côtes d'Afrique. On y negocie encore beaucoup d'or, des dents d'Elephant qu'on appelle, du morphy, de la cire, des cuirs, des gommes, de la maniguette, qui eſt une eſpece de poivre. On en apporte auſſi des perroquets, des ſinges, des étoffes ou pagnes d'herbes & autres choſes.

Hiſtoire d'un envoi de Singes.

A propos de ſinges, un Officier d'une de ces Compagnies me conta un jour une hiſtoire qu'il diſoit être arrivée à ſon pere dans le tems qu'il étoit Commis principal d'un de leurs Comptoirs. Elle eſt trop plaiſante pour l'oublier, mais je ne réponds pas de la verité : car je la tiens d'une perſonne dont je ne dois pas repondre.

Ce Commis ayant demandé congé pour faire un voyage en France, pour ſes affaires particulieres, eut ordre d'un des Directeurs generaux d'apporter avec lui quatre ou cinq ſinges, il avoit écrit tout

tout au long, & non en chiffre, quatre ou cinq cent ſinges. Ce pauvre Commis ne pouvoit que penſer d'une pareille commiſſion, ni quel païs on vouloit peupler de ces ſortes d'animaux. Il ſe donna de grands mouvemens pour raſſembler ce nombre, & pour faire préparer dans le Vaiſſeau les cages & les cabanes pour les enfermer. Malgré tous ſes ſoins, il ne pût trouver le nombre qu'on lui avoit marqué; il fallut qu'il ſe contentât d'environ trois cent trente qu'il fit embarquer, qui, à la reſerve de ceux qui tomberent à la mer arriverent à bon port à la Rochelle. Ce Commis ne manqua pas d'aller auſſi-tôt ſaluer le Directeur qui lui avoit écrit, & celui-ci lui ayant demandé, s'il avoit apporté les ſinges qu'il lui avoit demandez, ce pauvre Commis lui répondit en tremblant qu'il n'avoit pû executer entierement ſes ordres, & que dans la traverſée, quelques-uns étoient tombé à la mer, de ſorte qu'il n'en reſtoit qu'environ trois cent dix. On peut juger de l'étonnement du Directeur, il ſe fâcha très-fort contre le Commis, lui dit, qu'il ne lui avoit demandé que quatre ou cinq ſinges, & que s'il en avoit apporté davantage ce ſeroit pour ſon compte, & qu'il lui feroit payer le préjudice qu'une

1698.

1698. pareille Cargaison avoit causé à la Compagnie. Le Commis qui vit ou cette affaire pouvoit aller, mit la Lettre du Directeur au Greffe, pour la mieux conserver, & lui en fit signifier une copie collationnée. Celui-ci se voyant convaincu par sa propre écriture d'avoir demandé quatre ou cinq cent singes, fut obligé de se charger de cette belle marchandise, qui lui servit pour faire de magnifiques presens à ses confreres & à ses amis.

Or de Guinée.

L'or que l'on tire de Guinée est en poudre, ou en grains. Les Negres qui l'apportent à bord des Vaisseaux ou aux Comptoirs, le falsifient autant qu'il leur est possible, en y mêlant de la limaille de cuivre, & de ces grosses épingles jaunes qu'on leur apporte d'Europe. Plusieurs Marchands y ayant été attrapez, en ont fait des plaintes aux Rois du païs qui n'étant pas en état de leur faire justice, ou par impuissance, ou par mauvaise volonté, la plûpart n'ayant guéres plus d'honneur que leurs Sujets, chacun se fait justice à soi-même. Ainsi quand un Negre apporte de l'or, on le pese en sa presence, & on le met aussi tôt dans l'eau forte. Si l'or est falsifié, cela se connoît sur le champ par la couleur verte que prend l'eau forte, qui provient de la

Tromperie des Negres & le remede qu'on y a apporté.

dissolution du cuivre qui étoit mêlangé avec l'or. On pese ensuite l'or qui reste dans l'eau forte, & comme on ne trouve plus le même poids, on met le Marchand aux fers, il est fait Esclave en punition de sa fraude, sauf à lui à se racheter, s'il le peut faire, avant que les Vaisseaux partent, ce qui n'est pas fort facile pour l'ordinaire. 1698.

Les Rois de la Côte de Guinée, & de toute cette partie d'Afrique, qui est depuis le Cap-Verd, jusqu'à celui de Bonne-Esperance, n'ont pas des Royaumes fort étendus. Cette multiplicité d'Etats differens produit une grande diversité de langages; de maniere que dans quarante ou cinquante lieuës de Côte, ou de Païs, on trouve souvent quatre ou cinq Langues differentes.

Differentes langues sur les Costes d'Afrique.

La plus étenduë de toutes ces Langues, du moins autant que je l'ai pû apprendre par beaucoup de gens qui ont frequenté ces païs-là, & par ma propre experience, est celle qui se parle au Royaume d'Arda & de Juda. Nous appellons Aradas les Negres qui viennent de cette Côte, & j'ay vû que tous ceux des environs de ce païs à soixante ou quatre-vingt lieuës à l'Est & à l'Oüest, entendoient ou parloient la Langue qu'on par-

1698.

Langue du Royaume d'Arda & des environs.

le à Arda. Elle est fort facile. Les verbes n'ont que trois tems, le present, le passé & le futur. Les noms ne se declinent point, il n'y a que l'article qui change. Elle a beaucoup d'adverbes, & quoiqu'elle paroisse sterile, elle ne laisse pas de s'exprimer assez bien.

Comme une partie de nos Negres du Fonds Saint Jacques étoient Aradas, & qu'il m'étoit important de sçavoir ce qui se passoit entre-eux. J'en obligeai un de me donner quelques principes de cette Langue, & en très-peu de tems j'en sçûs assez pour comprendre tout ce qu'ils disoient, & pour leur expliquer mes pensées.

Religion des Negres.

Presque tous les Negres sont Idolâtres. Il n'y a que ceux des environs du Cap-Verd, dont quelques-uns sont Mahometans. Quand on apporte de ceux-ci aux Isles, il faut se garder de s'en charger: car outre qu'ils n'embrassent jamais la Religion Chrétienne, ils sont encore sujets au peché abominable, qui fit périr les quatre Villes infames; & il est de la derniere consequence que ce vice ne s'introduise pas parmi les Negres, ni dans le païs.

Il est encore très dangereux d'acheter ceux qui ont fait dans leur païs le métier

de Marchand ou de Voleur de Negres. Il faut s'informer soigneusement de ce point, & pour cela avoir avec soi quelque Negre qui sçache la langue de ceux qu'on veut acheter, afin de sçavoir qui ils étoient, & ce qu'ils faisoient dans leur païs. Lorsqu'on achete de ces Marchands de Negres, il faut s'attendre qu'ils feront une fin malheureuse, parce qu'étant reconnus par ceux qu'ils ont dérobez & vendus, ceux-ci cherchent à les tuër, ou à les empoisonner, & n'y manquent guéres, & eux s'en défiant, tâchent de les prévenir, & ces pertes retombent sur le Proprietaire. Il vaut donc bien mieux faire ses diligences pour être bien informé de l'état des Negres qu'on veut acheter, que de s'exposer à des pertes considerables en achetant ces sortes de Marchands.

1698. Il ne faut point acheter des Marchands ou Voleurs de Negres.

Presque tous les Negres qui sortent de leur païs en âge d'homme sont sorciers, ou du moins ils ont quelque teinture de magie, sorcelerie, & de poison. Ce que j'ay rapporté dans la premiere Partie de ces Memoires en doit convaincre les plus incredules. Ce que je vais dire paroîtra plus surprenant, je ne crois pas cependant qu'on en puisse douter, puisque j'en ai les certificats entre les mains.

Monsieur le Comte de Gennes Com-

1698. mandant une Escadre de Vaisseaux du Roi ayant pris le Fort de Gorée en 1696. fit charger sur deux de ses Vaisseaux les Negres qu'il trouva dans les Magazins des Anglois, & les fit partir pour les Isles Françoises. Un de ces Vaisseaux avoit quelques Negresses fort habiles dans ces sciences diaboliques, qui pour s'exempter de faire le voyage arrêterent si bien le Vaisseau, que le chemin qu'on fait ordinairement en deux fois vingt-quatre heures ne pût être achevé en sept semaines, que le Vaisseau resta comme s'il eût été cloüé dans le même endroit à quelques lieuës de terre, quoique le vent eût toûjours été très-bon. Un évenement si extraordinaire fit peur aux Officiers & à l'Equipage, qui ne pouvant découvrir la cause de cet enchantement, ne pouvoient y apporter de remede. Les eaux & les vivres commençant à manquer, la mortalité se mit parmi les Negres, ils furent obligez d'en jetter une partie à la mer. Quelques-uns se plaignirent en mourant d'une certaine Negresse qu'ils disoient être cause de leur mort, parce que depuis qu'elle les avoit menacez de leur manger le cœur, ils n'avoient fait que déperir, en sentant de grandes douleurs. Le Capitaine du Vaisseau fit ouvrir quelques-

Evenement prodigieux causé par une Negresse sorciere.

uns de ces Negres, & en effet, on leur trouva le cœur & le foye auſſi ſecs & auſſi vuides qu'un balon, quoique d'ailleurs ils paruſſent dans leur état naturel. 1698.

Après quelques reflexions le Capitaine fit prendre la Negreſſe accuſée, la fit attacher ſur un Canon & foüetter très-rudement, pour tirer de ſa bouche l'aveu des crimes dont on la chargeoit ; comme il ſembloit qu'elle ne ſentoit pas les coups, le Chirurgien Major du Vaiſſeau crut que le Prevôt ne la frappoit pas aſſez vivement, il prit un bout de corde, dont il lui appliqua quelques coups de toute ſa force. La Negreſſe affecta encore plus qu'auparavant de témoigner qu'elle ne ſentoit aucune douleur, & dit au Chirurgien, que puiſquil la maltraitoit ſans raiſon, & ſans avoir droit de le faire, elle l'en feroit repentir, & lui mangeroit le cœur. Au bout de deux jours le Chirurgien mourut avec de très-grandes douleurs. On le fit ouvrir, & on lui trouva les parties nobles ſeches comme du parchemin.

Le Capitaine ne ſçavoit à quoi ſe reſoudre après ce qui venoit d'arriver. Il auroit bien pû faire étrangler cette Negreſſe, où la jetter à la mer ; mais il eût peur qu'elle ne fût pas ſeule, & que ceux

1698. qui resteroient de son parti ne se portassent aux dernieres extremitez, il prit le parti de la traiter doucement, & lui fit les plus belles promesses du monde, pourvû qu'elle fit cesser ses malefices. On négocia, & on convint qu'on la remettroit à terre avec deux ou trois autres qu'elle nomma, & elle promit de faire partir le Vaisseau; & pour faire voir à cet Officier quelque échantillon de ce qu'elle sçavoit faire, elle lui demanda s'il avoit des fruits, ou quelqu'autre chose qu'on pût manger. Il lui dit, qu'il avoit des melons d'eau. Montrez-les-moi, lui dit-elle, & sans que je les touche, ou que je m'en approche, soyez sûr que je les aurai mangez avant qu'il soit vingt-quatre heures. Il accepta le parti, & lui montra de loin quelques melons d'eau, qu'il renferma aussi-tôt dans un coffre, dont il mit la clef dans sa poche, sans vouloir s'en fier à ses gens. Le l'endemain matin la Negresse lui demanda où étoient ses melons; il ouvrit le coffre où il les avoit renfermez, & eut beaucoup de joye quand il les vit tous entiers; mais elle fut courte, & se changea dans un étonnement étrange lorsqu'il les voulut prendre pour les lui montrer, les ayant trouvez vuides, n'y restant que la simple peau, étenduë com-

me celle d'un balon, & séche comme du parchemin. On fut donc obligé de retourner à terre, pour faire de l'eau & des vivres. On y laissa cette malheureuse avec quelques autres de sa compagnie, après quoi le Vaisseau continua son voyage le plus heureusement du monde. 1698.

Les Officiers du Fort & du Comptoir Anglois, qui étoient prisonniers dans ce Vaisseau, ont signé le procès verbal de cette avanture : il est en original entre les mains de Madame la Comtesse de Gennes, qui m'en a donné une copie, qu'on verra à la fin de ces Mémoires.

Calomnie contre les Francois.

Quelques envieux du Commerce des François, ont fait courir le bruit parmi les Negres, que nous ne les achetions, & ne les transportions dans nos Colonies, que pour les manger. Cette calomnie indigne de gens, qui portent le nom de Chrétiens, a été cause que beaucoup de Negres se sont désesperez pendant le voyage, & ont mieux aimé se jetter dans la mer, & se noyer, que d'aller dans un Païs où ils s'imaginoient qu'on les devoit dévorer, comme ils sçavent qu'il se pratique en quelques lieux de l'Afrique. J'ai vû quelquefois arriver des Navires chargez de Negres, qui malgré tout ce qu'on avoit pû faire pendant le voyage, pour

1698. leut ôter cette idée de l'esprit, ne pouvoient se rassûrer, & se croire exemts d'aller à la boucherie, que quand ils voyoient un grand nombre de leurs semblables, qui les assûtoient qu'on ne les vouloit pas manger, mais seulement les faire travailler.

On visite ou l'on fait visiter les Negres que l'on veut acheter.

Il est de la prudence de ceux qui veulent acheter des Negres, de les visiter, ou par eux-mêmes, ou par quelque personne entenduë dans ce métier, pour voir s'ils n'ont point quelque défaut; car quoiqu'ils soient tous nuds, & que les parties mêmes que l'on cache avec plus de soin, ne le soient pas trop bien chez eux, & beaucoup moins quand ils sortent du Vaisseau, il est contre la pudeur de faire soi-même cet examen, & d'entrer dans ce détail. On s'en rapporte pour l'ordinaire au Chirurgien de la Maison.

Lorsqu'ils sont achetez, & conduits à l'Habitation, il faut éviter sur toutes choses l'insatiable avarice, & l'horrible dureté de certains Habitans, qui les font travailler tout en arrivant, sans presque leur donner le tems de prendre haleine. C'est n'avoir point du tout de charité, ni de discretion, & n'entendre rien en ses propres interests, que d'en agir en cette maniere. Ces pauvres gens sont fatigue

d'un long voyage, pendant lequel ils ont toûjours été attachez deux à deux avec une cheville de fer. Ils ſont extenuez de la faim & de la ſoif, qui ne manquent jamais de les faire ſouffrir beaucoup pendant la traverſée, ſans compter le déplaiſir où ils ſont d'être éloignez de leur Païs, ſans eſperance d'y jamais retourner. N'eſt-ce pas le moyen d'augmenter leurs maux & leur chagrin, que de les pouſſer au travail, ſans leur donner quelques jours de repos & de bonne nourriture. 1698.

Mauvaiſe coutume de quelques Habitans touchant les Negres nouveaux.

Il faut après qu'ils ſont arrivez à la maiſon, qu'ils ont mangé, & qu'ils ſe ſont repoſez quelques heures, les faire baigner à la mer, leur faire raſer la tête, & leur faire frotter tout le corps avec de l'huile de Palma Chriſti. Cela dénoüe les jointures, les rend plus ſouples, & empêche les effets ou les ſuites du ſcorbut, s'ils avoient quelque diſpoſition à en être attaquez. Il faut pendant deux ou trois jours humecter avec de l'huile d'olives la farine ou la caſſane qu'on leur donne, les faire manger peu & ſouvent, & les faire baigner ſoir & matin. Ce regime de vie les diſpoſe à une petite ſaignée, & à une purgation douce qu'on leur fait prendre. Quelque bonnes que ſoient les

Comment il faut traiter les Negres nouveaux.

1698. les eaux, il faut les empêcher d'en boire du moins à diſcretion, & encore plus de l'eau-de-vie. Il ne leur faut donner que de la grappe, ou du oüycou. C'eſt ainſi qu'on les garantit des maladies dont ils ſont ordinairement attaquez dans les commencemens. Ces bons traitemens joints aux habits qu'on leur donne, & à quelqu'autre douceur qu'on leur témoigne, les rend affectionnez, & leur fait oublier leur païs, & l'état malheureux où la ſervitude les réduit.

On peut au bout de ſept ou huit jours leur donner quelque leger travail, pour les y accoûtumer. La plûpart n'attendent pas qu'on les y envoye, ils ſuivent les autres quand le Commandeur les appelle.

On doit mettre les Negres nouveaux dans les caſes des anciens.

Afin de les mieux dreſſer, les inſtruire, & leur faire prendre le train de l'Habitation, il eſt bon de départir les Negres nouveaux dans les caſes des anciens. Ceux-cy les reçoivent volontiers, ſoit qu'ils ſoient de leur païs ou non, ils ſe font honneur que le Negre qu'on leur a donné, ſoit mieux entretenu, mieux inſtruit, & qu'il ſe porte mieux que celui de leur voiſin. Ils en ont tout le ſoin poſſible, & le regarde comme leur enfant, mais ils le font manger à part, & coucher dans une autre chambre que la leur; & lorſque le

le nouveau venu s'apperçoit de cette distinction, & qu'il en demande la raison, ils lui disent, que n'étant pas Chrétien, il est trop au-dessous d'eux, pour manger & dormir dans leur chambre. 1698.

Ces manieres font concevoir à ces Negres nouveaux une haute idée de la qualité de Chrétien; & comme ils sont naturellement fort superbes, ils importunent sans cesse leurs Maîtres & leurs Curez afin d'être baptisez; de sorte que si on les vouloit satisfaire, on employeroit les jours entiers à leur enseigner la doctrine & leurs prieres.

Outre le Catechisme qui se fait en commun soir & matin dans les maisons bien reglées, comme sont presque toutes les Habitations des Isles du Vent, on destine ordinairement quelqu'un qui est bien instruit, pour faire la doctrine en particulier aux Negres nouveaux, sans compter que ceux chez lesquels on les a logez ont un soin merveilleux de les instruire, quand ce ne seroit que pour pouvoir dire au Curé, ou à leur Maître, que le Negre qu'on leur a confié, est en état de recevoir le Baptême. Ils lui servent pour l'ordinaire de Parains.

Il est difficile de s'imaginer jusqu'où va le respect, l'obéïssance, la soûmission & Respect des Negres pour

1698.

leurs Parains.

la reconnoissance que tous les Negres ont pour leurs Parains. Les Créolles mêmes, c'est-à-dire, ceux qui sont nez dans le Païs, les regardent comme leurs peres. J'ai été surpris une infinité de fois de voir comme ils s'acquittoient de ces devoirs.

J'avois un petit Negre, qui étoit le Parain banal de tous les Negres, enfans ou adultes que je baptisois, quand ceux qui se presentoient pour être Parains n'en étoient pas capables, ou pour ne pas sçavoir bien leur Catechisme, ou pour n'avoir pas fait leurs Pâques, ou parce que j'étois informé qu'ils étoient libertins, ou quand je prévoyois qu'il pouvoit survenir quelque empêchement pour leur mariage, s'ils contractoient ensemble une affinité spirituelle. J'étois surpris de voir les respects que lui rendoient les Negres qu'il avoit tenu au Baptême. Si c'étoit des enfans, les meres ne manquoient jamais de les lui apporter aux bonnes Fêtes, & si c'étoit des adultes, ils venoient le voir, lui repetoient leur Catechisme & leurs Prieres, & lui apportoient toûjours quelque petit present. Il est vrai qu'il m'en coûtoit quelque chose ; car il ne manquoit pas de me presenter ses filleuls ; & comme je sçavois ce que cela signifioit, je lui donnois quelque argent pour leur distribuer,

Exemples de ce respect.

1698.

l avoit une filleule qui nous appartenoit, qui étoit une Negresse de vingt deux à vingt-trois ans, grande, grosse & forte: elle étoit bonne & assez sage, mais elle avoit le malheur de n'avoir pas beaucoup de memoire, ce qui faisoit qu'elle manquoit souvent quand je l'interrogeois. J'en faisois des reproches à son parain, qui ne manquoit pas de la châtier. Elle se mettoit à genoux devant lui pour repeter ses Prieres & son Catechisme, & quand elle manquoit, il lui donnoit des coups de foüet sur les épaules, dont elle le remercioit ensuite, & lui baisoit les pieds. Je lui demandois quelque fois pourquoi elle souffroit que ce petit Negre la battît, elle me répondoit simplement, c'est mon parain.

Dès qu'un Negre a fait tenir son enfant à un autre, il semble qu'il lui ait cedé tout le droit qu'il avoit sur son enfant; de maniere que quand on les veut marier, il faut avant toutes choses qu'ils ayent le consentement de leurs parains: les filleux, & les enfans des parains & maraines s'appellent freres, & souvent s'aiment plus tendrement que leurs veritables freres.

Tous les Negres ont un grand respect pour les vieillards. Ils ne les appellent

Respect des Negres

1698. jamais par leurs noms qu'ils n'y joignent celui de pere. Quoiqu'ils ne soient point leurs parens, ils ne laissent pas de leurs obéïr, & de les soûlager en toutes choses. Ils ne manquent jamais de mettre la cuisiniere de la maison au nombre de leurs meres, & de quelque âge qu'elle soit, ils l'appellent toûjours maman.

gres pour les vieillards.

Affection des Negres pour leurs Maistres.

Pour peu qu'on leur fasse du bien, & qu'on le fasse de bonne grace, ils aiment infiniment leurs Maîtres, & ne reconnoissent aucun péril, quand il s'agit de lui sauver la vie, aux dépens même de la leur. Outre plusieurs exemples que j'ai de leur fidelité, & dont on pourroit faire de gros volumes, j'en vais rapporter un seul qui m'a touché de bien près.

Le jour que les Anglois firent leur descente à la Guadeloupe, je passois avec trois ou quatre de nos Negres pour aller à un poste donner quelques ordres de la part du Gouverneur. J'étois à cheval, & je regardois les chalouppes des ennemis qui retournoient à leurs bords, quand je me sentis saisir tout d'un coup, & tirer hors de la selle. Je fus surpris, mais j'en connus la raison dans le moment ayant entendu une décharge de quarante ou cinquante coups de fusil qu'on faisoit sur moi, qui couperent des branches de tous

côtez, & qui m'auroient touché infailliblement si je fusse demeuré à cheval. C'étoient les Negres qui m'accompagnoient qui ayant découvert les ennemis de l'autre côté d'une ravine sur le bord de laquelle je marchois, & que je n'appercevois pas, m'avoient enlevé de dessus mon cheval, & s'étoient jettez entre les ennemis & moi. 1698.

J'ai dit, qu'ils se tiennent infiniment obligez du bien qu'on leur fait, mais il faut qu'on le leur ait fait de bonne grace : car comme ils sont fort glorieux, si on n'en use pas bien avec eux, ils n'en ont presque aucune reconnoissance, & témoignent leur mécontentement par la maniere dont ils reçoivent ce qu'on leur donne.

Les Negres sont éloquens.

Ils sont naturellement éloquens, & ils sçavent fort bien se servir de ce talent, quand ils ont quelque chose à demander à leurs Maîtres, ou lorsqu'il s'agit de se défendre de quelque accusation qu'on fait contre eux, il faut les écouter avec patience, si on veut en être aimé. Ils entendent merveilleusement bien à vous representer adroitement leurs bonnes qualitez, leur assiduité à vôtre service, leurs travaux, le nombre de leurs enfans, & leur bonne éducation : après cela ils vous

1698. font une énumeration de tous les biens que vous leur avez fait, dont ils vous font des remercimens très-respectueux qu'ils finissent par la demande qu'ils se sont proposée de vous faire. Si la chose est faisable, comme elle l'est ordinairement, il faut la leur accorder sur le champ, & de bonne grace; & si on ne peut pas, on doit leur en dire la raison, & les renvoyer contens en leur donnant quelque bagatelle. On ne sçauroit croire combien cela les gagne, & combien cela les attache.

Leur maniere d'agir quand ils ont quelque different.

Lorsqu'ils ont quelque different ensemble, ils viennent devant leur Maître, & plaident leur cause sans s'interrompre l'un l'autre, & sans se choquer. Quand le Demandeur a achevé de parler, il dit à sa Partie qu'elle peut dire ses raisons, & il les écoute aussi tranquillement que l'autre a écouté les siennes. Comme ce sont ordinairement des bagatelles, & tout au plus quelques poules perdues, dont ils croyent pouvoir accuser leurs voisins, je vuidois bien-tôt ces sortes de procès. Je m'informois bien si la perte étoit réelle, après quoi pour les mettre d'accord, je payois la poule quand j'étois sûr qu'elle n'avoit pas été dérobée, je leur faisois donner un coup d'Eau-de-Vie, & les renvoyois en paix. Mais quand ils

s'étoient querellez ou battus, ou qu'ils avoient volé quelque choſe, je les faiſois châtier ſeverement. Car comme il faut avoir de la bonté & de la condeſcendance pour eux, il faut auſſi avoir de la fermeté, pour les tenir dans leur devoir, & les y remettre quand ils s'en écartent. Ils ſouffrent avec patience les châtimens quand ils les ont meritez, mais ils ſe laiſſent aller à de grandes extrêmitez, lorſqu'on les fait maltraiter ſans raiſon, par paſſion ou emportement, & ſans les vouloir entendre. 1698.

C'eſt une regle generale de ne les menacer jamais. Il faut les faire châtier ſur le champ, s'ils l'ont merité ; ou leur pardonner, ſi on le juge à propos. Parce que la crainte du châtiment les oblige ſouvent à s'enfuïr dans les bois, & à ſe rendre marons ; & quand ils ont une fois goûté cette vie libertine, on a toutes les peines du monde à leur en faire perdre l'habitude.

Rien n'eſt plus propre à les retenir, & les empêcher de s'échaper, que de faire en ſorte qu'ils ayent quelque choſe dont ils puiſſent tirer du profit, comme des volailles, des cochons, un jardin à tabac, à cotton, des herbages ou autres choſes ſemblables. S'ils s'abſentent, &

1698. que dans l'espace de vingt-quatre heures ils ne reviennent pas d'eux-mêmes, ou accompagnez de quelque voisin, ou de quelque ami qui demande leur grace, ce qu'on ne doit jamais refuser, il n'y a qu'à confisquer les biens qu'ils peuvent avoir. C'est une peine pour eux bien plus rude, & qui les fait rentrer en eux-mêmes bien plus vîte que les châtimens ordinaires quelque rudes qu'ils puissent être. Un pareil exemple de confiscation suffit pour empêcher tous les Negres d'une Habitation de tomber peut-être jamais dans une semblable faute.

Comme il faut les punir quand ils vont marons.

Ils s'aiment beaucoup les uns les autres, & se secourent fort volontiers dans leurs besoins. Il arrive souvent, que si un d'eux fait une faute, ils viennent tous en corps demander sa grace, ou s'offrir à recevoir pour lui une partie du châtiment qu'il a merité. Ils se passent quelquefois de manger, pour avoir de quoi regaler, ou soûlager ceux de leur païs qui les viennent visiter, & qu'ils sçavent être en necessité.

Ils s'aiment beaucoup.

Ils aiment le jeu, la danse, le vin, l'eau-de-vie, & leur complexion chaude les rend fort addonnez aux femmes. Cette derniere raison oblige de les marier de bonne heure, afin de les empêcher de

tomber dans de grands desordres. Ils sont jaloux, & se portent aux dernieres extrêmitez quand ils se sentent offensez sur ce point là. 1698.

Le jeu qu'ils joüent dans leur païs, & qu'ils ont aussi apporté aux Isles, est une espece de Jeu de dez. Il est composé de quatre bouges ou coquilles qui leur servent de monnoye. Elles ont un trou fait exprès dans la partie convexe assez grand pour qu'elles puissent tenir sur ce côté là aussi aisément que sur l'autre. Ils les remuënt dans la main comme on remuë les dez, & les jettent sur une table. Si tous les côtez troüez se trouvent dessus, ou les côtez opposez, ou deux d'une façon, & deux d'une autre, le joüeur gagne; mais si le nombre des trous, ou des dessous est impair, il a perdu. Jeu de coquilles ordinaire aux Negres.

Il y a beaucoup de Negres Creolles, qui ont appris à joüer aux cartes en voyant joüer leurs Maîtres. Il seroit à souhaiter qu'ils n'eussent jamais manié de cartes, & il ne faut rien negliger pour leur en faire perdre l'habitude : car il est sur que rien au monde ne les rend plus fripons, plus faineans que l'amour & l'exercice du jeu.

La danse est leur passion favorite, je ne croi pas qu'il y ait Peuple au monde qui y soit plus attaché qu'eux. Quand les Les Negres aiment la danse.

1698. Maîtres ne leur permettent pas de danſer dans l'Habitation, ils feront trois ou quatre lieuës après qu'ils ont quitté le travail de la Sucrerie le Samedy à minuit, pour ſe trouver dans quelque lieu où ils ſçavent qu'il y a une danſe.

Danſe appellée calenda.

Celle qui leur plaît davantage, & qui leur eſt plus ordinaire eſt le calenda, elle vient de la Côte de Guinée, & ſuivant toutes les apparences du Royaume d'Arda. Les Eſpagnols l'ont appriſe des Negres, & la danſent dans toute l'Amerique de la même maniere que les Negres.

Comme les poſtures & les mouvemens de cette danſe ſont des plus dèshonnêtes, les Maîtres qui vivent d'une maniere reglée, la leur défendent, & tiennent la main afin qu'ils ne la danſent point; ce qui n'eſt pas une petite affaire: car elle eſt tellement de leur goût, que les enfans qui n'ont preſque pas la force de ſe ſoûtenir tâchent d'imiter leurs peres & meres à qui ils la voyent danſer, & paſſeroient les jours entiers à cet exercice.

Pour donner la cadence à cette danſe, ils ſe ſervent de deux tambours faits de deux troncs d'arbres creuſez d'inégale groſſeur. Un des bouts eſt ouvert, l'autre eſt couvert d'une peau de brebis ou de chevre ſans poil, gratée comme du par-

chemin. Le plus grand de ces deux tambours qu'ils appellent ſimplement le grand tambour, peut avoir trois à quatre pieds de long ſur quinze à ſeize pouces de diametre. Le petit qu'on nomme le baboula a à peu près la même longueur, ſur huit à neuf pouces de diametre. Ceux qui battent les tambours pour regler la danſe, les mettent entre leurs jambes, ou s'aſſoyent deſſus, & les touchent avec le plat des quatre doigts de chaque main. Celui qui touche le grand tambour, bat avec meſure & poſément; mais celui qui touche le baboula bat le plus vîte qu'il peut, & ſans preſque garder de meſure, & comme le ſon qu'il rend eſt beaucoup moindre que celui du grand tambour, & fort aigu, il ne ſert qu'à faire du bruit, ſans marquer la cadence de la danſe, ni les mouvemens des danſeurs.

1698.

Tambours dont les Negres ſe ſervent pour danſer le calenda.

Maniere de les toucher.

Les danſeurs ſont diſpoſez ſur deux lignes, les uns devant les autres, les hommes d'un côté, & les femmes de l'autre. Ceux qui ſont las de danſer & les ſpectateurs font un cercle autour des danſeurs & des tambours. Le plus habile chante une chanſon qu'il compoſe ſur le champ, ſur tel ſujet qu'il juge a propos, dont le refrain qui eſt chanté par tous les ſpectateurs, eſt accompagné de grands

Diſpoſition & mouvemens des danſes.

1698. battemens de main. A l'égard des danseurs, ils tiennent les bras à peu près comme ceux qui danſent en joüant des caſtagnettes. Ils ſautent, font des virevoltes, s'approchent à deux ou trois pieds les uns des autres, ſe reculent en cadence juſqu'à ce que le ſon du tambour les avertiſſe de ſe joindre en ſe frapant les cuiſſes les uns contre les autres, c'eſt-à dire, les hommes contre les femmes. A les voir, il ſemble que ce ſoient des coups de ventre qu'ils ſe donnent, quoiqu'il n'y ait cependant que les cuiſſes qui ſuportent ces coups. Ils ſe retirent dans le moment en piroüettant, pour recommencer le même mouvement avec des geſtes tout-à fait laſcifs, autant de fois que le tambour en donne le ſignal, ce qu'il fait ſouvent pluſieurs fois de ſuite. De tems en tems ils s'entrelaſſent les bras, & font deux ou trois tours en ſe frapant toûjours les cuiſſes, & ſe baiſans. On voit aſſez par cette deſcription abregée combien cette danſe eſt oppoſée à la pudeur. Avec tout cela, elle ne laiſſe pas d'être tellement du goût des Eſpagnols Creolles de l'Ameriquè, & ſi fort en uſage parmi eux, qu'elle fait la meilleure partie de leurs divertiſſemens, & qu'elle entre même dans leurs devotions. Ils la danſent dans leurs Egli-

ſes, & à leurs Proceſſions, & les Religieuſes ne manquent guére de la danſer la nuit de Noël ſur un theâtre élevé dans leur Chœur, vis-à-vis de leur grille, qui eſt ouverte, afin que le Peuple ait ſa part de la joye que ces bonnes ames témoignent pour la naiſſance du Sauveur. Il eſt vrai qu'elles n'admettent point d'hommes avec elles pour danſer une danſe ſi devotte. Je veux même croire qu'elles la danſent avec une intention toute pure, mais combien ſe trouvent-ils de ſpectateurs qui n'en jugent pas ſi charitablement que moi ?

1698. Devotion des Eſpagnols en danſant le calenda.

On a fait des Ordonnances dans les Iſles, pour empêcher les calendas non-ſeulement à cauſe des poſtures, indecentes, & tout-à-fait laſcives, dont cette danſe eſt compoſée, mais encore pour ne pas donner lieu aux trop nombreuſes aſſemblées des Negres, qui ſe trouvant ainſi ramaſſez dans la joye, & le plus ſouvent avec de l'Eau de-Vie dans la tête, peuvent faire des revoltes, des ſoûlevemens, ou des parties pour aller voler. Cependant malgré ces Ordonnances, & toutes les précautions que les Maîtres peuvent prendre, il eſt preſque impoſſible de les en empêcher, parce que c'eſt de tous leurs divertiſſemens celui qui leur

Les Officiers du Roi ont défendu le calenda.

1698. plaît davantage, & auquel ils sont plus sensibles.

Danse des Negres de Congo.

Les Negres de Congo ont une danse tout-à fait opposée à celle-là. Les danseurs hommes & femmes se mettent en rond, & sans bouger d'une place, ils ne font autre chose que lever les pieds en l'air, & en fraper la terre avec une espece de cadence, en tenant le corps à demi courbé les uns devant les autres, marmotant quelque histoire qu'un de la compagnie raconte, à laquelle les danseurs répondent par un refrain, pendant que les spectateurs battent des mains. Cette danse n'a rien qui choque la pudeur, mais aussi elle est très-peu divertissante. Les Negres Mines dansent en tournant en rond, le visage hors du cercle qu'ils décrivent. Ceux du Cap-Verd & de Gambie ont encore des danses particulieres; mais il n'y en a point dont tous en general s'accommodent mieux que du calenda. Les goûts sont differens, & il n'est pas permis d'en juger.

Danses à la Françoise qu'on enseigne aux Negres.

Pour leur faire perdre l'idée de cette danse infame, on leur en a appris plusieurs à la Françoise comme le menuet, la courante, le passepied & autres, aussi-bien que les branles & danses rondes, afin qu'ils puissent danser plusieurs à la fois,

& sauter autant qu'ils en ont envie. J'en ai vû quantité qui s'acquittoient très-bien de ces exercices, & qui avoient l'oreille aussi fine, & les pas aussi mesurez, que bien des gens qui se piquent de bien danser. 1698.

Il y en a parmi eux qui joüent assez bien du violon, & qui gagnent de l'argent à joüer dans les assemblées, & aux festins de leurs mariages. Ils joüent presque tous d'une espece de guitarre, qui est faite d'une moitié de callebasse couverte d'un cuir raclé en forme de parchemin, avec un manche assez long. Ils n'y mettent que quatre cordes de soye ou de pitte, ou de boyaux d'oiseaux sechez, & ensuite préparez avec de l'huile de palma christi. Ces cordes sont élevées d'un bon pouce au dessus de la peau qui couvre la callebasse, par le moyen d'un chevalet. Ils en joüent en pinçant, & en battant. Leur musique est peu agreable, & leurs accords peu suivis. Il y a cependant des gens qui estiment cette harmonie autant que celle des païsans Espagnols & Italiens qui ont tous des guitarres, & en joüent très-mal. Je ne sçai s'ils ont raison.

Espece de guitarre dont les Negres se servent.

Il est très-à-propos d'avoir toûjours tous les Esclaves chez soi les Fêtes & les Dimanches, non-seulement pour remedier

1698. aux accidens du feu qui peut s'allumer dans les Cannes, ou pour d'autres besoins, mais encore pour les empêcher de courir chez les voisins, & y commettre quelque desordre. J'aimois mieux permettre aux nôtres de danser toutes sortes de danses, excepté le calenda, que de les laisser aller dehors. Je payois assez souvent le violon, & je leur faisois donner quelques pots d'Eau-de Vie pour se divertir tous ensemble. Je croi bien que malgré toutes mes précautions, ils dansoient le calenda de toutes leurs forces, lorsqu'ils ne craignoient pas d'être découverts. Leur passion pour cette danse est au-delà de l'imagination ; les vieux, les jeunes, & jusqu'aux enfans, qui à peine se peuvent soûtenir. Il semble qu'ils l'ayent dansée dans le ventre de leurs meres.

Tous les Negres aiment à paroître, & à être bien vêtus, sur tout quand ils vont à l'Eglise, aux Mariages de leurs amis, ou faire quelque visite. Ils travaillent encore davantage, & s'épargnent tout ce qu'ils peuvent, afin que leurs femmes & leurs enfans soient mieux habillez que les autres. Cependant il est rare que le mari fasse manger sa femme avec lui, quelque amitié qu'il ait pour elle. Ils sçavent fort

Respect que les Negres exigent de leurs femmes.

bien les faire souvenir du respect qu'elles leur doivent. Il n'y a que la jeunesse qui dans le commencement de leur mariage donnent un peu plus de liberté aux femmes, & mangent quelquefois ensemble. 1698.

J'ai souvent pris plaisir à voir un Negre Charpentier de nôtre Maison de la Guadeloupe lorsqu'il dînoit. Sa femme & ses enfans étoient autour de lui, & le servoient avec autant de respect que les domestiques les mieux instruits servent leur Maître; & si c'étoit un jour de Fête ou de Dimanche, ses gendres & ses filles ne manquoient pas de s'y trouver, & de lui apporter quelques petits presens. Ils faisoient un cercle autour de lui, & l'entretenoient pendant qu'il mangeoit. Lorsqu'il avoit fini, on lui apportoit sa pipe, & pour lors il leur disoit gravement allez manger vous autres. Ils lui faisoient la reverence, & passoient dans une autre chambre, où ils alloient manger tous ensemble avec leur mere. Histoire sur ce sujet.

Je lui faisois quelquefois des reproches de sa gravité, & lui citois l'exemple du Gouverneur qui mangeoit tous les jours avec sa femme; à quoi il me répondoit que le Gouverneur n'en étoit pas plus sage: qu'il croyoit bien que les blancs

1698. avoient leurs raisons, mais qu'ils avoient aussi les leurs ; & que si on vouloit prendre garde combien les femmes blanches sont orgüeilleuses & désobéïssantes à leurs maris, on avoüeroit que les Negres qui les tiennent toûjours dans le respect & la soûmission, sont plus sages, & plus experimentez que les blancs sur cet article.

J'ai déja remarqué que les Negres s'aiment beaucoup entr'eux, & qu'ils se secourent volontiers les uns les autres. Cette amitié paroît sur tout quand ils sont malades, & dure encore après leur mort. Si quelqu'un d'eux vient à mourir, soit qu'il ait des parens ou non, tous les Negres de l'Habitation le pleurent, & font des cris épouventables. Tous les amis & compatriotes du défunt ne manquent pas de venir aussi-tôt qu'ils le peuvent faire, & d'aller prier Dieu sur sa fosse, & s'ils ont de l'argent, ou des volailles, ils les portent au Curé pour faire dire des Messes pour le défunt.

Les Negres font dire des Messes pour leurs amis qui sont morts.

Lorsqu'il mouroit quelque Negre de nôtre Habitation, ses parens & amis ne manquoient pas de m'apporter des volailles pour faire dire des Messes. Je les refusois, & je leur promettois de dire la Messe à leur intention, sans prendre de

retribution. Je m'aperçûs qu'ils étoient mécontens de mon procedé, & je fus averti qu'ils murmuroient hautement contre moi, parce qu'ils croyent que les prieres pour les défunts ne leur profitent qu'autant qu'elles sont payées. J'ai fait en vain tout ce que j'ai pû, pour leur faire perdre ces idées ; il a fallu pour avoir la paix recevoir les volailles qu'ils m'apportoient, sauf à moi à prendre mon tems pour les leur payer sous quelque prétexte quand l'occasion s'en presenteroit. Je n'avois pas le même scrupule pour les Negres qui n'étoient pas de nôtre Maison : car à leur égard, je me souvenois bien que celui qui sert à l'Autel, doit vivre de l'Autel.

1698. Pensée des Negres sur la retribution des Messes.

La plûpart des Negres, pour peu qu'ils soient accommodez, ne manquent pas de faire un petit festin à leurs parens, & à leurs amis, le jour de leur fête : les enfans se croyent chargez de cette obligation après la mort de leur pere. S'ils meurent sans laisser d'enfans, leurs parens, leurs amis, & sur tout leurs filleuls se chargent de ce soin, & continuent ce petit regal. Quand leurs moyens ne suffisent pas, ils viennent prier leurs Maîtres d'entrer dans une partie de la dépense, en leur donnant quelque bouteille d'Eau de-Vie pour la fête. Pour

Les Negres font un festin le soir de leur Fête, & les enfans le continuent après la mort de leur pere.

1698. peu qu'on soit raisonnable, on ne leur refuse pas ces bagatelles. Ils ne manquent jamais d'y convier ceux que le défunt avoit coûtume d'y appeller, sans compter tous ceux de l'Habitation qui ont droit de s'y trouver, & qui pour l'ordinaire n'y viennent jamais les mains vuides. Après qu'ils sont assemblez, celui qui les a invitez leurs fait un petit discours à la loüange de celui dont ils renouvelle la fête : il leur dit ses bonnes qualitez, il exagere la perte qu'ils ont faite par sa mort, & conclut en les priant de se souvenir de lui dans leurs prieres, & de se joindre à lui pour prier Dieu pour le repos de son ame. Alors ils se mettent tous à genoux, & recitent toutes les prieres qu'ils sçavent ; après ils mangent ce qui est apporté, & boivent à la santé du défunt.

Comment se passent leurs festins des morts.

Les Negres Aradas estiment beaucoup la chair de chien, & la préferent à toutes les autres. Un festin parmi eux seroit regardé comme très mediocre, si la principale piece n'étoit pas un chien roti. Quand ils n'en ont point, & qu'ils n'en peuvent pas voler, ils donnent un cochon deux fois aussi gros pour en avoir un. Nos Negres Creolles n'en mangent point, ceux mêmes qui descendent de pere &

Les Negres Aradas mangent les chiens.

mere Aradas. Ils regardent comme une grande injure d'être appellez mangeurs de chiens. J'ai vû plusieurs fois de ces festins d'Aradas, où il y avoit un chien roti. L'odeur en étoit bonne, & la chair me paroissoit très-délicate. J'ai eu souvent envie d'en goûter, la honte plûtôt que la repugnance m'en a empêché. Je sçai pourtant bien que dans une necessité pressante, je ne mourrois pas de faim, si je trouvois des chiens. 1689.

Les Negres Aradas ne sont pas les seuls qui mangent des chiens, la plûpart des Sauvages de Canada, au rapport des voyageurs les regardent comme un mets délicieux, & ce qui fait le plat d'honneur de leurs festins; de maniere que quand il est tems de s'asseoir pour manger, le maître du festin dit tout haut, le chien est cuit: & il me semble que dans la grande Tartarie & autres Païs qui en sont voisins on châtre les chiens pour les engraisser plus facilement, & les manger.

Les Sauvages de Canada mangent aussi les chiens.

C'est une chose étonnante de voir comme les chiens abboyent & poursuivent ces mangeurs de chiens, sur tout quand ils sentent qu'ils en ont mangé recemment. Dès qu'il y a un chien roti dans une case, on en est bien-tôt averti: car tous les chiens viennent heurler au-

Les chiens abboyent contre ceux qui mangent leurs semblables.

1698. tour, comme s'ils vouloient plaindre la mort de leur compagnon, ou se venger des meurtriers.

Les cases des Negres, du moins pour la plûpart, sont assez propres. Un des devoirs du Commandeur est d'y avoir l'œil, & quand on en bâtit de nouvelles, d'y faire observer la simetrie, & l'uniformité, les faisant toutes d'une même longueur, largeur & hauteur, toutes de file, faisant une ou plusieurs ruës, selon la quantité de Negres que l'on a. On leur donne pour l'ordinaire trente pieds de long sur quinze de large. Si la famille n'est pas assez nombreuse pour occuper tout ce logement, on le partage en deux dans le milieu de sa longueur. Les portes qui sont aux pignons répondent sur deux ruës, lorsque la maison sert à deux familles; mais quand elle est occupée par une seule famille, il n'y faut souffrir qu'une porte. On couvre ces maisons avec des têtes de Cannes, de Roseaux, ou de Palmistes. On les palliſſade ou environne avec des roseaux ou des clayes faites de petites gaulettes pour soûtenir un torchis de terre grasse & de bouze de vache sur lequel on passe un lit de chaux.

Les cases des Negres.

Les Negres ont grand soin que leurs cases soient bien closes, parce qu'ils sont

fort sensibles au froid qui est piquant pendant la nuit. Les chevrons & la couverture descendent souvent jusqu'à terre, & font à côté des cases de petits appentis, où leurs cochons & leurs volailles se mettent à couvert. Il est rare qu'ils fassent plus d'une fenêtre, elle est toûjours au pignon, parce que la porte leur donne assez de jour. Il y en a qui font une petite case à côté de la leur où ils font leur feu, & leur cuisine, mais la plûpart le font dans leur case, où ils entretiennent aussi du feu toute la nuit. C'est ce qui fait que leurs cases sont toûjours enfumées, & qu'eux-mêmes contractent une odeur de fumée & de bouquin, qu'ils sentent avant qu'ils se soient lavez, à laquelle on a bien de la peine à s'acoutumer. Leurs lits sont de petits cabinets qu'ils pratiquent dans la division qu'ils font de leurs maisons. Le mari & la femme ont chacun le leur, & dès que les enfans ont sept ou huit ans on les separe pour éviter qu'ils ne commencent de trop bonne heure à offenser Dieu : car il n'y a point de Nation au monde plus portée au vice de la chair que celle-là. On en jugera par ce que je vais dire.

1698.

Il y a toûjours du feu dans les cases des Negres.

Je fus averti un jour que sept ou huit petits Negres & Negresses étoient sous

1698. des baneniers où ils faisoient des actions qui passoient leur âge, & qui montroient une très-grande malice. Le plus âgé n'avoit pourtant qu'environ neuf ans. J'allai les trouver, & les ayant pris en flagrant-délit, j'ordonnai à la cuisiniere de la Maison de les foüetter d'importance. A peine cette execution étoit elle commencée qu'un de nos vieux Negres me vint prier de faire cesser, parce qu'il avoit quelque chose à me dire. Je voulus bien avoir cette complaisance pour lui, & je dis à la cuisiniere de s'arrêter. Ce Negre me demanda, s'il n'étoit pas vrai, que j'avois mis un tel Negre qu'il me nomma, avec le Tonnelier pour apprendre à faire des barriques. Je lui dit qu'oüi. Hé bien me dit-il, t'a t-il apporté des barriques ? Je lui répondis qu'il ne pouvoit pas encore avoir appris à en faire, parce qu'il n'y avoit que peu de jours qu'il étoit en apprentissage, mais qu'il apprendroit peu à peu, & qu'ensuite il en feroit. Toi, tenir esprit, me dit-il, pour Tonnelier, mais toi, bête, pour petits hiches-là, pourquoi toi faire battre eux. Je lui en dis la raison ; mais il me repliqua encore une fois que j'étois bête. Hé pourquoi lui dis-je ? parce que me répondit-il, que quand ils seront grands, tu les marieras, &

Combien les jeunes sont portez au vice de la chair.

Plaisant raisonnement d'un vieux Negre sur ce sujet.

& tu voudras qu'ils te fassent des biches, 1698.
c'est-à-dire, des enfans, tout aussi-tôt, & comment veux-tu qu'ils les fassent, s'ils n'ont pas appris tout doucement quand ils étoient jeunes. Voi M. B. [c'étoit un de nos voisins, qui n'avoit point d'enfans] il n'a point d'enfans, parce qu'il n'a pas appris à en faire quand il étoit petit. Je voulus faire entendre raison à mon harangueur; mais il ne fut pas possible, il en revenoit toûjours à dire, que tous les métiers se doivent apprendre de jeunesse, ou qu'autrement on n'est jamais bon ouvrier. Ce Negre étoit étranger, voilà pourquoi je me suis servi des mots de tu & toi, en rapportant quelque chose de son discours : c'est leur maniere, qu'il est impossible de leur faire quitter. Lorsqu'ils viennent un peu âgez dans le Païs, ils n'apprennent jamais bien le François, & n'ont qu'un baragoüin le plus plaisant & le plus naturel du monde.

Lits des Negres, & autres meubles de leurs cases.

Les lits des Negres ne consistent qu'en deux ou trois planches posées sur des traverses, qui sont soûtenuës par de petites fourches. Ces planches sont quelquefois couvertes d'une natte faite de côtes de balisier, ou de la latanier, avec un billot de bois pour chevet. Quand les Maîtres

1698. ſont un peu raiſonnables, ils leurs donnent quelques mechantes couvertures, ou les vieux blanchets, ou quelques groſſes toilles pour ſe couvrir. En ce cas c'eſt au Commandeur à avoir ſoin de les leur faire laver de tems en tems, auſſi-bien que leurs nattes, à cauſe des punaiſes & des poux, à quoi ils ſont fort ſujets. Par la même raiſon, il faut leur faire laver ſouvent leurs habits; & leur faire raſer la tête. Le reſte de leurs meubles conſiſtent en des callebaſſes, des coüis, des canaris, des bancs, des tables, quelques uſtenciles de bois, & quand ils ſont un peu accommodez, en un coffre ou deux pour ſerrer leurs hardes.

On laiſſe pour l'ordinaire un eſpace de quinze à vingt pieds entre chaque caſe, afin de pouvoir remedier au feu, quand il s'allume dans quelqu'une, ce qui n'arrive que trop ſouvent. Ils ferment quelquefois ces eſpaces avec une paliſſade, & ſe ſervent de ce terrain pour renfermer leurs cochons, ou pour faire un petit jardin d'herbes potageres. Dans les Habitations où les Maîtres nourriſſent des cochons, il vaut mieux obliger les Negres de mettre les leurs dans le parc du Maître, que de leurs ſouffrir des parcs

particuliers. On les oblige par ce moyen d'avoir soin de ceux du Maître, comme des leurs; & lorsqu'ils veulent vendre ce qui leur appartient, il faut qu'ils en donnent la preference à leur Maître, cela lui est dû; mais il faut aussi qu'il leur paye ce qu'il achete d'eux, autant pour le moins qu'ils le pourroient vendre au Marché. Il y auroit de l'injustice d'en agir autrement. 1698.

Ordonnance pour empêcher les vols, mal observée.

Il y a une Ordonnance aussi bien faite, qu'elle est mal executée, qui défend de rien acheter des Negres, à moins qu'ils n'ayent un billet de leurs Maîtres, qui specifie ce qu'ils ont à vendre, avec la permission qu'ils ont de le faire. Ce seroit un moyen assûré pour les empêcher de profiter de leurs vols; mais il y a des gens, & sur tout des regratiers, ou autres gens semblables, qui ne font pas tant de façons, qui acheterent tout ce qu'on leur presente, quoiqu'ils voyent fort bien par le bon marché qu'ils en ont, que la chose a été volée; & voilà ce qui entretient les Negres dans leur pratique de voler.

Jardins des Negres.

On donne aux Negres quelques cantons de terre dans les endroits éloignez de l'Habitation, ou proche des bois, pour y faire leurs jardins à tabac, &

1698. planter des patates, des ignames, du mil, des choux caraïbes, & autres choſes, ſoit pour leur nourriture, ſoit pour vendre. C'eſt une bonne maxime d'avoir ſoin qu'ils y travaillent, & qu'ils les tiennent en bon état. On leur permet d'y vacquer les Fêtes après le Service Divin, & ce qu'ils retranchent du tems qu'on leur donne pour leurs repas. Ces jardins leur produiſent une infinité de commoditez. J'ai connu des Negres, qui faiſoient tous les ans pour plus de cent écus de tabac, & autres denrées. Lorſqu'ils ſont à portée d'un Bourg, où ils peuvent porter commodement leurs herbages, leurs melons, & autres fruits, ils ſe regardent comme les heureux du ſiecle, ils s'entretiennent très-bien, eux & leur famille, & s'attachent d'autant plus à leurs Maîtres, qu'ils s'en voyent protegez & aidez dans leurs petites affaires.

Les Negres ſont railleurs.

J'ai déja remarqué qu'ils ſont vains & glorieux; je dois ajoûter qu'ils ſont railleurs à l'excès, & que peu de gens s'appliquent avec plus de ſuccès qu'eux à connoître les défauts des perſonnes, & ſur tout des Blancs, pour s'en mocquer entr'eux, & en faire des railleries continuelles. Si-tôt qu'ils ont reconnu un défaut dans quelqu'un, ils ne le nomment

plus par ſon nom, mais par quelque ſobriquet, qui a du rapport à ce défaut. Ce ſobriquet eſt parmi eux un miſtere, qu'il eſt bien difficile aux Blancs de penetrer, à moins que ſçachant leur Langue, on ne le découvre en les entendant ſe divertir des perſonnes dont ils parlent par des railleries piquantes, & pour l'ordinaire très-juſtes. J'ai ſouvent été ſurpris des défauts qu'ils avoient remarquez, & de la maniere dont ils s'en mocquoient : ce qui m'obligea à apprendre la Langue des Aradas. 1698.

Leur fidelité les uns envers les autres.

Ils ſont fort fideles les uns aux autres, & ſouffriront plûtôt les plus rudes châtimens que de ſe déceler. Quand quelqu'un de leurs amis eſt maron, ils le retirent & le cachent dans leurs caſes, où ils ont l'induſtrie de pratiquer de petits cabinets doubles, dont il eſt preſqu'impoſſible de s'appercevoir. Ils en ferment l'entrée d'une maniere ſi juſte, & la couvrent de leur bagage ſi naturellement, qu'il ſemble qu'il y a très-long-tems qu'on n'a pas approché de cet endroit-là, quoique très-ſouvent ils ne viennent que d'en fermer la porte. Leur maniere de cacher ce qu'ils ont dérobé, eſt aſſez ingenieuſe. Ils font un trou en terre ſous leur foyer, & après qu'ils y ont mis leur

1698. vol bien empacté dans des feüilles, ils bouchent le trou, & remettent par deſſus les cendres & les charbons, & portent loin de là la terre qu'ils en ont tirée. Quelque choſe que ce puiſſe être, quand même ce ſeroit de la viande que les chiens découvrent à l'odeur, il eſt impoſſible de rien découvrir, à moins qu'on ne ſoit ſtilé à leurs manieres. Lorſqu'ils ſont trouvez ſaiſis de quelque vol, c'eſt un plaiſir de voir comme ils ſont les étonnez; il ſemble à les voir & à les entendre, qu'ils n'y ont aucune part, & que c'eſt une piece qu'on leur a faite, pour les faire maltraiter, & perdre de réputation, & ils le font avec tant de naïveté, qu'il faut être habile pour ne s'y pas laiſſer tromper. Mais quand ils ont affaire à des gens qui les connoiſſent, leur derniere reſſource eſt de dire, que c'eſt le diable qui les a trompez: & comme le diable n'eſt pas toûjours-là preſent, ni d'humeur d'avoüer ce qu'on lui impute, on les fait châtier pour le larcin & pour le menſonge.

Leur maniere de cacher ce qu'ils ont volé.

Deux exemples ſuffiront pour faire voir combien ils ſont vains & ſuperbes.

Je connoiſſois que le petit Negre qui me ſervoit, avoit ces deux défauts dans

toute leur étenduë. Il avoit de l'eſprit autant qu'on en peut avoir, il étoit très-fidele, très-ſage, intelligent, affectionné, j'en recevois plus de ſervice que je n'en devois naturellement attendre d'un enfant de quatorze à quinze ans, puiſque je me repoſois ſur lui du détail de la Maiſon, & de l'Habitation, qui auroit aſſûrément embaraſſé une perſonne bien plus âgée que lui. Mais avec ces bonnes qualitez, il étoit fier & ſuperbe, & jamais je n'ai pû l'en corriger. Lorſqu'il avoit fait quelque faute, je n'avois qu'à lui dire quelque parole de mépris, c'étoit pour lui une plus grande peine, que ſi on l'avoit écorché. Je lui diſois quelquefois pour tâcher de l'humilier, qu'il étoit un pauvre Negre qui n'avoit point d'eſprit. Ce mot de pauvre le deſoloit, il ne le pouvoit ſouffrir, il murmuroit entre ſes dents lorſqu'il me croyoit fâché tout de bon, mais quand il jugeoit que je ne l'étois pas beaucoup, il prenoit la liberté de me dire, qu'il n'y avoit que les Blancs qui fuſſent pauvres, qu'on ne voyoit point les Negres demander l'aumône, & qu'ils avoient trop de cœur pour cela. Sa grande joye auſſi-bien que des autres domeſtiques noirs de la Maiſon, étoit de venir m'avertir qu'il y avoit quelque pauvre

1698.

Exemple de la vanité des Negres.

1698. qui demandoit l'aumône. Cela est rare, mais cela ne laisse pas d'arriver quelquefois. Ce sont pour l'ordinaire des Matelots, qui après avoir deserté sont tombez malades, & qui à la sortie de l'Hôpital n'ont pas assez de force pour travailler ; ou des engagez qui ont fini leur tems, & que la paresse ou quelque infirmité empêche de gagner leur vie.

Dès qu'il en paroissoit quelqu'un, il avoit autant de gens pour l'annoncer qu'il y avoit de domestiques dans la Maison, & sur tout le petit Negre qui me servoit, qui ne manquoit jamais de me venir dire avec un air content, & empressé, Mon Pere, il y a à la porte un pauvre Blanc, qui demande l'aumône. Je feignois quelquefois de ne l'entendre pas, ou de ne vouloir rien donner, pour avoir le plaisir de le faire repeter : car je sçavois que c'étoit le comble de sa joye. Mais, mon Pere, me disoit-il, c'est un pauvre Blanc, si vous ne lui voulez rien donner, je vais lui donner quelque chose du mien, moi, qui suis un pauvre Negre. Dieu merci, on ne voit point de Negre qui demande l'aumône. Quand je lui avois donné ce que je voulois envoyer au pauvre, il ne manquoit pas de lui dire, en le lui presentant, tenez pau-

vre Blanc. Voilà ce que mon Maître vous envoye: & lorsqu'il croyoit que je le pouvois entendre, il le rappelloit pour lui donner quelque chose du sien, afin d'avoir le plaisir de l'appeller encore pauvre Blanc. Il croyoit après cela s'être vengé de tout ce que je lui avois dit, ou fait de mortifiant. 1698.

Voici l'autre exemple. Quand je voyois nos Ouvriers travailler mal, ou avec negligence, je leur disois que dans le tems que j'étois Negre, je servois mon Maître avec plus de diligence, & de bonne volonté qu'eux, & que c'étoit à cause de cela que j'étois devenu Blanc. J'avois ensuite le plaisir de les entendre disputer sur la possibilité ou l'impossibilité de cette metamorphose. Je trouvai un jour nôtre Negre Charpentier fort embaraſſé, il ne pouvoit venir à bout d'un tenon à queüe d'ironde qu'il falloit tailler dans une sabliere qui faisoit un biais assez difficile. Je pris sa regle & son compas, je traçai l'ouvrage, & le fis couper, & la coupe se trouva juste. Mais le remerciment qu'il m'en fit est trop singulier, & marque trop bien leur vanité pour ne le pas mettre ici. Je n'avois jamais voulu croire que vous eussiez été Negre, me dit-il, mais après

1698. cet ouvrage j'en suis persuadé : car il n'y a point de Blanc qui eût assez d'esprit pour le faire.

C'est la coûtume de tous les Negres de donner aux Blancs toutes les mauvaises qualitez qui peuvent rendre une personne mépriſable, & de dire, que c'est leur frequentation, & leurs mauvais exemples qui les gâtent. De sorte que s'ils voyent quelqu'un d'entr'eux, qui jure, qui s'enyvre, ou qui fasse quelque mauvaise action, ils ne manquent pas de dire de lui avec mépris : C'est un miserable, qui jure comme un Blanc, qui s'enyvre comme un Blanc, qui est voleur comme un Blanc, &c.

Cette bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes n'empêche pas qu'ils ne soient extrêmement simples, sur tout quand ils arrivent de leur païs. Il y a une infinité de choses qu'ils ne peuvent comprendre, & entr'autres comment nous nous faisons entendre nos pensées par le moyen de l'écriture. Ils disent qu'il faut être sorcier pour faire parler le papier.

Simplicité des Negres touchant l'écriture.

Il est rare que les Negres soient chaussez, c'est-à-dire, qu'ils ayent des bas & des souliers. Il n'y a que quelques personnes de qualité, & encore en très-petit nombre, qui fassent chausser ceux

Habits des Negres.

qui leur ſervent de laquais. Tous vont ordinairement nuds pieds, & ils ont la plante des pieds aſſez dure, pour ſe mettre peu en peine de ſouliers. De ſorte que tous leurs habits conſiſtent en des calçons & une caſaque. Mais quand ils s'habillent les Dimanches & les Fêtes, les hommes ont une belle chemiſe avec des calçons étroits de toile blanche, ſur leſquels ils portent une candale de quelque toile ou étoffe legere de couleur. Cette candale eſt une eſpece de juppe très-large, qui ne va que juſqu'aux genoux, & même qui n'y arrive pas tout à-fait. Elle eſt pliſſée par le haut, & a une ceinture comme un calçon, avec deux fentes ou ouvertures qui ſe ferment avec des rubans, ſur les hanches, à peu près comme on voit en Italie, & en France ces laquais qu'on appelle des coureurs. Ils portent ſur la chemiſe un petit pourpoint ſans baſques qui laiſſe trois doigts de vuide entre lui & la candale, afin que la chemiſe qui bouffe, paroiſſe davantage. Quand ils ſont aſſez riches pour avoir des boutons d'argent, ou garnis de quelques pierres de couleur, ils en mettent aux poignets & au col de leurs chemiſes. A leur défaut ils y mettent des rubans. Ils portent rarement des cravattes & des juſteaucorps. 1698.

1698. Lorsqu'ils ont la tête couverte d'un chapeau, ils ont bonne mine, ils sont ordinairement bien faits. Je n'ai jamais vû dans tous les lieux de l'Amerique où j'ai été aucun Negre qui fût bossu, boiteux, borgne, louche, ou estropié de naissance. Lorsqu'ils sont jeunes, ils portent deux pendants d'oreilles comme les femmes; mais dès qu'ils sont mariez, ils n'en portent plus qu'un seul.

Les Habitans qui veulent avoir des laquais en forme, leurs font faire des candales & des pourpoints de la couleur, & avec les galons de leurs livrées, avec un turban au lieu de chapeau, des pendants d'oreilles, & un carquant d'argent avec leurs armes.

Habits des femmes Negresses.

Les Negresses portent ordinairement deux juppes quand elles sont dans leurs habits de ceremonie. Celle de dessous est de couleur, & celle de dessus est presque toûjours de toile de cotton blanche, fine, ou de mousseline. Elles ont un corset blanc à petites basques, ou de la couleur de leur juppe de dessous avec une échelle de rubans. Elles portent des pendants d'oreilles d'or ou d'argent, des bagues, des bracelets, & des colliers de petite rassade à plusieurs tours, ou de perles fausses, avec une croix d'or ou d'argent.

Le col de leur chemise, les manches & les fausses manches sont garnies de dentelle, & leur coëffure est de toile bien blanche, bien fine & à dentelle. Tout ceci doit s'entendre des Negres & Negresses qui travaillent assez en leur particulier pour acheter toutes ces choses à leurs dépens. Car excepté les laquais, & les femmes de chambre, il s'en faut bien que les Maîtres leur donnent tous ces habits, & tous ces ajustemens, ainsi que je l'ai marqué à la fin de ma seconde Partie. Comme les Negresses sont pour l'ordinaire fort bien faites, pour peu qu'elles soient bien habillées elles ont fort bon air, sur tout quand on est fait à leur couleur. Car pour ceux qui n'y sont pas accoûtumez, ils doivent se contenter de les regarder par derriere, autrement elles leur paroîtront justement comme des mouches dans du lait. 1698.

C'est une erreur de croire que nous fassions consister la beauté de nos Negres, dans la déformité de leur visage, dans de grosses lévres, avec un nez écrasé. Si ce goût a été à la mode en Europe, il ne l'est point aux Isles; on y veut des traits bien reguliers. Les Espagnols plus que tous les autres y prennent garde de fort près, & ne regar- En quoi consiste la beauté des Negres.

1698. dent pas à quelques centaines d'écus de plus pour avoir une belle Negreſſe.

J'en ai vû des deux ſexes faits à peindre, & beaux par merveille. Ils ont la peau extrêmement fine, le velours n'eſt pas plus doux. Plus ils ſont d'un beau noir luiſant, & plus on les eſtime. Comme ils ont les pores bien plus ouverts que les blancs, ils ſuent beaucoup davantage, & ſentent mauvais s'ils negligent de ſe laver. Il eſt rare qu'on leur faſſe des reproches là-deſſus quand ils ſont proches de la mer ou d'une riviere : car ils ſont du naturel des canards.

Les Negres de Sénégal, de Gambie, du Cap-Verd, d'Angolle, & de Congo, ſont d'un plus beau noir, que ceux de la Mine, de Juda, d'Iſſigni, d'Arda, & autres lieux de cette Côte. Generalement parlant ils ſont d'un beau noir quand ils ſe portent bien, mais leur teint change dès qu'ils ſont malades, & cela ſe connoît en eux auſſi facilement que dans les Blancs ; parce qu'ils deviennent alors d'une couleur de biſtre, & même de cuivre. Ils ſont fort patiens dans leurs maladies ; quelques operations qu'on leur faſſe, il eſt rare de les entendre crier ou ſe plaindre. On ne peut pas dire que cela

Les Negres ſont fort patiens.

vienne d'insensibilité ; car ils ont la chair très-délicate, & le sentiment fort vif, mais d'une certaine grandeur d'ame, & d'une intrepidité qui leur fait mépriser le mal, les dangers, & la mort même. J'en ai vû rompre tout vifs, sans qu'ils jettassent aucun cri. On en brûla un au Fort Royal de la Martinique, sans qu'il dît une seule parole ; après qu'il fut attaché sur le bucher, il demanda un bout de tabac allumé, qu'on lui mit à la bouche, & qu'il fumoit encore lorsque ses jambes étoient déja crevées par la violence du feu. 1698.

Exemples de leur intrepidité, & de leur mépris de la mort.

Il arriva un jour que deux Negres ayant été condamnez, l'un à être pendu, & l'autre à être fustigé au pied de la potence ; le Confesseur se méprit, & confessa celui qui ne devoit pas mourir. On ne s'apperçût de la mépriſe qu'au moment que l'Executeur l'alloit jetter au vent ; on le fit descendre, & on confessa celui qui attendoit le foüet au pied de la potence, qui monta l'échelle avec autant d'indifference, que l'autre en étoit descendu, & comme si ce qui se passoit n'avoit tiré à aucune conſequence.

De cette intrepidité & de ce mépris qu'ils font de la mort, naît une bravoure qui leur est naturelle. Ils en ont

1698. donné des preuves dans un grand nombre d'occasions, & entr'autres à la prise de Cartagene ; & l'on sçait que toutes les Troupes ayant été repoussées vivement à l'attaque du Fort de la Bocachique, les Negres qu'on avoit amenez de Saint Domingue, l'attaquerent d'une maniere si hardie, & avec tant de vigueur, qu'ils l'obligerent à se rendre.

Actions de valeur des Negres.

Ils ont conservé le Quartier du Prêcheur, quand les Anglois attaquerent le Fort S. Pierre de la Martinique en 1693. & ils les resserrerent tellement dans leur Camp de ce côté-là, qu'ils n'oserent jamais s'en écarter, ni tenter de brûler & de piller le Quartier.

Ils firent parfaitement bien à la Guadeloupe en 1703. où l'on peut dire qu'ils détruisirent plus d'ennemis que tout le reste de nos Troupes. Il y avoit une Compagnie de soixante Negres ou environ, dont près de la moitié étoit de nôtre Habitation. Un des nôtres tua un Officier Anglois, qui étoit à la tête d'un assez gros détachement, & soûtenu du reste de ses compagnons : ils culbuterent les ennemis, en tuerent un bon nombre, rapporterent deux tambours, trois hallebardes, & quantité d'armes & d'habits ; & nôtre Negre qui avoit tué l'Officier

Anglois, le dépoüilla, & m'apporta son épée, son esponton, & son haussecol. Quelques jours après ce Negre vint se plaindre qu'un certain Officier François lui avoit dit de lui apporter ces armes, ou qu'autrement il le maltraiteroit ; il me dit, que si cet Officier levoit la main sur lui, il lui casseroit la tête tout comme à un Anglois. Je lui défendis d'en venir à cette extrêmité, & lui promis de parler à ce brave. En effet l'ayant trouvé chez le Gouverneur, je lui dis de ne pas songer aux armes Angloises, dont il avoit envie, que s'il en vouloit, il n'avoit qu'à faire comme le Negre qui me les avoit apportées, & sur tout qu'il ne se mît pas en devoir de le maltraiter, parce que je connoissois le Negre fort resolu à ne rien souffrir. Il suivit mon conseil avec beaucoup de sagesse, & bien lui en prit. 1698.

On a vû par ce que j'ai dit de la nourriture, que les Maîtres sont obligez de donner à leurs Esclaves, qu'ils n'ont pas de quoi faire grande chere. Heureux encore si leurs Maîtres leur donnoient exactement ce qui est porté par les Ordonnances du Roi : ils ne laissent pas cependant de s'entretenir avec ce peu, en y oignant les pois, les patates, les igna- Vivres des Negres.

1698. mes, les choux caraïbes, & autres fruits de leurs jardins, les crabes & les grenoüilles qu'ils prennent, & ſur tout les figues & les bananes, dont leurs caſes ſont toûjours très-bien pourvûës. Ils ne tuent leurs volailles que quand ils ſont malades, & leurs cochons que lorſqu'ils font quelque feſtin. Excepté ces deux cas, ils les vendent, & employent l'argent qu'ils en retirent, en poiſſon & viande ſalée, qui leur ſont plus de profit.

Leurs mariages. Le plus conſiderable de leurs feſtins eſt celui de leur mariage. Quoique le Maître y contribue beaucoup, cela ne ſuffiroit pas. Tous les Negres de l'Habitation, & tous ceux qui ſont invitez, ne manquent pas d'apporter quelque choſe pour le feſtin, & pour faire un preſent aux mariez. Les Maîtres les habillent de quelque belle toile ou étoffe legere, ſelon ſa liberalité, & le rang qu'ils tiennent parmi les autres Eſclaves; car il y a de la diſtinction parmi eux, & ce n'eſt pas une petite affaire que la concluſion d'une alliance, ſur tout entre les Negres Creolles: il faut bien des céremonies avant d'en venir-là. Outre le conſentement du Maître, il faut avoir celui des Parains & Maraines, de tous les parens & des principaux amis des deux familles.

Il faut bien examiner s'ils ſont d'une naiſſance égale ; de maniere que la fille d'un Commandeur, ou d'un ouvrier, ne voudra pas épouſer le fils d'un Negre de jardin ; c'eſt-à-dire, qui travaille ſimplement à la terre, & ainſi des autres dégrez qui leur tiennent lieu de Nobleſſe. Les Negres nouveaux ne ſont pas ſi difficiles, & on les contente à moindre frais. Cependant de quelque maniere que ce ſoit, il eſt de la prudence des Maîtres de ne les point violenter ſur cet article, de peur des ſuites fâcheuſes que cela peut avoir.

Dès que les Negres ſe trouvent mal, ils ſe bandent la tête, ſe font ſuer, & ne boivent que de l'eau chaude. Il eſt rare d'en trouver qui mangent des herbes cruës, comme nous mangeons la ſalade, & quelques autres legumes. Ils diſent que cela n'eſt bon que pour les bœufs & les chevaux, qui n'ont pas l'eſprit de faire cuire leurs herbes.

Ils n'aiment pas les herbes cruës.

J'avois pris à la maiſon un petit Negre de ſept à huit ans, pour l'inſtruire peu à peu, & le mettre en état de ſervir quelqu'un de nos Curez quand il ſeroit plus âgé. Il regardoit avec étonnement quand je mangeois de la ſalade, & diſoit aux autres, que je mangeois comme

1698. les chevaux. Il fut assez long-tems sans en vouloir manger, disant toûjours qu'il n'étoit n'y bœuf, n'y cheval. A la fin en ayant mangé, & l'ayant trouvé bonne, il s'en vint tout joyeux me dire, mon Pere, j'ai mangé de l'herbe comme un cheval, tout comme vous. Voilà la simplicité d'un enfant, & elle pourroit être encore la même dans un Negre nouveau venu d'Afrique, mais ils la perdent bientôt, & deviennent pour le moins aussi rafinez que les Blancs, à moins que leurs petits interêts ne les obligent de se contrefaire, & d'affecter une simplicité extraordinaire avec ceux qui ne les connoissent pas.

Ils affectent quelquefois de paroître plus simples qu'ils ne sont.

Quelques-uns de nos Religieux nouvellement arrivez de France, me demanderent si les jeunes Negres qui nous servoient à table connoissoient les monnoyes; je leur dis, qu'ils pouvoient s'en éclaircir par eux-mêmes. Ils s'adresserent justement à celui qui me servoit, & lui presenterent un sol marqué. Il le prit, le tourna deux ou trois fois, comme s'il n'eût pas sçû ce que c'étoit, & le leur rendit avec une indifference que je connus bien être des plus affectée. Nos Peres crurent qu'il ne connoissoit pas la monnoye. Un d'eux lui presenta une

piece de trente sols qu'il prit aussi-tôt, & faisant une profonde reverence à celui qui la lui avoit presenté, il la mit dans sa poche. Comment lui dit le Pere, tu ne connois pas les sols marquez, & tu prends les pieces de trente sols; c'est, lui répondit le Negre, que les sols marquez sont trop petits. 1698.

Il ne faut rien épargner pour les faire vivre en paix les uns avec les autres non-seulement dans l'Habitation où ils sont attachez, mais encore avec les Negres des voisins, parce qu'étant comme je l'ai remarqué ci-devant fort orgueïlleux, ils sont par une suite necessaire extrêmement vindicatifs.

Les Negres sont fort vindicatifs.

Il est presque impossible d'apaiser leurs querelles quand ils ont une fois commencé à se battre, il faut que les Maîtres s'attendent à voir recommencer tous les jours ces desordres, dont ils ne doivent pas esperer de voir la fin, s'ils laissent un peu inveterer la haine.

Nôtre Habitation du Fond Saint Jacques de la Martinique nous avoit été donnée par M. Duparquet, Seigneur & Proprietaire de l'Isle; & comme lui & toute sa maison avoient beaucoup de bonté pour nôtre Mission, il voulut nous établir anprès de lui, en nous donnant

Histoire sur ce sujet.

1698. un terrain auprès de celui qu'il s'étoit reſervé à Sainte Marie de la Cabeſterre. Pour empêcher qu'il n'arrivât dans la ſuite des tems quelque conteſtation entre ſes heritiers & nous pour nos terres, ſi elles étoient contiguës, il jugea à propos de laiſſer un eſpace de deux cent pas entre nos Habitations. Ce terrain fut concedé dans la ſuite à un nommé Lecaudé Saint-Aubin, qu'on diſoit être un aſſez mauvais Arpenteur, mais qui montra qu'il en ſçavoit aſſez pour dupper ceux qui ſe croyoient plus habiles que lui. En effet à peine fut-il en poſſeſſion de ce petit terrain, qu'il demanda qu'on fixa un rumb de vent, pour établir les lizieres des deux Habitations entre leſquelles il ſe trouvoit, & ſe ſervit ſi bien de ſon ſçavoir faire, qu'au lieu d'un rumb de vent qui devoit lui donner deux cent pas de large ſur toute la hauteur, il en établit deux, qui en s'éloignant l'un de l'autre, lui firent une Habitation, qui n'ayant que deux cent pas de large au bord de la mer, ſe trouva en avoir dix-huit cent, quand on eût meſuré juſqu'à trois mille pas de hauteur. Le tout, comme on le voit, aux dépens des Habitations voiſines, c'eſt-à-dire, de la nôtre, & de celle de M. Duparquet,

qui étoit tombée entre les mains du sieur Piquet de la Calle Commis principal de la Compagnie de 1664. 1698.

Le chagrin que les Maîtres eurent de cette supercherie, étoit passé à leurs Esclaves, toûjours très-disposez à épouser les querelles de leurs Maîtres : en sorte qu'il y avoit toûjours eu des démêlez entre les Esclaves qui étoient venus très-souvent aux mains La mort de cet Habitant avoit ralenti la fureur de cette petite guerre, on n'y pensoit plus depuis que la Sucrerie de Saint-Aubin étoit tombée en d'autres mains, & ses Negres partagez entre cinq ou six enfans qu'il avoit laissez. Un accident que je vais dire ralluma l'ancienne guerre.

Je fus averti que l'Habitant qui avoit eu la Sucrerie de Saint-Aubin avoit fait ouvrir le corps d'un de ses Negres qui étoit mort, & qu'ayant fait tirer le cœur, il l'avoit mis dans de la chaux vive, avec certaines ceremonies qu'il n'est pas necessaire de rapporter ici. Cet homme avoit perdu quelques Negres, & s'imaginant que leur mort étoit l'effet de quelque malefice, il prétendoit faire mourir le sorcier par cette ceremonie, & lui brûler le cœur à mesure que la chaux consommoit celui du mort. Cet

Superstition d'un Habitant de la Martinique.

1698. avis m'embaraſſa beaucoup, parce que je ne voulois avoir rien à démêler avec cet homme, qui étoit de l'humeur du monde la plus étrange. Cependant le tems de Pâques approchoit, le ſcandale croiſſoit dans la Paroiſſe, beaucoup d'honnêtes gens m'en avoient fait des plaintes, & ſans me rendre en quelque ſorte coupable de prévarication, je ne pouvois plus m'empêcher de lui en dire mon ſentiment. Je le fis donc avec toutes les précautions poſſibles de crainte d'éfaroucher davantage cet eſprit bouru. Après lui avoir repreſenté l'offenſe qu'il avoit commiſe, le ſcandale qu'il avoit donné à tout le quartier, & le tort qu'il ſe faiſoit à lui-même, je le priai de ſonger à ſa conſcience, & de réparer par une conduite plus Chrétienne le mal qu'il avoit fait. Il reçût très-mal l'avis que je lui donnai, & me dit que bien que je fuſſe ſon Curé, je ne devois pas entrer dans ſes affaires domeſtiques, qu'il prétendoit être maître de ſes Negres auſſi-bien quand ils étoient morts que quand ils étoient vivans, & qu'il m'avertiſſoit une fois pour toutes de ne me point embaraſſer de ſa conſcience, ni de ſes Negres; mais ſeulement de faire ceſſer les malefices des Negres de nôtre Habitation

tion qui faisoient mourir les siens. Je voulus lui faire entendre raison sur cet article, mais il n'y eût pas moyen : de sorte que je le quittai content d'avoir fait mon devoir, & j'attendis que Dieu y mît ordre, comme il n'a pas manqué de faire. 1698.

Le petit Negre qui me suivoit avoit entendu ce qu'il avoit dit de nos Negres, & le leur rapporta. Les nôtres pour se venger de cette fausse accusation, attendirent ceux de ce voisin le Dimanche suivant, & les battirent d'une étrange maniere. Je vis bien que ce commencement de batterie auroit des suites fâcheuses, & que si on n'y mettoit ordre ils s'égorgeroient. Je fis châtier nos Negres fort severement, & je fis dire à ce voisin, qu'il étoit à propos qu'il retînt les siens, & que de mon côté je sçaurois retenir les miens. Mais au lieu de le faire il eut l'imprudence d'épouser la querelle de ses Esclaves, & s'étant mis à leur tête avec son Commandeur blanc, ils se jetterent sur les nôtres qui passoient dans le grand chemin qui traverse la savanne, en revenant de la Paroisse, & les maltraiterent beaucoup ; ce qui leur fut facile, parce que depuis la premiere batterie je ne souffrois pas qu'ils portas-

1698. sent des couteaux, n'y des bâtons.

Quelques Negresses qui s'étoient sauvées appellerent des Negres des Habitations voisines à leur secours, & ceux des nôtres qui ne s'étoient point trouvez au commencement de l'action. Ils vînrent en grand nombre sur le champ de bataille, où les nôtres se défendoient à coups de pierre, & avec quelques bâtons qu'ils avoient gagnez.

Le secours qui étoit venu à nos gens rendit bien-tôt la partie inégale. Le Maître des attaquans & son Commandeur eurent tous deux la tête cassée, l'un d'un coup de pierre, & l'autre d'un coup de bâton. Ils furent donc obligez de s'enfuir, & de se retirer dans leurs cases, où les nôtres les poursuivirent, & y alloient mettre le feu, & peut-être à tout le reste de l'Habitation, si les voisins qui étoient accourus pour appaiser le désordre, ne les eussent fait retirer. Sept Negres de nôtre Habitation furent blessez, dont l'un qui avoit reçû un coup d'épée dans la cuisse, avoit saisi ce voisin au collet, & l'avoit désarmée. Son Commandeur y avoit aussi perdu son sabre, il y eût treize Negres blessez du côté du voisin.

On m'envoya avertir de ce désordre

au Bourg de la Trinité où mes affaires m'avoient obligé d'aller après avoir fait le Service à Sainte-Marie. Je revins avec toute la diligence possible, mais le mal étoit sans remede. Je trouvai le Chirurgien occupé à penser nos blessez, & le reste de nos gens avec quantité de Negres de nos voisins qui les étoient venus joindre, qui se préparoient à aller brûler leurs ennemis dans leurs cases si-tôt que la nuit seroit venuë. Je n'eus pas peu de peine à les calmer, & sur tout les femmes & les parentes des blessez. J'en vîns à bout, & je renvoyai tous les Negres étrangers qui étoient venus au secours des nôtres. 1698.

J'écrivis aussi-tôt au Superieur de la Mission ce qui s'étoit passé, afin qu'il en informât M. l'Intendant; mais ayant été averti, que le voisin avoit fait partir son Commandeur au commencement de la nuit pour aller se plaindre à l'Intendant, & montrer sa tête cassée; je resolus de partir aussi, afin d'empêcher les suites de cette affaire. Elle n'auroit eu rien de fâcheux, s'il n'y avoit eu que des Negres blessez, mais il y avoit deux Blancs, & je n'étois pas sûr de trouver des témoins pour prouver que cet Habitant avoit été l'agresseur. Je crus que

1698. nôtre bon droit avoit besoin d'un peu de secours. Je partis donc environ à une heure après minuit, & ayant appris par les Negres que j'avois envoyez suivre le Commandeur blessé, qu'il s'étoit arrêté en chemin, parce que sa blessure ne lui permettoit pas de faire une traite de huit bonnes lieuës sans prendre du repos; je m'arrêtai aussi, pour le laisser prendre le devant, & le pouvoir rencontrer dans le bois, où je voulois lui parler sans témoins. Cela arriva comme je l'avois projetté; je le joignis, & aussi-tôt les deux Negres qui l'accompagnoient prirent la fuitte, craignant d'être maltraitez par ceux qui étoient avec moi. Le Commandeur même n'étoit pas sans crainte, je le connus aux premieres paroles qu'il me dit, j'en profitai comme on peut croire; & après lui avoir fait compter le fait comme il étoit arrivé, je lui dis qu'il devoit m'en donner un certificat. Il eut de la peine à s'y resoudre, voyant bien qu'après m'avoir donné cette piece, il faudroit qu'il cherchât un autre Maître. J'applanis cette difficulté d'une maniere qui le contenta entierement. Nous entrâmes dans la premiere Habitation que nous trouvâmes sur le chemin, où en presence de ceux qui y étoient, il declara comme

l'affaire s'étoit passée : il m'en donna un ample certificat qu'il signa, & que je fis signer à ceux qui étoient presens comme témoins de ce qu'il venoit de dire & d'écrire: je lui dis de se reposer deux ou trois heures au lieu où je le laissois, ayant moi-même besoin de ce tems pour profiter du certificat qu'il venoit de me donner. Je me rendis en diligence chez l'Intendant qui avoit déja été informé du fait par nôtre Superieur. Je renouvelai les plaintes qui avoient été faites, & en lui montrant le certificat, je le convainquis de mon bon droit. 1698.

Comme le voisin en question appartenoit à des gens qui meritoient toute la consideration que l'Intendant avoit pour eux, & qui d'ailleurs étoient amis de nôtre Maison, il me demanda si je ne serois pas aussi content d'un accommodement que d'un jugement. Je l'en laissai le maître, & je lui dis que j'en passerois avec plaisir par où il voudroit, parce que je ne souhaitois autre chose que la paix. L'accommodement fut bien-tôt fait; j'eus toute la satisfaction que je pouvois prétendre, & la paix fut rétablie entre nos Negres, moyennant quelques pots d'Eau-de-Vie qu'on leur fit boire ensemble pour l'affermir.

1698. Le sieur de Saint-Aubin qui avoit été le Proprietaire de l'Habitation que le voisin dont je viens de parler occupoit, avoit perdu un nombre considerable de Negres, qui étoient morts en peu d'heures, dans des douleurs inconcevables, & cela par la malice d'un de ses Esclaves qui les empoisonnoit dès qu'il remarquoit que le Maître étant content de quelqu'un d'eux, lui donnoit quelque marque de bonté.

Negre qui se sert d'un poison très-vif pour faire mourir ses Compagnons.

Ce miserable étant à l'article de la mort envoya chercher son Maître pour lui demander pardon, & lui avoüer qu'il étoit coupable de la mort de plus de trente de ses Compagnons, qu'il avoit empoisonnez. Il lui dit, qu'il se servoit pour cela du suc d'une plante qu'on trouve au bord de la mer aux Cabesterres des Isles, qu'il n'est pas necessaire que je décrive ici. Il avoit soin d'avoir toûjours un de ses ongles plus grand que les autres, & lorsqu'il vouloit empoisonner quelqu'un, il alloit grater avec cet ongle l'écorce de cette plante jusqu'à ce qu'il l'eût rempli du suc épais qui en sortoit. Avec cette provision il retournoit à la maison, & ne manquoit pas d'inviter le malheureux qu'il vouloit tuer, à boire un coup d'Eau-de-Vie. Il beu-

voit le premier, puis il en verſoit à ſa victime de la même bouteille dans le même coüi dont il s'étoit ſervi lui-même, mais qu'il tenoit d'une maniere que ſon ongle trempoit dans l'Eau-de-Vie, & y répandoit le venin dont il étoit rempli. Il ne ſe paſſoit jamais deux heures ſans que celui qui avoit bû ne tombât dans des convulſions horribles, qui l'emportoient en peu de momens. On lui demanda quel remede il y avoit à ce poiſon, il dit, qu'il n'y en avoit point d'autre que la racine de ſenſitive épineuſe, qui étant pilée, & dilayée dans du vin faiſoit rejetter ce venin. Je n'ai garde de faire connoître cette mauvaiſe plante, peut-être ne l'êt-elle que de trop de gens. Ce fut un des enfans du ſieur de Saint-Aubin qui me la montra. On jugera de ſa force par ce que je vais dire. Si on la rompt, & qu'on l'approche du nez, elle a une odeur ſi forte & ſi pénétrante, & en même-tems ſi nuiſible, qu'elle feroit tomber la perſonne en pamoiſon, ſi on l'y laiſſoit le tems qu'il faut pour dire la moitié d'un *Ave Maria*. J'en ai fait l'experience, & j'en donne le remede qui eſt un des plus aſſûrez contre-poiſons que je connoiſſe, & qu'il y ait peut-être dans toute la Medecine.

1698.

Remede à ce poiſon.

1698.

Trois eſpeces de ſenſitives.

Il y a trois eſpeces de ſenſitives. Si je ne craignois de me trop éloigner du ſentiment commun, je les reduirois à deux; à celle qui eſt épineuſe qui eſt la meilleure, & à celle qui eſt ſans épines, que l'on diſtingue en mâle & femelle, parce que les feüilles de l'une ſont plus grandes que celles de l'autre. Tout le monde ſçait que cette plante eſt appellée ſenſitive, ou plante vive, parce que dès qu'on la touche ſoit avec un bâton, ſoit avec la main, ſes feüilles s'approchent l'une de l'autre, ſe ferment, & demeurent quelques momens comme colées enſemble, après quoi elles ſe r'ouvrent & reprennent leur ſituation ordinaire. On ſe ſert ſouvent de cette proprieté, pour ſurprendre la ſimplicité de ceux qui ne la ſçavent pas, & particulierement des filles à qui l'on fait croire que le mouvement de ces feüilles eſt une marque de leur ſageſſe, ou du contraire.

Je ne ſçai ou le Pere du Tertre avoit les yeux quand il dit avoir cherché cette plante ſans la pouvoir trouver à la Guadeloupe, & n'en avoir trouvé de veritable qu'à Saint Chriſtophle au Quartier de Cayonne. Rien n'eſt plus commun que cette herbe de quelqu'une des trois eſpeces qu'on la ſouhaite à la Martinique,

Sensitive Epineuse.

la Guadeloupe, la Dominique, Mariegalante, & autres Isles, on la trouve par tout jusques sur les bords de la mer, & plus communément dans les terrains secs & arides, que dans les bons. 1698.

La sensitive épineuse est la plus petite des trois especes. Elle vient de semence & de bouture. La racine qui produit & qui soûtient la tige est longue d'un demi-pied ou environ, assez grosse vers la superficie de la terre finissant en pointe, elle est presque toute couverte de filets assez longs & souples. La peau qui l'enveloppe est brune, le dedans est blanc, moüelleux, spongieux, sans odeur, d'une saveur assez douce. Elle pousse plusieurs branches ou tiges qui sont longues, & foibles, qui rampent à terre, se plient & s'entrelassent, elles sont souples, tendres, moüelleuses, & garnies de petites épines un peu crochuës, & fort pointuës. Ses feüilles viennent toûjours couplées. Chaque petite branche ou sion en a depuis onze jusqu'à quinze, il est rare d'en trouver plus ou moins. Elles sont deux fois plus longues que larges, d'un verd brun par-dessus, plus clair par-dessous. Elles sont assez fortes quoique peu charnuës, & toutes garnies sur le dessous & par les bords de petites épines fines, droites & assez fortes. Description de la sensitive épineuse.

1698. La fleur de cette plante eſt un bouquet de quantité de petits filets blancs, fins, & déliez, long d'un demi pouce, dont les extrêmitez ſont arrondies en forme de bouton jaune, en la place deſquelles on voit enfin ſortir de petites ſiliques brunes, qui renferment des ſemences ovalles, plattes, dures, brunes, environnées d'un petit filet d'une couleur plus brune, Chaque ſilique eſt environnée ſur ſes bords d'une eſpece de cordon compoſé de petites épines courtes, ſeches, griſes, qui ſemblent être diſpoſées de maniere à empêcher qu'on ne puiſſe prendre les ſemences de la plante.

Quelques gens prétendent que les feüilles de cette eſpece infuſées dans de l'eau, & priſes comme l'hipecacuhana, produiſent le même effet. S'il ne s'agit que de faire vomir ils ont raiſon ; car rien au monde n'y eſt plus propre, mais il faut être habile pour compoſer un remede, d'un poiſon auſſi vif & auſſi fort qu'eſt le ſuc des feüilles de cette plante. Le public me diſpenſera de lui apprendre ce que j'ai entendu dire ſur cela, il ſuffit qu'il ſçache que le remede unique & ſpecifique contre ce poiſon eſt la racine de la même plante préparée & priſe comme je le dirai avant de finir cet article.

Tom. 4. pag. 203.

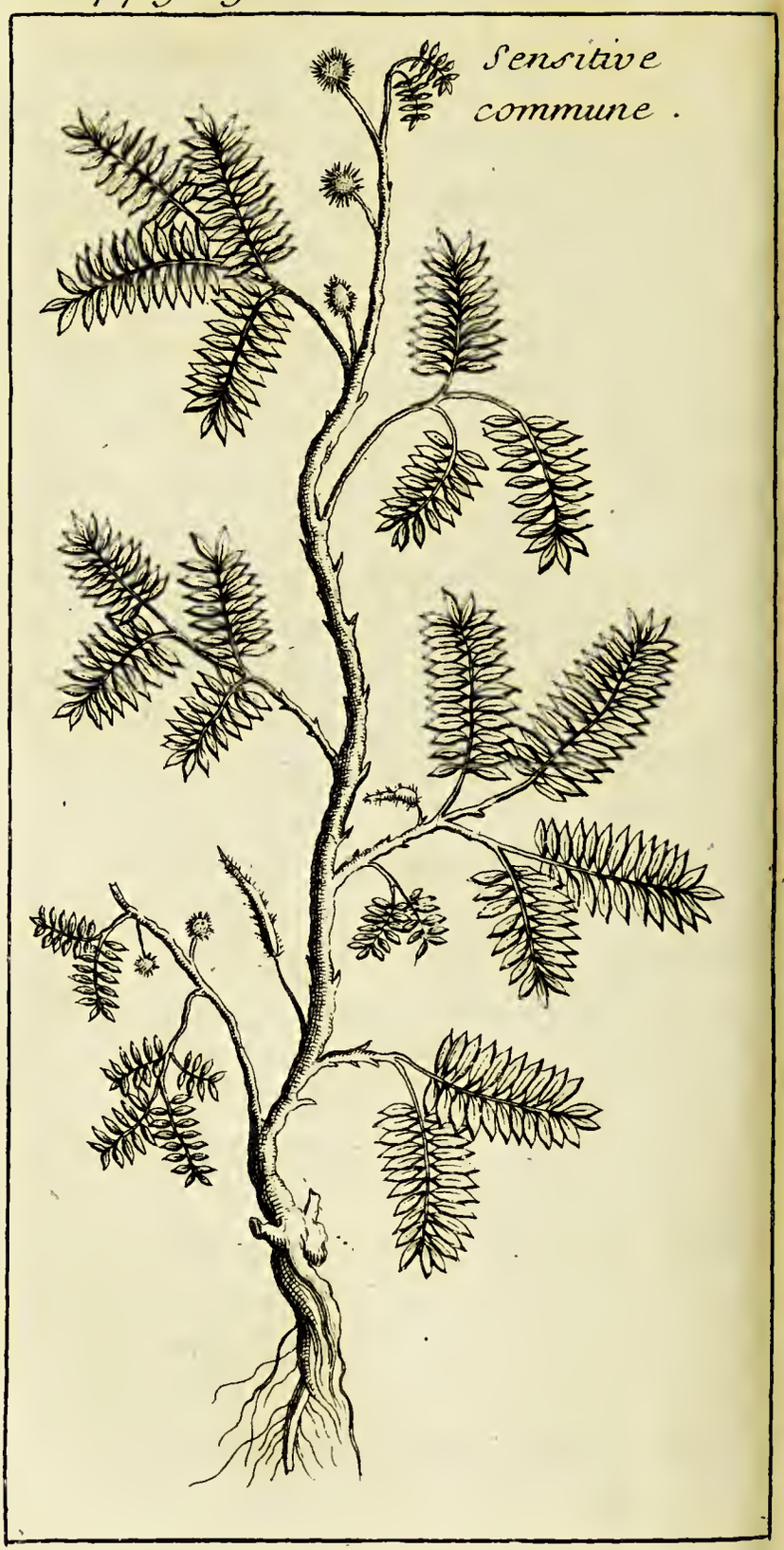

Les deux autres eſpeces de ſenſitives que le Pere du Tertre regarde comme les veritables, & qu'il dit qu'il n'a trouvées qu'à Saint Chriſtophle, ne ſont point épineuſes. Elles croiſſent en arbriſſeau. J'en ai vû par tout à la Martinique de quatre & cinq pieds de haut, leur tige eſt délicate, fragile, moüelleuſe, couverte d'une écorce verte, mince, aſſez adherente. Elle pouſſe beaucoup de branches qui ſe ſubdiviſent en rameaux & en petits ſcions où les feüilles ſont attachées deux à deux, de maniere qu'en ſe retreciſſant ou ſe courbant, elles ſe renferment preſque l'une dans l'autre : elles ſont d'un verd brun avec de petit points rouges. La fleur de cette eſpece eſt un bouquet de très-petites roſes à cinq feüilles de couleur bleüe avec un peu de rouge auſquelles ſuccedent des ſiliques longues de deux pouces ou environ, minces, délicates, & remplies de petites graines plattes, ayant preſque la figure d'un cœur, dures, & d'une couleur de noir luſtré. 1698.

Senſitive commune.

On diſtingue cette eſpece en mâle & femelle, & cette diſtinction ſe prend uniquement par la grandeur des feüilles qui ſont plus grandes dans le mâle que dans la femelle. Mais avant de convenir

1698. de cela, il faudroit sçavoir bien exactement, s'ils sont de même âge, dans un terrain également bon, dans une égale exposition, & bien d'autres circonstances que je n'ai pas examinées, & qui me paroissent assez peu importantes.

Voici ce que j'ai promis de dire de la racine de la sensitive épineuse.

Je fus appellé au mois de Decembre 1696. pour confesser un Negre qui appartenoit au sieur de Laquant Capitaine de Milice du Quartier de Sainte Marie à la Cabesterre de la Martinique. Je trouvai ce pauvre malade dans des douleurs & dans des convulsions épouventables. J'en tirai ce que je pus, vû l'état où il étoit, pendant qu'on préparoit la racine de sensitive épineuse qu'on alloit lui faire prendre, & qui devoit decider de son sort, c'est-à-dire, le guérir en lui faisant rejetter le poison, s'il avoit assez de force pour cela, ou l'achever en peu de momens, si la nature trop affoiblie ne pouvoit pas resister à la violence de l'operation du remede.

Expérience de la racine de sensitive épineuse.

Après que la racine tout recemment tirée de terre eût été gratée, dépoüillée de sa peau brune, lavée & essuyée, on la pila dans un mortier, & on la reduisit en pâte, dont on prit le poids d'une piece

de quinze sols que l'on remit dans le mortier où l'on la fit dissoudre en la broyant bien avec du vin rouge que l'on versoit peu à peu dans le mortier. Quand la pâte fut entierement dissoute dans le vin, on le lui fit prendre, il y en avoit un bon verre. Il étoit sur un matelas posé à terre entre deux feux : on ne laissa pas de le bien couvrir assez inutilement, comme je croi, car en moins d'un *Miserere* le remede commença à operer par une sueur extraordinaire, qui fut accompagné de convulsions très-violentes, & d'un vomissement qui sembloit lui aller faire rendre les intestins par la bouche, pendant lequel il rendit un animal vivant de la grosseur du pouce, d'environ quatre pouces de longueur, ayant quatre jambes de plus d'un pouce de longueur divisées en trois articles, avec de petites griffes comme celles d'un rat. La tête ne se distinguoit du reste du corps que par le mouvement du col, il avoit deux petits yeux, & une gueulle armée de dents. Le dos étoit couvert de deux aîles à peu près de la matiere & de la figure de celles des chauvesouris, & le reste du corps couvert d'un poil rougeâtre, court, dur, mais en petite quantité. Le malade rendit beaucoup de sang,

1698.

Effet prodigieux de la racine de sensitive.

1698. & de matiere bleuâtre après qu'il eût rejetté cet inſecte, & tomba enſuite dans une défaillance qui dura long-tems, & dont on ne put le faire revenir qu'à force de cordiaux. Un moment après que cet animal fut ſorti, il ſe mit à remuer ſes aîles, & ſortit de deſſus la table où on l'avoit mis, il tomba à terre en voltigeant, mais il n'avoit pas la force de ſe ſoûtenir. On le mit dans une bouteille avec de l'Eau-de-Vie pour le conſerver. On m'aſſura que c'étoit la quatriéme fois que la racine de ſenſitive avoit guéri des Negres empoiſonnez, mais on n'avoit point encore vû un effet ſemblable à celui-ci. Il n'y avoit que cinq ou ſix jours que ce Negre avoit commencé à ſe trouver mal, peut-être avoit-il pris le poiſon long-tems auparavant : car il ſemble qu'il faut un tems conſiderable pour qu'un poiſon puiſſe produire dans le corps d'un homme une pareille corruption. On ſoupçonnoit un vieux Negre Aradas d'être l'Auteur de ces empoiſonnemens, mais faute de preuves on ne pouvoit le mettre en Juſtice. Sa mort qui arriva bien tôt après ce que je viens de dire, délivra les Negres de cette Habitation de la crainte où ils étoient d'être empoiſonnez.

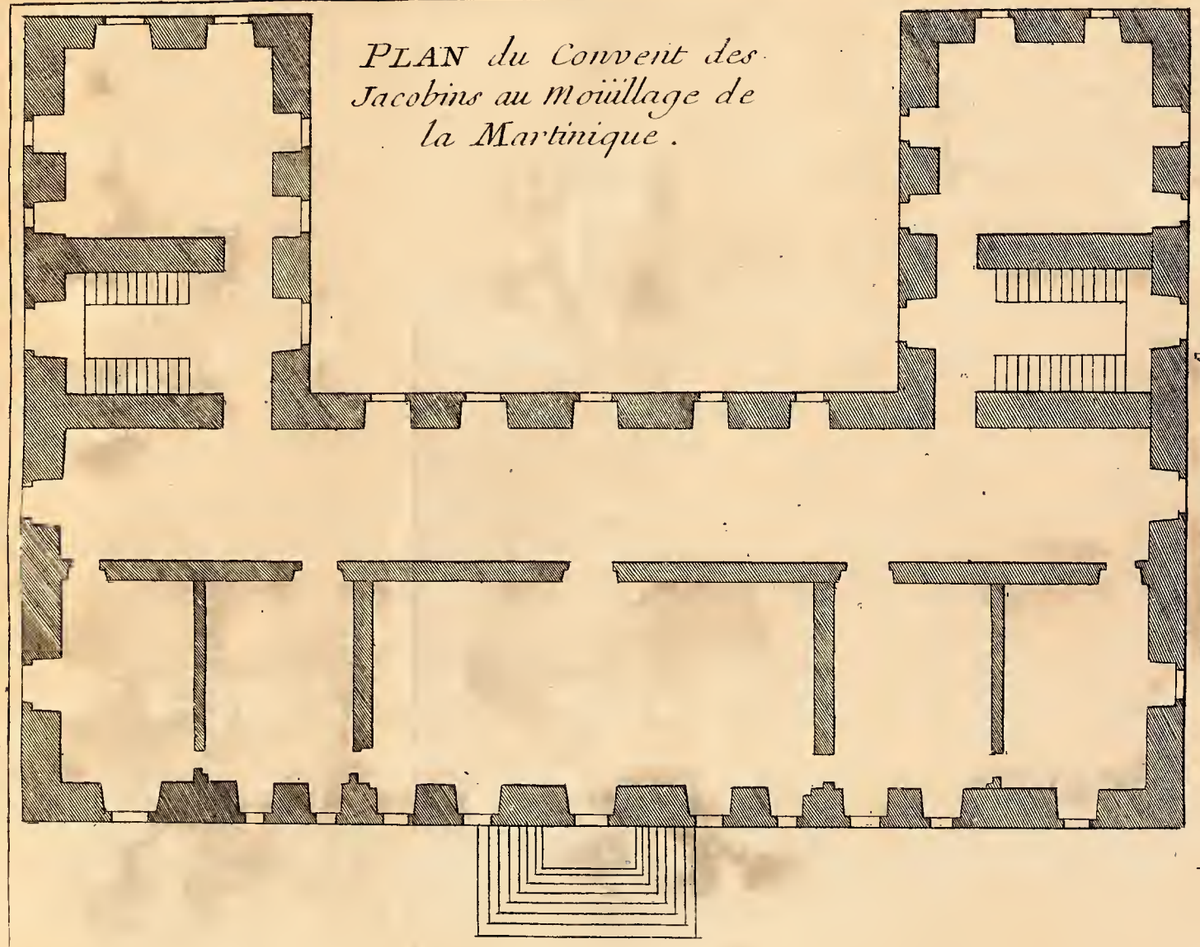

PLAN du Convent des Jacobins au Moüillage de la Martinique.

Elevation du Convent des Jacobins au Mouillage de la Martinique.

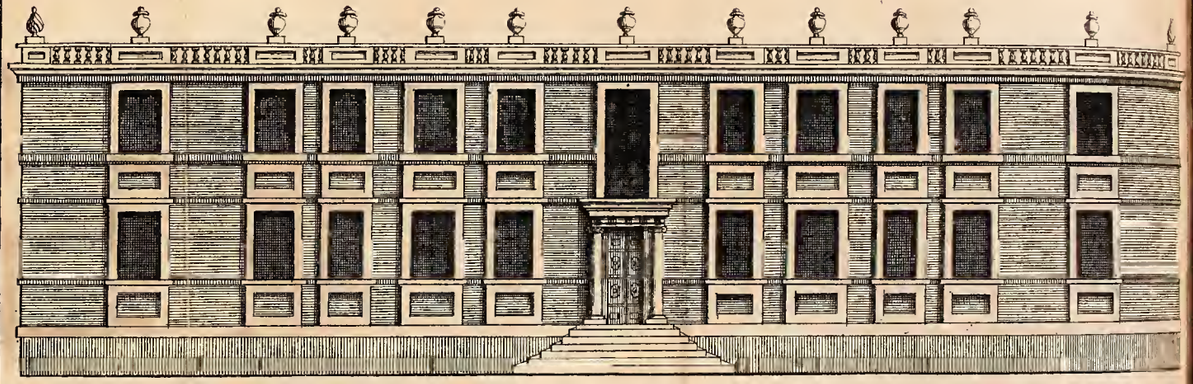

Echelle de 8 Toises.

1698.

CHAPITRE VIII.

Plan du Convent que l'Auteur fit bâtir à la Martinique. Mort du Superieur General de leurs Missions.

LE Plan que j'avois fait pour le nouveau Bâtiment que nous voulions faire au Moüillage, ayant esté agréé & approuvé du Superieur general, de toute la Communauté, & des personnes intelligentes à qui on le fit voir, je fus le tracer, & en faire creuser les fondemens sur la fin du mois de Juillet.

Il consistoit dans un grand Corps de logis, dont la face regardoit la mer. Il avoit vingt toises, ou cent vingt pieds de longueur, & quarante pieds de large, avec deux aîles en retour du côté de la montagne, qui devoient avoir dix toises de long sur cinq de large.

L'étage du rez de chaussée étoit élevé de quatre pieds au-dessus du terrain, il étoit partagé par une grande salle de quarante six pieds de long sur vingt-deux de large, qui donnoit entrée dans deux appartemens, un à chaque bout, qui à la verité ne consistoient qu'en deux cham-

1698. bres chacune de quinze pieds de large ſur vingt-deux pieds de longueur. Les portes de ces chambres étoient en enfilade, & la piece du milieu ſervoit de ſalle commune à ces deux appartemens. Cet étage devoit avoir treize pieds de hauteur, & celui de deſſus douze. La ſalle étoit éclairée par quatre fenêtres, deux de chaque côté de la porte. Chaque chambre avoit deux fenêtres, qui toutes regardoient la mer. Vis-à-vis de la porte d'entrée, la ſalle étoit percée d'une autre porte par laquelle on entroit dans une gallerie de quinze pieds de large, & auſſi longue que tout le Bâtiment, dans laquelle les quatre chambres qui étoient à côté de la ſalle avoient des portes de dégagement.

La gallerie avoit une porte à chaque bout, & une dans ſon milieu vis-à-vis celle de la ſalle. Les portes des bouts de la gallerie ſervoient, une pour entrer dans la baſſe-cour où étoient, ou du moins où devoient être les cuiſines, les offices & les magazins, & l'autre dans le jardin potager. Elle étoit éclairée par quatre fenêtres qui regardoient ſur la cour qui étoit entre les aîles & le grand enclos.

Outre ces trois portes, la gallerie étoit

encore percée de deux arcades qui donnoient entrée dans les aîles où devoient être les escaliers, un dans chaque aîle. Le rez de chaussée d'une des aîles devoit servir de salle à manger ou de refectoir ; & l'autre partagé en deux chambres étoit destiné pour les malades. 1698.

L'étage au-dessus de la salle & des quatre chambres étoit partagé en sept chambres de quinze pieds de large sur vingt-deux pieds de longueur, dont les portes répondoient dans une gallerie pareille à celle du rez de chaussée. Elles avoient chacune deux croisées, excepté celle du milieu qui n'en avoit qu'une, qui se trouvoit au-dessus de la porte de la salle. Cette fenêtre devoit être ouverte jusqu'en-bas, pour donner entrée dans un balcon porté par la corniche de l'ordre dorique en pilastres qui ornoit la principale porte. Toutes les fenêtres étoient bandées, & l'appui étoit soûtenu par des moulures. Une grande corniche devoit regner tout autour du Bâtiment pour porter une balustrade de pierre de taille avec des vases & des globes sur les piédestaux, pour servir d'amortissement.

Il n'y devoit point avoir de comble, mais une terrasse bien carrelée & cimentée, où l'on pût aller se promener

1698. le ſoir, & prendre le frais.

Quoique les murs principaux de ce Bâtiment ne duſſent avoir que trois pieds d'épaiſſeur, je donnai ſix pieds de large au fondement, & je le fis avec tout le ſoin imaginable, ſoit pour le choix des pierres, ſoit pour le mortier & la liaiſon, afin que l'empâtement ſuppléât au peu de profondeur que je pouvois leur donner, qui ne pût être que de ſix à ſept pieds de profondeur, parce que dans tous ces endroits-là, comme je l'ai déja remarqué, plus on creuſe & moins on trouve de ſolidité : juſques-là même qu'il y en a où ceux qui veulent bâtir avec quelque apparence de ſolidité, ſont obligez de mettre les premieres aſſiſes ſur le gazon, à moins de vouloir faire un grillage qui coûteroit plus que le Bâtiment qu'on feroit deſſus.

Empâtement neceſſaire pour ſuppléer aux Fondemens peu profonds.

L'on voit aſſez par ce que je viens de dire, que j'avois diſpoſé ce Bâtiment d'une maniere à pouvoir laiſſer tout l'étage du rez de chauſſée à quelques Officiers de conſideration comme un Vice-Amiral de France, ou un Lieutenant General qui voudroient prendre leur logement à terre pendant leur ſéjour à la Martinique, ſans que cela nous incommodât le moins du monde. Ainſi on

pouvoit considerer le rez de chaussée comme une Maison seculiere, & le dessus comme un Convent. Le dessus du refectoir & de l'infirmerie devoit être partagé en deux ou trois chambres pour composer un appartement dans chaque aîle. 1698.

J'étois occupé à cet ouvrage quand on me fit sçavoir que le Moulin de Nôtre Habitation avoit pris la peine de se rompre douze ou quinze jours plûtôt que je ne souhaitois. Je m'en consolai pourtant, & je devois être content de mon année, ou comme on parle aux Isles de ma levée, puisque j'avois fait jusqu'à lors cent quatre-vingt-dix mille livres de Sucre brut, plus de quarante mille livres de Sucre blanc, & environ douze mille livres de Sucre de sirop. Cela me servit abondamment à payer les Negres que j'avois achettez en dernier lieu, huit autres que j'avois achettez auparavant, les Provisions dont j'avois eu besoin, & une partie des dettes dont Nôtre Maison se trouvoit encore chargé.

Mort du Superieur general.

Le Pere la Fraiche nôtre nouveau Superieur general qui n'étoit aux Isles que depuis quatre mois ou environ, étoit venu demeurer au Fond Saint Jacques pour éviter le mal de Siam, qui étoit

1698. fort allumé au Fort Saint Pierre. Mais il ne laissa pas d'en être attaqué le vingt-cinq du mois d'Août. Le soin que nous en eûmes, sa bonne complexion, & plus que toute autre chose le moment de sa mort, qui n'étoit pas encore arrivé firent qu'il resista au mal jusqu'au huitiéme de Septembre qu'il expira, après avoir combattu contre le mal autant qu'on le pouvoit attendre d'un homme de quarante-deux ans, qui n'avoit point du tout envie de mourir si-tôt. Il avoit été attaqué si vivement, qu'en moins de deux heures il eut un transport au cerveau, si violent & si continuel, qu'il n'eut pas six heures d'intervalle & de bon sens pendant les quatorze jours que dura sa maladie. Nous nous servîmes de ces momens pour lui administrer les Sacremens qu'il reçût avec beaucoup de pieté.

Nous reconnûmes encore une fois le Pere Cabasson pour nôtre Superieur general, en attendant que le General de l'Ordre y eût pourvû. J'eus soin d'engager nos Peres à écrire en sa faveur; ce qui étant joint à ce que l'Archevêque de Saint Domingue avoit écrit de lui, il reçût les Patentes de la Charge de Superieur general & de Prefet Apostolique de nos Missions au mois de Mars sui-

vant comme je le dirai ci-après. 1698.

Huit ou dix jours après la mort de nôtre Superieur general, un des Religieux qui étoit venu avec lui de France, & qui desservoit la Paroisse de la Trinité, fut aussi attaqué du mal de Siam. Je me trouvai obligé de servir sa Paroisse qui est très-grande, & d'avoir les mêmes soins de lui que j'avois eu du Superieur general, mais avec plus de bonheur, puisque ni les remedes, ni les Medecins, ni le mal même ne furent pas capable de le tuer, & que sa bonne complexion le tira d'affaires en sept ou huit jours. Dès que je le vis en état d'être transporté, je le fis porter au Fond S. Jacques pour le rétablir plus facilement, & je priai le Religieux qui demeuroit avec moi d'aller servir la Paroisse de la Trinité, parce que les affaires de Nôtre Habitation ne me permettoient pas de m'en absenter plus long-tems. Quelques-uns de nos Peres qui vinrent voir nôtre convalescent m'engagerent à leur donner un cochon boucanné dans le bois. Je le fis avec joye, & pour augmenter la Compagnie, j'y invitai quelques-uns de nos amis, & ceux de nos Peres qui étoient à portée de s'y trouver.

Un autre Religieux attaqué du mal de Siam guérit.

1698.

CHAPITRE IX.

Ce que c'est qu'un Boucan de Cochon.

J'Ai fait la description d'un boucan de tortuë dans la seconde Partie de ces Memoires : voici celle d'un boucan de cochon. Celui de tortuë se doit faire au bord de la mer, & celui de cochon dans le bois à l'imitation des Boucanniers ou Chasseurs, qui accommodent le leur à peu près comme je vais dire, lorsqu'ils veulent se délasser de leur exercice ordinaire & se divertir. La difference de celui des Boucanniers au nôtre, étoit qu'ils font le leur avec un sanglier ou cochon maron, au lieu que le nôtre n'étoit que d'un cochon domestique, que j'avois eu soin de faire tuer, flamber, & vuider la veille. J'avois aussi envoyé nettoyer une place dans le bois, au bord de nôtre riviere, environ à quinze cent pas de la Maison, où j'avois fait faire un grand ajoupa, c'est-à-dire, une grande case bâtie à la legere & couverte de feüilles de balisier & de cachibou, pour s'y retirer en cas de pluye.

Boucan de Cochon.

Le jour étant arrivé, j'envoyai dès le

point du jour à l'ajoupa, le cochon & les autres choſes que j'avois fait préparer pour le repas, & ſur tout le vin, afin de le faire rafraîchir dans la riviere. Lorſque tous les conviez furent aſſemblez, nous partîmes pour nous rendre au lieu où ſe devoit faire le boucan. Nous y arrivâmes ſur les neuf heures. Il fallut d'abord que tout le monde ſe mît à travailler. Les plus pareſſeux furent chargez du ſoin de faire deux brochettes pour chaque Boucannier. On prend pour cela du bois de la groſſeur du doigt, que l'on dépoüille de ſa peau, & que l'on blanchit bien proprement. Une des brochettes doit avoir deux fourchons pointus, l'autre n'a qu'une pointe. Les autres conviez s'occuperent à former le boucan. C'eſt une eſpece de gril de bois ſur lequel le cochon tout entier ſe doit cuire. On coupe pour cet effet quatre fourches de la groſſeur du bras, & d'environ quatre pied de longueur, on les plante en terre de maniere qu'elles font un quarré long d'environ cinq pieds, ſur trois pieds de large. On poſe les traverſes ſur les fourches, & on arrange ſur les traverſes les gaulettes qui font le grillage. Tout cela eſt bien amarré avec des liannes. C'eſt ſur ce lit, ou ſur ce

1698.

Brochettes qui ſervent de fourchettes.

Diſpoſition du Boucan.

1698. gril qu'on couche le cochon sur le dos, le ventre ouvert écarté autant qu'il est possible, & retenu en cette situation par des bâtons, de peur qu'il ne se referme lorsqu'il vient à sentir la chaleur du feu qu'on met dessous.

Pendant qu'on accommodoit toutes ces choses, les Negres qui avoient coupé une bonne quantité de bois le jour précedent, y mirent le feu pour le réduire en charbon, & quand il fut en état, on l'apporta sous le cochon avec des écorces d'arbres qui servent de pelles, parce qu'il est expressement défendu de se servir d'aucun instrument de métal comme pelles, pincettes, plats, assiettes, cuiliers, fourchettes, sallieres, & même de nappes, serviettes, ou semblables ustenciles qui défiguereroient trop la maniere de vie boucaniere, qu'il semble qu'on veut imiter dans ces repas. J'oubliois de dire, que le ventre du cochon avoit été rempli de jus de citron avec force sel, piment écrasé & poivre: parce que la chair du cochon quoique très bonne & très-délicate, & plus en Amerique qu'en aucun autre lieu du monde, est toûjours douce, & a besoin de ce secours pour être relevée.

Ustenciles dont on se sert.

Assaisonnement du Cochon.

Pendant que le cochon cuit, ceux qui veulent

veulent déjeûner le peuvent faire, & boire un coup, pourvû que ce ſoit dans un coüi, & que la liqueur ne ſoit point mêlangée, c'eſt-à-dire, qu'il faut boire le vin tout pur, & l'eau toute pure, parce que ces ſortes de mêlanges, & ces temperamens d'eau & de vin ſont tout-à-fait oppoſez à la ſimplicité d'une pareille vie. On permit ſans conſequence qu'on pût manger à ce premier repas quelques viandes qu'on avoit apportées de la maiſon; mais dès qu'on a touché au cochon, il n'eſt plus permis de toucher à autre choſe. Cependant comme il n'y a point de regle ſi generale, qui ne puiſſe ſouffrir quelque exception, on permit à quelques perſonnes de la Compagnie de mettre de l'eau dans leur vin, parce qu'étant encore Novices dans l'Ordre Boucanier, il y auroit eu de l'indiſcretion à les obliger d'abord à toute la rigueur de la regle. Sur quoi on remarquera en paſſant combien il y a plus de juſtice & de bon ſens dans cet Ordre, que dans les autres où l'on veut que les Novices ſoient tout en entrant plus parfaits & plus reguliers que les anciens. 1698.

Après le déjeûné chacun prit ſon parti. Les uns allerent à la chaſſe, les autres amaſſerent des feüilles de bali-

1698. ſier, de cachibou, & des fougeres, pour faire des nappes, & des ſerviettes; les autres eurent ſoin que le cochon ſe cuisît lentement, & que ſa chair fût bien penetrée de la ſaulce dont le corps étoit rempli, ce qu'on fait en la piquant avec la pointe de la fourchette, mais ſans percer la peau, de peur que la ſaulce qu'on a interêt de conſerver ne paſſât au travers, & ne tombât dans le feu.

Maniere de cuire la viande.

Quand on jugea que le boucan étoit cuit, on appella les Chaſſeurs avec deux coups d'armes, qu'on tira coup ſur coup. C'eſt la regle : car les cloches ne ſont point d'uſage dans les communautez Boucanieres : à meſure qu'ils arrivoient on plumoit le gibier qu'ils avoient apporté, & ſelon ſon eſpece on le jettoit dans le ventre du cochon qui ſervoit de marmitte, ou bien on le paſſoit dans une brochette qu'on plantoit devant le feu, où il ſe cuiſoit ſans avoir beſoin d'être tourné plus de quatre ou cinq tours. Les Chaſſeurs qui n'apportoient rien n'en étoient pas quittes pour dire qu'ils n'avoient rien trouvé ; on leur répondoit qu'il falloit chercher, trouver, & apporter ſur peine de la vie. Si c'étoit de vieux Boucaniers on les mettoit ſur le champ en penitence, en leur faiſant boire

tant de coups que le meilleur Chaſſeur avoit apporté de pieces de gibier, & cela tout de ſuite. La ſeule grace qu'on peut faire, quand on eſt bien perſuadé, qu'il n'y a que du malheur, & point du tout de negligence dans le fait, eſt de laiſſer au coupable le choix de la liqueur qu'il veut boire. A l'égard de ceux qui ſont encore Novices, c'eſt ainſi qu'on appelle ceux qui aſſiſtent pour la premiere fois à ce feſtin, leurs penitences dépendent de la volonté du maître du boucan; qui les leur impoſe avec toute la diſcretion & la ſageſſe, que demande la foibleſſe des Sujets qui ont peché. 1698.

Punition des mauvais Chaſſeurs.

Après le *Benedicite*, nous nous mîmes à une table ſi ferme & ſi ſolide, qu'elle ne pouvoit branler à moins que la terre ne tremblât; puiſque c'étoit la terre même couverte de fougeres, de feüilles de baliſier & de cachibou. Chacun mit à côté de ſoi, ſes deux fourchettes, ſon coûteau, ſon coüi pour boire, avec une feüille de cachibou, dont les quatre coins attachez avec de petites liannes lui donnent la figure d'une tourtiere. C'eſt là-dedans que chacun met ſa ſauce, s'il la veut faire en particulier plus douce, ou plus piquante. Je fis mettre des ſerviettes & du pain ſur la table; quoique

Situation des conviez à table.

1698. ce fût un abus : car les veritables Boucaniers ne connoissent point les serviettes ; ne se servent que de bananes pour accompagner leur viande, & encore rarement, leur ordinaire est que le gras & le maigre du cochon tiennent lieu de pain & de viande.

C'est au maître du boucan comme chef de la troupe, & pere de famille de couper le premier morceau à toute la Compagnie. Il s'approche pour cela du boucan tenant sa grande fourchette de la main gauche, & le grand couteau à la droite, & le cochon demeurant toûjours sur son lit de repos, avec un petit feu dessous, il coupe de grandes tranches de la chair sans endommager la peau, & les met sur des feüilles de balisier, que les serviteurs portent à ceux qui sont assis. On met au milieu de la table un grand coüi plein de la sauce qui étoit dans le ventre du cochon, & un autre plein de jus de citron avec du poivre, du sel, & du piment, dont chacun compose sa sauce comme il le juge à propos. Après ce premier service les plus anciens se levent tour à tour pour couper & servir ; & enfin les novices qui doivent avoir appris le métier en le voyant pratiquer se levent les derniers ; coupent & servent les autres.

Je croi qu'il n'eſt pas neceſſaire d'avertir le Lecteur qu'un point eſſentiel eſt de boire ſouvent. La regle le veut & la ſauce y invite, en ſorte que peu de gens font des fautes ſur ce point. Cependant comme l'homme eſt fragile, & qu'il tomberoit ſouvent s'il n'avoit perſonne pour le faire ſouvenir de ſon devoir, ou pour le corriger; c'eſt au maître du boucan à veiller ſur ſa troupe, & quand il en trouve d'indolens, ou de negligens qui oublient leur devoir, il doit les reprendre publiquement, & pour penitence les faire boire dans le grand coüi. Ce qui n'eſt pas une petite punition, car il faut qu'il ſoit tout plein. 1698.

Ce fut dans ces plaiſirs innocens que nous paſſâmes la journée avec toute la joie poſſible. Le bon vin qui eſt l'ame du repas, ni manquoit point. J'en avois fait porter de France, de Florence, de Madere, & de Canarie, qui ſe trouverent ſi frais au ſortir de la riviere où on les avoit mis rafraîchir qu'on eût dit qu'ils étoient à la glace.

Nous nous trouvâmes vingt perſonnes à ce feſtin boucanier, & plus de vingt Negres que nous avions amenez pour nous ſervir. Le cochon qu'on avoit préparé étoit gros, & il ſembloit qu'il

1698. devoit suffire pour un bien plus grand nombre de gens que nous n'étions ; cependant malgré le déjeûné qui avoit été assez bon, on mangea le boucan avec tant d'appetit que nos Negres n'auroient pas eu de quoi dîner sans les autres viandes qu'on avoit apportées. Lorsque nous fûmes retournez à la maison, je fis servir une petite collation, plûtôt pour la forme que pour le besoin, après laquelle nous nous separâmes fort contens des plaisirs innocens de cette journée.

Les Cochons marons sont rares aux Isles.

Il est certain que le cochon maron est meilleur que le domestique, & que sa bonté augmente selon les fruits, ou les graines dont il se nourrit ; mais ces animaux sont rares aux Isles du Vent, & sur tout à la Martinique où leur chasse devient tous les jours plus difficile, parce qu'ils se retirent dans les montagnes les plus escarpées, & dans les ravines les plus profondes où la peine est très-grande quand il faut les y aller chercher, sans compter le danger d'être mordu des serpens.

Ils ne mangent point d'ordures.

Tous les cochons de l'Amerique soit sauvages, soit domestiques, ne mangent point d'ordures comme font ceux de toutes les parties du monde : ils ne vivent que de fruits, de graines, de racines,

de cannes & autres choſes ſemblables. C'eſt à cela qu'on doit attribuer la délicateſſe, & la bonté de leur chair. 1699.

CHAPITRE X.

Maladie dont l'Auteur eſt attaqué, ſon remede. Differentes eſpeces d'Ipecacuanha.

LE troiſiéme jour de Novembre je fus attaqué d'une maladie qui fut longue & dangereuſe. Elle commença par une fiévre double tierce, avec une diſſenterie violente. Au bout de ſept ou huit jours ma fiévre appella encore à ſon ſecours des redoublemens qui duroient huit à dix heures, qui m'auroient infailliblement emporté, ſi le ſommeil qui ne manquoit jamais de venir avec eux n'avoit moderé leur violence. Ce qui me faiſoit plus de peine étoient les remedes dont les Chirurgiens vouloient me ſurcharger, & les importunitez continuelles de nos Peres, pour m'obliger à les prendre. Malgré la repugnance invincible que j'ai toûjours eûë pour toutes les drogues, il fallut en prendre quelques-unes, que je rendois auſſi-tôt parce

1699. que mon estomach ne les pouvoit souffrir.

Ma fiévre diminua beaucoup au commencement de Decembre, & me quitta entierement pendant quelques jours. Elle me reprit ensuite d'une maniere plus supportable & sans redoublemens ; mais la dissenterie augmenta considerablement, & je commençai à devenir hydropique. Cela m'obligea de prier nos Peres de charger quelque autre Religieux du soin de nos affaires. Ils s'assemblerent, je rendis mes comptes, & on élût un Syndic en ma place.

Je me fis porter au Quartier du Macouba le dixiéme Janvier 1699. le sieur Sigaloni dont j'ai parlé au commencement de ces Memoires, croyoit avoir trouvé la clef de mon mal, & se flatoit de me guérir, si j'étois a portée de chez lui. Quoique je le connusse pour un habile homme, je n'y comptois pas trop, & je croyois ma maladie mortelle, mais j'esperois que le bon air de ce quartier-là, & la Compagnie de mes anciens Paroissiens, pourroient peut-être me soûlager. En effet, l'appetit que j'avois perdu presque entierement, me revint, la fiévre me quitta encore une fois, mais les remedes ne pûrent venir à bout de la

dissenterie, ni de l'enflûre qui augmentoit tous les jours. Après avoir bien pensé à ce qui pourroit contribuer à ma guérison, je m'avisai d'envoyer chercher de la teinture de scamonée, & quoique dans l'état ou j'étois, j'eusse tout à craindre de la violence de ce remede; je le pris sans consulter personne, & comme pour jeüer à quitte ou à double. 1699.

Effet merveilleux de la teinture de Scamonée.

Ce remede fit un effet merveilleux, je rendis une quantité d'eau si prodigieuse qu'en moins de quatre heures mon enflûre disparut, & il sembloit que j'eusse la peau du ventre attachée à l'épine du dos. Contre toute apparence je me trouvai si fort après une évacuation si grande, que je me promenai assez long-tems sans ressentir la moindre foiblesse. Mais ce qu'il y eut de meilleur & de plus surprenant dans l'operation de ce remede fut que je rendis deux vers de la grosseur du pouce, dont l'un avoit seize pouces de longueur, & l'autre un peu moins. Ils avoient la tête platte, & en treffle, comme les serpens : ils avoient tout le corps couvert de poil roussâtre, & ils étoient si vifs qu'ils rampoient encore dans la chambre six heures après que je les eûs rendus. Depuis la sortie de ces insectes, je me trouvai très-bien, sans

1699. fiévre, sans dissenterie, & avec un très-grand appetit.

J'ai toûjours cru que ces deux vers extraordinaires étoient l'effet de quelque poison, soit qu'on me l'eût donné pour me faire périr, soit que je l'eusse pris en mangeant des fruits ou en goûtant des racines dans les bois.

Je m'apperçûs deux jours après que je rendois du sang, dont la quantité qui s'augmentoit de jour en jour, faisoit croître mon appetit. Cela fut cause que je mangeai deux ou trois fois avec peu de discretion, & que ma dissenterie revînt. Mais comme à la reserve du sang qui me faisoit quelque peine, elle ne m'empêchoit plus d'agir, parce qu'elle n'étoit plus accompagnée de fiévre, je me vis en état d'aller à la Basseterre le 27. Avril, pour être present à la lecture des Patentes que nous avions reçûës de Rome, pour reconnoître le Pere Cabasson, en qualité de Vicaire general de nôtre Congregation, & de Préfet Apostolique de nos Missions.

Je demeurai dans nôtre Convent du Moüillage jusqu'au mois de Septembre, que je fus obligé de retourner au Fond S. Jacques, pour désservir la Paroisse de Sainte Marie, qui manquoit de Curé.

Je m'occupai pendant ce tems-là à conduire nôtre Bâtiment. Ma maladie, & la mort de deux de nos Maçons François, avoient été cause qu'il étoit allé fort lentement. Je le pressai alors du moins autant que mon mal le pouvoit permettre : car il continuoit toûjours, & il étoit causé selon les apparences par un ulcere que ces vers m'avoient fait dans les intestins, qu'il n'étoit pas aisé de fermer. On m'obligea ou plûtôt on me contraignit par force de prendre plusieurs remedes, aussi inutiles, qu'ils étoient de mauvais goût sans recevoir aucun soûlagement. 1699.

Le sieur de la Martiniere Medecin entretenu par le Roi, arriva de France en ce tems-là, & apporta une partie d'Ipecacuanha qu'il vouloit vendre aussi cher, que ceux qui le firent connoître les premiers en Europe. Nôtre Superieur vouloit absolument que je prisse ce remede, & ne me donnoit point de repos là-dessus, j'étois enfin prêt de ceder, lorsque j'appris que la proprieté de ce simple étoit de faire vomir : je vis bien alors qu'il ne me convenoit point du tout, de sorte que je refusai absolument de le prendre, resolu de garder mon mal, tant qu'il plairoit à Dieu avec

1699. d'autant moins de peine que je reſſentois peu de douleur, & que cela ne m'empêchoit pas de vacquer à mes affaires.

Cependant ayant appris qu'une certaine femme de nôtre Paroiſſe guériſſoit infailliblement le flux de ſang, je la fus trouver, & la priai de me donner ſon remede. Elle me fit ſaigner & purger, & puis je commençai à le prendre. Je ne doutai plus de ma guériſon, dès que je vis que mon eſtomach ne le rejettoit point. Cependant je le pris neuf jours de ſuite, ſans qu'il produisît l'effet qu'il avoit coûtume de produire le deux ou troiſiéme jour à tous ceux qui s'en étoient ſervis. Ma Medecine en parût étonnée, & ne ſçavoit à quoi attribuer ce manquement de vertu; mais je la raſſûrai en lui diſant que je me ſentois beaucoup mieux, & qu'il ne falloit pas s'allarmer, parce que mon mal étant inveteré, il ne falloit pas s'étonner ſi le remede ne produiſoit pas ſon effet auſſi promptement qu'il avoit accoûtumé.

Je continuai donc à le prendre. Le lendemain qui étoit le dixiéme jour, je commençai à reſſentir l'effet de ſa bonté, puiſque je ne fus point obligé de me lever pendant la nuit comme je faiſois ordinairement cinq ou ſix fois, & ſouvent

bien davantage. Je fus enfin entierement guéri le douziéme jour. Pour plus grande sûreté, je continuai à le prendre, & à garder le même regime encore six jours, ce qui me guérit si parfaitement, qu'un mois après j'étois méconnoissable tant j'étois engraissé. 1699.

Remede admirable pour la diarrhée & le flux de sang.

Ce remede consistoit en des raclures d'une plante qu'on appelle mahot-cousin pour la distinguer de plusieurs autres plantes, qui portent le nom de cousin. Celle-ci approche beaucoup pour la figure de la feüille à celle du mahot ordinaire dont j'ai parlé dans ma premiere Partie, excepté qu'elles sont beaucoup plus petites ; le bois de cette plante est spongieux, souple, liant, foible & presque incapable de se soûtenir lui-même dès qu'il est parvenu à deux ou trois pieds de hauteur, il jette beaucoup de branches qui s'entrelassent dans les halliers où il croît ordinairement, son écorce est verte, mince, & assez adherente au bois qui est gris. Cette plante produit de petites fleurs jaunes composées de cinq feüilles, au milieu desquelles naissent de petits boutons de la grosseur d'un pois hérissez de petits piquans crochus qui s'attachent aux habits si facilement, que quand ils sont meurs ils se détachent de

Description du mahot-cousin.

1699. leur branches au moindre souffle de vent, ou pour peu qu'on les touche, & s'attachent par tout.

Les racines de cette plante sont en assez grande quantité, elles sont longues, à peu près comme les cercifis, & de la consistence de celles de persil; elles paroissent grises lorsqu'on les tire de terre, mais dès qu'elles sont lavées & nettoyées elles sont fort blanches Quand elles sont en cet état, on les gratte ou racle doucement avec un couteau, jusqu'à ce qu'on soit arrivé vers le centre qui est rude & dur, comme celui d'une racine de persil. On le jette comme inutile. On prend une bonne poignée de ces raclures que l'on fait boüillir dans une chopine de lait, à un feu lent, & en les remuant sans cesse; elles se dissolvent, & font à la fin une espece de boüillie. On y met si on veut un peu de Sucre & de Canelle, qui n'y servent de rien, mais aussi qui n'y peuvent nuire; & on prend ce boüillon après qu'il a été coulé à travers un linge fin. Ces raclures ne changent point la couleur du lait, & ne lui donnent d'autre goût que celui que lui donneroit un peu de farine de froment. Le Sucre & la Canelle, quand on y en veut mettre, ne servent qu'à le rendre plus agrea-

Composition du remede.

ble. Je croi cependant qu'il vaut mieux s'en paſſer, parce que le Sucre & la Canelle, quoiqu'en petite quantité ne laiſſent pas d'échauffer, & c'eſt ce qu'il faut éviter ſur toutes choſes dans ces ſortes de maladies. 1699.

On prend ce remede trois fois par jour. Je le prenois de grand matin après que j'avois dit la Meſſe. Je mangeois trois heures après l'avoir pris, mais ſeulement des viandes roties ou grillées, ſans potage, ni ſalade, ni fromage, ni fruits, ni ragoûts, ou autre choſe où il pût y avoir des épiceries. Trois heures après ce repas je prenois le ſecond boüillon. Au bout de trois ou quatre heures je ſoupois comme j'avois dîné, & je prenois le troiſiéme en me mettant au lit. Ce remede très ſimple, comme on voit, aiſé à prendre & fort nouriſſant m'a ſi bien guéri, que depuis ce tems-là je n'ai reſſenti aucune attaque de diſſenterie, ni de flux de ſang.

Seconde espece de couſin.

Il y a une autre eſpece de couſin dont toutes les hayes des Baſſeterres des Iſles ſont remplies, qui a les feüilles en maniere d'écuſſons de la largeur d'une piece de trente ſols. Sa tige eſt plus forte que celle dont je viens de parler, elle s'éleve juſqu'à trois ou quatre pieds de hauteur

1699. après quoi elle a absolument besoin d'être soûtenuë, aussi s'entrelasse-t-elle dans tous les arbres qui sont à sa portée. Son bouton est très-petit tout couvert de petites épines, par le moyen desquelles il s'attache à tout ce qui le touche.

Feüilles de cousin seches pour la dissenterie.

On dit que ces feüilles sechées & reduites en poudre prises dans du boüillon, ou autre liqueur le poids d'un Ecu, & même de deux Ecus si le mal est opiniâtre, guérissent la dissenterie. Je n'ai point fait l'experience de ce remede.

Troisiéme espece de cousin.

Il y a une troisiéme espece de cousin plus grande que la précedente, on en trouve de sept ou huit pieds de haut. Son écorce est grise, unie, souple, peu adherente. Elle se leve aussi facilement que celle du mahot, & on l'emploïe aux mêmes usages, c'est-à-dire, à faire des cordes. Le bois qu'elle couvre est blanc, leger, aisé à se secher, il est cassant & de nul usage que pour allumer du feu, sa feüille est longue de cinq à six pouces, sur trois à quatre pouces de large, dentelée par les bords, velüe, & presque aussi piquante que les orties, elle finit en pointe, & elle est d'une couleur verte, brune par-dessus, & beaucoup moins par-dessous. Ses fleurs ne viennent jamais seules, mais plusieurs jointes en-

ſemble comme un bouquet, elles ſont compoſées de cinq feüilles, qui étant ouvertes de toute leur longueur forment une eſpece d'étoile, le milieu eſt rempli de petits filets ou étamines, d'un beau jaûne doré. Le piſtis ſe change enfin en un petit bouton tout rond, garni de petites épines aſſez longues & crochuës, par leſquelles il s'attache aux habits & aux cheveux des paſſans, & ſur tout aux poils des bêtes qui en ſont quelquefois toutes couvertes. Ce bouton renferme de petites graines ovales, unies, plus plattes d'un côté que de l'autre, toûjours couplées & accollées deux à deux, de couleur griſatre & aſſez dures. 1699.

On prétend que le ſuc de cet arbriſſeau eſt bon pour la diſſenterie, il eſt certain qu'il eſt ſtiptique.

L'écorce broyée & appliquée en forme de cataplâme ſur les ulceres qui ſuivent ordinairement l'épian, les déchefſe & les guérit en aſſez peu de tems.

Quatriéme eſpece de couſin.

La quatriéme eſpece de couſin dont j'ai connoiſſance a les feüilles de la figure de celles du perſil, mais beaucoup plus grandes, la plante a peu de force, & ne s'éleve guéres à plus d'un pied & demi de hauteur, les fruits de cette eſpece ſont longs comme des fers d'aiguillettes,

1699. velus, & dont l'extrêmité est garnie de petites épines crochuës, qui s'attachent à tout ce qui les touche.

Les feüilles infusées dans l'eau chaude font une teinture du même goût & odeur que le Thé, & peut-être de même vertu.

L'Ipecacuanha est de trois sortes, blanc, gris & noir. Nous avons dans toutes nos savannes des deux premieres especes en abondance. La troisiéme qu'on prétend être la meilleure, nous manque, peut-être parce qu'on ne la connoît pas : car de s'imaginer qu'elle ne se trouve que sur les mines d'or qui sont aux environs de Rio Geneiro, ou riviere de Janvier ancienne Habitation des François au Bresil sous le Tropique du Cancer, & qu'un homme n'en peut récueillir qu'une douzaine de livres par an, c'est une fable ou un prétexte pour la vendre plus chere. Qu'elle soit meilleure que les deux autres especes, c'est-à-dire, que son operation soit plus prompte, & son effet plus dangereux, c'est dans quoi je ne dois pas entrer, puisque ce n'est pas mon métier, & que ceux qui se mêlent de l'employer conviennent que l'Ipecacuanha blanc ou gris est plus doux, & que les femmes, les enfans, &

Ipecacuana.

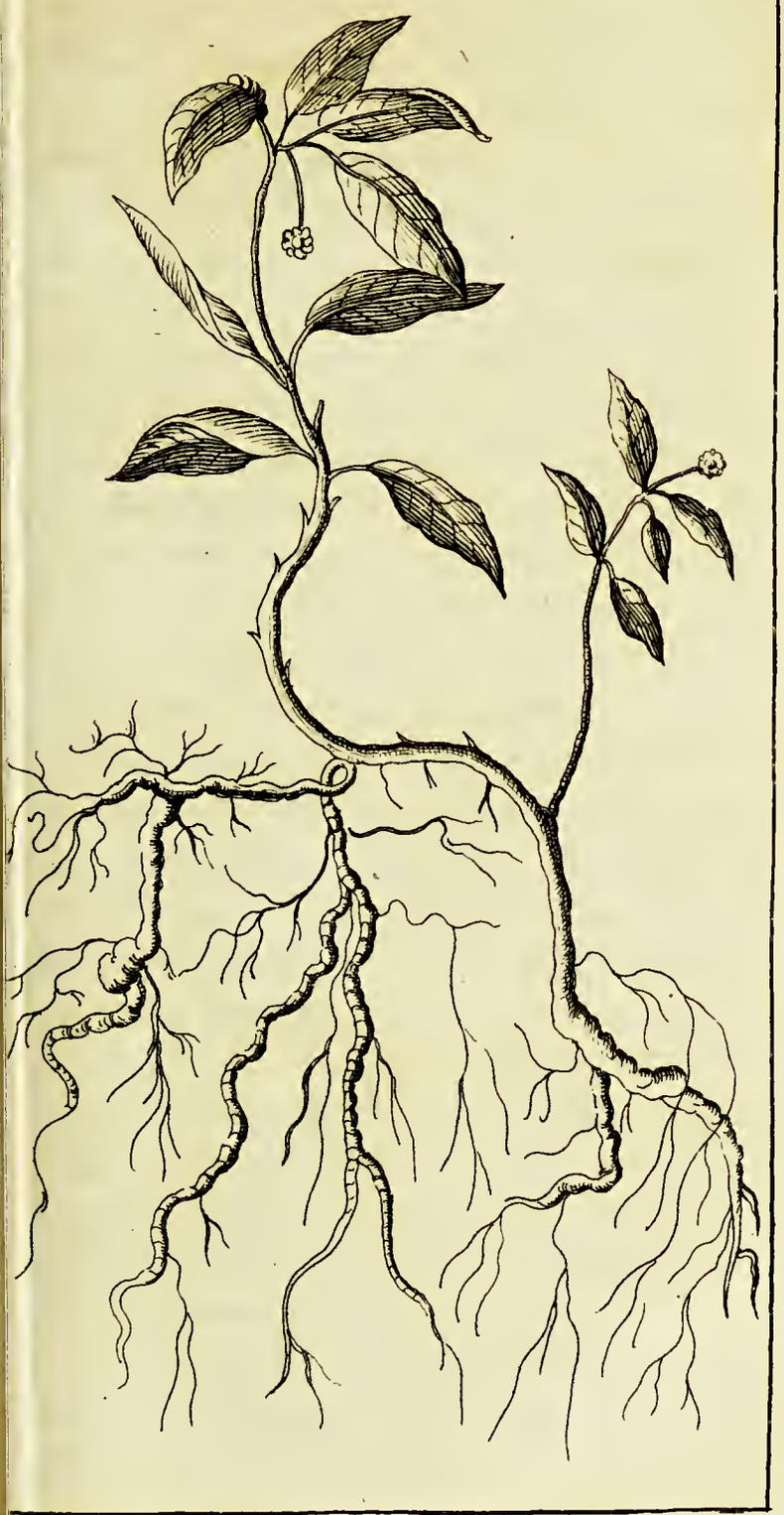

ceux qui ſont d'une complexion foible, doivent s'en ſervir préferablement au noir, donc l'opération eſt plus vive, plus forte, & plus dangereuſe. 1699.

Monſieur Reynau Ingenieur General de la Marine étant venu aux Iſles en 1701. avec M. de la Boulaye, pour voir l'état du païs, & tracer les Fortifications qui y ſeroient neceſſaires, fit connoître cette plante à M. Auger Gouverneur de la Guadeloupe qui me la montra. Sa feüille eſt ronde, dentelée, d'un verd brun, tâchetée de petites pointes rouges, elle eſt rude, parce qu'elle eſt couverte d'un petit duvet preſque imperceptible, piquant à peu près comme les orties. Ses branches courent & rempent ſur la terre ſans s'élever, leur écorce qui eſt aſſez mince eſt d'un rouge obſcur, le bois eſt gris ou blanc, ſpongieux, mollaſſe, flexible, en aſſez grande quantité, & garni de beaucoup de feüilles. Les fleurs ſont blanches, compoſées de cinq feüilles avec un petit bouton, qui produit des bayes brunes, qui renferment de petites ſemences en forme de lentilles de couleur jaunâtre, dures & ameres. Ipecacuanha blanc & gris.

La racine eſt longue, menüe, noueüſe, & de la couleur de ſon eſpece, c'eſt-à-dire, blanche ou griſe.

1699. L'effet qu'elle produit eſt de faire vomir une bile acre, dont l'acide corrompt les alimens, & excorie les inteſtins, après quoi il reſſerre par une opération qui lui eſt particuliere. Ce ſont ces deux choſes propres uniquement à l'Ipecacuanha qui le font regarder comme le remede le plus ſpecifique qu'on ait encore trouvé pour la diſſenterie & le flux de ſang, & qui durera ſelon les apparences juſqu'à ce qu'on mette quelque nouveau ſimple à la mode qui éclipſe celui-ci, comme il eſt arrivé à tant d'autres, dont à peine on connoît à preſent le nom, quoique dans le tems de leur vogue on ne parlât par tout que de leurs vertus, & des effets miraculeux qu'ils produiſoient.

Je n'ai point été dans le païs qui produit ſeul, à ce qu'on dit, le veritable Ipecacuanha, ainſi ce que j'en vais dire, eſt ſur la foi d'autrui.

L'Ipecacuanha brun ou noir comme on le voudra appeller a les feüilles aſſez ſemblables à celles de la parietaire, pointuës aux deux extrêmitez, partagées par une nervure, d'où ſortent pluſieurs rameaux, elles ſont d'un verd brun par-deſſus, plus pâles par-deſſous, charnuës, molles, & couvertes d'un petit duvet rude. Les fleurs qui ſortent à côté

du pedicule qui soûtient les feüilles sont par bouquets de dix, douze, ou quinze ensemble, elles sont composées de cinq petites feüilles blanches, & d'autant d'étamines de même couleur ; ausquelles succedent des bayes d'un rouge brun, qui sont remplies d'une pulpe blanche qui renferme de petites graines ou semences dures, de couleur jaunâtre, de la figure des lentilles. 1699.

La racine étant tirée de terre doit être sechée à l'ombre, & non pas au Soleil. Lorsqu'elle est nouvelle & sechée comme je viens de dire, elle est très-amere, & elle picotte la langue par son amertume ; c'est ce qui fait qu'on la croit chaude & seche au second degré. Preparation de la racine.

Elle produit les mêmes effets que les deux autres especes, mais avec plus de force & de promptitude, & par consequent plus de danger.

On prend une dragme ou deux de cette racine, on la pile, & on la met en infusion pendant une nuit, dans du vin mêlé d'égale quantité d'eau. On la passe par un linge après l'avoir un peu fait boüillir sur le feu, & on la donne ainsi au malade.

Il est certain que cette racine & quantité d'autres simples qui viennent de l'A-

1699. merique produiroient toûjours les mêmes effets, comme ils les produiſoient lorſqu'on a commencé à s'en ſervir, ſi on les avoit auſſi bons & auſſi recens qu'on les avoit pour lors, & que ceux qui les ordonnent, ou qui les préparent n'y vouluſſent mettre rien de leur invention, & s'en tenir à la premiere recette; mais à force de changer la maniere de les accommoder, & à force d'être gardez daus les Boutiques ſans être renouvelez, ils perdent tout leur ſuc & leur vertu, comme il eſt aiſé de voir, en les goûtant; & les differentes manieres de les préparer, achevent de les gâter.

Cette plante aime les lieux humides, & ne veut point être cultivée. On a remarqué que celles qu'on a cultivées dans des jardins, n'avoit preſque aucune vertu.

Jean de Laët dans le quinziéme Livre de ſa Deſcription des Indes Occidentales Chapitre dix-huitiéme, fait mention d'une plante qu'il appelle Igpecaja ou Pigaia qui guérit la diſſenterie. Il dit, que ſon tuyau eſt haut d'une demie coudée, & ſa racine de même longueur, il dit, qu'elle ne produit que quatre ou cinq feüilles de fort mauvaiſe odeur. Que ſa racine étant pilée & laiſſée une nuit

dans l'eau au ſerain, & paſſée enſuite par un tamis, & donnée à un malade, le purge d'une maniere, qu'elle arrête en même-tems le flux de ventre. 1699.

Quoique cette Deſcription ne convienne pas tout-à-fait à l'Ipecacuanha, j'aime mieux croire que c'eſt la même choſe, mal expliquée, & mal nommée.

CHAPITRE XI.

Aſſaſſinat commis à la Martinique. Punition & mort très-chrétienne de l'aſſaſſin.

PEndant que je demeurois au Moüillage pour rétablir ma ſanté, & faire travailler au Bâtiment de nôtre Convent, il arriva que le Jeudy 25. Juin étant ſorti de la Maiſon un peu avant le jour, pour mettre mes Ouvriers en beſogne, j'entendis du bruit dans une maiſon qui étoit vis-à-vis de nôtre Egliſe. La curioſité m'en fit approcher de plus près pour voir ce que c'étoit, & comme je connoiſſois le Maître de la maiſon, je ne fis point difficulté d'y entrer ayant trouvé la porte de la Boutique ouverte. Je fus ſurpris d'entendre qu'il tomboit

1699. quelque liqueur du plancher, dont quelques gouttes tomberent sur mon habit. Je sortis pour voir ce que c'étoit, & je fus bien étonné quand je vis que c'étoit du sang, qui continuoit de tomber à travers le plancher. J'appellai le Maître de la maison, & un jeune homme qui logeoit avec lui depuis quelque tems, à qui j'avois donné les derniers Sacremens depuis douze à quinze jours, parce qu'il avoit été attaqué de la maladie de Siam. Mais voyant que personne ne me répondoit, quoique j'entendisse du remuement dans la chambre, je ne doutai point qu'il ne fût arrivé quelque meurtre. C'est pourquoi j'appellai de nos Negres pour venir avec moi. La premiere pensée qui me vint, fut que le Maître de la maison, qui étoit fort brutal, & fort sujet au vin, avoit tué le jeune homme qui logeoit chez lui. Cet homme s'appelloit Croissant. Il étoit de Paris, fils à ce qu'on disoit, d'un Chandelier demeurant à la Porte Saint Denis aux trois Croissans.

Assassinat du nommé Croissant.

Je montai doucement à la chambre, & l'ayant trouvé entre ouverte, je voulus entrer; mais je fus repoussé assez rudement par ce jeune homme, qui ferma la porte sur lui au verouil, & lui ayant demandé

demandé d'où venoit ce sang qui tomboit du plancher, il me répondit, que ce n'étoit rien. Je connus alors que je m'étois trompé, & que c'étoit Croissant qui avoit été assassiné. Comme je l'entendois encore se remuer, & se plaindre je descendis, j'appellai du monde, & ayant fait apporter une pince de fer, je fis enfoncer la porte, afin de voir si le blessé seroit encore en état de recevoir quelque assistance spirituelle ou corporelle. Nous trouvâmes le jeune homme à demi vêtu, couché dans son lit, qui faisoit semblant d'avoir peur que nous ne fussions venus pour le tuer, comme on avoit tué Croissant, à ce qu'il disoit. Nous le découvrîmes enfin renversé sous des matelas, des chaises & des tables, qui expiroit, tellement meurtri, & défiguré, que cela faisoit horreur. 1695.

On saisit le jeune homme On remarqua qu'il avoit la naissance des ongles toute pleine de sang, ce qui ayant donné lieu de le faire déchausser, on vit que ses pieds, ses jambes, & ses genoux en étoient tous remplis ; & comme il lui manquoit beaucoup de cheveux d'un côté, on s'apperçût que Croissant les tenoit dans sa main. Cet assassinat dont il étoit facile de connoître l'auteur nous surprit tous :

1699. car ce Croissant étoit un homme extrêmement robuste & vigoureux, qui auroit mis en pieces dix personnes comme ce jeune homme, qui n'avoit que dix-neuf ans, d'une complexion fort délicate, & qui ne faisoit que relever du mal de Siam, qui l'avoit réduit à l'extrêmité. On trouva dans un coin de la chambre le marteau dont il s'étoit servi pour commettre ce meurtre, il étoit tout rouge de sang, ce qui ayant donné lieu de chercher l'épée ou le poignard, dont il paroissoit plusieurs coups dans le corps du mort, on trouva enfin un couteau ensanglanté dans la paillasse du lit où ce jeune homme couchoit, qui fut reconnu par un des assistans, pour être celui-là même que ce jeune homme lui avoit emprunté deux jours auparavant, & qu'on lui avoit vû aiguiser la veille avec beaucoup de soin.

Le cadavre ayant été visité par les Chirurgiens fut trouvé blessé de vingt-trois coups de marteau & de couteau; & le jeune homme ayant été conduit en prison, on lui fit son procès. Il m'envoya prier de l'aller voir, j'y fus; il me conta tout le détail de sa mauvaise action, & me dit, qu'il l'avoit niée au Juge, & qu'il étoit resolu de ne la confesser ja-

mais. Je lui dis, que la défense étoit de droit naturel, mais que son crime étoit si clair, qu'il ne me paroissoit pas qu'il y eût aucun moyen d'échapper la mort en le niant, & qu'ainsi il étoit obligé de l'avoüer, pour mettre en repos la conscience des Juges, & pour faire connoître, qu'il n'avoit été conseillé, ni aidé de personne pour commettre ce meurtre. Comme le procès étoit en état, il fut jugé le lendemain, & ensuite conduit au Conseil, où son jugement fut confirmé, & lui renvoyé au Fort S. Pierre pour être rompu vif, & puis étranglé devant la maison où il avoit commis le crime. 1692.

Je l'avois disposé pendant qu'on instruisoit son procès à faire une confession generale, & je me servis des deux jours qu'il demeura en prison après son jugement, pour la lui faire faire. Il envoya chercher le Juge & le Greffier, & leur dit, que quoiqu'il n'eût jamais avoüé qu'il étoit l'auteur du meurtre de Croissant, il l'avoüoit à present, & leur confessoit qu'il l'avoit commis seul, sans l'assistance, ni le conseil de qui que ce fut; qu'il y avoit été porté par la crainte que Croissant ne fît vendre à vil prix quelques marchandises qu'il avoit, com-

1699. me il l'en avoit menacé, pour se payer de ce qu'il lui devoit pour sa nourriture depuis qu'il étoit chez lui ; qu'il avoit attendu que Croissant fut bien endormi, après s'être retiré fort tard & fort ivre ; qu'il l'avoit frappé d'abord d'un coup de marteau dans la temple, & d'un autre coup sur le front ; que Croissant l'avoit pris par les cheveux, mais que comme il étoit étourdi de ces deux coups, il avoit eu le tems de le frapper d'un coup de couteau dans la gorge, & de tous les autres coups dont on l'avoit trouvé blessé. Le Greffier écrivit cette confession sur son Regiſtre, & la fit signer au coupable.

Je me rendis de grand matin à la prison le jour qu'il devoit être executé, pour passer la journée avec lui. Le Geolier ayant quelque affaire en Ville me pria de fermer la porte de la prison après lui, & de la lui ouvrir quand il reviendroit. Les autres prisonniers étoient renfermez dans les chambres ; de sorte que je me trouvai seul avec ce jeune homme assis sur un banc dans la cour, il est vrai qu'il avoit les fers aux pieds. Il me vint en pensée de le faire sauver, puisque j'en trouvois l'occasion si favorable. Je le lui dis en même-tems, & je l'avertis qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & que

s'il vouloit s'aider, je lui donnerois le moyen de se cacher chez de mes amis jusqu'à ce qu'on pût le faire embarquer. Je lui montrai le marteau & le ciseau pour se déferrer, & la clef qui étoit à la porte. Il se mit à resver, & je voyois qu'il étoit combattu entre ce que je lui proposois, & ce qu'il se sentoit inspiré de faire. A la fin je m'impatientai voyant qu'il ne prenoit point de resolution; je lui dis que les momens étoient précieux, & qu'en pareille occasion il n'y avoit pas tant à déliberer. Mais sa réponse me surprit encore plus que son crime n'avoit fait. Mon Pere, me dit-il, je vous remercie de vôtre bonté, vous ne me connoissez pas comme je me connois; je suis naturellement méchant; j'ai commis un grand crime, & quoique ce soit le premier, Dieu qui permet que la Justice m'en châtie, me fait comprendre dans ce moment qu'il vaut mieux que je souffre la mort pour l'éfacer, en ayant autant de regret qu'il m'en inspire à present, que de me mettre en danger de n'avoir pas ce même regret quand j'en aurai commis un autre peut-être plus grand, auquel mes mauvaises inclinations me portent. J'admirai la force de la grace dans ce jeune homme, & je passai avec 1699.

1699. lui le reste de la journée à parler de Dieu.

L'heure du supplice étant arrivée, je l'y accompagnai. Il se mit à genoux devant nôtre Eglise sans qu'il y fut obligé par sa Sentence, ni que je le lui eusse inspiré, & après avoir demandé pardon à Dieu de son crime, il le supplia de vouloir recevoir la peine qu'il alloit souffrir pour les pechez de celui qu'il avoit tué. Il me pria ensuite de demander pardon pour lui à tous les assistans du mauvais exemple qu'il leur avoit donné, les avertir de se rendre sages à ses dépens, & leur demander quelque part dans leurs prieres. Il monta après cela sur l'échafaut, se mit à genoux, se reconcilia encore une fois, & après que je lui eûs donné la derniere absolution il se dépoüilla, s'étendit sur la croix, & reçût les coups avec tant de constance, qu'il ne dit jamais autre chose pendant ce tourment que deux ou trois fois le nom de Jesus d'une voix fort moderée. Je levai le mouchoir que je lui avois jetté sur le visage lorsque le Boureau le frapoit, & l'ayant exhorté à former un dernier acte de contrition, & de confiance en la misericorde de Dieu, pendant que le Boureau descendoit sous l'échafaut pour

Mort chrétienne de l'assassin.

l'étrangler, il leva les yeux au ciel quand il sentit les premieres étreintes de la corde, & les tournant ensuite sur moi d'une maniere pleine de douceur, il expira comme un prédestiné. Je dois avoüer ici qu'après un si grand crime, sa mort ne laissa pas de toucher très-sensiblement tous les assistans, tous pleuroient, le Juge même, & le reste de la Justice se retirerent avant que l'Executeur commençât à le fraper, personne n'ayant le courage de voir tant de contrition, tant de resignation, & tant de fermeté dans un âge si tendre. Je voulus m'acquitter de ce que je lui avois promis, & le recommander aux prieres des assistans, mais les larmes ayant bien-tôt étouffé le discours que j'avois commencé, je suivis tout le peuple qui entra dans l'Eglise pour prier Dieu pour lui. 1699.

Je l'enterrai au commencement de la nuit dans nôtre Cimetiere à côté de celui qu'il avoit tué, & j'aurois eu de quoi garnir de linceuls tout un Hôpital si j'avois voulu recevoir tous ceux qu'on m'apporta pour l'ensevelir.

Il s'appelloit Loüis ***. Il étoit fils d'un Marchand de l'Evêché de Nantes, où il avoit des parens riches & assez considerables.

1699.

CHAPITRE XII.

Nombre extraordinaire de fols à la Martinique. Mort de pluſieurs Religieux.

JE ne ſçai quelle Etoile avoit paſſée ſur la Martinique cette année, mais on n'y avoit jamais vû un tel déſordre, & un ſi grand nombre de fols. Beaucoup de gens ſans fiévre, & ſans aucun autre mal apparent eurent des tranſports au cerveau, perdirent le jugement, & ſe mirent à courir les ruës où ils faiſoient mille extravagances,

Hiſtoire d'un fol, & d'un de nos Religieux.

Un d'eux étant venu ſonner à la porte de nôtre Convent, le Pere Cabaſſon nôtre Superieur qui ſe trouva dans la ſalle, alla lui ouvrir. Ce fol qu'on ne connoiſſoit pas encore pour tel, lui demanda s'il n'étoit pas le Superieur, & ayant ſçû qu'il l'étoit, il lui dit; je croi que vous êtes aſſez homme de bien pour deſirer d'être Saint, & comme je vous aime, je ſuis venu exprès ici pour vous tuer, afin de vous faire martyr; & en diſant ces paroles, il tira un grand couteau de ſa poche. Le Pere Cabaſſon qui n'aſpiroit pas ſi haut, & qui ſe conten-

toit de mourir Confeſſeur ; lui ferma la porte au nez, qu'il baricada par derriere. Merlet, c'étoit le nom de ce fol, fut fort ſcandaliſé de ce procedé, & dit, en ſe retirant, & remettant ſon couteau dans ſa poche, cet homme m'a bien trompé. Je croyois qu'il avoit envie d'être Saint, mais puiſqu'il en a perdu l'occaſion, il ne me trouvera pas toûjours d'humeur à lui procurer l'honneur du martyre, il viendra dix fois me le demander avant que je le faſſe. 1699.

Le même fol étant venu le lendemain dans la Sacriſtie lorſque je me déshabillois après avoir dit la Meſſe, me dit, qu'il avoit un avis à me donner, qui étoit, que ſi je ne diſois pas la Meſſe plus vîte, il m'apprendroit à lire. Ce compliment ne me plut point du tout : il étoit armé d'un gros bâton, j'étois ſeul avec lui, & il en auroit mangé quatre comme moi. Je crus qu'il falloit joüer d'adreſſe pour me tirer de ce mauvais pas. Ah, Monſieur Merlet, lui dis je, il y a long-tems que je cherche l'occaſion de vous donner à déjeûner, je vous ai obligation, il ne faut pas que vous m'échappiez aujourd'hui, & ſans lui donner le tems de me répondre, je le pris par la main comme pour le conduire

1699. au Convent; mais en paſſant par l'atelier où étoient nos Tailleurs de pierre, je lui fis donner un déjeûné de coups de regle, dont il eut ſujet de ſe ſouvenir pendant quelque tems. Je fis enſuite mes plaintes à la Juſtice, qui fit enfermer ſept ou huit de ces fols, qui auroient enfin cauſé du déſordre.

Il y en avoit déja eu quelques-uns qui s'étoient noyez, d'autres s'étoient briſez en tombant du haut des arbres & des falaiſes, où ils étoient montez pour s'exercer à voler en l'air. La priſon & le bâton en rendirent quelques-uns un peu plus ſages, & entr'autres Merlet, qui depuis ce tems-là ne voulut plus venir chez nous, & lorſqu'il me rencontroit dans les ruës, il rebrouſſoit chemin, ou bien il entroit dans quelque maiſon pour m'éviter.

Il y eut le Chirurgien d'un Vaiſſeau qui ne fut pas ſi heureux. Son Capitaine le voulut faire mettre aux fers pour arrêter le cours des extravagances qu'il faiſoit à tous momens; il s'échappa des mains de ceux qui le tenoient, & ſauta à la mer; mais il eut le malheur de tomber auprès d'un puiſſant Requien qui le reçût un peu plus diſcourtoiſement, que la Baleine ne reçût autrefois le Prophete

Jonas : car il lui emporta la tête, & auroit entraîné le reste du corps, si des Matelots qui étoient dans une Chaloupe ne l'en eussent empêché. 1699.

La petite verolle succeda à la folie; elle s'attacha aux Negres, dont elle emporta un très-grand nombre, comme elle avoit emporté l'année précedente quantité de femmes blanches.

La petite verolle & le mal de Siam emportent beaucoup de monde.

La maladie de Siam recommença ses ravages plus fortement qu'elle n'avoit encore fait. Entre un très grand nombre de gens qu'elle emporta, ceux qui furent les moins regretrez, furent une troupe de Commis, qui étoient venus avec un nommé la Bruneliere, habile homme, s'il en fut jamais dans le métier de Zachée. Ils avoient amené une petite Fregatte pour courir autour des Isles, & empêcher que personne ne pût faire le Commerce avec les Etrangers, quoique selon le bruit commun, ils n'eûssent pas de scrupule là-dessus, quand ils pouvoient le faire pour leur compte. Comme cela n'accommodoit ni les François, ni les Etrangers, deux Bâtimens Anglois ou se disans tels, la rencontrerent sous la Dominique, lui firent une querelle d'Allemand, & la maltraiterent beaucoup. Cela joint au mal de Siam débarassa les

1699. Isles de presque tous ses Commis, quoique trop tard : car ils avoient déja fait plus de mal, qu'on ne pourra peut être jamais en reparer.

Les Ordres Religieux qui ont des Missions aux Isles, ne furent pas exempts des funestes influences de cette année. Outre plusieurs Jesuites qui moururent du mal de Siam, à la Martinique & à la Guadeloupe, le Superieur de leur Mission à Cayenne fut étouffé dans une piece de Cannes, où le feu s'étoit mis par accident. Son zele pour le bien de sa Compagnie l'emporta si loin, que quand il voulut se retirer, il ne fut plus tems. La fumée l'étouffa. On le trouva même un peu grillé, tenant encore son Crucifix entre ses bras. C'étoit un homme d'une très-grande pieté, & qui meritoit un meilleur sort ; mais on va au ciel par toutes sortes de voyes, pourvû que Dieu nous trouve prêts quand il nous appelle.

Morts de plusieurs Peres Jesuites.

J'ai oublié de marquer en son lieu qu'on avoit pris possession de la partie Françoise de Saint Christophle vers les Fêtes de Noël de l'année précedente. Les Carmes Chaussez de la Province de Touraine y avoient une Habitation tant à eux qu'à leurs Créanciers, qui avoit été ruïnée comme les autres pendant le long-

Mort d'un Pere Carme.

tems que les Anglois en avoient été maîtres. Les Carmes établis à la Guadeloupe y envoyerent un de leurs Religieux pour prendre poſſeſſion de leurs Terres, & conſerver leurs droits ; mais celui-ci ayant trouvé l'Egliſe, le Convent & la cuiſine entierement ruinez, en conçût tant de douleur, que le mal de Siam l'ayant attaqué dans le même-tems, il ceda à tant de maux, & mourut en très-peu de momens. 1695.

Les Capucins eurent leur part de ce déſaſtre commun. Ils avoient un de leurs Peres à l'Iſle Saint Martin qui étoit un bon petit homme, autant de mes amis qu'on le pouvoit être. Il ſe broüilla avec un Caraïbe libre nommé Loüis, qui le ſervoit par amitié depuis aſſez long-tems, & les ſuites de leur broüilleries furent ſi terribles, que le Caraïbe lui coupa la gorge. Les Habitans étant venus le matin pour entendre la Meſſe, furent fort ſurpris de ne voir ni le Capucin, ni ſon Caraïbe. La curioſité en ayant porté quelques-uns à regarder au travers des roſeaux qui paliſſadoient la maiſon, ils apparçûrent le Capucin étendu par terre ; on enfonça la porte, & on trouva que ce pauvre Religieux avoit réellement la gorge coupée, & pluſieurs au- Capucin aſſaſſiné.

1699. tres blessures. Comme il étoit évident que c'étoit le Caraïbe qui avoit fait le coup, on le chercha avec tout le soin possible, mais inutilement. Ce ne fut qu'environ un an après, qu'un Chasseur trouva les restes de son cadavre au pied d'un arbre où il paroissoit, qu'il s'étoit pendu ; du moins y avoit-il encore un bout de corde attaché à une branche au-dessus du cadavre. On trouva dans le centre des branches un fusil, & quelques autres choses qu'il avoit volées au Capucin.

Religieux de la Charité écrasé.

Le Pere Casimir Jurelure Vicaire Provincial des Religieux de la Charité, s'en alla en l'autre monde d'une maniere aussi funeste que la précedente, quoique toute differente. Il faisoit faire un défrîché dans les terres qu'ils ont au Morne-Rouge de la Martinique, afin d'y planter des Cacoyers. Il eut envie de voir l'effet qu'un très gros arbre qu'on abbattoit feroit en tombant. Les Negres qui y travailloient & un autre Religieux plus experimenté que lui, lui dirent bien des fois de changer de place, & de s'approcher du pied de l'arbre, où il y a toûjours moins de danger que dans tout autre lieu : il ne jugea pas à propos de suivre leurs conseils, & demeura où il étoit ; l'arbre tomba enfin, sa curiosité

fut satisfaite, mais il en porta les nouvelles en l'autre monde, car il en sentit tout le poids. Une des grosses branches de cet arbre ayant attrapé en passant celui derriere lequel ce curieux s'étoit posté, le renversa par terre, & l'arbre en tombant le renversa aussi, & l'enterra si bien qu'on fut plus de deux heures à le chercher; & quand on l'eût découvert & retiré de dessous cet arbre, il étoit tellement brisé, qu'il sembloit qu'on l'eût pilé dans un mortier. 1699.

Pour nous qui étions demeurez les derniers à nous ressentir de ces malheurs, nous ne fûmes pas pour cela les plus mal partagez. Le Pere Estret qui m'avoit succedé dans la Charge de Procureur-Syndic de Nôtre Mission de la Martinique se blessa griévement en tombant de cheval, & comme c'étoit auprès de la riviere, & qu'il faisoit un orage épouventable de pluye, la riviere en se débordant l'entraîna à la mer, qui eut la civilité de le reporter sur le rivage où on le trouva le lendemain matin. Ce malheur arriva le Jeudy au soir 26. Novembre.

Le Syndic des Jacobins est noyé.

Il y avoit environ trois semaines que j'avois quitté la Paroisse de Sainte-Marie, pour venir desservir celle de la Grande-

1699. Ance, en attendant que le Religieux qui en étoit nommé Curé fût arrivé de la Guadeloupe, où je devois aller prendre le soin & l'administration de nôtre temporel. Le Pere Estret étoit venu chez moi chercher trois cent écus que j'avois reçû pour le compte de nôtre Maison d'un Marchand de la Basse-terre.

Pendant que nous dînions le tems se mit à la pluye, qui augmenta de telle sorte, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il pût s'en retourner au Fonds Saint Jacques. Je fis tout ce que je pus, pour le retenir à coucher, & n'en pouvant venir à bout, je le fis accompagner par un grand Negre, pour l'aider à passer les rivieres. Il s'en servit seulement pour les deux premieres, c'est à dire, la riviere du Lorrain & la riviere Macé, après quoi il me le renvoya. Il trouva au Bourg du Marigot quelques Habitans de Sainte-Marie, que le mauvais tems empêchoit d'aller plus loin, qui le presserent très-fort de s'arrêter avec eux, mais il n'y eut pas moyen : il voulut continuer son voyage, & contre son ordinaire, il faisoit marcher son cheval si doucement, malgré la grosse pluye qui tomboit, qu'un de ces Habitans dit,

qu'il sembloit qu'il alloit à la mort ; à quoi un Officier répondit vous avez raison, assûrément il se noyera en passant quelque riviere, & si nous partons demain de bonne heure, nous trouverons son corps au bord de la mer. Ce fut une veritable prophetie : car cet Officier nommé Monsieur de Survilliée alors Capitaine d'une Compagnie de la Marine, qui étoit son ami particulier, & qui avoit fait tous ses éforts pour l'empêcher de continuer son malheureux voyage, étant parti le lendemain matin du Marigot pour s'en retourner chez lui à Sainte-Marie, trouva les Negres de Nôtre Habitation, qui enlevoient le corps que la mer avoit rejetté sur le bord de l'Ance, & il eut la bonté de m'en donner avis. 1699.

Comme le Pere Estret n'avoit personne avec lui, on n'a pû sçavoir au vrai comment la chose s'étoit passée. Son cheval qu'on trouva tout sellé dans la savanne fait croire que le Pere en étoit tombé, en descendant le Morne par un endroit fort rapide, où il avoit coûtume de passer pour abreger un peu son chemin, & que le coup qu'il avoit à la tête, l'ayant étourdi, il étoit demeuré dans le ruisseau, duquel on remarqua la glissade

1699. du cheval, & qu'il y avoit été suffoqué, ce ruisseau s'étant débordé l'avoit entraîné dans la riviere, qui n'en étoit qu'à huit ou dix pas, & la riviere dans la mer. Cette mort me toucha beaucoup: car c'étoit un fort bon Religieux, & quoiqu'il n'eût pas tout-à-fait les talens necessaires pour l'emploi dont on l'avoit chargé, il y avoit lieu d'esperer qu'il les acquerroit avec le tems. Nos Peres me presserent beaucoup de rompre les engagemens que j'avois pris à la Guadeloupe, & de me charger encore une fois du soin de nôtre temporel à la Martinique. Je ne crus pas le devoir faire; au contraire, j'écrivis pour presser le départ du Religieux qui me devoit relever, de crainte que la complaisance pour mes amis, ne m'engageât de nouveau dans les embarras du Fond Saint Jacques. On trouva le sac où étoient les trois cent écus dans des broussailles au bord de la riviere, ce qui contribua à consoler un peu nôtre Superieur de la perte de son Syndic.

1699.

CHAPITRE XIII.

De la Famille de Messieurs de la Guarigue.

MOnsieur de Survilliée dont j'ai parlé dans le Chapitre précedent est Creolle de Saint Christophle. Son nom de famille est la Guarigue. Il est fils du sieur de la Guarigue premier Capitaine Colonel de toutes les Milices de Saint Christophle.

M. de la Guarigue étoit Parisien, d'une famille considerable par son ancienneté, sa Noblesse, & ses Alliances. Ses parens lui firent prendre le parti des armes étant encore fort jeune, comme le partage ordinaire des cadets. Il servit en cette qualité dans le Regiment des Gardes, qui étoit en ce tems-là l'école de la jeune Noblesse. Il y fut pendant six à sept ans, & se trouva aux Batailles de Fribourg, de Mariandal, de Norlingue, sous le Maréchal de Turenne, & à quelques Sieges qui se firent en Flandres & en Allemagne, depuis l'année 1642. jusqu'en 1648. que la Paix concluë à Munster entre la France, l'Allemagne,

1699. la Suede, & les autres Puissances du Nord, lui donnant peu d'esperance d'être avancé, parce qu'on fit alors une grande reforme, il revint chez lui pour se remettre de six Campagnes consecutives qu'il avoit faites, dans lesquelles il avoit eu le malheur d'être blessé trois fois très-dangereusement. Son Oncle le Commandeur de Raucourt qui l'aimoit, crut que l'Amerique lui seroit plus favorable; il l'équipa, & l'envoya à son ami intime le Bailly de Poincy Lieutenant General des Isles Françoises, & Seigneur particulier de celles de Saint Christophle, Sainte Croix, Saint Martin, & Saint Barthelemy, à qui il le recommanda comme un jeune homme de grande esperance, & son neveu.

Le merite personnel du sieur de la Guarigue plûtôt que cette recommendation, lui acquit bien-tôt l'estime du Bailly de Poincy : il le prit en affection, & voulut se charger du soin de sa fortune. Peu de mois après qu'il fut arrivé, il lui donna une Compagnie de Milice, n'y ayant point alors d'autres Troupes dans les Isles. Il l'employa dans toutes les expeditions qu'on fit contre les Anglois pour les chasser de l'Isle de la Tortuë dont ils s'étoient emparez, & contre

les Espagnols, sur lesquels on reprit Sainte Croix qu'ils avoient enlevée aux Hollandois; & en diverses autres entrepriſes qu'on fit ſur eux, tant dans les Iſles, qu'en Terre ferme juſqu'à la Paix de 1660. il s'acquit beaucoup de gloire & de réputation dans toutes ces occaſions, dont il ſeroit trop long de rapporter le détail. 1699.

M. de Poincy voulut enfin le fixer & l'établir. Il lui fit épouſer une des filles du ſieur de Roſſignol Officier des plus conſiderables, & des plus riches de l'Iſle, dont une autre fille épouſa enſuite le ſieur de Poincy neveu du Bailly de ce nom. Et pour donner au ſieur de la Guarigue un rang au-deſſus de tous les autres Officiers, & le mettre à la tête de toutes les Troupes, & lui en donner le Commandement, il donna le titre de Compagnie Colonelle à celle que le ſieur de la Guarigue commandoit depuis quelques années, qui étoit une des quatre du Quartier de la Baſſeterre, & ſi nombreuſe, qu'elle ſeule pouvoit paſſer pour un Regiment, puiſqu'on y a ſouvent compté plus de neuf cent hommes, comme il eſt aiſé de le juſtifier par les Rôlles de ce tems-là. Ce fut ainſi que le Bailly de Poincy donna le Commandement de

1699. toutes les Troupes de son Gouvernement au sieur de la Guarigue qui n'avoit au dessus de lui, que le sieur de Poincy Neveu du Seigneur de l'Isle, qui étoit Gouverneur particulier : car on ne connoissoit point encore alors dans les Isles les Lieutenans de Roi.

Le Bailly de Poincy étant mort vers la fin de 1660. le Chevalier de Sales qui lui succeda, eut les mêmes égards pour le sieur de la Guarigue; & comme il le connoissoit pour un homme également prudent & brave, & qui d'ailleurs étoit le premier Officier de son Gouvernement, il lui donna toute sa confiance, & ne faisoit rien sans le consulter.

Tout le monde convient que ce fut le sieur de la Guarigue qui empêcha que les Anglois ne surprissent le Chevalier de Sales, à la faveur des Concordats d'une parfaite Neutralité qu'ils avoient signez tout recemment. Il connoissoit leur genie à fond, & sçavoit qu'ils ne voyoient qu'avec une extrême jalousie l'état florissant de la Colonie Françoise de Saint Christophle, & qu'ils mettroient tout en usage pour la détruire, lors qu'ils croiroient le pouvoir faire. Il avertit le Chevalier de Sales de ne se point fier à leurs belles paroles, & ayant sçû par les in-

telligences qu'il entretenoit chez eux, les mesures qu'ils prenoient, il engagea M. de Sales de se mettre en état, non-seulement de n'être pas surpris, mais de les attaquer, dès qu'on s'apercevroit qu'ils vouloient commencer la Guerre. 1698.

Pour bien entendre ce que je vais dire de cette Guerre où le sieur de la Guarigue s'est acquis trop de gloire pour ue lui pas rendre la justice qui lui est dûë, il faut se souvenir de ce que j'ai dit dans la Preface de ma premiere Partie, de la situation de l'Isle de Saint Christophle, & de la maniere dont elle est partagée entre les François & les Anglois. Je le repeterai ici en deux mots pour la commodité du Lecteur.

L'Isle est divisée en quatre Quartiers. La pointe de l'Est, & celle de l'Ouest forment les deux Quartiers François. Les Côtes de l'Isle qui regardent le Nord & le Sud font les deux Quartiers Anglois. La petite riviere de la Pentecôte au Sud-Sud-Ouest separe le Quartier de la Basseterre Françoise, de la Basseterre Angloise. C'est le Quartier principal & le plus considerable des François, la residence du General, le Siege du Conseil, l'endroit du plus grand Commerce : il y avoit une petite Ville, & un Fort qui

1699. n'a jamais valu grand chose, & qui a toûjours été fort negligé, la bravoure de nos Insulaires leur ayant toûjours tenu lieu de murailles & de fortereſſes. La riviere de Cayonne à l'Eſt Nord-d'Eſt ſepare la même partie Françoiſe d'avec la partie Angloiſe, qui eſt au Nord, & qu'on appelle la Cabeſterre Angloiſe. C'eſt dans cette partie Angloiſe qu'on trouve la ravine de Nicleton ou à Cabrittes, & le Quartier appellé les cinq Combles, elle peut avoir trois lieuës ou environ de longueur, & ſe termine à un Cap & une Ravine auprès de laquelle les François ont une eſpece de Fortin appellé le Fort Loüis. C'eſt à cet endroit que commence la Cabeſterre Françoiſe, qui regarde le Nord, d'environ trois lieuës & demie de tour, & qui finit à un autre petit Fort ſitué à la pointe de Sable à l'Oueſt où commence la Baſſeterre Angloiſe. Les Anglois ont auſſi un petit Fort en cet endroit, mais leur Forteresſe la plus conſiderable eſt à une lieuë ou environ de la pointe de Sable au lieu appellé la grande Rade. On la nomme le Fort Charles. Les deux Quartiers Anglois, c'eſt-à-dire, celui de la Cabeſterre & de la Baſſeterre ſe communiquent par un chemin qu'ils ont pratiqué,

au

au travers des bois & des montagnes, qui ſont au centre de l'Iſle ; mais les Quartiers François ne peuvent avoir de communication que par les chemins ordinaires qui ſont près le bord de la mer, qui ſont communs aux deux Nations, & qui ceſſent de l'être dès qu'elles ſont en Guerre, auſſi-bien que celui des bois & des montagnes que les Anglois gardent exactement, & ſans beaucoup de peine dans ces tems-là. 1699.

Cette connoiſſance ſuppoſée, il faut ſçavoir, que le Roi ayant declaré la Guerre aux Anglois en 1666. ceux des Iſles qui n'avoient ſigné les Concordats d'une parfaite Neutralité que pour endormir les François, & les ſurprendre plus facilement, firent venir des Troupes de Nieves, Antigues, Monſarrat, & de Saint Euſtache, pour groſſir les leurs, & attaquer les François avec plus d'avantage, & les détruire entierement.

En effet, on vit le Dimanche 20. Avril 1666. nombre de Barques & de Chalouppes chargées de Troupes & de Milices qui venoient de Nieves, & qui débarquerent à la grande Rade ; & on ſçût que le Colonel Morgan Gouverneur de Saint Euſtache étoit venu joindre le Colonel Vvaſts Gouverneur de la partie

1699. Angloise de Saint Christophle avec toutes les Troupes & les Milices qu'il avoit pu tirer de son Gouvernement, entre lesquelles il y avoit 360. Boucaniers, sur lesquels il comptoit beaucoup.

Ces renforts ayant beaucoup augmenté les Troupes Angloises de Saint Christophle, déja superieurs aux François de la même Isle, le Colonel Vvasts ne manqua pas dès le lendemain de faire marcher un Corps considerable vers la petite riviere de la Pentecôte, Frontiere des François & des Anglois à la Basseterre.

Le Chevalier de Sales en ayant avis, s'y posta aussi avec les quatre Compagnies de la Basseterre, dont la Colonelle commandée par le sieur de la Guarigue, en étoit une. Quoique ces Compagnies ne fussent pas alors tout-à fait si nombreuses qu'elles étoient quelques années auparavant, il est certain qu'elles faisoient bien plus de monde que ne le marque mon Confrere le Pere du Tertre dans le quatriéme Tome de son Histoire generale des Antilles : il s'est trompé en beaucoup de choses, & il paroît qu'il a écrit sur des Memoires qui lui ont été envoyez par des gens que la passion & l'interêt conduisoient plûtôt, que le desir de faire connoître la verité à la posterité.

J'ai demeuré trop long-tems sur les lieux pour n'être pas informé plus exactement que lui, de tout ce qui s'est passé dans cette Guerre, puisque j'ai vû quantité de gens d'honneur & de probité, qui y étoient presens, & dont en cas de besoin, je pourrois rapporter les témoignages, qui m'ont rapporté avec sincerité, sans passion, & sans interêt, comment les choses se sont passées, ainsi que je le vais dire. 1699.

Les Anglois voyant que M. de Sales avoit posté ses Troupes le long de la riviere de la Pentecôte, crurent qu'il demeureroit en cet endroit, qui lui étoit assez avantageux pour y soûtenir leurs efforts, ou que ce feroit par-là qu'il déboucheroit, s'il prenoit le parti de les attaquer. Mais ce n'étoit nullement son dessein. Il ne demeura dans ce poste, que jusqu'à la nuit; & aussi tôt qu'elle fut assez noire pour couvrir ses mouvemens, il fit marcher toutes ses Troupes vers Cayenne, à la reserve d'un petit Corps qu'il laissa sur cette Frontiere, avec tous les Tambours des Compagnies, leur ordonnant de faire grand bruit, beaucoup de feux, & quand il seroit jour, bien des marches, & des contre-marches, afin de persuader aux Anglois que

1699. toutes ſes Troupes étoient toûjours campées dans le même endroit. Il arriva à Cayenne vers la minuit, & s'y joignit aux deux Compagnies de ce Quartier-là, qui eſt la Frontiere des François & des Anglois du côté de l'Eſt-Nord-d'Eſt.

Le Mardy 22. Avril il attaqua les Anglois dès la pointe du jour. Il les trouva avantageuſement poſtez de l'autre côté de la petite riviere ou ravine de Cayenne. Il prit la gauche afin d'avoir affaire à la droite des Ennemis, où il ſçavoit que le Commandant des Anglois étoit avec ſes Volontaires, & afin de voir plus aiſément ce qui ſe paſſeroit dans l'action, parce que le lieu où il ſe trouvoit étoit plus élevé que celui de la droite de ſes Troupes commandées par le ſieur de la Guarigue à la tête de la Compagnie Colonelle.

Je ne ſçai où le Pere du Tertre a pris que M. de Sales avoit nommé pour ſon ſucceſſeur en cas de mort le Chevalier de Saint Laurent. Il n'y penſa jamais, & quand il en auroit eu la penſée, il n'étoit pas en ſon pouvoir de le faire. Les Iſles n'appartenoient plus à la Religion de Malthe ; il y avoit quatre mois & plus que la Compagnie en avoit pris poſſeſſion, & il étoit trop ſage pour entre-

prendre une choſe de cette nature, qui dans les circonſtances preſentes pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes, puiſqu'il connoiſſoit trop bien les Officiers, pour les croire capables de ſouffrir ce paſſe-droit; d'autant plus que le Chevalier de Saint Laurent, le Chevalier de Grimault, & quelques autres dépendans de la Religion de Malthe n'avoient plus aucun caractere dans l'Iſle, & ne ſe trouvoient en cette action que comme ſimples Volontaires, qui n'étoient demeurez dans le païs que pour achever quelques affaires particulieres, ou pour eux, ou pour leur Religion. 1699.

Ce point d'hiſtoire eſt important, & j'ai cru être obligé de corriger l'erreur de mon Confrere, après avoir fait toutes les diligences neceſſaires pour me bien informer de la verité. On verra dans la ſuite, comment le Chevalier de Saint Laurent a eu le Gouvernement de Saint Chriſtophle, & à qui il en fut redevable. Je reviens à mon ſujet.

La gauche des Troupes Françoiſes, où étoit M. de Sales, fit plier après une longue reſiſtance la droite des Anglois, & paſſa la ravine; mais la droite ayant trouvé devant elle un terrain de très-difficile accès, qui favoriſoit extrêmement

1699. les Ennemis, fut repoussée jusqu'à deux fois ; de sorte que les Officiers & les Volontaires qui étoient encore à cheval, furent obligez de mettre pied à terre pour mieux soûtenir leurs gens ; & le sieur de la Guarigue ayant fait cesser le feu, & mettre l'épée à la main, ils grimperent le revers de la ravine, & culbuterent enfin les Anglois dont ils firent un étrange carnage. Ceux-ci se voyant battus des deux côtez, se débanderent, & chercherent leur salut dans la fuite, poursuivis vivement par les François jusques auprès de la ravine de Nicleron, éloignée de prés d'une lieuë, de la riviere de Cayenne.

Ce fut en cet endroit que le Chevalier de Sales arrêta ses gens avec beaucoup de peine, afin de leur faire prendre haleine, & les remettre en ordre, se doutant bien que les fuyards s'y seroient arrêtez, comme dans un lieu avantageux.

En effet, ceux qui étoient échappez de la défaite de Cayenne y ayant trouvé un Corps de Troupes qui venoit à leur secours, borderent cette ravine, jetterent quelques pelottons d'Infanterie dans des halliers où ils étoient cachez, ne faisant paroître que quelques Cavaliers ça & là, comme pour observer les mouvemens des François.

Un Officier nommé Saint Amour se détacha pour faire le coup de pistolet avec ces Cavaliers ; mais ayant été enveloppé dans le moment, M. de Sales qui s'en apperçût poussa vers lui pour le dégager, suivi de quelques Officiers à qui il donnoit les ordres de cette seconde attaque. Tous se mêlerent avec les Ennemis qui plierent jusqu'à ce que nos gens se trouvant sous le feu d'un de ces pelottons d'Infanterie, en reçûrent une décharge, dont deux coup porterent dans le corps de M. de Sales, & l'étendirent roide mort. Quelques-uns de sa Compagnie furent blessez, & entr'autres le sieur de la Guarigue y reçût un coup de fusil chargé de trois balles dans les reins, de si près, que les trois balles ne firent qu'une seule ouverture. Cette blessure toute grande qu'elle étoit, ne l'empêcha pas de courir à M. de Sales, qu'il ne croyoit que blessé ; mais l'ayant trouvé mort, il le fit couvrir d'un manteau, pour dérober la vûë de cette perte à nos gens, qui voyant l'affaire engagée pousserent les Anglois avec tant de bravoure, qu'ils leur firent abandonner ce passage. 1698.

Cependant le sieur de la Guarigue se retira un peu à l'écart, & ayant fait une espece de bouchon ou de tente de son

1699. mouchoir, il se le fit enfoncer dans sa playe, pour arrêter le sang, & se fit lier fortement avec son écharpe par son valet à qui il défendit de rien dire. Ayant aussi-tôt regagné la tête des Troupes qui s'étoient arrêtées, après avoir poussé les Ennemis, il fut salué par tous les Officiers comme leur Chef, & prié de donner ses ordres, pour achever de défaire les Ennemis, qu'on voyoit se rallier, & prêts à s'unir à un autre Corps de leurs Troupes qu'on sçavoit être campées au lieu nommé les cinq Combles, qui étoit leur quartier d'assemblée de toute la Cabesterre.

Le sieur de la Guarigue sans rien dire de sa blessure, de crainte de faire perdre courage aux Habitans déja ébranlez par la mort de leur Gouverneur, les remercia de la bonne opinion qu'ils avoient de lui, & leur dit, que quoique le commandement lui appartînt de droit comme leur Colonel, il les prioit de le déferer au Chevalier de Saint Laurent, qui avoit toutes les qualitez necessaires pour achever ce qui étoit si heureusement commencé, & que les belles actions qu'il venoit de faire, meritoient qu'on lui fît cet honneur. Le Chevalier de Saint Laurent qui étoit present, s'excusa de

prendre le commandement, & dit, que n'étant qu'Etranger & Volontaire, il n'étoit pas juſte qu'il prît un poſte qui appartenoit au ſieur de la Guarigue par toutes ſortes d'endroits. 1699.

Le ſieur de la Guarigue étoit ſon ami particulier depuis long-tems. Ils s'étoient connns en France, & avoient porté les armes enſemble ſous le Maréchal de Turenne, de ſorte qu'il étoit bien aiſe que cette occaſion ſe preſentât de contribuer à ſon avancement. Mais voyant qu'il ne ſe rendoit point, & les momens étant précieux, il le prit en particulier, & lui dit, qu'il étoit bleſſé d'une telle maniere, qu'il ne ſçavoit s'il porteroit encore loin ſa bleſſure, & qu'il jugea lui-même s'il pouvoit ſe charger du commandement dans l'état où il ſe trouvoit. Cette declaration détermina le Chevalier de Saint Laurent à ſe mettre à la tête des Troupes, du moins juſqu'à ce qu'on eût joint M. de Poincy, qui étoit à la pointe de Sable où il commandoit, quoiqu'il ne fût plus Gouverneur en titre, depuis que la Compagnie étoit en poſſeſſion des Iſles.

Le Chevalier de Saint Laurent prit donc le poſte qu'avoit occupé le Chevalier de Sales, & le ſieur de la Guarigue

1699. prit la droite, comme il l'avoit eu jusqu'alors, & on marcha aux Ennemis. On les trouva aux cinq Combles. Le Corps de Troupes qui y étoit assemblé, grossi par les fuyards des deux premieres défaites, attendit nos gens avec beaucoup de fermeté. Le combat fut long, & la victoire bien disputée; mais les François les ayant à la fin percez, les défirent entierement. On fit peu de prisonniers, parce qu'il ne fut pas possible de moderer la fureur des Habitans irritez par la mauvaise foi des Anglois, & par la mort de leur Gouverneur. Ceux qui échaperent, gagnerent les bois & les montagnes; quelques-uns les traverserent pour aller annoncer leur malheur au gros de leurs Troupes qui étoient au Quartier de la Basseterre à la grande Rade.

Après cette troisiéme action les François ne trouverent plus d'Ennemis à combattre à la Cabesterre Angloise, parce que le Colonel Reins Anglois, qui gardoit leur Frontiere, ayant attaqué les sieurs le Sanois & du Poyot qui étoient campez sur les limites du Quartier François aussi appellé la Cabesterre, avoit été entierement défait, & contraint de se sauver dans les montagnes. On arriva

ainſi ſans trouver d'obſtacles à l'Ance Louvet, les Troupes étant fatiguées juſqu'à l'excès d'une marche de ſix lieuës, & de trois combats qu'elles avoient rendus. Ce fut là où le corps du Chevalier de Sales fut enterré ; & où le ſieur de la Guarigue ne pouvant plus ſupporter la douleur de ſa bleſſure, fut obligé de la declarer, & d'y faire mettre un appareil par le premier Chirurgien qui ſe rencontra en cet endroit. Mais comme on y apprit que M. de Poincy étoit aux mains avec les Anglois qui l'avoient attaqué avec toutes leurs forces à la pointe de Sable, qui eſt la Frontiere des François & des Anglois du Quartier de la Baſſeterre, preſque dans le même-tems que nous les attaquions aux cinq Combles, tous ceux qui avoient des chevaux, ou qui en purent trouver, ou qui eurent aſſez de force, pour faire ce voyage, ne ſe firent pas prier pour y courir. 1699.

Cependant quelque diligence que le Chevalier de Saint Laurent, le ſieur de la Guarigue & les autres Officiers puſſent faire, ils n'arriverent à la pointe de Sable que ſur le ſoir. On trouva nos François victorieux. Le Colonel Vvaſts Gouverneur de la partie Angloiſe de S. Chriſtophle avoit été tué avec plus de

1699. cinq cent de ses plus braves. Il n'étoit resté que dix-sept Boucaniers des 360. que le Colonel Morgan avoit amenez de Saint Eustache, lui même avoit été blessé & mourut sept jours après de ses blessures. Le champ de bataille étoit couvert de blessez, les Anglois avoient abandonnez leur petit Fort ; de sorte que nous étions maîtres de tout leur Quartier jusqu'au Fort Charles de la grande Rade, sous lequel ils s'étoient rassemblez au nombre de près de quatre mille hommes, effrayez à la verité, consternez & sans Chef, mais qui pouvoient encore se faire craindre.

Cette derniere victoire nous avoit beaucoup coûté; outre plusieurs Officiers, Volontaires, & Habitans qui furent tuez, nous y eûmes beaucoup de blessez, & entre les autres M. de Poincy eût la cuisse cassée d'une si étrange maniere qu'il en mourut au bout de 30. jours. Cette blessure ne lui permettant pas d'agir, M. de Saint Laurent fut prié derechef par le sieur de la Guarigue & les autres Officiers de continuer de les commander. Il l'accepta, & fit pendant la nuit du Mardy au Mercredy 23. Avril toutes les dispositions necessaires pour aller attaquer les Anglois à la grande Rade.

On étoit prêt à marcher quand les Députez des Anglois parurent. On les entendit en presence de M. de Poincy, & du sieur de la Guarigue, & on convint de la Capitulation qu'on leur accorda, suivant laquelle, ils rendirent sur le champ le Fort Charles, leurs armes & leurs munitions, s'engagerent à prêter sermens de fidelité au Roi, s'ils vouloient demeurer dans l'Isle, & autres conditions qui ne sont pas de mon sujet. Cette Capitulation fut signée la nuit du 23. au 24. Avril par le sieur de Poincy, le Chevalier de Saint Laurent, le sieur de la Guarigue, & les principaux Officiers, & executée à peu près comme le rapporte le Pere du Tertre. 1699.

Ce fut donc au choix que le sieur de la Guarigue fit du Chevalier de Saint Laurent pour Commandant en sa place après la mort de M. de Sales, & aux relations avantageuses qu'il fit de sa bonne conduite, de sa prudence, & de sa valeur, tant à la Cour, qu'au sieur de Chambré Intendant general de la Compagnie, que ce Chevalier fut redevable de la Commission de Gouverneur qu'il reçût vers la fin de Janvier de l'année suivante 1667. dont il a toûjours témoigné tant de reconnoissance au sieur

1699. de la Guarigue, que M. Colbert lui ayant écrit quelques années après, que l'intention du Roi étoit de lui donner deux Lieutenans pour le soulager dans l'exercice de sa Charge, & que Sa Majesté agréeroit & nommeroit ceux qu'il auroit choisis pour ces emplois, il jetta aussi-tôt les yeux sur le sieur de la Guarigue, & le pressa de consentir à la nomination qu'il vouloit faire de sa personne au Ministre. Mais celui-ci voyant que tout l'avantage qu'avoient ces nouveaux Officiers seroit l'entrée & la voix déliberative au Conseil de l'Isle, sans aucune autre utilité, il préfera le Commandement de toutes les Milices à cet emploi, qui ne lui auroit donné que le pas, ayant déja depuis long-tems séance & voix déliberative au Conseil superieur de l'Isle. Ainsi il remercia son ami, & est demeuré Chef des Milices de Saint Christophle, jusqu'à ce que les Anglois nous en chasserent en 1690.

La blessûre que le sieur de la Guarigue avoit reçûë au combat de la ravine de Nicleton se trouva si considerable, & les mouvemens qu'il s'étoit donnez depuis qu'il l'avoit reçûë, l'avoient tellement augmentée, qu'on déseſpera longtems de sa vie. On ne pût retirer que

deux balles, la troisiéme ne pût être trouvée. Elle coula dans les chairs depuis les reins jusqu'au dessous du jaret où on la touchoit trente-six ans après, & d'où il auroit été facile de la tirer, s'il avoit été alors dans un âge à pouvoir supporter une pareille operation. Mais quoiqu'elle lui causât souvent de grandes douleurs, cela ne l'a jamais empêché d'être par tout où il s'agissoit du service de son Prince, & du bien des Colonies. 1699.

A peine étoit-il guéri, qu'il se trouva le 9. Février 1667. à l'attaque & à la prise de l'Isle de Monsarrat sur les Anglois. Il commandoit sous M. de Saint Laurent un Bataillon de cinq cent hommes des Milices de Saint Christophle, qui ne contribuerent pas peu à la prompte reduction de cette Isle, & de celle d'Antigue.

Les nouvelles des pertes que les Anglois avoient faites en Amerique, obligerent le Roi d'Angleterre & la Compagnie Angloise, d'envoyer de puissans secours d'Hommes & de Vaisseaux pour conserver ce qui leur restoit aux Isles. Ils se crurent même en état d'entreprendre sur les François, & d'avoir à leur tour un avantage sur eux, qu'ils n'avoient encore jamais eu. Après que leurs Vais-

1699. ſeaux eurent long-tems bloqué Saint Chriſtophle, & que par des marches & contre-marches, ils crurent avoir aſſez fatigué les François ; ils firent enfin leur deſcente le 18. Mai 1667. entre la pointe des Palmiſtes, & la ravine Pelan, avec beaucoup d'ordre, & ſe mirent en mouvement pour gagner le deſſus de la Falaiſe par un chemin aſſez étroit qui y conduiſoit.

Le Chevalier de Saint Laurent qui avoit diſpoſé ſes Milices, & les Troupes, reglées qui lui étoient venuës depuis peu le long de la côte, & ſur tout aux endroits qui lui paroiſſoient plus favorables aux Anglois, que celui où ils s'arrêterent, voyant qu'ils débarquoient en cet endroit, y courut avec le peu de Cavaliers qui ſe trouverent avec lui. Le Pere du Tertre dit, qu'il n'y en avoit que dix, & il en nomme neuf. Il pouvoit ſans craindre de ſe tromper, nommer le ſieur de la Guarigue qui y étoit très-certainement ſelon le témoignage de tous ceux que j'ai vûs, qui avoient été témoins oculaires de cette action, où ceux qui s'y trouverent, acquirent beaucoup de gloire ; mais où le fils du ſieur de l'Eſperance n'eut aucune part, quoique le Pere du Tertre l'y faſſe trouver, ayant

oublié qu'il l'avoit mis au nombre de ceux qui avoient été tuez l'année precedente au combat de la pointe de Sable. 1699.

M. de Saint Laurent & ses dix Cavaliers ayant mis pied à terre, soûtinrent pendant un quart d'heure tous les efforts des Ennemis, qui s'efforçoient de s'ouvrir le passage, & donnerent le tems aux Troupes reglées, & aux Milices qui étoient les plus proches, de les joindre. Alors le sieur de la Guarigue se mit à la tête des Troupes qui étoient sous son commandement, & on resista non-seulement aux tentatives réïterées que les Anglois firent pour pénétrer dans le païs, mais on les alla attaquer jusques sur le bord de la mer.

Comme le sieur de la Guarigue connoissoit parfaitement bien le païs, ce fut lui qui posta les Troupes aux endroits qui devoient être gardez plus soigneusement, & qui par la sage prévoyance qu'il eut de garnir de monde certains passages, dont les Ennemis tenterent plusieurs fois de s'emparer, assura à ses Compatriotes une victoire des plus signalée, & des plus complette. En effet, outre huit Drapeaux, & plusieurs Tambours qu'on leur enleva, on leur tua sur la place plus de

1699. sept cent hommes ; on fit presque autant de prisonniers, & on prit quelques Chaloupes & Batteaux plats dont ils s'étoient servis pour mettre à terre. On n'a jamais sçû au juste le nombre de ceux qui furent tuez, ou blessez dans les Chaloupes, ou qui se noyerent en voulant se sauver à la nage à bord de leurs Bâtimens.

On apprit aux Isles le 15. Octobre suivant, que la Paix avoit été concluë à Breda le 31. Juillet précedent. Elle fut publiez à Saint Christophle le 20. Decembre, & à la Martinique le 6. Janvier 1668. & la partie Angloise de Saint Christophle renduë à ses anciens Proprietaires au mois de Juin de la même année.

Depuis ce tems-là jusqu'en 1688. l'Isle de Saint Christophle joüit d'une profonde Paix avec les Anglois. Mais la Guerre s'étant allumée en Europe à l'occasion de l'invasion du Prince d'Orange en Angleterre, le Comte de Blenac Gouverneur general des Isles pour le Roi, qui les avoit retirées de la Compagnie depuis quelques années, crut que pour assûrer le repos de la Colonie Françoise de Saint Christophle, il falloit chasser les Anglois de la partie qu'ils occupoient.

Il vint donc à Saint Christophle au commencement de 1689. avec ce qu'il put ramasser de Troupes de la Marine, d'Habitans de la Martinique, & de la Guadeloupe, & de Flibustiers qu'il joignit aux Milices de cette Isle. Les Anglois furent attaquez avec vigueur, & poussez jusqu'au Fort Charles qui fut assiegé & pris par composition, après s'être long-tems défendu, & les Anglois transportez à la Jamaïque, à la Barbade, & autres Isles de leur Domaine. Le sieur de la Guarigue & ses enfans se distinguerent dans toutes ces occasions. 1699.

Mais les François ne joüirent pas long-tems de leur conquête. Cette Colonie bien loin de s'augmenter pendant une aussi longue Paix, étoit extrêmement diminuée aussi-bien que toutes celles des autres Isles, parce que la culture du tabac ayant tout-à-fait cessé depuis qu'il avoit été mis en parti, ceux qui cultivoient cette plante avoient été obligez de vendre leurs terrains aux Habitans qui s'étoient trouvez en état de faire des Sucreries, ausquels il faut beaucoup de terre & d'Esclaves, & presque point de domestiques Blancs; & tous ces petits Habitans qui ont toûjours fait le plus grand nombre, & la force des Colonies,

1699. s'étoient retirez à Saint Domingue & autres endroits, de sorte qu'il ne se trouvoit pas la dixiéme partie des gens portant les armes qui y étoient lorsque nous remportions de si glorieux avantages sur nos voisins qui ont toûjours été nos Ennemis : de sorte que les Anglois ayant reçû de puissans secours d'Europe, avec une Flotte nombreuse, & levé toutes les Milices de leurs Isles, ils attaquerent Saint Christophle au mois d'Août 1690. ils mirent à terre à la pointe des Salines sans y trouver d'obstacle, parce que cet endroit étant très éloigné, & d'une trop grande étenduë, le Chevalier de Guitaut qui avoit succedé au Chevalier de S Laurent, ne s'étoit pas trouvé en état d'y mettre le monde qui auroit été necessaire pour en disputer l'approche aux Ennemis, & il avoit été obligé de se retirer dans les retranchemens qui étoient à la petite Saline, & auprès du Bourg de la Basseterre.

Les Anglois s'y presenterent, & malgré leur grand nombre, ils furent d'abord repoussez vivement, & avec une perte considerable ; mais le sieur de la Guarigue ayant été mis hors de combat par une bastonade, c'est à dire, un cilindre de plomb de 12. à 15. lignes de

longueur, & du diametre du calibre du fusil, qui lui perça le pied de part en part, les Habitans, qui avoient une extrême confiance en lui, perdirent courage, s'ébranlerent & abandonnerent enfin le retranchement, de maniere que le Chevalier de Guitaut & le sieur de la Guarigue se trouverent seulement avec douze ou quinze Officiers exposez à toute la fureur des Anglois, qui par une raison qu'on n'a jamais pû pénetrer, demeurerent comme immobiles, & donnerent le tems aux Esclaves du sieur de la Guarigue d'emporter leur Maître, & au Chevalier de Guitaut de se retirer avec les braves qui étoient demeurez dans le retranchement, sans être inquietez dans leur retraite; après laquelle les Anglois ne trouvant plus de resistance s'étendirent de tous côtez, & se saisirent de tous les postes les plus avantageux, pendant que les François se retirerent au Fort Charles & aux environs. 1699.

Ils ne manquerent pas d'être bien-tôt assiegez par les Anglois, ils se défendirent très-bien non-seulement dans la Forteresse, mais encore dans les Quartiers qui sont du côté de la pointe de Sable, où les Ennemis ne peurent jamais penetrer, & ils les auroient peut-être obligez de

1699. se retirer, s'ils n'avoient trouvé le moyen de dresser une batterie à la Souphriere, qui voyant tout le Fort de revers, & y tuant beaucoup de monde, outre la tranchée qu'ils avoient ouverte, obligea enfin les François à capituler, & à ceder à leurs Ennemis le Fort & l'Isle.

Ce fut ainsi que cette Colonie autrefois si considerable, si florissante, si riche & si nombreuse, qui avoit toûjours été la terreur des Anglois, fut entierement détruite, les Habitans dispersez de tous côtez, dépoüillez de tous leurs biens, & réduits à une misere extrême.

Le sieur de la Guarigue tout blessé comme il étoit, après avoir perdu son bien qui étoit des plus considerables de l'Amerique, fut porté à la Martinique avec sa femme & treize enfans, six garçons & sept filles. Il y est mort en 1702, couvert de blessures, & de gloire, & respecté de tout le monde; laissant une famille qui n'a point degenerée de ses vertus, & de sa valeur, & sur tout de sa fidelité, & de son zele pour le service du Roi.

J'aurai occasion de parler de Messieurs de la Guarigue dans plusieurs endroits de ces Memoires, pour leur rendre la justice qui leur est dûë; je croi que le

Lecteur me permettra bien de mettre ici tout de suite ce qui les regarde, afin de ne pas interrompre la suite de mon Journal. 1699.

De la Guarigue.

L'aîné des enfans de M. de la Guarigue appellé Jean de la Guarigue n'étant encore qu'Enseigne de la Colonelle de Saint Christophle, fut choisi par le Chevalier de Saint Laurent pour commander un détachement de la Jeunesse de Saint Christophle qui alla servir sous le Comte d'Estrées depuis Maréchal de France, à l'attaque, & à la prise de l'Isle de Tabac sur les Hollandois en 1677. le sieur de la Guarigue s'y distingua d'une maniere si particuliere, que sur le rapport avantageux que le Comte d'Estrées en fit au Chevalier de Saint Laurent, il lui donna la Lieutenance de la Colonelle.

Il vint en France en 1687. & fut reçû Garde de la Marine au Département de Rochefort, quoique toutes les places fussent alors remplies. Il fut nommé l'année suivante pour servir en qualité de Lieutenant sur la Corvette la Folle commandée par le sieur de Seiche que la Cour envoyoit à Cayenne, pour servir sous les ordres du Gouverneur de cette Isle. Le sieur de Seiche étant mort, le

1699. Bâtiment demeura sous le commandement du sieur de la Guarigue jusqu'à l'expedition peu heureuse, que M. du Casse fit sur Surinau & Barbiche, où il se trouva par ordre de la Cour. Il fit la Campagne de 1690. partie sur le Vaisseau du Roi le Parfait, partie en qualité de Lieutenant sur la Fregatte la Petillante, & enfin comme Major de l'Escadre de M. Forant. Il eut l'année suivante le commandement d'un Vaisseau du Roi nommé l'Espion, avec lequel il se distingua en Irlande, & dans le transport des Troupes & des Munitions que l'on envoyoit de France en ce païs-là.

Il fut nommé Enseigne de Vaisseau le premier Janvier 1692. & Capitaine d'une Compagnie détachée de la Marine pour aller servir aux Isles. Il y passa en effet, mais voyant qu'il y avoit peu à faire à l'Amerique dans le poste où il étoit, & par consequent peu d'avancement à esperer; il aima mieux retourner à Rochefort en 1694. il fut nommé pour servir dans l'Escadre du Comte de Serquigny qui alloit aux grandes Indes, c'est-à-dire, aux Indes Orientales. Il n'en revint qu'en 1697. Le Vaisseau le Faucon commandé par le sieur de Gros-Bois avec lequel il étoit embarqué, rencontra un gros

gros Vaisseau Espagnol très-richement chargé, qui fut pris après un rude combat, dans lequel le sieur de la Guarigue s'étant très-distingué, on lui donna le commandement & la conduite de la prise, qu'il eut l'adresse & le bonheur d'amener en France au travers de mille dangers, & des Flottes Angloises, & Hollandoises, qui couroient nos Côtes. Il eut ensuite le commandement d'une demie Galere qu'on arma au Port Louis pour chasser les Biscayens qui troubloient le Commerce sur les Côtes de Poitou & de Bretagne. Il fit un voyage aux Isles sur le Vaisseau le Prince de Frise en 1698. & un autre à Isigny sur la Côte de Guinée en 1701. Enfin, il fut fait Lieutenant de Vaisseau en 1703. & envoyé aux Isles avec une Compagnie de soixante hommes détachez de la Marine, qu'il commande encore actuellement au Fort de la Trinité de la Martinique. Les differentes occasions où il a été employé font voir combien la Cour étoit contente de ses services ; aussi doit on dire de lui, qu'il est un très-bon Officier, sage, brave, appliqué à ses devoirs, & estimé generalement de tout le monde. 1699.

Son cadet Jacques-Antoine de la Guarigue sieur de la Tournerie, après avoir

1699. servi dans la Milice, & aux expeditions qui se firent de son tems aux Isles, vint en France avec lui en 1687. il servit en qualité de Garde de la Marine avec beaucoup d'application & de bravoure dans les Campagnes de la Manche, du Large, d'Irlande & du Détroit. Il fut fait Brigadier des Gardes de la Marine en 1692. & deux ans après envoyé aux Isles avec une Compagnie détachée de la Marine, que je lui ai vû commander en 1703. lorsqu'on envoya des Troupes de la Martinique au secours de la Guadeloupe attaquée par les Anglois. Il s'y comporta avec beaucoup de valeur, de prudence, & de fermeté; il fit voir qu'il étoit également bon Officier & bon Soldat. Le Roi ayant mis les Milices des Isles en Regimens, & voulant mettre à leurs têtes des Officiers d'experience, donna un de ces Regimens au sieur de la Tournerie en 1707.

Michel de la Guarigue sieur de Savigny, est le troisiéme des enfans du feu sieur de la Guarigue. Après avoir été Garde de la Marine, il fut fait Lieutenant d'une Compagnie détachée de la Marine en 1692. & Capitaine en 1701. il s'est beaucoup distingué lorsque les Anglois attaquerent la Martinique en 1693.

Il fut fait Major de la Martinique en 1710. en la place du ſieur Coullet, qui avoit été nommé à la Lieutenance de Roi de la Guadeloupe. Il a maintenu avec fermeté les Troupes dans le bon ordre & la diſcipline dont on étoit redevable à ſon prédeceſſeur. Le Roi eut des relations ſi avantageuſes de ſon exactitude, de ſa vigilence, & des ſervices qu'il avoit rendus, & qu'il continuoit de rendre, qu'il le fit Chevalier de Saint Loüis en 1713. & lui donna en 1717. des Lettres Patentes pour avoir ſéance & voix déliberative au Conſeil ſuperieur de la Martinique, qui eſt une diſtinction ſi particuliere, qu'avant lui aucun Major n'a joüi dans les Iſles d'une ſemblable prérogative. Enfin, le ſieur Coullet ayant été pourvû de la Lieutenance de Roi de l'Iſle de Ré, avec une Penſion conſiderable, & d'autres faveurs par M. le Regent qui l'a retenu en France, ſa Lieutenance de Roi à la Guadeloupe a été donnée au ſieur de Savigny, qui s'eſt acquis en très-peu de tems l'eſtime, & l'affection des Peuples de cette Iſle par des manieres honnêtes, polies, & obligeantes qui lui ſont naturelles. 1699.

Claude de la Guarigue ſieur de Survilliée, à l'occaſion duquel j'ai commen-

1699. cé cet article, avoit servi dans la Compagnie Colonelle de Saint Christophle dès ses plus tendres années. Il avoit succedé à ses freres dans les Charges d'Enseigne, & de Lieutenant de la même Compagnie. Il eut en 1688. le commandement de cent jeunes Volontaires des plus qualifiez de la Colonie, qui accompagnerent le Comte de Blenac Gouverneur general des Isles, à la conquête de l'Isle de Saint Eustache, qui appartenoit aux Hollandois. Cette Isle quoique petite, étoit pourvûë d'une bonne Garnison, elle avoit une Forteresse considerable; ses Habitans étoient bien armez, braves, & bien resolus de se défendre, ce qui leur étoit d'autant plus facile, qu'elle est presque par tout d'un accès fort difficile.

Le sieur de Survilliée & sa troupe jointe à celle des sieurs de la Touche & Casting, eurent pour leur part l'attaque du côté de la Cabesterre, plus difficile sans comparaison, & plus hazardeuse que celle de la Basseterre que l'on fit à l'Ance des Interloppes. Ils forcerent cependant tout ce que l'art & la nature opposoient à leur descente, & à leur passage, ils renverserent ceux qui défendoient le retranchement qui couvroit le

chemin étroit & eſcarpez, qui conduiſoit du bord de la mer ſur le plat païs, & furent à la vûë de la Forteresſe bien plûtôt que ceux qui étoient deſcendus à la Baſſeterre. 1699.

Cette action d'une valeur extraordinaire étonna les Habitans & la Garniſon, & comme elle fut ſoûtenuë par beaucoup d'autres de même nature, elle facilita infiniment la conquête de cette Iſle. Le ſieur de Survilliée reçût de grandes loüanges du Comte de Blenac, ce qui lui fut d'autant plus glorieux, qu'on ſçavoit que ce General étoit fort reſervé ſur cet article.

On attaqua l'année ſuivante les Anglois qui poſſedoient une partie de l'Iſle de Saint Chriſtophle. Le Fort Charles fut aſſiegé & pris malgré la vigoureuſe reſiſtance de ceux qui le défendoient, qui donnerent en cette occaſion des preuves éclatantes de leur bravoure. Le ſieur de Survilliée y faiſoit ſes fonctions de Lieutenant de la Colonelle avec tant de valeur & de conduite, que le ſieur de Salenave Lieutenant de Roi ayant été tué, & le ſieur de Beaumanoir Major ayant été nommé par le Comte de Blenac pour remplacer le défunt, ce même General qui ſe ſouvenoit de ce qu'il avoit vû

1699. faire au sieur de Survilliée l'année precedente à la prise de Saint Eustache, lui donna la Majorité de l'Isle sous le bon plaisir de la Cour, ce qui n'auroit pas manqué de lui être confirmé, si les François fussent demeurez plus long-tems maîtres du païs; mais en ayant été chassez l'année suivante 1690. comme je l'ai dit ci-devant, le sieur de Survilliée fut transporté à la Martinique avec le reste de sa famille.

Les Anglois s'étant alors trouvez les plus forts dans l'Amerique, prirent l'Isle de Mariegalande au commencement de 1691. On vit bien qu'ils se disposoient par cette conquête à l'attaque de la Guadeloupe qui en est voisine, qui étant d'une grande étenduë, & peu peuplée, donnoit un très-juste sujet de craindre qu'elle ne fût emportée. Le sieur de Survilliée demanda permission au Marquis de Ragni qui avoit succedé au Comte de Blenac dans le Gouvernement general des Isles, de passer, à la Guadeloupe avec un de ses freres, pour offrir leurs services au sieur Hincelin Gouverneur de cette Isle. Il l'obtint aisément & agréablement; & quoiqu'il y eût un danger extrême d'aborder cette Isle qui étoit étroitement bloquée par la Flotte

Angloise, il eut le bonheur d'y arriver assez à tems pour se trouver à la descente que les Anglois y firent. 1699.

Comme sa qualité de Volontaire ne l'attachoit à aucun poste en particulier, il eut le moyen de se trouver à toutes les occasions où il y avoit des coups & de la gloire à gagner. Il n'en manqua pas une, se distingua en toutes d'une façon particuliere, & eut cependant le bonheur de n'être point blessé, quoique son gargoussier eût été emporté le jour de la descente, l'affut de son fusil brisé dans une autre occasion, & qu'il eût ses habits & son chapeau percez de balles en plusieurs endroits.

Les Anglois après avoir battu pendant vingt-deux jours le Fort de la Basseterre, furent enfin forcez de lever le Siege, & de se rembarquer, ce qu'ils firent avec tant de précipitation, qu'ils abandonnerent leurs Canons, avec un Mortier, quantité de Bombes & de Munitions, de Bagages, d'Armes & d'Attirails de leur Armée, & même plusieurs blessez qu'ils laisserent à la discretion des François.

N'y ayant plus rien à faire pour les Volontaires après cette retraite, le sieur de Survilliée retourna à la Martinique

1699. dans la resolution de passer en France, pour servir dans la Marine. Il en demanda la permission au Marquis de Ragni qui ayant apris par les Lettres du sieur Hincelin, & par le rapport de quantité de personnes, la valeur & la conduite qu'il avoit fait paroître dans toute l'affaire de la Guadeloupe, n'eut garde de la lui accorder. Il lui dit, qu'il vouloit l'arrêter aux Isles, & l'y employer, & qu'il alloit écrire en Cour les raisons qui l'obligeoient de lui refuser son congé, afin que le Ministre y eût égard quand l'occasion se presenteroit.

Ce General étant mort sur ces entrefaites, le Commandeur de Guitaut Lieutenant au Gouvernement General trouva la minutte de la Lettre que le Marquis de Ragni avoit écrite en Cour en faveur du sieur de Survilliée, & comme il le connoissoit & l'estimoit depuis longtems, il fut bien aise de trouver l'occasion d'executer ce que le General défunt avoit eu dessein de faire; de sorte qu'une Lieutenance d'une Compagnie détachée de la Marine, étant venuë à vacquer, il la lui donna sous le bon plaisir de la Cour en 1691. Le Ministre déja prévenu en faveur du sieur de Survilliée par les Lettres du feu Marquis de Ragni, con-

firma ce choix, & lui en envoya le Brevet en 1693. avec ordre à l'Intendant de lui faire payer tous ses appointemens depuis qu'il rempliſſoit cette Charge. 1699

Il fut fait Capitaine en 1696. Major de la Martinique en 1701. sans perdre pour cela sa Compagnie, ce qui étoit une grace, & une distinction toute particuliere, & enfin Colonel des Milices de la Cabesterre de la Martinique en 1705.

On voit assez par cette suite d'emplois & de graces combien la Cour étoit satisfaite du sieur de Survilliée. Ce que j'ai dit de lui dans la Preface de ma premiere Partie, au sujet des mouvemens qu'il y a eu à la Martinique au commencement de 1717. doit l'avoir fait connoître pour un Officier d'une fidelité à toute épreuve, d'une valeur peu commune, & d'une prudence dont on a vû les heureuses suites dans cette affaire, aussi délicate qu'elle étoit dangereuse, & d'une consequence infinie. Je dois seulement ajoûter ici, qu'il est également honnête homme & bon Chrétien, qu'il se fait honneur de son bien sans ostentation; qu'il est charitable, bon ami, toûjours prêt à rendre service, & à soûtenir les interêts de ceux qui s'addressentà lui, &

1699. que sa famille & ses domestiques, en un mot toute sa maison est une des mieux reglées de toutes les Isles.

Le sieur de Survilliée avoit encore deux cadets. L'aîné des deux qui l'avoit accompagné au secours de la Guadeloupe, où il s'étoit acquis de la reputation, est mort à Rochefort en 1692. étant sur le point de repasser aux Isles en qualité de Lieutenant d'une Compagnie détachée de la Marine. Il avoit servi quelque tems dans les Gardes de la Marine, & s'y étoit fort distingué. C'étoit un jeune homme de grande esperance, parfaitement bien fait, agreable, spirituel, honnête, poli, sage, brave, & d'une phisionomie la plus heureuse, & la plus revenante qu'on pût soûhaiter.

Le plus jeune de ces six freres nommé Philippe de la Guarigue sieur de Raucourt, après avoir passé par les degrez d'Enseigne & de Lieutenant d'une Compagnie détachée de la Marine, il a été fait Capitaine en 1716. il est actuellement au Fort Royal de la Martinique. Je l'ai vû en 1703. lorsqu'il vint avec le sieur de la Tournerie son frere, dont il étoit Lieutenant au secours de la Guadeloupe attaquée par les Anglois. Il donna dans toutes les occasions qui se

preſenterent des marques d'une valeur qui eſt hereditaire dans ſa famille, ce qui fit que le Lieutenant general, le Gouverneur de l'Iſle, & tous les autres Officiers de conſideration lui rendirent ce témoignage, qu'il n'y avoit point d'Officier de ſon rang & de ſon âge qui meritât autant que lui d'être avancé. 1700.

CHAPITRE XIV.

L'Auteur s'embarque pour la Guadeloupe. Il ſéjourne à la Dominique. Deſcription de cette Iſle.

JE partis du Moüillage de la Martinique le 7. Janvier 1700. dans une Barque, qui devoit toucher à la Dominique, pour y charger des bois de charpente. Quoique je préviſſe que cela allongeroit mon voyage, & me cauſeroit de la dépence, je n'en fus point trop fâché, parce que j'érois bien aiſe de voir le dedans de cette Iſle, & de pratiquer les Caraïbes qui l'habitent. Nous fûmes obligez de relâcher au Preſcheur, quand nous fûmes à moitié Canal, parce que nous y trouvâmes une mer ſi groſſe, & un vent ſi furieux qu'il nous fut impoſſi-

1700. ble de tenir davantage sans nous xposer à sombrer, ou à aller à la derive.

Nous remîmes à la voile le 9. à la pointe du jour, & moüillâmes à la Dominique devant le Carbet de Madame Ouvernard le même jour sur les deux heures après midy.

Femme sauvage appellée Madame Ouvernard.

Cette femme sauvage étoit alors comme je croi une des plus vieilles créatures du monde. On dit qu'elle avoit été très-belle, il y avoit un peu plus de cent ans, & que ce fut à cause de cela qu'un Anglois Gouverneur de Saint Christophle l'avoit entretenuë pendant un assez long-tems, & en avoit eu nombre d'enfans, & entr'autres un certain Ouvernard dont parle le Pere du Tertre dans son Histoire. Ce demi Caraïbe étoit mort long-tems avant que je vinsse aux Isles. On avoit toûjours continué d'appeller sa mere Madame Ouvernard, depuis que les Anglois l'avoient renvoyée à la Dominique, après la mort du Gouverneur qui l'entretenoit. Sa vieillesse plûtôt que sa qualité de maîtresse d'un Gouverneur Anglois, lui avoit acquis beaucoup de credit parmi les Caraïbes. Elle avoit eu beaucoup d'enfans outre cet Ouvernard; de sorte que son Carbet, qui étoit fort grand, étoit peuplé à merveille d'une

longue suite de fils, de petit-fils, & d'arriere-petits-fils. 1700.

Nous ne manquâmes pas de l'aller saluer dès que nous eûmes mis pied à terre. Je portai la parole, & on doit croire que mon compliment fut bien reçû, puisqu'il étoit accompagné de deux bouteilles d'Eau-de-Vie de Cannes, qui est ce qu'on presente de plus agréable aux Sauvages. Elle me demanda quand viendroit le Pere Raymond. C'étoit un de nos Religieux qui avoit demeuré bien des années parmi eux à travailler inutilement à leur conversion, mais qui étoit mort depuis près de trente ans. Je lui dis qu'il viendroit bientôt. Ma réponse fit plaisir à cette bonne femme. Car de lui dire qu'il étoit mort, c'est ce qu'elle & tous les autres Caraïbes n'auroient pû croire, parce qu'ils sont entêtez qu'une personne qu'ils ont connuë, est toûjours en vie, jusqu'à ce qu'ils l'ayent vûë dans la fosse. C'est se rompre la tête inutilement, que de vouloir leur faire croire le contraire.

Portrait de Madame Ouvernard.

Cette bonne femme étoit toute nuë, & tellement nuë, qu'elle n'avoit pas deux douzaines de cheveux sur la tête, sa peau sembloit un vieux parchemin, retirée & secheé à la fumée. Elle étoit

1700. tellement courbée, que je ne pus voir la figure de son visage que quand elle se fut assise pour boire. Elle avoit cependant encore beaucoup de dents, & les yeux assez vifs. Elle me demanda si je voulois demeurer dans son Carbet, & lui ayant répondu que j'y demeurerois pendant que la Barque seroit en rade, elle me fit apporter un hamac, je la remerciai, car je n'avois pas envie de me rocoüer comme un Caraïbe ; mais je choisis un quartier de son Carbet, où je fis tendre le mien. Cinq ou six personnes qui passoient aussi à la Guadeloupe prirent le même parti ; de sorte que nous nous établîmes tous chez Madame Ouvernard, où nous eûmes tout le loisir d'observer leurs coûtumes, & de faire connoissance avec eux, puisque nous y demeurâmes dix-sept jours.

Voyage de l'Auteur à la Cabesterre de la Dominique.

J'engageai le lendemain deux Caraïbes à me conduire à la Cabesterre, & trois autres à porter mon lit & les provisions dont je jugeois pouvoir avoir besoin. Cinq de nos Passages vinrent avec moi & trois Negres. Quoique nous fussions avec nos amis, nous ne laissâmes pas de porter nos armes, sous prétexte de chasser en chemin ; mais en effet, pour être en état de ne pas recevoir un

affront, ſans pouvoir le repouſſer.

1700. Nous traverſâmes toute la largeur de l'Iſle, depuis le Carbet de Madame Ouvernard juſqu'à la Cabeſterre, ſans trouver autre choſe que des bois, & trois ou quatre petits défrîchez pleins de bananiers. En échange nous vîmes les plus beaux arbres du monde de toutes les eſpeces dont j'ai déja parlé, & dont je parlerai ci-après. La longueur, & la difficulté du chemin que nous fûmes obligez de faire à pied, & le tems que je perdis à chercher des plantes, furent cauſe que nous couchâmes dans les bois ſous un ajoupa que nous eûmes bientôt fait, & couvert avec des feüilles de baliſier. Nous avions du biſcuit, du vin de Madere, & de l'Eau-de-Vie, & nous avions tué chemin faiſant plus de ramiers, de perdrix, d'ortolans, que vingt hommes affamez n'en auroient pû manger; de maniere que nous ſoûpâmes très-bien, & dormîmes de mêmes, avec cette précaution pourtant de veiller les uns après les autres, pour ne pas donner lieu à nos Conducteurs de tomber dans quelque tentation.

Nous arrivâmes le lendemain à un Carbet, où nous fûmes reçûs à l'ordinaire, c'eſt-à-dire, ſans ceremonie, parce

1700. qu'elles ne sont point d'usage en ce païs-là. Je fis present d'une bouteille d'Eau-de-Vie au maître du Carbet avec lequel nous dînâmes. Il nous donna des crabes & de très bon poisson, dont nous nous accommodâmes très-bien quoiqu'il ne fût pas assaisonné à nôtre maniere. C'est-là le païs des anguilles. J'en vis fourmiller dans les rivieres les plus belles, & les plus grosses, que j'eusse encore vûës dans les Isles. Il ne faut pas s'en étonner; les Caraïbes les laissent vivre en repos, parce qu'ils n'en mangent point. J'engageai quelques jeunes gens de nous en prendre. Je les avois mis de bonne humeur avec un verre d'Eau-de-Vie; ils y furent aussi-tôt, & sans autres instrumens que leurs mains ils m'en apporterent en moins d'une heure neuf ou dix des plus belles du monde. Nous en mîmes rôtir & boüillir; mais il fallut saler nos saulces avec de l'eau de la mer: car nos Hôtes ne se servent point de sel, & nous avions oublié d'en apporter avec nous.

Anguilles en quantité à la Dominique.

Les Caraïbes ne se servent point de sel.

Tous les vieux Caraïbes que je vis, sçavoient encore faire le signe de la Croix, & les Prieres chrétiennes en leur langue, & quelques-uns même en François. C'étoit tout ce qui leur étoit resté des in-

Ils sçavoient encore les Prieres chrétiennes.

1700.

ſtructions que les Peres Raymond Breton, & Philippe de Beaumont Religieux de mon Ordre & de ma Province, leur avoient données pendant le long ſéjour qu'ils avoient fait avec eux. Ils me demandoient des nouvelles de ces deux Religieux avec tout l'empreſſement & l'affection dont ils ſont capables. Ils les attendent toûjours, & leurs enfans, & petits enfans les attendront de même, ſans ſonger qu'il y a long-tems qu'ils doivent être morts. Nous avions pris avec nous un François qui s'étoit retiré parmi eux pour quelque faute qu'il avoit commiſes à la Martinique, qui nous ſervoit d'interprete, qui ſçavoit leur langue, & qui s'étoit fait à leurs manieres comme s'il fût né Caraïbe. Je fis ce que je pus pour le retirer de cette vie libertine ſans en pouvoir venir à bout. On auroit bien pu l'enlever, mais les Sauvages qui l'aimoient, ne l'auroient pas ſouffert ſans s'en venger, & on ne veut point chercher de guerre avec eux.

Nous viſitâmes pendant ſix jours toute la Cabeſterre, depuis la pointe qui regarde le Macouba de la Martinique, juſqu'à celle qui regarde Mariegalande; & nous fûmes bien reçûs dans tous les Carbets où nous allâmes. Comment n'y

1700. aurions-nous pas été bien reçûs. Nous avions de l'Eau-de-Vie, & en donnions à nos comperes si liberalement que dès le second jour de nôtre arrivée, je vis bien qu'il en faudroit envoyer chercher. J'y envoyai deux de nos Negres avec un Caraïbe. Ils firent le voyage en quinze heures, & m'apporterent trente pots d'Eau-de-Vie de Cannes que le maître de la Barque me prêta, & que je lui rendis à la Guadeloupe. J'achetai un hamac de mariage, & quantité de bagatelles, le tout payable en toile, que les Vendeurs devoient venir chercher à la Barque. Cela les obligea à nous venir reconduire, mais je ne voulus pas revenir par le même chemin, non que j'esperasse en trouver un meilleur, moins pour parcourir davantage le païs & le reconnoître. Ce que j'en puis dire en general, c'est que la terre y est très-bonne, & à peu près de même nature à la Cabesterre & à la Basseterre, qu'elle est aux Cabesterres & Basseterres de la Martinique, & de la Guadeloupe. Le manioc y vient très-bien. Le manioc d'osier est celui qu'ils cultivent davantage, peut être, parce qu'il vient plus vîte, ou parce qu'ils le trouvent meilleur. Je mangeai sans peine de leur cassane, & je la preferois

Bonté de la terre & des fruits.

à nôtre biſcuit, lorſqu'elle étoit chaude. La viande & le poiſſon boucannez nous parurent de meilleur goût, & de plus facile digeſtion, que quand ils ſont accommodez à la Françoiſe. Un Chirurgien de nôtre Compagnie qui étoit l'Eſculape & preſque le Gouverneur de l'Iſle de Saint Martin nous le prouva par une demonſtration, à laquelle il n'y avoit point de replique, c'eſt-à-dire, en mangeant beaucoup & très-ſouvent, ſans être incommodé, & ſans ſe raſſaſier. Je vis dans quelques cantons des bananes & des figues plus belles que dans nos Iſles, ils les laiſſent meurir ſur le pied, à moins que ce ne ſoit pour manger avec de la viande : car pour lors ils les cueillent un peu avant leur maturité. Ils ont des patates & des ignames en abondance, beaucoup de mil, & de cotton. Ils laiſſent leurs volailles en liberté autour de leurs Carbets; elles pondent & couvent quand il leur plaît, & amenent leurs pouſſins à la maiſon pour chercher à vivre : il eſt certain que leur chair eſt excellente, cela viendroit-il de la liberté dont elles joüiſſent ? Ils nouriſſent quelques cochons, & on en trouve beaucoup de marons de deux eſpeces, c'eſt-à-dire, de ceux qui viennent de race Eſpagnolle, & de ceux

1700.

Volailles des Caraïbes en liberté.

1700 qui se sont échapez des parcs, & dont les premiers avoient été apportez de France, il est aisé de distinguer les uns des autres, comme je l'ai déja dit, ce me semble dans un autre endroit.

Nous retournâmes au Carbet de Madame Ouvernard le huitiéme jour après nôtre départ, bien fatiguez, à la verité, mais bien contens de nôtre voyage. Je n'ai pas fait entierement le tour de la Dominique, mais autant que j'en puis juger par l'étenduë de la Basseterre & de la Cabesterre que j'ai parcouruës, elle peut avoir trente à trente-cinq lieuës de circuit. Elle est arrosée de quantité de rivieres, particulierement la Cabesterre. Les eaux sont excellentes, le poisson d'eau douce y est en grand nombre & très-bon. Il y a une Souphriere comme à la Guadeloupe, mais je n'y ai point été, parce que je ne pus jamais engager personne, ni a m'y conduire, ni a m'y accompagner. Elle n'est pas si haute à beaucoup près que celle de la Guadeloupe. La terre de presque toute l'Isle est haute, & fort hâchée. Je ne croi pas qu'en toute la Cabesterre il y ait trois lieuës de plat païs, en mettant bout aout tout ce qu'on y en trouve. Mais les fonds sont beaux, & les pentes ou revers propres à tout ce

Grandeur de la Dominique.

qu'on y voudroit planter. 1699.

J'avois entendu parler d'une mine d'or, qu'on prétend être auprès de la Souphriere. Je m'en informai avec tout le soin possible, tant des Caraïbes, que de ce François refugié, & des autres qui travailloient à faire des bois de charpente & des canots, s'en en pouvoir rien apprendre : soit que les Caraïbes ne me jugeassent pas assez de leurs amis pour me confier un tel secret ; soit qu'une pareille recherche m'eût rendu suspect à ces Sauvages, qui sçavent très-bien, qu'il n'est pas de leur interêt d'enseigner ce tresor aux Européens tels qu'ils puissent être, parce qu'ils voudroient aussi-tôt s'en rendre maîtres, & les chasser de leur païs. La chose n'est pas fort difficile : car à la reserve de deux ou trois Carbets qui sont vers la pointe sous la Souphriere, j'ai vû tout ce qu'il y a de gens dans cette Isle, & je ne croi pas que le nombre excede beaucoup celui de deux mille ames, dont les deux tiers sont femmes & enfans. Quoiqu'il en soit, j'ai vû un morceau de cet or entre les mains du Pere Cabasson Superieur de nôtre Mission de la Martinique, qu'il disoit venir d'un certain M. Dubois qu'on prétendoit être Gentilhomme, quoique sa ma-

Mine d'or de la Dominique.

Petit nombre des Caraïbes.

1700. niere de vie obscure ne le fît pas trop croire. Son Habitation qui étoit à la Martinique au Morne Saint Martin entre la pointe du Prescheur & le Poriche, lui donnoit la commodité de faire d'assez frequens voyages à la Dominique, où il avoit beaucoup de liaison avec les Caraïbes, de qui selon les apparences il avoit eu cet or, & peut-être le secret du lieu d'où ils l'avoient tiré. Cet or n'étoit point encore purifié. Un autre plus habile que le sieur Dubois se serviroit plus avantageusement qu'il ne fait de cette découverte ; peut-être a-t-il des raisons pour en user comme il fait, le tems en pourra découvrir davantage.

La Basseterre de la Dominique est encore plus hachée que la Cabesterre. Il n'y a que deux ou trois endroits de plat païs qui soient un peu raisonnables. Le plus considerable s'appelle la grande Savanne, qui fait environ le milieu de la Basseterre, c'est-à-dire, de l'espace qui est contenu entre la pointe qui regarde le Prescheur & celle qui est vis à vis des Saintes.

Petite Isle d'Anes, ou des Oiseaux.

Il y a à l'Est & Oüest de la grande Savanne à cinquante lieuës sous le vent une Isle qu'on appelle la petite Isle d'Anes ou des Oiseaux pour la distinguer d'une

autre plus grande de même nom, qui eſt au vent de Coroſſol, ou périt l'Armée navale du Comte d'Eſtrées en 1678. Je fais cette remarque, qui eſt un peu hors d'œuvre à la verité, parce que bien des gens croyent que c'eſt une Iſle imaginaire. Cependant j'ai vû beaucoup de nos Corſaires qui ont été deſſus : & moi-même je l'ai vûë y ayant été dans un autre voyage. Ce que j'en puis dire, eſt que cette Iſle eſt fort baſſe, & preſque toute de ſable avec quelques buiſſons, & peu d'autres arbres. On la peut nommer à bon droit l'Iſle des Oiſeaux : car il y en a une quantité ſi prodigieuſe, qu'on les peut tuer à coups de bâton. Cela pourtant doit s'entendre des oiſeaux de mer. On y trouve auſſi quantité de tortuës, ſur tout dans le tems qu'elles pondent. Cependant comme cette Iſle manque abſolument d'eau douce, elle n'eſt frequentée de perſonne, que de ceux que le hazard y conduit. 1700.

L'Encrage eſt bon par toute la Côte de la Dominique, mais il n'y a aucun Port, ni Cul-de-Sac pour ſe retirer, & on ne trouve par tout que des rades foraines. Il y a à la verité quelques pointes derriere leſquelles on peut ſe mettre

1700. à couvert de certains vents, c'eſt-là tout l'avantage que l'on en peut tirer.

Quoique cela ſoit peu de choſe, les Anglois n'ont pas laiſſé de faire bien des tentatives pour s'y établir, fondez ſur certaines prétentions auſquelles les François ſe ſont toûjours oppoſez, non-ſeulement parce qu'elles n'ont aucun fondement tant ſoit peu raiſonnable, mais encore parce que ſi cette Iſle étoit entre leurs mains, ils s'en ſerviroient pour couper la communication entre la Martinique & la Guadeloupe dans un tems de guerre, & les reduiroient bientôt aux dernieres extrêmitez.

Etabliſſement des Anglois à la Dominique ruiné par les François.

Ils ſe ſervirent de la Paix de Riſvvick, & d'un accommodement particulier qu'ils firent avec les Sauvages de la Dominique, pour y venir faire du bois de charpente. Ils firent enſuite un ajoupa au bord de la mer pour mettre ce bois à couvert, en attendant les Barques qui le devoient tranſporter. Cet ajoupa ſe changea en une maiſon, autour de laquelle ils firent une paliſſade, où ils mirent quelques petites pieces de Canon ſous prétexte de ſaluer les ſantez de leurs comperes les Caraïbes, quand ils les faiſoient boire.

Dès

Dès que le Gouverneur general de nos Isles en eût avis, il envoya un Officier pour s'en plaindre au General des Anglois, & dans le même-tems il envoya deux Bâtimens à la Dominique, qui obligerent les Anglois à rembarquer leurs Canons, & leur bagage, après quoi on mit le feu à la maison & aux palissades. Je fus voir l'endroit où avoit été cette maison. J'en trouvai la situation fort commode, & fort avantageuse, & telle qu'on la pouvoit souhaiter pour y faire un Fort dont il n'auroit pas été facile de les dénicher, si on leur avoit donné le loisir de s'y fortifier d'avantage. On trouvera peut-être cette maniere d'agir un peu brusque, mais outre qu'elle est plus expeditive, elle est encore plus proportionnée au génie de ceux avec qui on avoit à faire. 1700.

CHAPITRE XV.

Diverses Coûtumes des Sauvages. Préjugez sur leur origine. Leurs differens langages, & leur maniere de se battre.

LE séjour que je fis dans le Carbet de Madame Ouvernard, & de quelques

1700. autres Caraïbes m'a donné lieu de voir de près, & d'examiner à loisir leurs mœurs & leurs manieres d'agir. J'en vais faire part à ceux qui liront ces Memoires, sans m'assujettir à garder d'ordre, mais comme je les trouve écrites dans mon Journal.

Le tems de leur lever, & leur propreté.

Ils se levent tous de grand matin, c'est-à-dire, un peu avant le lever du Soleil, & sortent aussi-tôt du Carbet pour leurs necessitez : ils ne les font jamais auprès de leurs maisons, mais dans quelque lieu un peu éloigné, où ils font un trou qu'ils recouvrent ensuite avec de la terre. Ils vont aussi-tôt se baigner à la mer, quand il n'y a point de riviere à leur commodité, car lorsqu'il s'en trouve, ils ne vont point à la mer. Lorsqu'ils sont de retour, ils s'assoyent au milieu du Carbet sur une petite selle de bois tout d'une piece, faite à peu près come me un pierre à chocolat. Ils attendent là que l'air & le vent les sechent ; après quoi une de leurs femmes, ou quelqu'autre, vient avec un petit coüi rempli de rocou détrempé dans l'huile de carapat ou palma Christi, afin de les rocoüer. Elle commence par peigner, ou au moins par démêler leurs cheveux, & après les avoir

frottez d'un peu d'huile de carapat, elle les lie avec un cordon de cotton, & en fait une touffe au deſſus de la tête; puis tenant le coüi avec la peinture de la main gauche, & un pinceau, comme un petit balet de plumes, de la droite, elle le barboüille par tout le corps en commençant par le viſage. Quand tout le haut du corps eſt peint, le Caraïbe ſe leve afin qu'on lui peigne les cuiſſes & les jambes; & lorſque cela eſt achevé, il ſe remet ſur ſon ſiege, & ſe barboüille lui-même les parties auſquelles la pudeur n'a pas permis à ſa femme de toucher. 1700.

Maniere de ſe rocoüer.

Selon ſa fantaiſie il ſe fait lier les cheveux derriere la tête, ou les laiſſe pendre, & ſelon le temps & l'occaſion, il ſe fait faire quelques mouſtaches, ou autres marques noires au viſage & ſur le corps, avec du jus de genipa.

Lorſqu'en ſe peignant ou ſe gratant ils trouvent des poux, ils les croquent ſous leurs dents pour leur rendre la pareille, & ſe venger de leurs morſures. Il n'y a que les Caraïbes & les Negres qui ayent droit d'avoir des poux dans les Iſles: ces animaux meurent pour tous les autres, dès qu'on a paſſé le tropique. J'ai ſouvent entendu raiſonner

Ils mangent leurs poux.

1700. là-deſſus ; mais comme je n'ai rien entendu qui m'ait contenté, je ne le rapporterai pas.

Leur déjeûner. Pendant qu'une partie des femmes eſt occupée à rocoüer les hommes, l'autre partie fait la caſſave pour le déjeûner, car ils la mangent toute chaude. S'ils ont eſté la nuit à la pêche, ou aux crabes, ou qu'il y ait quelque choſe du jour precedent, on ſe dépêche de faire cuire ce qu'il y a, & on l'apporte dès que le Maître du Carbet l'ordonne. Ils mangent tous dès qu'ils ſont rocoüez, ſans ſe rien dire les uns aux autres, ſans faire aucun acte de civilité ou de Religion : les jeunes garçons comme les perſonnes qui ſont âgées, ſont ſans diſtinction. Après qu'ils ont mangé, les femmes apportent à boïre ; & puis les uns ſe remettent dans leur Hamac, les autres ſe mettent autour du feu accroupis ſur leurs talons, comme des ſinges, les joües appuyées ſur les paulmes de leurs mains, & demeurent les heures entieres en cette poſture & en ſilence, comme s'ils eſtoient dans une profonde meditation, ou bien ils ſiflent avec la bouche, ou une eſpece de flûte ou de chalumeau, & toûjours ſur le même ton : rien à mon avis

Leurs occupations.

de plus desagreable & de plus ennnuïant que cette Musique. Il s'en trouve d'autres qui se mettent à travailler à quelques paniers, ou à faire des fleches, & des arcs, des boutous, ou autre chose de cette nature, chacun selon son genie particulier, & sans que personne se donne la liberté de commander rien à un autre. C'est ainsi qu'ils travaillent, toûjours pour le besoin present, & toûjours d'une maniere negligente & indifferente, sans s'attacher le moins du monde à ce qu'ils font, & & le quittant aussi-tôt qu'ils commencent à s'en fatiguer. 1700.

Leurs conversations.

Leur conversation, quand ils en ont, est fort modeste & fort paisible : il n'y en a qu'un qui parle : tous les autres l'écoutent avec une grande attention, du moins en apparence, sans l'interrompre, le contredire, ni lui répondre que par une espece de bourdonnement qu'ils font sans ouvrir la bouche, qui est la marque d'approbation qu'ils donnent au discours qu'on fait devant eux. Quand celui-là a achevé, si un autre prend la parole, soit qu'il parle en conformité de ce que le premier a dit, soit qu'il dise tout le contraire, il est assûré d'estre regalé du même bour-

1700. donnement d'approbation. Je croi bien qu'ils n'en uſent ainſi que dans les choſes indifferentes, & qu'ils en uſent d'une autre maniere dans ce qui les touche de plus près, car ils ſçavent parfaitement bien leurs intereſts, & vont à leurs fins par des voïes qui ne ſont point du tout ſauvages. Jamais je ne les ai vû diſputer, ni ſe quereller : j'admirois cette retenuë. Mais ce qui eſt bien plus admirable, c'eſt que ſans diſcours & ſans querelles ils ſe tuent & ſe maſſacrent fort ſouvent. C'eſt principalement dans les Aſſemblées qu'ils appellent *Vins*, que cela arrive.

Leurs Vins ou Feſtins.

Ces Aſſemblées n'ont aucun temps reglé pour ſe tenir : cela dépend du caprice de celui qui en veut faire la dépenſe. Perſonne n'eſt obligé de s'y trouver, quoiqu'on y ſoit invité, que ceux qui ont envie de boire & de s'enivrer, ou de faire quelque mauvaiſe action. Elles ſe font quelquefois pour reſoudre un voïage de traite, c'eſt-à-dire, de negoce, ou de viſite, ou de guerre. Celui qui la fait a ſoin quelques jours auparavant de faire avertir tous ſes voiſins, quelquefois toute la Nation, de s'y trouver. Y vient qui veut : tout le monde y eſt bien venu, & s'en re-

tourne quand il lui plaît. Cependant celui qui a invité fait proviſion de quantité d'oüicou, de patates, ignames, bananes, figues & de caſſave. Lui & les gens de ſon Carbet, & même ſes voiſins, s'ils le jugent à propos, vont à la pêche & à la chaſſe, & boucannent tout ce qu'ils prennent. Il eſt rare qu'ils mangent rien qui ſoit boüilli, excepté les crabes. Ils mangent peu de viande, quoiqu'ils en puſſent manger tant qu'il leur plairoit, car ils élevent aſſez de volailles & de cochons : ils ne manqueut ni de cochons marons, ni d'agoutis & autres animaux, & ils ont abondance de ramiers, de perroquets, de grives, & autres oiſeaux qu'ils tuent avec leurs fleches auſſi habilement que nous avec nos fuſils, & ſans tant de bruit. Mais ils gardent leurs volailles, leurs cochons, & leurs autres animaux qu'ils prennent à la chaſſe, pour les porter aux Iſles Françoiſes, & les troquer pour avoir les choſes dont ils ont beſoin ; de ſorte qu'on peut dire que les crabes & le poiſſon ſont leur nourriture la plus ordinaire, excepté dans le temps de leurs Vins, où ils n'épargnent rien pour regaler ceux qu'ils ont invitez.

1700.

Ils mangent peu de viandes.

1700. Comme je ne me suis point trouvé dans ces sortes d'Assemblées, je ne puis en parler que sur le rapport d'autrui. Ceux dont j'en ai appris plus de circonstances, sont premierement un Caraïbe qui s'estoit retiré à la Martinique, après en avoir tué un autre à la Dominique; & ce François refugié à la Dominique pour un semblable sujet, qui me servit d'interprete tout le temps que je demerai à la Dominique.

Après que toute la compagnie est assemblée, & qu'on a bien mangé & bû du oüicou à outrance, & du taffia, quand ils en peuvent avoir, le Maître du Carbet fait la proposition pour laquelle il les a invitez. Telle qu'elle puisse estre, elle ne manque jamais d'estre bien reçûë & approuvée à la maniere ordinaire. Si c'est une partie de guerre qu'on propose, quelque viëille femme ne manque pas de se produire & de haranguer les conviez pour les exciter à la vengeance. Elle leur fait un long détail des torts & des injures qu'ils ont reçûs de leurs ennemis, elle y joint le denombrement de leurs parens & amis qui ont esté tuez; & quand elle voit que toute la compagnie déja fort échauffée par la boisson, com-

mence à donner des signes de fureur, & qu'ils ne respirent plus que le sang & la mort de leurs ennemis, elle jette au milieu de l'Assemblée quelques membres boucannez de ceux qu'ils ont tuez à la guerre, sur lesquels ils fondent aussi-tôt comme des furieux, les égratignent, les coupent en pieces, les mordent & les mâchent avec toute la rage dont sont capables des gens lâches, vindicatifs & ivres. Ils approuvent le projet avec de grands cris, & tous promettent de se rendre au jour nommé, pour partir ensemble, & aller exterminer tous leurs ennemis. 1700.

Delicatesse des Caraïbes sur leur liberté.

Les autres projets se resolvent d'une maniere plus tranquille : mais quant à l'execution, elle dépend absolument du caprice, ou de l'humeur où ils se trouvent dans le moment qu'il faut mettre la main à l'œuvre ; car ils sont entierement libres & indépendans, & personne n'a droit de commander aux autres : leur delicatesse sur ce point-là est inconcevable.

Les Caraïbes ne sont point antropophages.

C'est une erreur de croire que les Sauvages de nos Isles soient antropophages, & qu'ils aillent à la guerre exprès pour faire des prisonniers, afin de s'en rassasier, ou que les ayant pris,

1700. sans avoir cette intention, ils se servent de l'occasion qu'ils ont en les tenant entre leurs mains, pour les devorer. J'ai des preuve du contraire plus claires que le jour.

Indiens braves. Il ost vrai que j'ai entendu dire à plusieurs de nos Flibustiers que vers l'Isthme de Darien, Bocca del Toro, l'Isle d'or, & quelques autres endroits de la côte, il y a des nations errantes, que les Espagnols appellent *Indiens bravos*, qui n'ont jamais voulu avoir commerce avec personne, qui mangent sans misericorde tous ceux qui tombent entre leurs mains. Cela peut être vrai & peut être aussi faux; car s'ils n'ont point de commerce avec personne, comment le peut-on sçavoir? Et quand cela seroit vrai, qu'est-ce que cela prouveroit par rapport à nos Caraïbes des Isles si éloignez de ceux-là, & par la distance des lieux, & par leur maniere de vivre. Pourquoi se ressembleroient-ils plûtôt en ce point que dans les autres?

Avanture du Marquis de Maintenon d'Angennes. Je sçai que le Marquis de Maintenon d'Angennes, qui commandoit la Fregate du Roi la Sorciere en 16 perdit sa Chaloupe avec dix-huit ou vingt hommes qui estoient dedans, qui furent enlevez par ces Indiens, en vou-

lant prendre de l'eau dans une riviere ; 1700.
& on peut conjecturer qu'enlevant, comme ils firent, les hommes morts & les vivans, c'eſtoit pour ſe raſſaſier de leur chair, comme certains Negres de la côte d'Afrique qui en tiennent boucherie ouverte, du moins à ce que diſent quelques Hiſtoriens.

Je ſçai encore, & il eſt très-vrai que dans les commencemens que les François & les Anglois s'établirent aux Iſles il y eut pluſieurs perſonnes des deux Nations qui furent tuées, boucannées & mangées par les Caraïbes ; mais c'eſtoit une action toute extraordinaire chez ces Peuples : c'eſtoit la rage qui leur faiſoit commettre cet excès, parce qu'ils ne pouvoient ſe venger pleinement de l'injuſtice que les Europeens leur faiſoient de les chaſſer de leurs terres, qu'en les faiſant perir, quand ils les prenoient, avec des cruautez qui ne leur ſont pas ordinaires ni naturelles ; car ſi cela eſtoit dans ce tems-là, il le ſeroit encore aujourd'hui ; & c'eſt pourtant ce qu'on ne voit pas qu'ils pratiquent, ni ſur les Anglois avec leſquels ils ſont preſque toûjours en guerre, ni même avec leurs plus grands ennemis les Alloüagues qui ſont des

1700. Indiens de Terre ferme du côté de la riviere d'Orenoque, avec lesquels ils sont continuellementen guerre.

Comment les Caraibes traitent leurs prisonniers.

Il est vrai que quand ils tuent quelqu'un, ils font boucanner ses membres, & rempliſſent des calebasſes de sa graisse, qu'ils emportent chez eux ; mais c'est comme un trophée & une marque de leur victoire & de leur valeur, à peu près de même que les Sauvages de Canada emportent les chevelures de leurs ennemis quand ils les ont tuez, & de leurs prisonniers, après qu'ils les ont fait mourir avec des cruautez inoüies. Nos Sauvages sont plus humains : quand ils prennent des femmes, de quelque couleur ou Nation qu'elles puiſſent estre, bien loin de leur faire du mal, il est certain qu'il les ttaitent avec douceur, & que si elles veulent, ils les épouſent & les regardent comme si elles estoient de leur nation. Quand ce sont des enfans, ils les élevent parmi eux sans songer à les tuer, & le pis qui leur peut arriver, c'est d'estre vendus aux Europeens. A l'égard des hommes faits qu'ils ont trouvez & pris les armes à la main, il est certain qu'ils les tuent dans la chaleur du combat, sans s'embaraſſer de les faire priſon-

niers, comme font les Iroquois, pour les sacrifier ensuite à l'oisir à leur rage & à leur cruauté. Je le repete donc encore une fois, s'ils boucannent quelques membres de ceux qu'ils ont tuez, ce n'est que pour conserver plus longtemps la memoire de leurs combats & de leurs victoires, & s'animer à la vengeance, & à la destruction de leurs ennemis, & jamais pour s'en rassasier. 1700.

Maniere dont ils se défont de leurs ennemis.

Il est rare qu'il se passe aucun de ces Vins, sans qu'il s'y commette quelque homicide : cela se fait sans beaucoup de ceremonie. Il suffit qu'un des conviez, échauffé par la boisson se souvienne qu'un des assistans a tué un de ses parens, ou qu'il lui a donné quelque sujet de chagrin, pour le porter à la vengeance ; il n'en faut pas davantage. Il se leve sans façon, il s'approche par derriere de son ennemi, lui fend la tête d'un coup de bouton, ou le poignarde à coup de couteau, sans que pas un de ceux qui sont presens se mette en devoir de l'empêcher, ou de l'arrêter après qu'il a fait le coup.

Si par hazard celui qui vient d'estre assassiné a des enfans, des freres, ou des neveux dans l'Assemblée, ils se jettent quelquefois sur l'assassin, & le

1700. tuent ; mais il eſt rare que cela arrive ; car celui qui veut faire un coup de cette nature, obſerve ſoigneuſement qu'il n'y ait perſonne en état de lui rendre la pareille. Il attend qu'ils ſoient ivres, endormis, ou abſens. Si ceux qui ont intereſt au défunt ſont preſens, & qu'ils craignent que l'aſſaſſin ne ſoit ſoûtenu, & qu'il y ait trop de riſque pour eux, de ſe venger ſur le champ, ils diſſimulent leur reſſentiment, & remettent à une autre occaſion à rendre la pareille au meurtrier, à moins qu'il ne change de Païs : heureux encore, s'il en eſt quitte pour cela ; car on ne ſçait parmi eux ce que c'eſt que pardon, ou accommodement ; & ſouvent quand ils ne peuvent ſe venger ſur la perſonne, ils le font ſur quelqu'un qui lui appartient. Voilà ce qui rend leurs querelles & leurs diviſions éternelles, & qui fait que leur Païs n'eſt pas peuplé la dixiéme partie autant qu'il le devroit eſtre, vû la quantité de femmes qu'ils ont, & la proprieté qu'ils ont de multiplier beaucoup.

Telle eſt la fin ordinaire de leurs Vins ou Feſtins, dont ils ne ſe retirent que quand il n'y a plus rien à manger ou à boire chez celui qui les a invitez.

Après cela chacun s'en retourne chez soi. Lorsque le Vin est fait pour un voïage de guerre, ceux qui y ont consenti, & qui ont paru les plus ardens à l'entreprendre, ne s'en souviennent plus, & ne pensent nullement à se rendre au jour qu'on a pris pour s'embarquer, à moins que le caprice ne le leur fasse faire dans le moment ; car qu'ils le fassent, ou ne le fassent pas, il n'y a personne qui y puisse trouver à redire. Ils sont tous égaux ; & quoiqu'on soit Capitaine, on n'en est pas plus respecté, ni mieux obéi. 1700.

Empire des hommes sur les femmes.

Il n'y a que les femmes qui soient obligées à l'obéïssance, & dont les hommes soient absolument les maîtres. Ils portent cette superiorité jusqu'à l'excès, & les tuent pour des sujets très-legers. Un soupçon d'infidelité bien ou mal fondé suffit sans autre formalité pour les mettre en droit de leur casser la tête. Cela est un peu sauvage à la verité ; mais c'est un frein bien propre pour retenir les femmes dans leur devoir. Ce sont pour l'ordinaire les vieilles qui sont cause de tous les desordres qui arrivent dans les ménages : pour peu qu'elles ayent de chagrin contre une jeune femme, elles trouvent bien-

1700. tôt moyen de la décrier dans l'esprit de son mari, & de lui faire naître une infinité de soupçons ; & quand elles n'ont rien de plus positif à dire contre les jeunes, elles les accusent d'estre Sorcieres, & d'avoir fait mourir quelqu'un : il n'en faut pas davantage, tout autre examen est superflu, l'accusée passe pour convaincuë, on lui casse la tête, & on n'en parle plus.

Titres honorables des vieilles gens.

Les vieilles femmes s'appellent *Bibi*, c'est-à-dire, grande mere, ou la mere de tout le monde par excellence : tout de même les vieux hommes se nomment *Baba*, c'est-à-dire, le pere par excellence. La vieillesse est le seul endroit qui les rend, ou qui les peut rendre un peu respectables.

Ils n'obéissent à personne & sont tous égaux.

Lorsqu'ils commencent à sentir les approches de la faim, les uns vont à la chasse, & les autres à la pêche, chacun selon son genie. Il est presque inoüi qu'un pere dise à son fils, dès qu'il a seize à dix-huit ans, d'aller à la chasse ou à la pêche, ou que le Maître d'un Carbet s'avise de dire à ceux qui demeurent avec lui, d'y aller, ou de l'y accompagner, il pourroit s'attendre à un refus bien sec. S'il a envie d'aller à la pêche ou à la chasse, ou que la ne-

ceſſité l'y contraigne, il dit ſimplement comme ſaint Pierre : je vais pêcher ; & ceux qui ont envie d'y aller, lui répondent auſſi laconiquement que les Apôtres : nous y allons avec vous ; & le ſuivent. 1700.

Il n'y a point de Peuple au monde qui ſoit plus jaloux de ſa liberté, & qui reſſente plus vivement & plus impatiemment les moindres attaques qu'on y voudroit donner. Auſſi ſe moquent-ils de nous autres, quand ils voyent que nous portons reſpect, & que nous obéïſſons à nos Superieurs. Ils diſent qu'il faut que nous ſoyons les eſclaves de ceux à qui nous obéïſſons, puiſqu'ils ſe donnent la liberté de nous commander, & que nous ſommes aſſez lâches pour executer leurs ordres.

Obéïſſance des femmes.

Il n'y a que les femmes à qui on commande dans ce païs-là ; & quoique ce ſoit d'une maniere douce & honnête, & qu'elles ſoient accoûtumées d'obéïr dès leur plus tendre jeuneſſe, on ne laiſſe pas de remarquer qu'elles ſentent tout le poids de ce joug. Cependant elles obéïſſent ſans replique, ou plûtôt elles ſçavent ſi bien leur devoir, & le font avec tant d'exactitude, de ſilence, de douceur, & de reſpect, qu'il eſt rare

1700. que leurs maris ſoient obligez de les en faire ſouvenir. Grand exemple pour les femmes Chrétiennes, qu'on leur prêche inutilement depuis la mort de Sara femme d'Abraham, & qu'on leur prêchera ſelon les apparences juſqu'à la fin du monde avec auſſi peu de fruit qu'on prêche l'Evangile aux Caraïbes.

Je dois rendre cette juſtice à ces pauvres femmes Sauvages, que pendant tout le temps que j'ai eſté à la Dominique dans differens Carbets, je ne les ai jamais vûës oiſives un ſeul moment. Elles travailloient ſans ceſſe, & cela avec tant de paix & de douceur, que quoiqu'elles ne ſoient pas plus muettes que les autres creatures de leur eſpece, que l'on voit dans les autres parties du monde, on n'entendoit pas une ſeule parole de colere entr'elles, bien que très-ſouvent elles euſſent des contretemps fâcheux, & des travaux très-rudes & très-difficiles à ſupporter : car il faut compter que ce ſont elles qui font tout ce qu'il y a à faire dedans & dehors le Carbet. Les hommes ne font autre choſe qu'abbattre les arbres, quand il y a un défrîché à faire, ce qui arrive rarement. Ils s'occupent encore à la chaſſe & à la peſche, & aux autres pe-

Occupation des femmes.

tits ouvrages dont j'ai parlé ci-devant, & voilà tout. S'ils reviennent de la chaſſe, ils jettent ce qu'ils ont pris à l'entrée du Carbet ſans s'en embaraſſer davantage ; c'eſt aux femmes à le ramaſſer, & à l'accommoder. S'ils ont été à la peſche, ils laiſſent le poiſſon dans le canot, & viennent ſe coucher ſans dire une ſeule parole. Les femmes doivent courir au canot, en apporter le poiſſon & le faire cuire : car elles doivent ſuppoſer que le Peſcheur a faim. On peut dire en un mot, qu'elles ſont de veritables ſervantes qui ſont demeurées dans l'état pour lequel elles ont été créées, ſans s'en être écartées juſqu'à preſent : graces à la ſuperiorité que leurs maris ont toûjours conſervée ſur elles. 1700.

Les Caraïbes ont trois ſortes de langages. Le premier, le plus ordinaire, & celui que tout le monde parle, eſt comme affecté aux hommes.

Les Caraïbes ont trois ſortes de langages.

Le ſecond eſt tellement propre aux femmes, que bien que les hommes l'entendent, ils ſe croiroient déshonorez s'ils l'avoient parlé, & s'ils avoient répondu à leurs femmes en cas qu'elles euſſent la témerité de leur parler en ce langage. Elles ſçavent la langue de leurs maris, & doivent s'en ſervir quand elles leur

1700. parlent ; mais elles ne s'en servent jamais quand elles parlent entr'elles, & n'employent d'autre idiome que le leur particulier, qui est totalement different de celui des hommes.

Il y a un troisiéme langage qui n'est connu que des hommes qui ont été à la guerre, & particulierement des vieillards. C'est plûtôt un jargon qu'ils ont inventé qu'une langue. Ils s'en servent quand ils font quelque Assemblée de consequence, dont ils veulent tenir les resolutions secrettes. Les femmes & les jeunes gens n'y entendent rien.

Conjecture sur l'origine de nos Caraibes.

De ces deux premiers langages on tire une consequence assez juste, que les Sauvages que Christophle Colomb trouva dans les petites Isles de l'Est, qu'on a appellé Antisles, parce qu'elles sont au vent des grandes Isles, & qu'en venant d'Europe on les trouve les premieres, n'étoient point les naturels du païs. Car il y a une difference infinie entre ceux des petites Isles, & ceux de la Terre ferme la plus proche, avec lesquels ils sont toûjours en guerre, & avec ceux que les Espagnols ont trouvez aux grandes Isles, soit pour la langue, soit pour les mœurs & les coûtumes.

Les Auteurs qui ont parlé de leur

origine, croyent qu'ils viennent de la Floride, & que c'eſt ou le hazard qui les a portez aux petites Iſles, ou que ſe trouvant trop preſſez dans leur païs, ou trop vivement pourſuivis par leurs ennemis, ils ont été obligez de quitter leur païs natal, & d'aller chercher de nouvelles terres pour s'établir. Cette penſée eſt fondée ſur ce que certains Indiens de la Floride parlent à peu de choſe près le même langage que nos Caraïbes, & ont les mêmes coûtumes, ce qu'on ne trouve point dans aucuns des Indiens des grandes Iſles, & de quelques endroits de la Terre ferme, dont le langage n'approche en aucune façon de celui de nos Caraïbes, quoiqu'il approche beaucoup de celui que parlent les femmes. 1700.

On peut croire qu'ils ſont originaires de la Floride.

La maniere de vivre de nos Caraïbes eſt encore une preuve, qu'ils ſont étrangers dans les Iſles, puiſqu'elle eſt toute oppoſée, & tout-à-fait differente de celle des anciens Indiens qui les habitoient. Car ces derniers auſſi-bien que ceux des grandes Iſles étoient des gens ſimples, doux, ſerviables, affectionnez aux étrangers, qui ſeroient toûjours demeurez dans cet état, ſi les cruautez inoüies, & l'avarice inſatiable des Eſpagnols ne les avoient enfin obligez de

1700. se soûlever contr'eux, pour se délivrer du joug insuportable de leur tirannie. Au lieu que nos Caraïbes ont toûjours été des gens belliqueux, à leur maniere, des gens fiers & indomptables, qui préferent la mort à la servitude, que les Européens depuis ceux qui les ont découverts, jusqu'à ceux qui y sont à present, n'ont pû humaniser assez pour pouvoir demeurer ensemble dans un même endroit ; & qu'ils ont été obligez de détruire, ou de chasser, & de les renfogner comme ils sont à present dans les deux Isles qu'ils occupent, qui sont la Dominique & Saint Vincent, pour pouvoir vivre avec quelque sorte de sûreté dans les autres Isles. Leur naturel, quoique fort adouci par la douceur du climat, approche encore trop de celui des Sauvages de la Floride, & même du Canada, pour ne pas convenir qu'ils viennent de la Floride & des environs, & qu'étant passez dans les petites Isles, il ne leur fut pas difficile, à eux qui étoient des guerriers, de se défaire des anciens Habitans, qui n'étoient point accoûtumez à la guerre, & qui les reçûrent sans se défier d'eux. Il y a apparence qu'ils tuerent tous les mâles, & qu'ils reserverent les femmes, pour le besoin de la

conſervation de leur eſpece. Quoiqu'ils ne ſoient pas dans ce beſoin aujourd'hui, ils ne laiſſent pas encore de conſerver toutes les femmes qu'ils prennent à la guerre, & après qu'ils les ont conduites chez eux, ils les regardent comme les naturelles du païs, & les épouſent. 1700.

Le nom qu'ils ſe donnent entr'eux; & qu'ils donnent aux Européens, doit encore fortifier ma penſée. Ils ſe nomment en general, & les Européens qu'ils veulent honorer, Banaré, qui veut dire homme de mer, ou homme qui eſt venu par mer. Ce que ſignifie le nom de Banaré.

C'eſt une difficulté fort aiſée à reſoudre comment ils ont pu venir de la Floride, où du fond du Golphe de Mexique juſqu'aux Iſles du Vent. Il n'y a pour cela qu'à ſe ſouvenir que Chriſtophle Colomb les trouva qui alloient d'une Iſle à une autre avec leurs canots, qui leurs ſuffiſoient pour faire des trajets aſſez conſiderables, comme des Iſles Lucayes à celle de Saint Domingue, Port-Ric & Couve. D'où il eſt aiſé de conclure qu'en cotoyant la Côte depuis le fond du Golphe du Mexique juſqu'à la pointe de la Floride, ils ont pû paſſer le Détroit de Bahama, & cottoyant les grandes Iſles de Couve, Saint Domin-

1700. gue & Port-Ric, arriver aux petites Isles, où ils ont trouvé plus de facilité de s'établir que dans les grandes qui étoient trop peuplées pour pouvoir en chasser, ou détruire les Habitans, & s'y établir en leur place. C'est ainsi qu'on peut raisonnablement conjecturer qu'ils se sont établis dans les Antisles. On ne doit donc pas s'étonner, si en s'emparant de ces nouvelles Terres, & en détruisant tous les Habitans mâles, ils ont conservé leur langue naturelle & leurs coûtumes, qu'ils ont transmises à leur posterité qui les conservent encore aujourd'hui ; & si les femmes qu'ils y ont trouvées ont conservé aussi leur langue, & leurs manieres simples & douces, qui sont comme le caractere des Indiens d'entre les Tropiques.

Langue des Caraibes.

Au reste leur langue n'est pas si difficile qu'elle paroît être quand on l'entend prononcer. Elle n'est point chargée de conjugaisons, ni de declinaisons ; elle a des adverbes assez significatifs : son unique défaut est d'être sterile. Mais n'en doit-on pas être content puisqu'elle suffit pour ceux qui s'en servent, qui n'ayant ni Etude ni Commerce, n'ont pas besoin de tant de termes.

Celle des femmes m'a paru plus douce

&

& plus facile à apprendre, & à prononcer. 1700.

Pour celle des vieillards, c'eſt-à dire, ce jargon dont ils ſe ſervent dans leurs conſeils, je n'en puis rien dire, je croi que très-peu de gens en ont connoiſſance.

Mon Confrere le Pere Raymond Breton, a fait une Grammaire & un Dictionnaire Caraïbe. Il a auſſi traduit en cette Langue le Catechiſme & les Prieres ordinaires du matin & du ſoir. Ceux qui voudront avoir quelque connoiſſance de cette Langue pourront conſulter ces livres, & ils verront la verité de ce que je dis.

Les enfans des Caraïbes s'exercent à tirer de l'arc dès leur plus tendre jeuneſſe, & ils s'y rendent plus adroits qu'on ne peut ſe l'imaginer. Cet exercice & celui de la peſche ſont les ſeules choſes qu'ils apprennent de leurs parens. Je les faiſois quelquefois tirer à des ſols marquez, que je mettois au bout d'un roſeau planté en terre, ſur lequel je les faiſois tenir avec de la cire noire. Cela faiſoit plaiſir à ces enfans : car ils connoiſſent ces eſpeces, & ſçavent bien qu'avec cette monnoye ils ont de l'Eau-de-Vie, des coûteaux, & tout ce dont ils ont beſoin

Les enfans des Caraïbes ſont habiles à ſe ſervir de l'arc.

1700. quand ils viennent aux Isles Françoises. J'étois surpris que des enfans de huit à dix ans les abbattoient de cinquante pas, & plus, sans presque mirer, & sans manquer jamais. On peut juger par-là de l'adresse de leurs peres, quand il s'agit d'abattre quelque chose, ou de donner dans un but.

Leur maniere de se servir de l'arc.

Ils mettent la fleche sur l'arc en l'élevant en l'air, & ils dirigent leur mire ou rayon visuel le long de la fleche jusqu'au but, & en abbaissant l'arc ils décochent la fleche quand ils jugent qu'ils sont à la hauteur convenable pour que la fleche y donne directement & avec force. Ils sont tellement accoûtumez à cet exercice, qu'ils ne manquent jamais leur coup, quoiqu'ils tirent très-vîte, & pour ainsi dire, sans mirer. Je les ay vû abbattre de petits oiseaux, qui étoient sur des branches d'arbre, si éloignez, qu'à peine je les pouvois distinguer. Je voulois quelquefois tirer au but avec eux, & comme je ne réüssissois pas, ils rioient, & disoient que je n'étois pas bon Caraïbe.

Ils ne veulent point être appellez Sauvages.

Le nom de Caraïbe & de Banaré est chez eux un titre honorable ; mais ils se fâchent fort quand on les traite de Sauvages. Je ne sçai qui a eu l'indiscretion

de leur en enſeigner la ſignification ; mais je ſçai très-bien qu'ils ne regardent pas comme amis ceux qui leurs donnent ce nom. Il faut toûjours les appeller comperes, ſi on veut conſerver de la liaiſon avec eux. 1700.

Ils affectent de prendre le nom des gens de conſideration qu'ils ont vûs, & ſur tout de ceux qui les ont regallez, & qu'on leur a fait connoître comme Gouverneurs du païs, ou Capitaines de Vaiſſeaux de Guerre. Car pour les Marchands ou autres perſonnes ordinaires, quoique riches, ils ne ſe ſoucient pas de prendre leur nom, parce qu'ils les regardent comme les ſerviteurs & les Eſclaves des Gouverneurs & des autres qui ont du Commandement, de ſorte qu'ils ſe croiroient déshonorez s'ils porroient de ſemblables noms. Tous les vieux Caraïbes de la Dominique portent les noms des anciens Gouverneurs, ou Seigneurs des Iſles. On y trouve encore à preſent Monſieur du Parquet, Monſieur Hoüel, Monſieur de Clodoré, Monſieur de Baas, &c. & ceux d'un moyen âge portent les noms des Gouverneurs plus recens. Quand ils ſont ainſi revêtus de quelque grand nom, ils ne manquent jamais de le dire à ceux

Ils prennent les noms des gens de diſtinction.

1700. qui les vont voir, & de boire à la santé de leurs comperes.

On conserve soigneusement la paix avec eux, non pas qu'on les craigne, nos Colonies sont trop fortes, & eux trop foibles pour nous faire du mal du moins considerablement; mais afin que les Habitans puissent vivre en repos, & sans crainte d'être brûlez & égorgez dans leurs maisons par les surprises & les descentes qu'ils font dans les terres de leurs ennemis, pendant les nuits les plus obscures, & les plus mauvais temps. C'est l'unique chose qu'on doit craindre d'eux : car de s'attendre à une guerre ouverte, c'est à quoi il ne faut pas penser. On n'a que faire de craindre ni de siege, ni de bataille rangée; mais force surprises, & force embuscades : c'est leur maniere de faire la guerre. Dès qu'ils sont découverts l'affaire est finie, à moins qu'ils ne se trouvent en très grand nombre contre deux ou trois personnes; encore regarderont-ils plus d'une fois avant de les attaquer, & même ne les attaqueront pas, s'ils les voyent bien armez, & dans un lieu découvert où ils ne puissent pas les approcher, où les environner à la faveur des arbres & des halliers.

Leur maniere de faire la guerre.

Ils ont l'industrie de se couvrir de pe-

tites branches & de feüilles depuis la tête jusqu'aux pieds, & de se faire un masque avec une feüille de balisier qu'ils percent à l'endroit des yeux. En cet état ils se mettent à côté d'un arbre, ou d'une touffe de halliers sur le bord du chemin, & y attendent leurs ennemis au passage, afin de leurs fendre la tête d'un coup de boutou, où leurs tirer une fleche quand ils sont passez, sans qu'on sçache d'où elle vient, ou peut venir, n'y qu'on puisse découvrir à quatre pas qui a fait le coup, parce que dès qu'ils l'ont fait, ils se jettent par terre, & se blotissent comme des liévres dans les halliers. 1700.

Lorsqu'ils attaquent une maison couverte de feüilles de Cannes ou de Palmistes, ils mettent le feu à la couverture en tirant dessus des fleches où ils ont attaché une poignée de coton, qu'ils allument dans le moment qu'ils la décochent. Et comme leurs attaques ne se font guéres que de nuit, ils se tiennent cachez aux environs derriere des arbres, ou des buissons en attendant que le feu oblige ceux qui sont dans la maison, d'en sortir. La lumiere les leur fait alors découvrir, & leur donne la facilité de les percer à coups de fleches, sans que ceux qui sont ainsi blessez puissent se venger

Maniere de mettre le feu aux maisons.

1700. de ceux qui les percent, parce qu'ils ne peuvent les découvrir. Non-ſeulement ils tirent très-juſte, mais ils tirent ſi vîte qu'ils décocheront dix ou douze fleches pendant qu'on chargera un fuſil. C'eſt une erreur de croire qu'ils en tirent deux ou trois à la fois. Ce qui a donné lieu à quelques gens de l'avancer, c'eſt qu'ils les ont vû en tenir trois entre leurs doigts ſur la corde de l'arc. Ils ne font cela que pour être prêts à tirer plus vîte ſans être obligez de prendre les fleches à leur côté. Il n'y a qu'à conſiderer l'action qu'il faut faire pour tirer une fleche, pour ſe convaincre qu'il n'eſt pas poſſible d'en tirer plus d'une à la fois.

Ils ne peuvent tirer qu'une fleche à la fois.

S'il arrive qu'on ſe batte contr'eux, il faut avoir ſoin de briſer les fleches à meſure qu'elles tombent à terre; de crainte, qu'étant obligé de reculer, ce ne ſoit une nouvelle proviſion pour eux: car leurs magaſins ſont épuiſez en peu de tems, après quoi il faut qu'ils ſe retirent, ou bien on en a bon marché.

Précaution qu'il faut avoir en ſe battant contre eux.

CHAPITRE XVI.

Leur maniere de faire du feu. De la plante appellée Caratas, ſes differens uſages. Adreſſe des Caraïbes pour nager, & ſe battre contre les poiſſons. De l'Eſpadon & de la Baleine.

LEs Caraïbes ont une maniere de faire du feu qui eſt tout-à-fait commode. Les Européens qui ſont en Amerique l'ont appriſe d'eux, & s'en ſervent lorſqu'ils n'ont point de fuſil.

Maniere de faire du feu.

On prend deux morceaux de bois l'un plus dur que l'autre. On fait une pointe au plus dur, & un commencement de trou au plus mol. On met celui-ci entre les genoux, & on le preſſe pour le tenir ferme, & prenant l'autre, qui doit être comme un bâton de ſept à huit pouces de long, entre les paulmes des deux mains, on met ſa pointe dans le petit trou de l'autre, & on le fait tourner le plus vîte qu'il eſt poſſible, comme quand on fait du Chocolat. Ce mouvement échauffe les deux morceaux de bois, & ſur tout celui qui eſt le plus tendre, parce que ſes parties étant plus éloignées

1700. les unes des autres, sont plus faciles à ébranler, & sont par consequent plus susceptibles de chaleur, & le mouvement continuant, elles en reçoivent à la fin assez pour s'enflâmer. On sent d'abord une legere odeur de brûlé, on voit ensuite une petite fumée s'élever du bois mol, & puis on apperçoit des étincelles. J'ai fait assez souvent du feu de cette maniere. Il faut tourner sans discontinuer, de peur de donner le loisir aux parties ébranlées de se reposer ; & si on se sent fatigué, il faut qu'une autre personne continuë à faire agir le bois pointu sans aucune interruption. Il faut encore observer de se mettre à l'ombre, ou si on n'en a pas la commodité, il faut au moins tourner le dos au Soleil, en sorte qu'il ne donne point sur le bois qu'on veut allumer : car il est certain qu'on seroit infiniment plus long-tems à allumer du feu. Messieurs les Physiciens en chercheront, s'il leur plaît, la raison, aussi-bien que celle pourquoi quand on bat un fusil au Soleil, on consume pour l'ordinaire plus de pierre que de meche.

Situation où l'on doit se mettre pour faire du feu.

On se sert ordinairement d'un bois mol appellé tol, au lieu de meche, il est excellent pour ce seul usage, & inutile pour tout autre ; il vient d'une plante

Bois appellé tol, sa description & son usage.

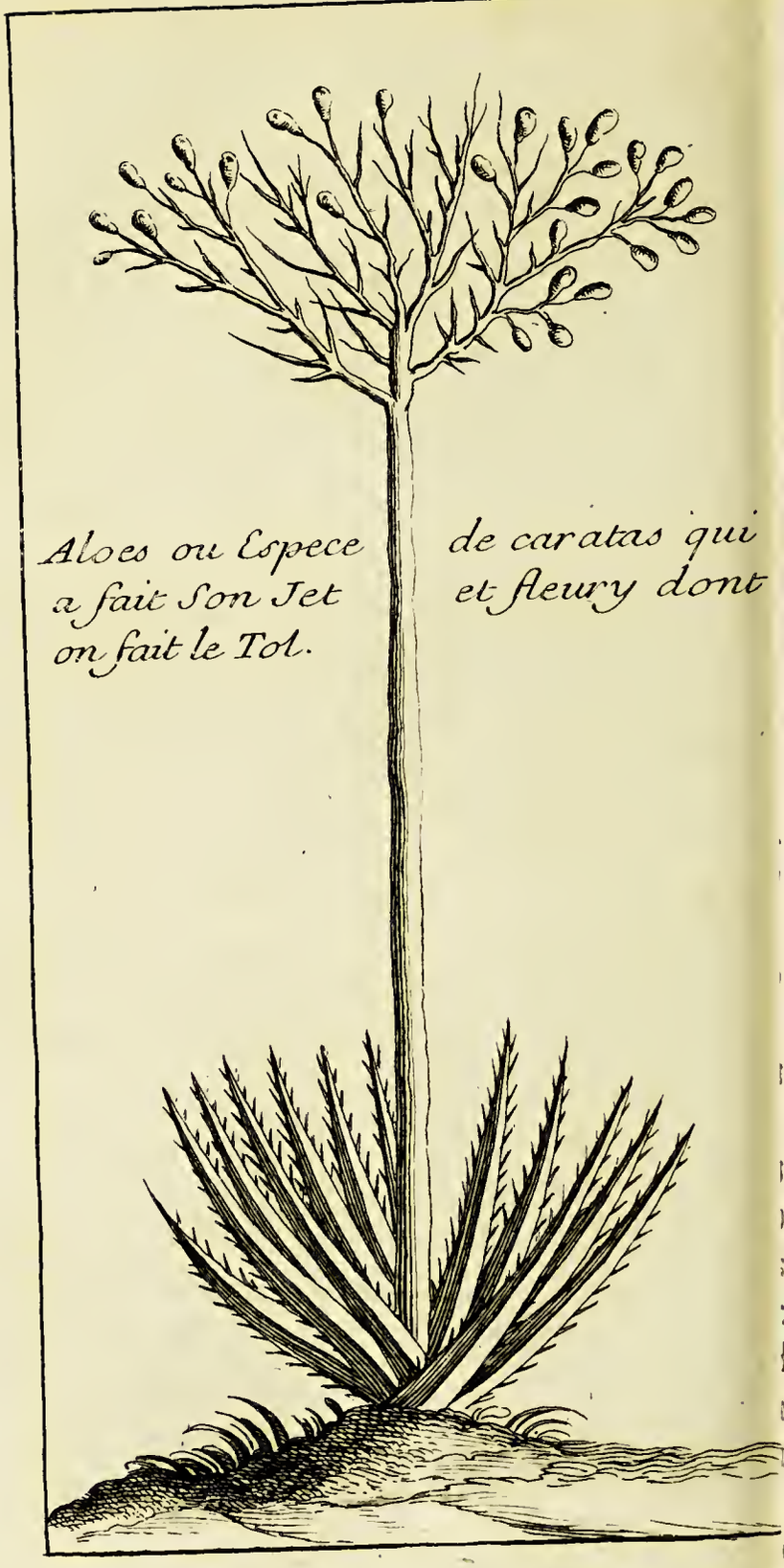

Aloes ou Espece de caratas qui
a fait Son Jet et fleury dont
on fait le Tol.

appellée Caratas, que l'on trouve non-seulement par toute l'Amerique, mais qui vient encore parfaitement bien en Espagne & en Italie, à laquelle on donne très-mal-à-propos le nom d'aloës. Sa racine est une bulbe ronde, filasseuse, de la consistence & couleur d'un oignon de lis. Elle produit autour d'elle des feüilles de deux à trois pieds de longueur, larges dans leur naissance de quatre à cinq pouces, creusées en canal, & se terminant en une pointe triangulaire. Leur épaisseur, qui est de plus d'un pouce dans le bas, diminuë à proportion qu'elle s'approche de la pointe. Elles sont composées d'un assemblage de filets longs, forts, & souples, remplis ou plûtôt environnez d'une matiere verdâtre, épaisse, & gluante; & le tout couvert d'une peau mince & verte, dont les bords sont garnis de poinres comme des épines, rondes, pointuës & assez fortes. 1700. Caratas espece d'aloës.

Lorsque cette plante est dans sa maturité, ce qui lui arrive selon les climats chauds ou temperez où elle est plantée à deux ou trois ans, elle pousse de son centre un jet de quinze à vingt pieds de hauteur, de quatre à cinq pouces de diametre dans sa naissance, qui se termine en pointe, à trois ou quatre pieds au- Fleurs de Caratas.

1700. dessous de laquelle il croît des bouquets de petits boutons remplis d'un coton blanc, doux & fin comme de la soïe. Ces boutons s'ouvrant, le coton se change en fleurs blanchâtres composées de cinq feüilles qui forment une maniere d'Etoille, avec quelques étamines dans le milieu. Leur pied s'alonge alors s'éloigne de la tige, & forme de petits branchages foibles, & qui se sechent aisément: ces petites branches avec leurs fleurs font un panache fort agreable qui dure quinze à dix-huit jours, après quoi elles sechent & tombent, & le jet qui les a portées en fait autant dès qu'il est tout-à-fait sec.

Cotton. de Caratas.

La matiere de ce jet est de même nature que celle des feüilles, c'est-à-dire, de longs filets, remplis & entourez de la même matiere que les feüilles avec une peau verte & mince qui se leve aisément dès que le jet est sec. Il devient pour lors extrêmement leger, & aussi susceptible du feu que la meche ordinaire dont on se sert dans les fusils.

Les hommes blancs, bruns, noirs & rouges qui habitent l'Amerique, & qui sont accoûtumez à fumer ne manquent jamais d'avoir sur eux leur provision de tol.

1700.

Pour ce qui eſt des feüilles du caratas que les Eſpagnols appellent Caraguata, & les Indiens Maguey, on en tire du fil comme de la pitte & du baliſier, ainſi que je l'ai dit dans ma premiere Partie.

Uſage des feüilles de caratas.

Après que les feüilles ſont coupées, fenduës en deux ou trois parties dans toute leur longueur, & qu'elles ont été amorties au feu ou au ſoleil, on les paſſe à moitié dans le nœud coulant d'une corde, dont le bout eſt attaché à un arbre, où à quelqu'autre corps ſolide. On tire enſuite un des bouts aſſez fortement, pour faire paſſer l'autre partie au travers du nœud; ce qui dépoüille tous les filets de la matiere dont ils étoient environnez. On remet enſuite la même feüille dans le nœud coulant, & entortillant les filets déja dépoüillez autour de la main, on fait paſſer l'autre partie par le même nœud, pour la dépoüiller comme la premiere, & on a de cette maniere un fil naturel, très-beau & trés fort. Les Caraïbes le tordent, & en font de petites cordes pour rabaner leurs hamacs, qui durent bien davantage que celles de coton. Ils en font auſſi pour leurs arcs. Ces cordes ne ſont point ſujettes comme celles de chanvre ou de lin, aux differens changemens que l'hu-

1700. midité ou la sechereſſe cauſent dans ces ſortes de cordes. On en fait auſſi de la toile, & des bas ; j'en ay vû qui étoient d'une très-grande beauté, & fort frais, & d'un très-bon uſé.

Les feüilles de caratas broyés enyvrent le poiſſon.

On prétend que la racine & les feüilles de caratas broyées & jettées dans une riviere enyvrent le poiſſon d'une telle maniere, qu'il flotte ſur l'eau, & ſe laiſſe prendre à la main.

On dit encore que la décoction de ſes feüilles avec un peu de chilé ou poivre d'Inde, c'eſt-à-dire, de piment, eſt un purgatif également bon & benin, qui étant donné aux femmes accouchées depuis peu de jours, les rétablit promptement en ſanté, & leur redonne leurs forces. Les feüilles étant cuittes au feu, on en exprime une liqueur comme une eſpece de vin qu'on regarde comme un remede ſpecifique pour les Aſtmatiques. Et ces mêmes feüilles étant pilées & appliquées en maniere de cataplaſme ſur des membres froiſſez, ou qui ont des debilitez de nerfs qui les privent de leurs fonctions en tout ou en partie, les remettent infailliblement dans leur premier état.

Vertus du caratas.

Il y a pluſieurs eſpeces de cette plante qui ne different entr'elles que par la

grandeur de leurs feüilles : on s'en ſert de toutes pour les mêmes uſages ; avec cette difference, que plus les feüilles ſont petites, plus auſſi le fil qu'on en tire eſt beau, fin & délié, & les ouvrages qu'on en fait plus recherchez. 1700.

Les Medecins diſent, que cette plante eſt ſeche & froide, & que ſon ſuc pris interieurement ou appliqué ſur la poitrine, guérit les fiévres. Je n'ai point vû cette operation, ainſi je n'en dirai rien.

Lorſque les Caraïbes ont des armes à feu ils s'en ſervent auſſi adroitement que de leurs arcs, & on peut dire qu'il y a peu de gens qui tirent auſſi juſte.

Outre cette qualité, il faut avoüer que ce ſont d'excellens nageurs. S'ils ſurpaſſoient les autres hommes dans les Sciences & dans les Arts, comme ils les ſurpaſſent dans ce point, ils ſeroient des prodiges. Il ſemble qu'ils ſoient nez dans l'eau & pour l'eau. Ils nagent comme des poiſſons en ſortant du ventre de leurs meres. Les femmes s'en acquittent comme les hommes ; & lorſqu'une pirogue tourne, ce qui arrive aſſez ſouvent, parce qu'ils forcent toûjours de voile, ou parce que partant des Iſles Françoiſes pour retourner chez eux, ils ſont ordinairement tous yvres, ils ne perdent pas un fêtu de

Les Caraïbes ſont excellens nageurs.

leur bagage, tant leurs petits meubles ſont bien attachez, & ſans qu'on ait preſque jamais entendu dire, qu'il s'en ſoit noyé quelqu'un. On voit dans ces occaſions les enfans nager autour de leurs meres comme de petits poiſſons ; & les meres ſont aſſez habiles pour ſe ſoûtenir ſur l'eau avec des enfans qu'elles ont à la mamelle pendant que les hommes ſont occupez à redreſſer le Bâtiment, & à vuider l'eau dont il eſt rempli.

1700.

Il arriva pendant que j'étois à la Martinique en 1699. qu'une Barque appartenante aux Religieux de la Charité ſombra entre Sainte Alouſie & la Martinique. Tous ceux qui étoient dedans périrent à la reſerve d'un Caraïbe, qui ſans être aidé d'aucune planche, ou autre bois qui le pût ſoûlager, ſe ſoûtint ſur l'eau pendant ſoixante heures, ſupporta la faim & la ſoif, & la violence de la tempête qui avoit fait périr la Barque, & aborda enfin au Cul-de-Sac Marin, où il apporta les nouvelles du naufrage qui étoit arrivé.

Un Caraïbe demeure 60. heures ſur l'eau.

Des perſonnes de conſideration & très-dignes de foi m'ont rapporté qu'en 1676. un Pantoufflier ou Zigene ayant emporté la cuiſſe d'un enfant qui ſe baignoit à la Rade du Bourg de la Baſſe-

Un Caraïbe tue un Pantoufflier.

terre de Saint Christophle, un Caraïbe s'offrit d'aller tuer ce poisson.

Pour connoître la grandeur de l'entrepriſe, & le danger où s'expoſoit ce Sauvage, il faut ſçavoir, que la Zigene que nos Ameriquains appellent Pantoufflier eſt un des plus voraces poiſſons qui ſoit dans la mer, des plus forts, & des plus dangereux. Je n'en ay vû qu'un qu'on diſoit être un demi Pantoufflier, il avoit pourtant plus de douze pieds de long, & étoit environ auſſi gros qu'un Cheval. Son corps depuis le col juſqu'à la queüe approche aſſez de celui du Requien, mais ſa tête eſt bien plus groſſe, & plus large, de ſorte qu'elle reſſemble en quelque maniere à un marteau. Ses yeux ſont placez aux deux extrêmitez, ils ſont ronds, & gros, & leur mouvement a quelque choſe d'éfrayant. Il a une gueulle large, armée de pluſieurs rangs de dents, & diſpoſez de maniere, qu'elle n'eſt point embarraſſé par la longueur de ſon muſeau, comme eſt celle du Requien. Il eſt avec cela très-vif & très-fort, & par conſequent fort à craindre.

Deſcription de la Zigene ou Pantoufflier.

Le pere de l'enfant qui avoit été tué, fut bien-aiſe de trouver la foible conſolation de faire mourir le monſtre qui

1700. avoit ôté la vie à son fils. C'est pourquoi il promit une bonne recompense au Caraïbe, s'il pouvoit lui donner cette satisfaction.

Combat d'un Caraïbe contre un Pantoufflier.

Le Sauvage s'arma de deux bayonnettes bonnes & bien aiguisées, & après s'être appuyé le cœur de deux verres d'Eau de-Vie, il se jetta à la mer. Le Pantoufflier qui étoit en goût de manger de la chair, depuis la cuisse de l'enfant qu'il avoit crouſtillée, ne manqua pas de venir à lui dès qu'il le vit dans l'eau. Le Sauvage le laissa approcher jusqu'à ce qu'il jugeât qu'il étoit à porté de pouvoir s'élancer sur lui; & dans le moment que le poisson fit ce mouvement, il plongea sous le poisson, & lui planta en passant ses deux couteaux dans le ventre. On en vit les effets aussi tôt par le sang qui rougit la mer aux environs du lieu où le poisson se trouvoit. Ils recommencerent ce manege sept ou huit fois; car le poisson retournoit chercher le Caraïbe autant de fois qu'il le manquoit; & à chaque fois le Caraïbe ne manquoit de plonger, & de le frapper à coups de couteau par tout ou il le pouvoit attraper. Enfin, au bout d'une demie heure le poisson ayant perdu son sang & ses forces, se tourna le ventre en haut

& expira. Le Caraïbe étant revenu à terre, on envoya un canot avec des gens qui attacherent une corde à la queüe de ce monſtre, & le tirerent à terre. Il avoit plus de vingt pieds de long, & il étoit de la groſſeur d'un Cheval. On trouva dans ſon ventre la cuiſſe de l'enfant toute entiere. 1700.

Il eſt bon de ſçavoir, que plus ces poiſſons carnaſſiers ſont grands, & moins les Sauvages ont de peine à les tuer; parce qu'ils ſe remuent alors bien plus difficilement, & qu'en achevant la carriere que le mouvement qu'ils ſe ſont imprimé, les oblige de courir, ils donnent le tems à l'homme de revenir ſur l'eau prendre haleine, & ſe diſpoſer de nouveau à les attaquer. Car quoiqu'ils ſoient dans leur élement, la maſſe de leur corps les empêche de ſe remuer avec autant de vîteſſe qu'un autre poiſſon plus petit, & même qu'un homme.

Le Requien, dont j'ai fait la deſcription dans ma premiere partie, eſt un foible ennemi pour nos Sauvages, ils le tuent aiſément, parce que la ſituation de ſa gueule, & la poſture contrainte où il eſt obligé de ſe mettre pour mordre, les favoriſent infiniment, & leur donnent le tems de le frapper où ils veulent

1700. lorſqu'il ſe met ſur le côté. Mais je doute qu'ils vinſſent ſi heureuſement à bout d'une Becune, ou d'un Eſpadon. On a vû ce que c'eſt qu'une Becune par le portrait que j'en ay fait au commencement de ces Memoires. Il faut dire ici deux mots de l'Eſpadon.

Les Italiens appellent Peſce-Spada, c'eſt-à dire, poiſſon à épée, ce que nous appellons Eſpadon, qui eſt une eſpece d'épée large dont on ſe ſervoit autrefois, & qu'on tenoit avec les deux mains. Il y a encore des Allemans & des Suiſſes qui s'en ſervent. On prend quantité de ces poiſſons dans le Fare de Meſſine. Les Peſcheurs ont un homme en vigie ou ſentinelle au mât de leur Felouque pour découvrir le poiſſon au fond de l'eau, & y faire aller le Bâtiment. Lorſqu'on eſt deſſus, on jette quelque appât au poiſſon pour l'attirer à la ſurface, & on le darde ou harponne auſſi-tôt qu'il eſt à porté du maître Peſcheur. C'eſt un très-bon poiſſon, la chair en eſt blanche, graſſe, & délicate. La corne qu'il a ſur l'extrêmité du muſeau n'a point de dents, comme celles des Eſpadons dont je vais parler, qui ſont ceux que nous avons en Amerique. L'Eſpadon que quelques-uns appellent fort raiſonnablement poiſſon à

Peſce Spada ou Eſpadon.

Peſche du poiſſon Spada.

scie, approche beaucoup du Marsoüin, soit pour la figure du corps, soit pour la maniere de s'élancer hors de l'eau, quoiqu'il le fasse avec bien plus de force & de vigueur que le Marsoüin. Il a un avant-bec, qui est pour l'ordinaire de la quatriéme partie de la longueur du reste du corps, placé au bout de son museau, composé d'une corne très-forte & très-dure, couvert d'une peau rude & grisâtre. Il a dans sa naissance environ trois pouces de large, diminuant peu à peu jusqu'à son extremité, où il n'a plus qu'environ un demi pouce émoussé, comme ces épées à la Suisse, qu'on nomme espadons. L'épaisseur de cet avant-bec est d'environ un pouce & demi à sa naissance, & de cinq à six lignes à son extremité. Ses deux côtez sont armez de pointes droites de même matiere, en façon de dents plates, fortes & tranchantes de quinze à dix-huit lignes de longueur auprès du museau, diminuant peu à peu jusqu'à l'extremité où elles n'ont pas plus de huit à dix lignes, éloignées les unes des autres de la moitié de leur longueur. Quoiqu'en dise le Pere du Tertre, la chair de ce poisson n'est point mauvaise, sur tout celle des 1700.

1700. jeunes. Je n'en ai jamais goûté, mais ſur le rapport de quantité de nos Flibuſtiers je puis dire qu'elle eſt blanche & graſſe ; ce qui ſuffit pour conclure qu'elle eſt bonne & tendre.

Combat de l'Eſpadon & de la Baleine.

Ce poiſſon eſt l'ennemi juré de la baleine, il la pourſuit par tout où il la trouve ; j'ai eu très-ſouvent le plaiſir de voir ce combat. La baleine n'a que ſa queüe pour toute défenſe ; elle tâche d'en fraper ſon ennemi, & il eſt ſûr qu'un ſeul coup ſuffiroit pour l'écraſer, mais il le pare aiſément, parce qu'il ſe remuë bien plus facilement qu'elle, & bondiſſant en l'air il retombe ſur elle, & tâche non de la percer avec ſon avant-bec, mais de la couper ou de la ſcier avec les dents dont il eſt garni. Lorſqu'il ne manque pas ſon coup, on voit la mer rougir du ſang, qui ſort des bleſſures que la baleine a reçûës; & on voit la fureur où elle entre par les coups de queüe qu'elle donne ſur l'eau, qui font preſqu'autant de bruit qu'un coup de canon.

Rencontre d'une Baleine.

Les baleines qu'on voit aux Iſles ſont petites en comparaiſon de celles qui ſe trouvent dans le Nord. J'en ai vû pluſieurs. La plus grande étoit ſous la Dominique. J'étois pour lors dans une bar-

Poisson armé

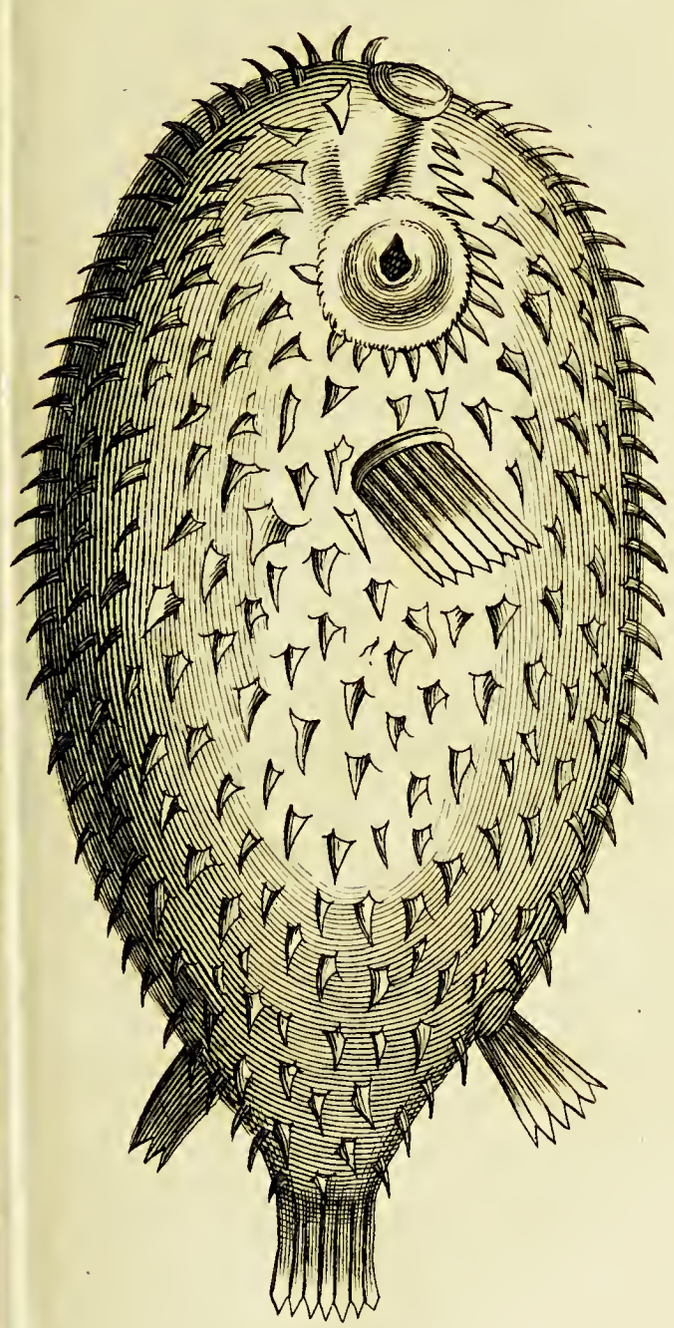

que qui avoit bien quarante pieds de quille ; cependant cette baleine, qu'on disoit n'être qu'une demie baleine, nous dépassoit de plus de dix pieds à l'avant & à l'arriere. Quoiqu'elle ne nous fit point de mal, elle ne laissa pas de nous donner de l'inquietude ; car elle demeura bord à bord de nous pendant plus d'une heure, semblant regler sa marche sur nôtre sillage ; elle se mit ensuite sous nôtre quille, faisant toûjours la même route que nous. Nous amenâmes nos voiles pour la laisser passer devant nous, elle s'arrêta en même tems ; nous les éventâmes pour courir de l'avant, elle recommença aussi-tôt à marcher, & fut ainsi près de quatre heures à nous honorer de sa compagnie ; à la fin elle s'enfonça dans l'eau, & nous la perdîmes de vûë. 1700.

1700.

CHAPITRE XVII.

De l'Epian, maladie ordinaire des Sauvages. Remedes qu'ils y apportent. De leur Religion, & de quelques autres de leurs Coûtumes.

LEs Caraïbes sont fort sujets à l'Epian. On doit avoüer que cette maladie est particuliere à l'Amerique, elle y est naturelle ; tous ceux qui y naissent Negres ou Caraïbes, de quelque sexe qu'ils soient, en sont attaquez presqu'en venant au monde, quoique leurs peres, leurs meres & leurs nourrices soient très sains, ou du moins qu'ils paroissent tels.

Ce que c'est que l'Epian.

L'Epian est réellement ce que les François appellent le mal de Naples, & que les Italiens nomment le mal François. Tout le monde le connoît sous le nom de mal Venerien, & on devroit avec justice l'appeller le mal Ameriquain, puisqu'elle est née dans ce Païs-là, & que c'est de là que les Espagnols premiers conquerans de ce nouveau Monde, l'ont apportée en Europe.

Il est constant qu'on ne la connoissoit

point en France avant le voïage que Loüis XII. fit en Italie pour la conquête du Milanois, & du Royaume de Naples. Ce fut à la fin ce qui resta aux François de toutes leurs conquêtes. Ils l'apporterent en France, & elle s'y est si bien conservée & étenduë, qu'on ne voit point de maladie qui donne plus d'exercice aux Medecins & aux Chirurgiens, que celle là.

1700.

Origine du mal Venerien en France.

Elle est encore bien plus commune chez les Espagnols que chez nous, & cela est juste, puisque c'est à eux qu'on en est redevable. Ils ne s'en cachent point; les personnes de la plus haute distinction en sont ordinairement mieux pourvûs que les gens du commun, & comme ils ne voyent personne parmi eux qui n'en soit attaqué, ils s'imaginent que toutes les autres Nations n'en sont pas plus exemptes qu'eux.

Je laisse à present au jugement des personnes sages à déterminer si les Italiens ont raison de l'appeller mal François; ce seroit à peu près comme si on vouloit inferer que les Italiens d'apresent sont les premiers hommes du monde, parce qu'ils habitent un païs, dont les anciens Habitans meritoient ce titre.

On prétend que cette maladie vient

1700. de la corruption de l'air & des alimens, auſſi-bien que du commerce immoderé avec les femmes. C'eſt une eſpece de peſte qui ſe communique aiſément, qui fait d'étranges ravages, & dont il eſt bien rare que ceux qui en ſont atteints, guériſſent jamais parfaitement. Quand les Ameriquains n'auroient fait autre choſe que de communiquer ce mal & l'uſage du tabac à leurs impitoïables conquerans, il me ſemble qu'ils ſe ſont plainement vengez de l'injuſte ſervitude dans laquelle on les a réduits.

Ce n'eſt pas mon métier de décider qu'elle eſt la cauſe la plus naturelle de cette maladie, ſi c'eſt le commerce des femmes, ou la corruption de l'air : je laiſſe cela aux Medecins. Je croi que l'une ou l'autre de ces deux choſes y contribuent, & que quand elles ſont unies dans le même ſujet, le mal eſt plus grand, plus dangereux, & plus difficile à guérir, ou plûtôt à pallier.

Il y a des endroits dans la Terre ferme de l'Amerique, comme Surinam & Barbiche, où on la prenoit autrefois preſqu'en mettant pied à terre, & ſans ſçavoir, pour ainſi dire, qu'il y eût des femmes dans le Païs. C'étoit aſſûrement dans ce cas-là, la corruption de l'air qui

la produisoit. On dit que depuis que les Hollandois qui sont maîtres de ces Païs, ont desseché les Marécages, & donné cours aux eaux croupissantes qui gâtoient l'air, on n'est plus si sujet à cette maladie. Les Caraïbes s'en mettent moins en peine que nous ne faisons en France de la petite verole : ils se gueriſſent fort facilement, du moins autant qu'il est possible d'en guerir ; mais ils font un mistere de leurs remedes, qu'il n'est pas facile de penetrer. 1700.

Quartiers de la terre ferme fort sujets à l'Epian.

Ambroise Paré dans son Traité de Chirurgie, rapporte que de son tems deux jeunes hommes de Paris ayant fait un voyage en Italie, entre plusieurs curiositez qu'ils rapporterent chez eux, se chargerent d'une bonne provision de cette maladie, qu'on nommoit alors la pelade, parce qu'elle faisoit tomber les cheveux de ceux qui en étoient attaquez.

Histoire raportée par Ambroise Paré.

C'est à elle à qui l'on doit l'invention des Perruques, qui étoient d'abord si simples, qu'elles ne consistoient qu'en quelques cheveux que l'on cousoit grossierement autour d'une calotte de cuir ou de laine, dont ceux qui avoient eu la pelade se couvroient la tête, en attendant que leurs cheveux la pussent couvrir. Si les gens de ce tems-là revenoient à pre-

Origine des Perruques.

1700. sent, n'auroient-ils pas lieu de croire que tout le monde a eu la pelade, puis qu'ils ne verroient presque plus personne qui n'eût la tête enveloppée d'une Perruque.

Quoiqu'il en soit, cette maladie étoit pour lors si nouvelle en France, bien loin d'en venir, qu'il ne s'y trouva aucun Medecin ni Chirurgien qui voulût, ou qui pût entreprendre la guérison de ces deux jeunes gens; desorte que leurs parens furent obligez d'avoir recours à l'Ambassadeur de France à Madrid, pour obtenir du Roi d'Espagne la permission de faire passer sur ses Gallions ces deux malades à Saint Domingue, afin de les mettre entre les mains des Indiens pour les faire traiter.

Remede des Indiens pour l'Epian.

Ils y furent en effet, & le Président à qui ils étoient puissamment recommandez, les mit chez une viëille Indienne pour les guérir. Cet Auteur rapporte, qu'elle ne leur donna jamais autre chose que de la tisanne composée du bois de gayac & de sguine. Elle ne prenoit pas l'écorce du gayac, comme on fait à present, mais le cœur des jeunes arbres qu'elle mettoit en petites pieces, & qu'elle faisoit boüillir assez long-tems dans de l'eau avec la sguine. C'étoit cette décoction qu'elle leur faisoit boire

dès qu'ils étoient levez, après quoi elle les menoit au bois, ou à son champ de mahis, où elle les faisoit travailler jusqu'à leur exciter la sueur la plus copieuse que l'on pût attendre. Lorsqu'elle les voyoit dans cet état, elle les faisoit reposer au Soleil, & leur donnoit à manger des viandes séches, c'est-à-dire, roties & boucannées, & point d'autre boisson que de la tisanne de gayac. Ils passoient ainsi les journées à travailler, à suer, & à boire de la tisanne; elle leur en faisoit encore boire amplement avant de se coucher, & les tenoit très-chaudement pendant la nuit. Elle les guérit de cette maniere en assez peu de tems, & les renvoya aussi contens d'elle, qu'elle le fut d'eux, à cause des babiolles qu'ils lui donnerent, après cependant qu'elle se fut beaucoup offensée de ce qu'ils lui avoient offert de l'or & de l'argent pour son payement. 1700.

Nos Caraïbes observent encore aujourd'hui, à peu près, la même méthode pour traiter ceux qui ont cette maladie. Ils les font suer, & boire quantité de cette tisanne. On dit qu'ils y mettent quelques autres simples, qu'ils ne veulent pas découvrir, & les frottent avec une espece d'onguent, qui sans leur exci-

1700. ter le flux de bouche, comme le Mercure, fait le même effet, & sans tant de risques ni de peines. Je ne sçai pas la composition de cet onguent, peut-être l'aurois-je appris, si j'avois demeuré plus long-tems avec eux; car il n'y a rien dont on ne vienne à bout chez eux avec la patience, l'argent & l'eau-de-vie.

Les Creolles sont sujets à l'Epian.

Il me semble avoir dit, que les enfans Negres qui naissent dans l'Amerique, sont si sujets à l'Epian, qu'on peut dire que ce mal leur vient aussi communement que la petite verole en France. Lorsqu'ils en sont atteints dans leur enfance, on les guérit aussi facilement que si c'étoit la galle; mais quand ils sont dans un âge plus avancé, c'est-à-dire, à quinze ou seize ans, le danger est plus grand, sur tout lorsqu'ils n'ont pas été sages du côté des Negresses, & alors on est obligé de les faire passer par les remedes dont on se sert en Europe.

Je ne sçai si cela vient de la necessité qu'on croit avoir de ces remedes, ou de l'avarice de nos Chirurgiens, qui seroient fort fâchez qu'on ne se servît d'eux, ni de leurs drogues, mais il me semble qu'on les pourroit traiter de la même maniere que nos Caraïbes se traitent, qui coûte peu, & guérit aussi infailli-

blement qu'on peut en guérir. D'ailleurs quand ces malades seroient obligez de passer quelque tems avec les Caraïbes, ou d'aller à la pêche de la tortuë, ces remedes qui sont plus doux, moins chers & plus assûrez, ne devroient-ils pas être préferez à ceux de nos Chirurgiens d'Europe. 1700.

Remede des Sauvages de Mississipi.

Un Officier de Mississipi, nommé le sieur de Manteüille, Créolle de Canada, m'a assûré que les Sauvages des environs de cette grande riviere, sont fort sujets à l'Epian, parce qu'outre qu'ils habitent des endroits assez mal sains, ils sont très-libertins, & fort addonnez aux femmes. Le remede dont ils se servent pour se guérir, est tout-à-fait extraordinaire, & feroit crever à coup sûr tout autre que des Sauvages. Après qu'ils se sont purgez très-violemment deux ou trois fois, ils se couchent tous nuds sur le sable, dans un lieu où rien ne leur puisse donner de l'ombre, & demeurent ainsi exposez au Soleil, depuis qu'il se leve jusqu'à ce qu'il se couche, afin que sa chaleur attire tout le venin, & consume toutes les mauvaises humeurs qu'ils ont dans le corps. Ils prétendent après cela être guéris. Je le veux croire. Je souhaiterois pourtant que quelque curieux fît

1700. l'experience de ce remede, afin d'assûrer le public de sa bonté ou de son inutilité. Le voilà comme on me l'a enseigné. Il est vrai qu'il faut être patient pour supporter une telle operation, sur tout dans un Païs comme celui-là, où les Moustiques & les Maringoins seuls sont capables de faire mourir un homme : mais il faut dire à leur loüange, qu'ils sont d'une bravoure & d'une fermeté à toute épreuve : ils souffrent les tourmens les plus cruels, & bravent la mort la plus affreuse, avec une intrepidité qui n'a point sa pareille ; & ils sont si entêtez, qu'ils possedent ces qualitez bien plus excellemment que toutes les autres Nations, qu'ils les regardent toutes comme infiniment au-dessous d'eux ; desorte que la plus grande loüange qu'ils donnent à un Européen, qu'ils ont vû dans les occasions faire des actions d'une valeur singuliere, est de lui dire, *Va, tu es un homme comme moy.*

Fermeté & patience des Sauvages de Mississipi.

Loüange qu'ils donnent aux étrangers.

Avant que les Européens se fussent établis dans les Isles, on n'y connoissoit point la petite verole : ils l'y ont apportée en échange de l'Epian qu'ils y ont trouvé. Cette maladie fait quelquefois de grands ravages chez nos Caraïbes. Comme ils ne la connoissent pas, ils n'ont pas de remedes pour la guérir. Un Chi-

La petite verolle inconnuë autrefois chez les Caraïbes.

rurgien Européen fut assez scelerat pour en faire mourir un très-grand nombre, par un mauvais conseil qu'il leur donna. Ces Sauvages étant venus lui demander comment il falloit traiter cette maladie, il leur dit, que dès qu'elle paroissoit dehors, il falloit faire baigner le malade dans une riviere bien froide, & qu'ils verroient que la verolle disparoîtroit aussi-tôt. Ces pauvres gens le firent, & il en mourut un grand nombre. Ce fut un vrai bonheur qu'ils ne s'apperçûrent pas de la malice de ce conseil; car il est certain qu'il n'en falloit pas davantage pour leur faire reprendre les armes, & recommencer une Guerre dont les Colonies n'ont point du tout besoin. 1700.

Malice d'un Chirurgien.

J'ay expliqué dans un autre lieu comment on enterre les morts. J'appris pendant mon séjour à la Dominique, que quand le Maître d'un Carbet vient à mourir, on ne l'enterre pas dans un coin du Carbet comme les autres, mais tout au milieu, après quoi tout le monde abandonne le Carbet, & on en va faire un autre dans un autre lieu, sans que personne pense jamais à revenir loger ou s'établir dans cet endroit. J'ai recherché avec soin la raison d'une cérémonie si extraordinaire, sans avoir pû découvrir

1700. autre choſe, ſinon que c'étoit une coûtume immémoriale chez eux.

Cérémonie des Caraïbes pour leur premier enfant.

J'aurois bien ſouhaité voir les cérémonies qu'ils font à la naiſſance de leurs enfans, dont la principale eſt une retraite & un jeûne très-auſtere de trente ou quarante jours qu'on fait obſerver au pere de l'enfant. Mais n'en déplaiſe à ceux qui ont écrit cette particularité, cette cérémonie ne ſe pratique que pour le premier né ; autrement les pauvres maris qui ont cinq ou ſix femmes pourroient s'attendre à jeûner plus de Carêmes que les Capucins. Les Caraïbes & les François qui ſont parmi eux, m'ont aſſûré que ces cérémonies ne regardent que le premier né, s'il eſt mâle. On pourra les lire fort au long dans l'Hiſtoire du Pere du Tertre.

On prétend qu'ils ſçavent faire venir le Diable par la force de leurs invocations, & qu'ils l'obligent de répondre à leurs demandes. Tant de gens l'ont dit, & le diſent encore à preſent, que je croi qu'on ne doit pas en douter, pour moi je ne l'ai pas vû. Ce que je ſçai très-bien, c'eſt qu'ils n'ont aucune Religion, ni aucun culte fixe ; ils ſemblent ne connoître d'autres êtres que les materiels, ils n'ont pas même dans leur langue au-

un terme pour exprimer Dieu ou un esprit. Ils reconnoissent du moins confusement deux principes, l'un bon, & l'autre mauvais. Ils appellent le second, Manitou, & croyent qu'il est la cause de tout le mal qui leur arrive. C'est pour cela qu'ils le prient, mais sans regle, sans détermination de tems ni de lieu, sans chercher à le connoître, sans en avoir aucune idée un peu distincte, sans l'aimer en aucune maniere, seulement pour l'empêcher de leur faire du mal, pendant que par un raisonnement des plus sauvages, ils disent que le premier de ces deux principes étant bon & bien-faisant de soi-même, il est inutile de le prier, ou de le remercier, puisqu'il donne sans cesse, & sans qu'on lui demande, tout ce qu'on a besoin. 1700.

Religion des Caraïbes.

Il est constant qu'ils sont souvent maltraitez par le Diable. Cela n'est point arrivé pendant que j'étois dans leurs Carbets, & c'est une chose averée, que la presence d'un Chrêtien les délivre des persecutions de l'esprit malin. Ils ont encore un remede assûré contre ses violences. Quand un Chrétien ne peut pas demeurer avec eux dans leur Carbet, c'est de le prier de faire une Croix de bois, & de la placer en quelque endroit de la

Ils sont battus par le Diable.

1700. maison. Ils sont sûrs, & l'ont éprouvé une infinité de fois, que pendant que ce signe sacré de nôtre salut demeure chez eux, le Diable n'ose pas en approcher, ni leur faire le moindre mauvais traitement; mais comme ils sont fort superstitieux, s'il arrive qu'ils ne prennent rien à la chasse ou à la pêhe, ils s'imaginent aussi tôt que c'est le Diable qui en est cause, & qui est en colere contre eux, à cause de la Croix qu'ils ont fait placer dans leur Carbet, & sans autre formalité ils prennent la Croix, la brûlent, ou la mettent en pieces, sauf à eux d'en demander une autre, si le Diable revient les tourmenter une autre fois, comme cela ne manque jamais d'arriver.

La Croix les délivre du Demon.

On m'a souvent amené des Negres enfans & adultes, qu'on disoit obsedez & tourmentez du Diable. Lorsque je ne jugeois pas à propos de les baptiser sur le champ (car le Baptême les délivre absolument de toutes les attaques du Demon) je benissois une petite Croix de bois ou de métal, que je leur attachois au col, & j'étois sûr que le Diable ne les approchoit plus. C'est la pratique constante de tous les Missionnaires, qui n'est pas une petite preuve de la verité de nôtre Religion; mais pour l'inculquer

Comment on empêche le Demon de tourmenter ceux qui ne sont pas encore baptisez.

aux Caraïbes, il faut des forces plus que humaines. Des Missionnaires de toutes les especes y ont épuisé tout ce qu'on a pu s'imaginer qui pourroit les rendre capables du Christianisme, sans avoir jamais pu le leur faire pratiquer, qu'autant de tems qu'ils sont demeurez hors de leur païs, & éloignez de leurs compatriotes. Ceux qu'on avoit baptisé après une longue épreuve sont retournez à leur vomissement aussi-tôt qu'ils ont remis le pied chez eux, & on a remarquez qu'ils sont devenus beaucoup plus mauvais que les autres. 1700.

La conversion des Caraibes a été impossible jusqu'à present.

A les voir assister aux Prieres & aux Instructions, on diroit qu'ils sont entierement convertis. Ils sont comme des Singes, ils font tout ce qu'ils voyent faire aux autres ; je l'éprouvois tous les jours pendant que j'ai demeuré avec eux à la Dominique, ils se mettoient à genoux quand je faisois la Priere avec ceux qui étoient avec moi, faisoient le signe de la Croix, & ne sçachant pas ce que nous disions ils marmottoient entre leurs dents, comme s'ils eussent veritablement prié Dieu, mais quelque soin qu'on se donne, ils font toutes ces actions comme des bêtes, sans reflexion, & sans vouloir entrer dans les raisons pour les

1700. quelles on les leur fait faire.

Dans les commencemens qu'on travailloit à leur conversion, les Missionnaires y ont souvent été trompez. Les voyant bien instruits, assidus aux Prieres & aux Catechismes, ils croyoient les pouvoir baptiser avec sûreté; & pour le faire avec plus de pompe, & leur inspirer des sentimens plus relevez de nôtre Religion, on les conduisoit aux Isles Françoises, où les Gouverneurs & les principaux Habitans, se faisoient un plaisir d'être leurs Parains; & dans ces occasions on leur faisoit des presens, & on les regaloit bien. Cela les contentoit beaucoup; mais au bout de quelques jours ils demandoient d'être encore baptisez, afin de recevoir de nouveaux presens; & dès qu'ils étoient retournez chez eux, ils se mettoient aussi peu en peine de leur Baptême, que s'ils ne l'eussent jamais reçû. Toûjours prêts à le recevoir, autant de fois qu'on leur auroit voulu donner un verre d'Eau-de-Vie; sans que toutes les instructions des Missionnaires ayent pû leur inculquer rien de fixe & de stable en matiere de Religion.

Il faudroit pour en faire des Chrétiens perseverans les dépaïser pour toûjours.

Ils vivroient alors en Chrétiens, & même en bons Chrétiens : car ils ſont d'un naturel aſſez facile, & ſuivent aiſément les exemples qu'ils ont devant les yeux. Mais il faut s'attendre que le premier jour qu'ils reverroient leur païs, & leur compatriotes, ſeroit le dernier jour de leur Chriſtianiſme. Ces raiſons, dont la verité eſt ſoûtenuë d'une longue ſuite d'experiences, ont enfin forcé tous les Miſſionnaires d'abandonner une entrepriſe, où ils ſe conſumoient inutilement ; de ſorte qu'il n'y a plus de Religieux à la Dominique. 1700.

La pieté du Roi entretient deux Peres Jeſuites à S. Vincent. Ils y ont perdu quelques Religieux, qui ont été maſſacrez par ces Sauvages, & ſongeoient à porter ailleurs leur Miſſion en 1705. parce que les Caraïbes avoient encore reſolu de ſe défaire des deux qui y étoient, & qui ne ſe ſauverent que par une eſpece de miracle. Tout le fruit qu'ils y ont pû faire a été de baptiſer quelques enfans qui étoient à l'article de la mort, ſans avoir pû convertir veritablement un ſeul adulte.

Les Jeſuites ont une Miſſion à S. Vincent.

Enfin le Jeudy 28. Janvier nôtre Barque étant chargée, & commençant à nous ennuyer du long ſéjour que nous

1700. avions fait chez Madame Ouvernard & aux environs, nous fîmes nos adieux, & partîmes ſur le ſoir. Cette bonne femme me donna un pannier de bananes, de la caſſave, des crabes, & d'autres vivres de cette nature pour le voïage. Je reconnus ſa generoſité par quelques calebaſſes d'Eau-de-Vie, des épingles, des aiguilles, des couteaux, & autres bagatelles dont elle & ſa famille furent très-contentes.

Départ de la Dominique.

J'avois fait une bonne proviſion d'arcs, de fleches, de boutous, de panniers, & autres uſtenciles de ménage; & j'avois acheté un hamac de mariage, qui étoit très-beau. Quoique deux perſonnes ne couchent jamais dans le même hamac, ceux que les meres donnent à leurs filles en les mariant ſont preſque une fois plus larges, & un tiers plus longs que les ordinaires. Ils ont avec cela de grandes franges ſur les bords, qui ſont compoſées de raſſade de differentes couleurs, & ils ſont peints avec plus de ſoin.

Hamac de mariage.

A propos de mariage, il eſt bon de remarquer ici qu'ils s'allient dans toutes ſortes de degrez, excepté dans le premier. Les couſines germaines appartiennent de droit à leurs couſins germains; on ne leur demande pas ſeulement leur conſente-

ment. Un même homme prend ordinairement trois ou quatre sœurs tout à la fois pour être ses femmes. Et lorsque quelqu'une est si jeune, qu'elle ne peut pas être encore propre pour le mariage, il ne laisse pas de la regarder comme sa femme, & de s'en servir pour se faire rocoüer autant que la foiblesse d'un enfant le peut permettre, pour l'accoûtumer de bonne heure au service qu'elle doit lui rendre toute sa vie. 1700.

Pierres à l'œil.

On trouve par toutes les Isles des pierres qu'on appelle Pierres à l'œil, parce qu'on s'en sert pour faire sortir les ordures qui sont entrées dans les yeux. On prétend que celles de la Dominique sont les meilleures ; j'en fis provision. On les trouve dans le sable au bord de la mer. Elles sont de la figure d'une lentille, mais bien plus petites, extrêmement polies, unies, licées, de couleur grise ou approchant. Lorsqu'on a quelques ordures dans les yeux, on coule une ou deux de ces petites lentilles sous la paupiere, le mouvement de l'œil les fait tourner tout autour de l'orbite ou rencontrant l'ordure, elles la poussent devant elles, & la font sortir, après quoi elles tombent d'elles-mêmes. On n'est pas redevable de ce secours à aucune vertu particuliere qui soit

1700. dans ces pierres, mais seulement à leur figure qui est très-propre pour suivre le mouvement de l'œil, & chasser les corps étrangers qu'elles rencontrent dans leur chemin.

J'emportai aussi avec moi quelques racines pour les dents. Elles étoient petites, un peu noueüses, grises par le dessus, & brunes par le dedans, assez pleines de suc lorsqu'elles sont recemment tirées de terre, d'une odeur agreable à peu près comme la violette, & d'un goût approchant de celui de la reglisse, mais plus astringent. Il est certain qu'elles appaisent presque sur le champ la douleur, en les appliquant sur la dent, où les dents qui causent de la douleur, après les avoir broyées d'une maniere que le suc qu'elles renferment sorte facilement, & se répande sur la dent, & sur la gencive. Il faut qu'elles soient d'une autre espece que celles que le Pere du Tertre a décrites dans sa seconde Partie: car celles-ci ne causent point d'engourdissement qu'on doive regarder comme dangereux. Je n'ai point vû la plante entiere, parce que je ne me souvins d'en envoyer chercher que dans le moment qu'il falloit s'embarquer, & on ne m'apporta simplement que les racines.

Racines pour les dents.

1700.

CHAPITRE XVIII.

L'Auteur arrive à la Guadeloupe. Monsieur le Chevalier Reynau & Monsieur de la Boulaye visitent les Isles par ordre de la Cour. Projet pour fortifier la Guadeloupe.

NOus arrivâmes le Vendredy 29. Janvier à la Rade du Baillif sur les dix heures du matin. Le Pere François Imbert qui étoit depuis six ou sept semaines Superieur de cette Mission, vint me recevoir au bord de la mer. Après les complimens ordinaires, il pria à dîner ceux qui étoient venus avec moi, & après dîné nous allâmes ensemble à la Basseterre saluer Monsieur Auger Gouverneur de l'Isle, Monsieur de la Malmaison Lieutenant de Roi, les quatre Communautez Religieuses, c'est-à-dire, les Carmes, les Jesuites, les Capucins, & les Religieux de la Charité, & quelques autres personnes.

Je commençai dès le lendemain à prendre connoissance des affaires de nôtre Maison, du moins autant que la délicatesse de ce nouveau Superieur le pou-

1700. voit permettre : car c'étoit un homme extraordinaire, & toûjours en garde, pour empêcher qu'on ne donnât quelque atteinte à son autorité. Je vis bien que nous nous broüillerions, si nous demeurions ensemble, c'est pourquoi je lui proposai de faire valoir en même-tems nos deux Habitations, où par une très-mauvaise conduite, on ne faisoit du Sucre que l'une après l'autre, ce qui ruinoit absolument nos affaires. Je lui fis un projet qu'il agréa. Nous partageâmes les Esclaves & les Bestiaux, & je me chargeai du soin de l'Habitation & de la Sucrerie que nous avions à une lieüe du bord de la mer, dans un endroit appellé le Marigot, & lui se chargea de celle qui étoit au bord de la mer. Je pris aussi les Livres, parce qu'étant comptable c'étoit à moi à les tenir ; de cette maniere nous veçûmes avec beaucoup de paix & d'union, & nos biens produisirent un revenu bien plus considerable qu'ils n'avoient jamais fait.

Arrivée de Messieurs Reynau & de la Boulaye.

Monsieur le Chevalier Reynau Ingenieur general de la Marine, & Monsieur de la Boulaye Inspecteur, arriverent à la Guadeloupe dans le Vaisseau du Roi le Cheval Marin, vers la fin du mois de Mars. Ils avoient déja visité Cayenne,

la Grenade, & la Martinique. Ils devoient auſſi voir Saint Chriſtophle, & les divers Quartiers où les François ſont établis à Saint Domingue. 1700.

Monſieur Reynau viſita les poſtes que Monſieur Auger avoit reſolu de fortifier, quand je fis le tour de l'Iſle avec lui en 1696. il examina les Memoires & les Plans que j'avois fait pour tous ces Ouvrages, & les approuva. Comme il avoit ordre de la Cour de faire l'enceinte d'une Ville, il traça les Fortifications qui devoient renfermer une partie du Bourg de la Baſſeterre pour la joindre avec le Fort, laiſſant le Bourg Saint François tout ouvert comme un Faubourg. Je fus toûjours avec lui à la viſite du terrain, & quand on planta les piquets de l'enceinte projettée. La difficulté qui ſe trouvoit en cette entrepriſe, & qui n'étoit pas petite, étoit d'avoir les fonds neceſſaires pour cette dépenſe. Je propoſai à ces Meſſieurs un expedient qu'ils goûterent fort, & qui devoit être du goût de la Cour, puiſqu'il donnoit le moyen de faire tous ces Ouvrages ſans qu'il en coûtât rien au Roi ; & pour épargner la dépenſe d'un Ingenieur, je leurs promis de me charger, ſans aucun interêt, de l'execution du projet. Ces Meſſieurs ne

Projet d'une Ville forte à la Guadeloupe.

1700. doutoient point que la Cour ne l'approuvât; mais on a eu d'autres affaires qui ont fait oublier celle-ci. Voilà le projet.

Projet de l'Auteur.

Je ne demandois au Roi qu'une avance de cinq cent Negres, que la Colonie s'obligeroit de lui payer dans six ans sur le pied qu'ils auroient coûté au Roi rendus aux Isles.

Je supposois de perdre un tiers de ces Negres par les maladies auxquelles ils sont sujets, soit à cause du changement de climat, soit à cause des travaux auxquels ils ne sont point accoûtumez. Je comptois d'en loüer un tiers aux Habitans, & il est sûr qu'on auroit trouvé plus d'Habitans qui en auroient demandé, qu'il n'y auroit eu de Negres à loüer, & le loüage de ces Negres auroit servi à la nourriture & entretien de l'autre tiers, qui auroit été occupé aux travaux de la Fortification.

Outre cela on auroit obligé tous les Vaisseaux & Barques qui auroient chargé à la Guadeloupe, de fournir une ou deux barquées de roches à chaux avec le bois necessaire pour la cuire.

Enfin pour le payement des Maçons & autres Ouvriers necessaires, on auroit levé en argent sur les Habitans l'équivalant des corvées qu'ils auroient ét

obligez de faire pour ce travail, ou une somme par tête de Negre sans exemption de personne. 1700.

Il est aisé de répondre aux objections que l'on pourroit faire sur ce projet ; j'y avois répondu, & on avoit paru content de mes réponses.

Lorsque le travail auroit été achevé, on auroit vendu les Negres qui seroient restez, & il est certain, que quand il n'en seroit resté que la moitié, le prix qu'on en auroit tiré auroit excedé ce que l'on auroit eu à payer au Roi pour l'avance qu'il auroit fait.

Ces Messieurs témoignerent m'être obligez de cette ouverture, & m'assûrerent que la Cour recevroit agreablement la proposition & l'offre que je faisois. Ils vinrent déjeûner chez-nous, & furent fort contens d'un present de moutons & de volailles que nous leur envoyâmes quand ils furent à la voile.

Monsieur Reynau usoit beaucoup d'eau chaude, & à son exemple plusieurs personnes de la Guadeloupe commencerent l'en prendre. On me pressa tant qu'à la fin je voulus voir l'effet qu'elle produisoit sur moi. J'en pris donc, mais comme je ne suis accoûtumé de manger seul, & encore moins de boire, j'obligeois le

1700. jeune Negre qui me servoit de boire avec moi. Il le fit par complaisance, par amitié si on veut, ou pour parler plus juste, par crainte, deux ou trois fois; mais à la fin, il prit la liberté de me dire que M. Reynau étoit un fol, & moi aussi, & que je me ferois mourir en bûvant ainsi de l'eau chaude le matin, & du vin & de l'eau fraîche le reste de la journée; que pour lui il s'en trouvoit mal, & qu'il aimoit mieux avoir le foüet que de continuer, à moins que je ne lui donnasse autant de verres d'Eau-de-Vie, que de verres d'eau chaude. Après avoir examiné la chose, je vis qu'il avoit raison, & au lieu d'eau chaude, je recommençai à prendre du chocolat comme j'avois accoûtumé; & mon Negre qui en avoit toûjours sa part, fut content, & nous n'eûmes plus de bruit ensemble.

Le Pere Cabasson Superieur general de nos Missions vint faire sa Visite à la Guadeloupe au commencement du mois d'Août. Le Pere Imbert l'accompagna à son retour à la Martinique. Je fus établi Superieur en son absence, & le Superieur general declara qu'en cas qu'il leur arrivât quelque accident, il m'établissoit Vicaire general, & Prefet Apostolique de toutes nos Missions.

Ce fut dans ce tems-là que nous eûmes avis de la mort de M. Hincelin de Morache frere du défunt Chevalier Hincelin Gouverneur de la Guadeloupe. Nous apprîmes en même-tems que M. de Morache avoit donné par son Testament tous les biens qu'il avoit heritez du feu Gouverneur son frere, situez aux Isles, aux cinq Communautez Religieuses de la Guadeloupe sans aucune charge. Les Religieux de la Charité en devoient avoir la moitié, & le choix des Lots, quand le partage seroit fait. Les Carmes, les Jesuites, les Capucins & nous, devions partager l'autre moitié par égales portions. Cette succession pouvoit valoir deux cent mille francs. Les parens du testateur s'opposerent à la délivrance des legs. On plaida, & puis on s'accommoda. Je ne fus point du tout content que cette succession nous fût venuë; & si on m'avoit voulu croire, nous y aurions renoncé, parce que le bien de nôtre Maison, quoique peu considerable, nous suscitoit déja beaucoup d'envieux, dont cet heritage ne pouvoit manquer d'augmenter le nombre; bien qu'il nous fût arrivé sans l'avoir recherché en aucune maniere, & sans que pas un de nous connût, ou eût jamais écrit au testateur. 1700.

1700.

CHAPITRE XIX.

Voyage de l'Auteur à la Grenade. Il passe à la Barbade, à Saint Vincent, & à Sainte Alousie. Description de la Barbade.

APeine le Pere Imbert fut-il de retour de la Martinique, que je fus obligé d'y aller, nôtre Superieur general m'y ayant appellé pour des affaires de consequence, qui regardoient nos Missions, sans s'expliquer davantage, & sans que le Pere Imbert, qui sçavoit de quoi il s'agissoit, voulût me donner aucun éclaircissement là-dessus, de crainte, comme je l'ai sçû depuis, que je n'apportasse quelque difficulté au voyage qu'on vouloit me faire entreprendre.

Je partis de la Guadeloupe le 29. Août sur le soir, & j'arrivai le lendemain avant midi au Moüillage de la Martinique. Le Pere Superieur general, le Pere Giraudet, & le Pere Paris qui demeuroient avec lui, & qui étoient fort mes amis, affecterent pendant le dîné de ne me rien dire du sujet pour lequel on m'avoit fait venir. Il sembloit qu'ils se divertissoient de

de l'impatience ou j'étois de le ſçavoir ; enfin quand on fut hors de table, le Superieur general me dit, qu'il avoit toûjours compté ſur moi, quand il s'étoit agi de rendre quelque ſervice conſiderable à la Miſſion ; qu'on avoit preſentement beſoin de moi, mais qu'avant de me dire en quoi, il vouloit que je lui diſſe naturellement ſi je pouvois me reſoudre à quitter la Guadeloupe pour un tems, & entreprendre un voïage qui étoit important à nos interêts. Le mot de voïage me fit plaiſir, je m'imaginai d'abord que c'étoit celui d'Europe, & je lui dis que j'étois prêt à partir. Il me remercia de la diſpoſition où j'étois, & me dit, que le voïage qu'il me vouloit propoſer ne ſeroit pas ſi long, & qu'il ne s'agiſſoit que d'aller à la Grenade, où nous avions un terrain conſiderable, qui nous avoit été donné par M. le Comte de Cerillac, ci-devant proprietaire de cette Iſle ; qu'il avoit appris que pluſieurs particuliers s'établiſſoient ſur nôtre fond, & en demandoient la conceſſion, ce qu'il étoit à propos d'empêcher. Nous prîmes les meſures les plus convenables pour nôtre deſſein, & on me donna une ample procuration pour m'autoriſer dans tout ce que je devois faire. 1700.

1700. Je partis de la Martinique le deuxiéme jour de Septembre dans une Barque appellée la Trompeuse, belle, grande, & très bonne voiliere, qui devoit toucher à la Barbade la plus considerable des Antisles Angloises, & sans contredit la plus riche, & la mieux peuplée. Le 3. nous vîmes les Pitons de Sainte Alousie. Ce sont deux grosses montagnes rondes & pointuës assez près l'une de l'autre, qui rendent cette Isle fort reconnoissable. Nous nous élevâmes en louvoyant, & le 4. sur les sept heures du matin nous moüillâmes dans la Baye de Carlille vis-à-vis la Ville du Pont, qui est la Capitale de la Barbade. Nos Geographes ne sont guéres d'accord sur la position de cette Isle : les uns la mettent Est & Oüest de Sainte Alousie, d'autres l'approchent de la Martinique, d'autres la placent entre Sainte Alousie & Saint Vincent ; mais les Cartes marines les plus exactes la mettent Est & Oüest de cette derniere Isle environ à vingt lieuës au vent, c'est à-dire, à l'Est, & par consequent par les 13. degrez & quinze minutes de latitude Nord. Quant à la longitude, je n'en dirai rien, je ne l'ai pas mesurée, il y a trop loin de-là au premier meridien, & il y a tant de dif-

L'Auteur part de la Martinique.

Pitons de Sainte Alousie.

Position de la Barbade.

PLAN DE L'ISLE DE LA BARBADE.

A. l'Enceinte de la Ville.
1. Pointe de l'Est.
2. Batterie de 6. Canons a Barbette devant un Mouillage.
3. Batterie de 4. Canons a Merlons.
4. Batterie de 30. Canons a Merlons.
5. Batterie de 6. Canons a Barbette.
6. Fortin Octogone de 8. Canons sur la jettée du Mole.
7. Autre Fortin de 12. Canons defendant l'entrée.
8. Batterie de 12. Canons a Barbette defendant la Rade.
9. Batterie a Merlon de 6. Canons avec un Corps de gardes devant la Maison du Gouverneur.
10. Tranchée de pierre.
11. Batterie de 26. pieces a Barbette devant un Bourg.
12. Autre Batterie de 10 pieces.
13. Batterie de 3. pieces a Merlons.
14. Batterie a Barbette de 16. Canons.
15. Autre Batterie de 12. Canons.
16. Mouillage de Barques avec une Batterie de 3. pieces.
17. Batterie de 8. pieces a Merlons.

ference & tant d'erreur dans les meſures de nos Aſtronomes, que le plus ſûr eſt d'avoir de bons yeux, & de s'en bien ſervir quand on approche des Iſles, afin de ne pas ſe rompre le col en ſuivant les opinions de Meſſieurs les Arpenteurs de Planetes, qui ſont d'ordinaire auſſi ſûrs de ce qu'ils avancent, que les faiſeurs d'Almanacs & d'Horoſcopes. 1700.

Quoiqu'il en ſoit, la vûë de la Barbade me ſervit à corriger l'idée que je m'en étois formée, ſur ce que j'en avois entendu dire. Je me l'étois figurée comme une terre platte, & unie, peu élevée audeſſus de la ſuperficie de la mer; je vis au contraire qu'elle étoit montagneuſe & entrecoupée de falaiſes, ſur tout dans ſon milieu, beaucoup plus que la grande terre de la Guadeloupe & que Mariegalande, mais auſſi beaucoup moins que la Martinique & autres Iſles, en comparaiſon deſquelles les montagnes de la Barbade ne ſont que des mornes mediocres où des colines qui laiſſent entr'elles des fonds de grande étenduë, & des revers ou côtieres très-praticables & bien cultivez.

La grande Baye du Pont d'une pointe à l'autre peut avoir une lieüe & demie de l'argeur, & environ une bonne lieüe

1700. de profondeur. Le moüillage y est bon, depuis trente-six brasses jusqu'à huit ou six qu'on trouve dans le fond. La pointe de l'Est qui est la plus avancée est presque entierement enveloppée d'un recif à fleur d'eau. Il y a sur cette pointe une batterie à Merlons fermée en maniere d'une grande Redoute, où je comptai trente pieces de Canon, qui selon les apparences sont de gros calibre, afin de pouvoir défendre la Baye. La pointe de l'Oüest est beaucoup moins avancée en mer que la premiere, mais elle est couverte de plusieurs rangs de cayes & de rochers à fleur d'eau, qui font une espece d'estacade assez avancée & dangereuse. Il y a sur cette pointe une batterie à barbette toute ouverte du côté de terre, avec huit gros Canons qui battent dans la Rade.

Outre la batterie de trente Canons dont je viens de parler, il y en a une autre de six pieces à barbette entre la pointe & la jettée qui forme le Port, qui est devant, & joignant la Ville. Cette jettée qui est du côté de l'Est est défenduë par une Redoute octogone qui a huit ou dix embrazures, & qui en pourroit avoir davantage. Celle de l'Oüest est aussi défenduë par une Redoute, où

il y a douze pieces de Canon, qui bat- 1700.
tent la Rade & l'entrée du Port.

Ce Port n'eſt pas fort conſiderable par ſon étenduë, je n'y vis que des Brigantins, des Barques, & autres petits Bâtimens. Comme nous n'y moüillâmes pas, je ne puis pas dire de quelle profondeur il eſt : il s'y jette du côté de l'Eſt un ruiſſeau qui a proprement parler n'eſt que l'écoulement des eaux d'un marais qui eſt à côté de la Ville, qui ſe dégorgent quand les pluyes les ont fait croître aſſez pour devenir plus hautes que la mer. C'eſt ſur cet endroit qu'on a bâti un Pont, qui a donné le nom à la Ville, qui le porte encore aujourd'hui, malgré tout ce qu'on a pû faire pour lui en faire porter un autre.

Nous moüillâmes à cent pas ou environ du Fortin de l'Oueſt ſur huit braſſes d'eau. Il y avoit pour lors dans la Baye quarante-ſept Vaiſſeaux gros & petits, & quantité de Barques & de Caïches. A peine avions-nous ſalué la terre de cinq coups de Canon, que le Lieutenant du Port vint à nôtre bord. Il vit nos Paſſe-ports, s'informa du ſujet de nôtre voïage, & nous offrit tout ce dont nous avions beſoin. Il étoit avec un Miniſtre, qui avoit été priſonnier à la Mar-

1700. tinique pendant la derniere guerre, & à qui nous avions rendu ſervice : il me reconnut, m'embraſſa, & me fit mille careſſes. Le Marchand Anglois pour qui nous faiſions le voïage, parut, & parla au Lieutenant de Port & au Miniſtre, & après qu'on les eût fait bien boire, & peu manger, ils allerent à terre avec le Maître de la Barque, & me promirent de venir me chercher, pour me faire voir la Ville. On les ſalua de cinq coups de Canon.

Le Miniſtre & le Marchand revinrent à bord ſur les quatre heures après midi. Je m'étois habillé de maniere, que ſans me maſquer tout-à-fait, je ne paroiſſois pas entierement ce que j'étois ; moins par neceſſité, que pour éviter d'être ſuivi par les enfans & la canaille, qui ne voyent pas ſouvent des oiſeaux de mon plumage. Ces Meſſieurs me conduiſirent chez le Gouverneur, que nous ne trouvâmes pas ; le Major qui nous reçût fort honnêtement, me demanda ſi j'avois quelques affaires particuliers dans l'Iſle, & m'offrit fort obligeamment ſon crédit, & celui du Gouverneur. Je lui dis que je m'en allois à la Grenade, mais que j'avois été ravi de trouver cette occaſion pour voir une Iſle comme la Bar-

bade, dont les Habitans étoient eſtimez par tout, & que j'étois perſuadé par la maniere dont il me recevoit, que ce que j'avois entendu dire étoit bien au-deſſous de ce qui étoit en effet. Là-deſſus on apporta de la Bierre, des Pipes, & des Vins de differentes eſpeces. Je m'apperçûs aiſément, que le Major ne ſe ſervoit d'un Interprete en me parlant que par grandeur ou par ceremonie, & qu'il entendoit parfaitement bien le François, cela m'obligea de me tenir ſur mes gardes, & c'eſt un avertiſſement que je croi être obligé de donner à tous mes compatriotes quand ils ſont chez les étrangers, afin que leur vivacité & leur indiſcretion ne leur faſſe pas commettre des fautes qui ont ſouvent des ſuites fâcheuſes. Je pris la Pipe qu'on me preſenta, quoique je n'aye jamais fumé, ce ſeroit une impoliteſſe de la refuſer ; & je la portois de tems en tems à la bouche. Le Miniſtre raconta à la compagnie ce que nous avions fait pour lui, lorſqu'il étoit priſonnier : cela m'attira bien des complimens : à la fin, il me pria d'aller paſſer quelques jours chez lui à Spiketonn où étoit ſa reſidence, & ſon ménage. 1700.

Nous ſortîmes aſſez tard d'avec le

1700. Major. Nôtre Marchand nous conduisit chez lui où nous soûpâmes, & où il m'obligea de prendre une chambre pendant que je serois dans l'Isle. Je demeurai presque tout le lendemain, qui étoit un Dimanche, à la maison : la curiosité de voir un Moine blanc y attira bien du monde, & j'eus la complaisance de me faire voir dans mon habit ordinaire tout entier, c'est-à-dire, avec mes habits noirs & blancs. Sur le soir nous allâmes à la promenade.

Le Lundy 6. on me donna un Officier pour me conduire, & me faire voir la Ville, car nôtre Marchand étoit occupé à faire décharger la Barque ; & quoiqu'on y travaillât beaucoup le jour, on faisoit bien plus d'ouvrage la nuit : car sans faire tort aux Espagnols, les Anglois entendent aussi bien que gens qu'il y ait au monde le métier de la contrebande, & c'étoit pour la faire plus commodement que nôtre Marchand avoit fait moüiller la Barque dans la Rade, & non dans le Port.

La Ville est belle & assez grande, ses ruës sont droites, larges, propres, & bien percées. Les maisons sont bien bâties dans le goût de celles d'Angleterre, avec beaucoup de fenêtres vitrées, elles

sont meublées magnifiquement ; en un mot, tout y a un air de propreté, de politesse & d'opulence, qu'on ne trouve point dans les autres Isles, & qu'il seroit difficile de rencontrer ailleurs. La Maison de Ville est très-belle & très bien ornée. Les Boutiques & les Magasins des Marchands sont remplis de tout ce qu'on peut souhaiter de toutes les parties du monde. On voit quantité d'Orfévres, de Joüailliers, d'Horlogeurs, & autres Ouvriers qui travaillent beaucoup, & qui paroissent fort à leur aise, aussi s'y fait-il un Commerce des plus considerables de l'Amerique. On prétend que l'air de la Ville n'est pas bon, & que le Marais qui en est proche, rend le lieu fort mal sain ; c'est pourtant ce que je n'ai point remarqué dans le teint des Habitans, qui est beau, & sur tout celui des femmes, tout y fourmille d'enfans : car tout le monde est marié, & les femmes sont fort fecondes. Il est vrai, que le mal de Siam enleve bien des gens, mais cela leur est commun avec les François, Hollandois, Portugais & autres Européens qui habitent l'Amerique. Je fus bien-tôt en païs de connoissance, outre ceux à qui je rendis les lettres dont on m'avoit chargé à la Martinique, je

1700.

Ville du Pont.

1700. trouvai des refugiez François & des Negocians, qui avoient été priſonniers chez nous pendant la derniere guerre, qui me firent mille honnêtetez, & qui m'offrirent de fort bonne grace leurs bourſes, & leurs marchandiſes, en échange de quelques ſervices que nos Peres & moi leur avions rendus, tant il eſt vrai, qu'un bienfait n'eſt jamais perdu, & qu'on recuëille dans le tems qu'on y penſe le moins, ce qu'on a ſemé, pour ainſi dire, en faiſant plaiſir à ceux qu'on a trouvez dans le beſoin.

Viſite de l'Auteur au Gouverneur de la Barbade.

Le Mardy 7. Septembre nous montâmes à cheval ſur les dix heures, le Major, le Marchand, l'Officier qui m'avoit accompagné la veille, & moi, & nous allâmes ſaluer le Gouverneur, qui étoit en ſa maiſon de campagne, à deux petites lieües de la Ville. Il me reçût fort honnêtement, & m'arrêta à dîner avec le Major; les deux autres s'en retournerent. J'ai oublié ſon nom. On l'appelloit Milord, je croi que cela veut dire Monſeigneur. Il avoit fait ſes exercices à Paris, parloit François fort correctement, il etoit extrêmement poli, quoiqu'il fût aſſez reſervé, & qu'il ſoûtînt avec hauteur ſon caractere. Il étoit ſervi comme un Prince, nous étions huit

à table, on me donna pour me servir un Negre qui parloit François, & outre cela, il y avoit un Interprete debout à côté de moi. Le dîner fût fort long, mais on eut la bonté de ne me point presser pour boire. On parla beaucoup de la guerre précedente, de nos Colonies, & de nos Manufactures. M. Stapleton étoit de ce repas, il a depuis été Gouverneur de Nieves, & y a été tué par des yvrognes, je fis connoissance avec lui, il parloit fort bien François, & il avoit eu le tems d'apprendre la langue, ayant été cinq ou six ans prisonnier à la Bastille, il s'étoit servi de ce tems-là pour étudier les Mathematiques, & il y avoit fait des progrez considerables. Je passai la journée fort agreablement, le Major me ramena le soir à la Ville. La maison du Gouverneur est environ à trois cent pas du bord de la mer, elle est magnifique, & très-bien meublée, il y a un cabinet de Livres sur toutes sortes de matieres, fort bien choisis, & en bon ordre. L'embarcadere qui est vis-à-vis est défenduë par une batterie à merlons de six pieces de Canon avec un Corps de garde, & un retranchement. 1700.

Je trouvai chez nôtre Marchand le Ministre de Spiketonn. Il m'emmena

7100. chez lui le lendemain avec nôtre Marchand, & un autre de leurs amis. Il m'avoit fait amener un Cheval. Nous partîmes ſur les huit heures, après avoir pris du chocolat au lait, nous dînâmes chez un Marchand à Jameſtonn. C'eſt un beau Bourg, devant lequel il y a une Baye aſſez profonde avec un bon moüillage, qui eſt défendu par deux batteries, celle de l'Eſt qui eſt à barbette eſt de vingt-ſix pieces de gros Canon, & celle de l'Oueſt eſt de dix pieces. A moitié chemin de la maiſon du Gouverneur à Jameſtonn, il y a un fort long retranchement ſur le bord de la mer, il eſt de maçonnerie, & trés-neceſſaire en cet endroit, parce que les cayes ſont couvertes d'aſſez d'eau, pour porter des Chaloupes & autres Bâtimens plats, dont on pourroit ſe ſervir pour faire une deſcente.

On trouve encore une Ance ou petite Baye environ à moitié chemin de Jameſtonn à Spiketonn, dont le moüillage qui eſt aſſez commode pour les Barques & autres petits Bâtimens, eſt défendu par une batterie à merlons de trois pieces, avec un retranchement de chaque côté. On compte deux lieües & demie de Jameſtonn à Spiketonn. C'eſt une fort jolie petite Ville, dont les maiſons ſont

bien bâties, les ruës droites & larges, & où il y a beaucoup de Magasins & de Cabarets. La Baye me parut large d'une bonne demie lieüe, & de beaucoup d'avantage de profondeur. Les Vaisseaux y peuvent moüiller sur 12. 10. 8. & 6. brasses, & sont assez à couvert des vents, excepté de ceux qui viennent de la bande de l'Ouest. Les deux pointes qui la forment sont défenduës par des batteries à barbette, celle de l'Est est de 16. Canons, & celle de l'Oüest de 12. 1700.

Nous fûmes parfaitement bien reçûs de Madame la Ministre & de sa famille, qui consistoit en trois enfans, deux garçons & une fille, l'aîné avoit douze à treize ans, & la fille qui étoit la plus jeûne en avoit neuf. Tous ces enfans parloient François, leur mere est Normande, & leur pere est fils d'un François. Nous demeurâmes tout le Jeudy à Spiketonn. Le Vendredy nous allâmes dîner à un Bourg, qui en est éloigné de trois lieües chez un refugié François, qui me reçût parfaitement bien. Il me semble qu'on l'appelloit Saint Jean, il y a une petite Baye formée par des recifs qui avancent beaucoup en mer, les Barques & les autres petits Bâtimens y peuvent moüiller sur deux & trois brasses. Il y a

1700. une batterie à merlons de huit Canons. Je remarquai en revenant sur le soir à Spiketonn une embarcadere, qui est environ à moitié chemin, qui est défenduë par une batterie à merlons de trois pieces. Le Bourg Saint Jean est à l'extrêmité de la Basseterre. J'aurois été bien-aise de faire le tour de l'Isle, & de revenir au Pont par la Cabesterre, mais la chose ne fut pas possible : d'ailleurs, il ne faut pas faire paroître tant de curiosité dans les endroits où l'on pourroit à la fin devenir suspect, & se servir dans un tems de guerre des remarques que l'on auroit faites pendant la Paix.

Je voulois m'en retourner au Pont le Samedy avec nôtre Marchand, qui partit bien avant le jour, pour aller achever le chargement de nôtre Barque ; mais nôtre Hôte me pria si instamment de demeurer jusqu'au Dimanche après midi, que je ne pus pas le lui refuser ; ainsi je passai tout le Samedy aux environs de Spiketonn à faire des visites, & à me promener avec le Ministre.

Le Dimanche 12. il fut occupé toute la matinée à son Eglise, & après qu'on eût dîné, il se trouva qu'il étoit trop tard pour partir. Ce retardement ne me fit pas grand peine, outre que j'étois en

bonne compagnie, j'eus le plaisir de voir l'après midi la revûë de la Cavalerie & Infanterie de la contrée, c'est-à-dire, si je ne me trompe, du Quartier : car toute l'Isle est divisée en contrées ; mais je ne sçai, ni leurs limites, ni leur étenduë. Il y avoit quatre Compagnies de Cavalerie de cent à six-vingt Maîtres chacune, tous bien montez & bien armez, avec des Timballes & des Trompettes. Les Officiers étoient en habits rouges, uniformes, avec de grands galons d'or, & des plumets blancs. L'Infanterie étoit aussi en quatre Compagnies, qui faisoient en tout un peu plus de deux cent hommes assez bien armez, mais qui ne paroissoient que comme les Domestiques des Cavaliers ; aussi n'étoient-elles composées que de Commandeurs, d'Ouvriers, & de petits Habitans : car tous les riches, qui sont en grand nombre se mettent dans la Cavalerie. On voit assez sans que je le dise, que ces Troupes ne sont que des Milices. Elles sont toutes Enregimentées. La qualité des Officiers précede toûjours leur nom ; ainsi on dit, Monsieur le Colonel tel, Monsieur le Major tel, &c. On me dit, qu'il y avoit dans l'Isle six Regimens de Cavalerie, qui faisoient

1700.

Milices de la Barbade.

1700. près de trois mille hommes ; & dix d'Infanterie, qui faisoient cinq mille hommes ou environ. Je fis semblant de le croire : car j'avois lieu d'en douter très-fort, à moins qu'ils ne missent sous les armes leurs engagez, qui sont en grand nombre, mais sur lesquels il ne faudroit pas beaucoup compter dans une occasion, parce que la plus grande partie sont de pauvres Irlandois enlevez par force ou par surprise, qui gemissent dans une dure servitude de sept ans ou de cinq pour le moins, qu'on leur fait recommencer quand elle est finie, sous des prétextes dont les Maîtres ont toûjours une provision toute prête, bien sûrs, tels qu'ils puissent être, que les Juges n'y trouveront rien à redire. De sorte que si cette Isle étoit attaquée, les Maîtres n'auroient pas peu d'affaires, puisque leurs engagez tourneroient infailliblement contr'eux les armes qu'ils leurs auroient mis à la main, & se joindroient à ceux qui viendroient de dehors, quand ce ne seroit que pour recouvrer leur liberté, sans parler de ce qu'ils auroient à craindre de leurs Negres.

Le nombre des Esclaves Negres qui sont dans cette Isle, est très-considerable. On me disoit qu'il y en avoit plus

de ſoixante mille. J'en doute encore ; cependant ſuivant ce que j'ai vû dans la Baſſeterre depuis le Pont juſqu'à Saint Jean, & ſuppoſant qu'il y en ait autant à proportion à la Cabeſterre où je n'ai point été, je croi qu'il peut bien y en avoir quarante mille ou environ, ce qui eſt un nombre exorbitant pour une Iſle comme la Barbade, qui n'a tout au plus que vingt-cinq à vingt-huit lieües de circuit.

1700. Nombre des Eſclaves.

Les Anglois ménagent très-peu leurs Negres ; ils les nourriſſent très-mal, la plûpart leurs donnent le Samedy pour travailler pour leur compte ; afin de s'entretenir de tous leurs beſoins eux & leurs familles. Leurs Commandeurs les pouſſent au travail à toute outrance, les battent ſans miſericorde pour la moindre faute, & ſemblent ſe ſoucier moins de la vie d'un Negre, que de celle d'un Cheval. Il eſt vrai, qu'ils les ont à très-bon marché : car outre les Compagnies Angloiſes qui ont des Comptoirs ſur les Côtes d'Afrique qui en enlevent tous les ans un nombre prodigieux qu'ils tranſportent en Amerique, les Marchands interloppes en apportent encore beaucoup, qu'ils donnent à meilleur marché que les Compagnies. Les Mi-

1700. nistres ne les instruisent, & ne les baptisent point ; on les regarde à peu près comme des bêtes à qui tout est permis pourvû qu'ils s'acquittent très exactement de leur devoir. On souffre qu'ils ayent plusieurs femmes, & qu'ils les quittent quand il leur plaît ; pourvû qu'ils fassent bien des enfans, qu'ils travaillent beaucoup, & qu'ils ne soient point malades, leurs Maîtres sont contens, & n'en demandent pas davantage. On punit très-rigoureusement les moindres désobéïssances, & encore plus les revoltes, ce qui n'empêche pas qu'il n'y en arrive très-souvent, parce que ces malheureux se voyant poussez à bout plus souvent par leurs Commandeurs yvrognes, déraisonnables & barbares, que par leurs Maîtres, perdent à la fin patience, s'assemblent, se jettent sur ceux qui les ont maltraitez, les déchirent, & les mettent en pieces ; & quoiqu'ils soient assûrez d'en être punis d'une maniere très-cruelle, ils croyent avoir beaucoup fait quand ils se sont vengez de leurs impitoyables boureaux. C'est alors que les Anglois courent aux armes, & en font de grands massacres, ceux qui sont pris & conduits en prison sont condamnez à être passez au moulin, brûlez

tout vifs ou expoſez dans des cages de fer qui les ſerrent, de maniere qu'ils ne peuvent faire aucun mouvement, & en cet état on les attache à une branche d'arbre où on les laiſſe périr de faim & de rage. On appelle cela mettre un homme au ſec. 1700.

J'avoüe que ces ſupplices ſont cruels; mais il faut prendre garde avant de condamner les Habitans des Iſles de quelque Nation qu'ils ſoient, qu'ils ſont ſouvent contraints de paſſer les bornes de la moderation dans la punition de leurs Eſclaves, pour les intimider, leur imprimer de la crainte & du reſpect, & s'empêcher eux-mêmes d'être les victimes de la fureur de ces ſortes de gens, qui étant ordinairement dix contre un blanc, ſont toûjours prêts à ſe revolter, à tout entreprendre, & à commettre les crimes les plus horribles, pour ſe mettre en liberté. Quoique ces ſanglantes executions ne ſe faſſent pas ſi ſouvent chez les François que chez les Anglois, parce que nos Eſclaves ne ſont pas en ſi grand nombre, que la Religion dans laquelle on les éleve leur inſpire des ſentimens plus humains, & qu'on les traite d'ailleurs avec plus de douceur & de charité que les Anglois, il n'y a pas long-tems qu'on fit

1700. obligé à la Martinique d'en faire de terribles executions à cause d'une revolte presque generale, qu'on ne prévint que de quelques momens : tant il est vrai, que le desir de la liberté & de la vengeance est toûjours le même chez tous les hommes, & les rend capables de tout entreprendre pour se satisfaire.

Etablissement des Anglois à la Barbade.

On prétend que les Anglois ont découvert la Barbade, & qu'ils s'y sont établis dès l'année 1627. que ce fut un de leurs Vaisseaux, qui revenant du Bresil où selon les apparences, il étoit allé faire la course, fut poussé par la tempête sur la côte de cette Isle, qui ayant fait rapport à ses Maîtres de sa découverte, on y envoya aussi-tôt une Colonie qui y a fait l'établissement que l'on voit encore aujourd'hui ; mais j'ai peine à croire qu'il soit si ancien. Car il est constant que celui des François & des Anglois à Saint Christophle est sans contredit le premier que ces deux Nations ont eu dans le Golphe de Mexique, & cependant il n'a été fait qu'en 1627. quelle apparence y a-t-il que les Anglois ayant fait ces deux établissemens en même-tems, si éloigné l'un de l'autre, & qu'ayant alors toutes les Isles à leur disposition, ils ayent choisi, & se soient placez dans

celles qui étoient les plus petites, qui manquoient absolument de Ports pour retirer leurs Vaisseaux, pendant que les François se sont postez long-tems après eux dans les plus grandes, les meilleures, les mieux fournies de bonnes eaux, & où ils ont des Ports naturels, excellens, & très sûrs pour mettre leurs Navires en sûreté dans les plus grandes tempêtes. 1700.

Quoiqu'il en soit du tems de l'établissement des Anglois à la Barbade, il est certain que leur Colonie est très-riche & très-florissante, que toute l'Isle est découverte, défrîchée & cultivée, & qu'il y a long-tems que les Forests dont elle étoit couverte sont abbatuës & consommées. On y a fait autrefois beaucoup de tabac. On a ensuite cultivé le gengembre & l'indigo. On fait encore du coton en quelques endroits, mais le Sucre est à present presque l'unique chose à laquelle on s'attache. Le terrain, du moins celui de la Basseterre que j'ai vû d'un bout à l'autre, est extrêmement maigre, sec & usé ; on est obligé de replanter les Cannes au moins tous les deux ans, souvent même à chaque coupe ; & malgré ce travail elles auroient de la peine à venir dans beaucoup d'endroits si on ne fumoit pas la terre : de sorte

1700. qu'il y a nombre de petits Habitans, qui ne font d'autre Negoce que celui du fumier. Ils font ramasser par leurs Esclaves des pailles, de mauvaises herbes, du groymon, & autres ordures, & les mettent pourir dans des trous faits exprès avec les immondices des parcs de leurs cochons, de leurs bêtes à cornes & de leurs chevaux, & vendent très-bien cette marchandise.

Sucre de la Barbade.

Le Sucre qu'on fait à la Barbade est fort beau. Ils pourroient le terrer comme nous faisons chez nous, & réüssiroient très-bien, cependant ils ne le font point ou du moins très rarement, il faut qu'ils ayent des raisons, ou des défenses qui les en empêchent. Ils ne mettent pas d'abord leurs Sucres bruts ou Moscouades en Barrique comme on fait aux Isles Françoises, ils les mettent dans des formes de bois ou de terre, & lorsqu'il est bien purgé, ils coupent les deux bouts du pain, c'est-à-dire, la pointe qui est toûjours la moins purgée, la plus noire, & la plus remplie de sirop, & le gros bout où est la fontaine grasse, & repassent ces deux morceaux dans leurs chaudieres, & pour le corps de la forme ou du pain, ils le font secher au soleil avant de le piler pour en remplir les Cais-

ſes & les Barriques où ils le mettent. Ces préparations rendent leur Sucre brut fort aiſé à être raffiné, avec tout cela ils me permettront de leur dire, que nous en faiſons à la Martinique, la Guadeloupe & Saint Domingue d'auſſi beau, ſans y faire tant de façons ; & que nôtre Sucre paſſé, lorſqu'il eſt fait comme il doit l'être, eſt infiniment plus beau & meilleur, quoique nous le mettions d'abord en Barriques, ſans prendre la peine de le mettre en forme, de le faire ſecher & piler. Il eſt vrai, que je n'ai pas remarqué qu'ils paſſent leur veſou au drap comme nous faiſons. 1700.

Ils ont des Moulins à vent & à chevaux. J'ai parlé amplement de ces machines dans ma troiſiéme Partie. Pour des Moulins à eau il n'en faut pas parler à la Barbade, il n'y a point de rivieres pour les faire tourner, & l'eau y eſt quelquefois plus rare & plus chere que la bierre & le vin. J'ai vû aſſez ſouvent à la Guadeloupe des Barques Angloiſes d'Antigues & d'autres endroits qui venoient ſe charger d'eau à nôtre riviere, pour des particuliers qui en manquoient ou pour des Vaiſſeaux qui devoient retourner en Europe. Ce défaut d'eau eſt commun à toutes les Iſles Angloiſes ex-

La Barbade manque d'eau.

1790. cepté Saint Christophle, & leur cause de grandes incommoditez sur tout à la Barbade, où ils sont réduits à conserver les eaux de pluye dans des mares ou étangs, dont quelques-uns sont naturels, & les autres artificiels, mais de quelque espece qu'ils puissent être, l'eau y est bientôt corrompuë par la chaleur du soleil, par les crabes qui s'y noyent, par les bestiaux qu'on y abreuve, par le linge qu'on y lave, & par les Negres qui ne manquent jamais de s'y aller baigner autant de fois qu'ils le peuvent : de sorte que ceux qui sont contraints de boire de ces sortes d'eau sont assûrez de se mettre dans le corps ce qui a servi a quantité d'autres usages, & qui est déja plus de moitié corrompu. C'est de-là, à mon avis, que viennent quantité de maladies, qui font de grands ravages parmi leurs Negres, sur tout le scorbut & la petite verolle. Pour peu que les Habitans ayent de bien, ils font faire des citernes chez eux où l'eau se conserve assez bien, pourvû qu'on ait soin que les crabes, & les rats n'y puissent pas tomber : car quand cela arrive, la corruption des corps de ces animaux gâte absolument les citernes. Il y en a d'autres qui conservent des eaux de pluye dans des futailles, de grands canaris

canaris de terre du païs, où des jarres qui viennent d'Europe : car on met tout en uſage pour avoir de l'eau & la conſerver. C'eſt dommage qu'une Iſle ſi belle & ſi bien peuplée & cultivée, ait cette incommodité. 1700.

Les Habitations ou Plantations, comme ils les appellent, ſont beaucoup plus petites à proportion qu'elles ne le ſont dans les Iſles Françoiſes ; & il ne faut pas s'en étonner : l'Iſle n'eſt pas grande, & elle a beaucoup d'Habitans ; il faut du terrain pour tout le monde, voilà ce qui fait qu'on en a peu, & qu'il eſt très-cher. Les maiſons qui ſont ſur les Habitations ſont encore mieux bâties que celles des Villes ; elles ſont grandes, bien percées, toutes vitrées, la diſtribution des appartemens eſt commode & bien entenduë. Elles ſont preſque toutes accompagnées de belles allées de tamarins, ou de ces gros orangers que nous appellons chadeeq, dont j'ai parlé dans un autre endroit où d'autres arbres qui donnent du frais, & rendent les maiſons toutes riantes. On remarque l'opulence & le bon goût des Habitans dans leurs meubles qui ſont magnifiques, & dans leur argenterie dont ils ont tous des quantitez conſiderables : de ſorte que ſi on

1700. prenoit cette Isle, cet article seul vaudroit bien la prise des Gallions & quelque chose de plus, & cette entreprise n'est pas si difficile qu'on se l'imagine; il ne faudroit que rassembler quatre à cinq mille de nos Creolles & de nos Flibustiers, avec une douzaiue de Vaisseaux de Guerre, pour appuyer la descente, donner de la jalousie aux Anglois, ou s'opposer aux secours qui leur pourroient venir de dehors, pour rendre bon compte de cette Isle. Mais il ne faudroit point de Troupes d'Europe qui se mêlassent à celles du païs, on sçait qu'elles ne peuvent s'accommoder ensemble, & nos Creolles leurs reprochent qu'elles sont plus propres à piller, qu'à se battre dans ces païs chauds : ils prétendent que ce qui s'est passé aux prises de Cartagene, de Saint Eustache, de Corossol, de Nieves & d'autres endroits, sont des preuves de ce qu'ils disent ; je ne veux point entrer dans cette discussion, parce que je ne dois pas prendre parti : je sçai que nos Creolles & nos Flibustiers sont braves, se battent bien, sont faits au païs, accoûtumez à supporter sans peine la chaleur & les autres fatigues ; je sçai aussi que les Troupes qui pourroient venir d'Europe sçavent en perfection l'art

de faire des Sieges ; mais c'eſt dont on n'a pas beſoin à la Barbade, où il n'y a ni Ville fortifiée, ni Citadelle. 1700.

Sans un malheureux Vaiſſeau qui relâcha à la Martinique dans le tems que M. de Châteaurenault étoit prêt d'en partir avec ſon Eſcadre & nos Flibuſtiers & Creolles en 1702. pour aller à la Barbade, il eſt certain que cette Iſle auroit changé de Maître, le coup étoit ſûr, & les meſures qu'on avoit priſes étoient immanquables ; mais il crut qu'il devoit aller chercher les Gallions : cependant il me permettra de dire qu'il auroit bien mieux fait de prendre la Barbade, que d'aller conduire les Gallions à Vigo, où ils devinrent la proye de nos ennemis ; mais patience, ce qui eſt differé n'eſt peut-être pas perdu.

Les Anglois ne font pour l'ordinaire qu'un repas par jour, à moins qu'ils n'ayent des étrangers chez eux, ils ne ſongent pas ſeulement à ſoûper, & cela pour deux raiſons : la premiere, parce qu'ils ſont dans une habitude toute contraire : & la ſeconde, parce qu'ils commencent leur dîné fort tard, c'eſt à-dire, vers les deux heures, & que pour peu qu'ils ſoient en compagnie, ce repas dure toûjours juſques bien avant dans la nuit :

1700. de sorte qu'il n'est pas possible de boire & de manger après qu'on a fait cet exercice pendant quatre ou cinq heures de suite.

Ils mangent beaucoup de viandes & peu pain, leurs tables sont très-bien servies, ils ont d'assez bons cuisiniers, de très-beau linge, beaucoup d'ordre & de propreté. Les personnes de distinction font venir des perdrix d'Europe toutes en vie, & les conservent dans des volieres, comme nous faisons dans nos Isles à l'égard des tourterelles; on peut dire, que sur cet article il n'y a point de gens qui fassent une plus grosse dépense, ni qui poussent plus loin le soin & l'attention pour avoir ce qu'il y a de meilleur & de plus rare dans les païs étrangers, même les plus éloignez. On trouve toûjours chez eux des vins & des liqueurs de toutes les sortes, & ils se font un plaisir que ceux à qui ils ont donné à manger ne puissent pas retrouver aisément le chemin de leurs maisons. C'est pour prévenir les accidens qui pourroient leur arriver, si les chemins étoient mauvais, qu'ils ont un soin tout particulier de les bien entretenir. Ceux de Legogane dans la partie de l'Oüest de Saint Domingue, qui assûrement sont très-beaux,

Maniere de vivre des Anglois.

n'approchent pas de ceux de la Barbade. 1700.

Leurs Sucreries ſont grandes, bien percées, & extrêmement propres ; leurs Purgeries au contraire ont très-peu de fenêtres, & par conſequent très-peu d'air & de jour. Je ne ſçai quelles raiſons ils ont pour cela ; on a vû dans mon traité du Sucre combien il eſt neceſſaire que ces ſortes de lieux ſoient clairs & aerez, afin que le Sucre duquel on a ôté la terre, ſeche le plus qu'il eſt poſſible dans ſes formes avant d'être mis à l'Etuve, où expoſé au Soleil.

Sucreries & Purgeries de la Barbade.

Ils ont ſoin que les caſes de leurs Negres ſoient bien alignées & uniformes, cela ne coûte rien, & fait un très-bon effet, qui étant joint à la beauté des maiſons, & au grand nombre qu'il y en a depuis le bord de la mer juſqu'aux étages les plus voiſins du centre de l'Iſle, fait une perſpective dont le coup d'œil eſt enchanté quand on eſt en mer à une diſtance raiſonnable pour diſtinguer commodement les objets.

Ce n'eſt pas la coûtume parmi les Anglois de faire des liberalitez aux Domeſtiques des maiſons où l'on a logé ; les Maîtres s'en offenſeroient ; mais c'eſt une eſpece de loi établie & religieuſement

Coûtume des Anglois.

1700. observée chez eux, de laisser comme par m'égarde quelque piece d'or ou d'argent dans le lit où l'on a couché. Les Domestiques qui sçavent que le hazard n'a point de part là-dedans ne vous les rapportent point, & les partagent entr'eux. Ce seroit une impolitesse d'en user autrement ; chaque païs à ses manieres, & il est de l'honnête homme de s'y conformer.

Il y a des Habitans à la Barbade qui occupent leurs Esclaves à filer du coton, & à faire des hamacs. Ces lits sont faits de quatre lez ou de cinq si on les demande de cette maniere. La toile est parfaitement bien croisée, unie, forte, & belle : celle que l'on fait à la Martinique n'en approche pas. Cependant les hamacs Caraïbes sont plus commodes que ceux-là, parce qu'étant tout d'une piece, la toile dont ils sont composez prête également par tout, au lieu que ceux qui sont de plusieurs lez ne le peuvent pas faire, à cause que les coutures sont toûjours plus roïdes que le reste de la toile ; j'en achetai deux, que j'eus à assez bon marché, si j'avois été Marchand j'aurois pû faire un profit considerable en achettant nombre de ces hamacs qui sont recherchez, & fort chers

Hamacs de la Barbade.

dans nos Isles. J'achetai encore une partie d'épiceries, c'est à-dire, de canelle, de cloud, de poivre & de muscade, pour l'usage de nos maisons : elles ne pouvoient être meilleures, plus recentes & à meilleur marché. 1700.

Le Lundy 13. Septembre je partis de Spiketonn avec le Ministre fort content de ma promenade, & comblé d'honnêtetez de sa famille & de ses amis, qui vinrent me souhaiter un bon voïage. Nous dînâmes à Jamestonn comme nous avions fait en venant, & nous arrivâmes fort tard au Pont, parce que nous demeurâmes long-tems à table, & que nous allions fort doucement, afin que je pusse considerer plus à loisir ce beau païs, que j'avois regret de quitter.

Je sçûs en arrivant qu'on esperoit achever le chargement de nôtre Barque pendant la nuit, ou le lendemain matin, & que nous pourrions mettre à la voile le soir, ou le jour suivant de bonne heure. J'envoyai chercher quelques Livres François que j'avois à bord de la Barque, que je presentai à Milord Gouverneur en allant prendre congé de lui. Ce petit present lui fit plaisir, il m'en remercia en des termes fort polis & fort honnêtes, & me fit beaucoup d'offres de

1700. ſervices. J'allai enſuite voir le Major, quelques Officiers qui m'avoient accompagné, & les Marchands à qui j'avois été addreſſé. J'achetai encore quelques pieces d'aſcot & de camelot blanc, & des indiennes pour faire des tours & des couvertures de lit. Je trouvai que malgré l'abondance d'argent qui roule à la Barbade, toutes les marchandiſes y étoient à bien meilleur marché que dans nos Iſles. Enfin ayant fini toutes nos affaires, & remercié nos amis, je m'embarquai le Jeudy 15. Septembre ſur les huit heures du matin. Je trouvai que Milord Gouverneur m'avoit envoyé une pipe de vin de Canarie, avec une petite caiſſe de très-excellent chocolat de Coroſſol. Nos Marchands & le Miniſtre m'avoient auſſi fait des preſens de volailles en vie avec deux pâtez & deux jambons cuits, des confitures, des fruits, du vin de Madere, de la bierre & du cidre en quantité. Nous ſaluâmes nos amis, qui nous vinrent conduire à bord de cinq coups de canon, & la Ville d'autant, quand nous mîmes à la voile ſur les trois heures après midi : car on peut croire que nous ne nous quittâmes pas ſans boire.

Je remarquai encore deux moüillages

derriere la pointe de l'Eſt qui forme la Baye de Carlille, qui ſont défendus par des batteries. Celle qui eſt le plus à l'Eſt eſt de ſix canons à barbette, & celle qui la ſuit eſt à merlons & ſeulement de quatre canons. 1700.

Le Public me diſpenſera de lui dire de quelle maniere j'ai eu le Plan de la Barbade que je lui donne. Il eſt certain, que celui qui me le montra, n'avoit point du tout envie que j'en priſſe une copie; mais je fis ſi bien qu'il me le laiſſa le ſoir en ſe retirant, & je le copiai pendant la nuit. J'ai vû exactement toute la Baſſeterre, depuis la pointe de Carlille juſqu'au Bourg Saint John, & je puis aſſûrer qu'en 1700. au mois de Septembre les choſes étoient dans l'état que je les ay marquées. Il peut y avoir eu des changemens depuis ce tems-là, les Anglois peuvent avoir augmenté leurs batteries, & fait des retranchemens dans les lieux les plus foibles, & les plus expoſez, & c'eſt ce que j'ignore. Je n'ai pas vû la Cabeſterre, ainſi je n'en puis rien dire.

1700.

CHAPITRE XX.

L'Auteur part de la Barbade & arrive à la Grenade. Description de cette Isle.

SI le Port de la Grenade avoit été placé à l'Est comme M. de Lisle de l'Academie des Sciences, & premier Geographe du Roi, le marque dans la Carte des Antisles qu'il a donné au Public au mois de Juillet 1717. nôtre voïage n'auroit pas été long. On ne compte qu'environ quarante-cinq lieües de la pointe de l'Est de la Barbade à la pointe du Nord-Est de la Grenade ; mais par malheur M. de Lisle a travaillé sur de mauvais memoires, & a placé à l'Est ce qui est à l'Oüest, & au Nord ce qui est au Sud. Pour mettre sur sa Carte le Plan de la Grenade comme il doit être, il faudroit lui faire faire un demi tour à droit, & avec quelques autres corrections qui ne sont pas de moindre importance, on pourroit en faire un qui approcheroit plus de cette Isle que celui qu'il a fait graver. Il est pourtant excusable, on ne peut pas être par tout : il a travaillé sur

Erreur de M de Lisle.

de méchans originaux, il n'eſt pas extraordinaire qu'il ſe ſoit trompé. C'eſt en verité bien dommage, car il y a peu de Geographes plus exacts, plus laborieux & plus reconnoiſſans que lui : on voit la verité de ce que j'avance dans le grand nombre de beaux ouvrages qu'il a mis au jour, & ſa reconnoiſſance paroît en ce qu'il a donné la qualité d'Ingenieur du Roi à M. Petit, qui lui a fourni ſes memoires, lui qui n'a jamais été qu'Arpenteur Juré de la Martinique. Il eſt vrai, que tout Ingenieur eſt Arpenteur ; mais il s'en faut bien que tout Arpenteur ſoit Ingenieur. M. Petit eſt preſentement Conſeiller au Conſeil Superieur de la Martinique ; mais quoique la Grenade ſoit de ſon Reſſort pour la Juriſdiction, elle ne l'eſt point du tout pour ſa poſition & pour ſa figure, qui juſqu'à preſent ne lui avoient été conteſtées de perſonne, & qui ſeront toûjours les mêmes. 1700.

Cette Iſle eſt ſituée par les douze degrez & un quart de latitude Nord. C'eſt la plus voiſine du continent de la terre ferme de toutes celles que nous poſſedons ; elle n'en eſt éloignée que d'environ trente lieües, & de ſoixante & dix de la Martinique. Sa longueur

1700. Nord & Sud-Est de neuf à dix lieües, & sa plus grande largeur d'environ cinq lieües. Ceux qui en ont fait le tour lui donnent vingt à vingt-deux lieües de circonference. Sa grande Baye ou son grand Cul-de-Sac, comme on parle aux Isles, qui renferme son Port & son Carenage, est à la bande de l'Oüest; & la profondeur de cette Baye formée par deux grandes pointes qui avancent beaucoup en mer, donnent à cette Isle la forme d'un croissant irregulier, dont la pointe du côté du Nord est bien plus épaisse que celle du Sud. La veritable entrée du Port est à l'Oüest-Sud-Oüest. Le Plan que j'en donne ici a été levé par de très-habiles gens, & les sondes ont été rectifiées en 1706. par M. de Caïlus Ingenieur general des Isles & Terre ferme de l'Amerique, lorsqu'il fut tracer, & qu'il fit élever le nouveau Fort dont je donne aussi le dessein. Quantité de Vaisseaux du Roy ont moüillé & carené dans ce Port, & les Pilottes se sont toûjours beaucoup loüé de sa bonne tenuë & de sa sûreté.

Cette Isle avoit toûjours été habitée par les Caraïbes seuls, que sa fertilité & l'abondance de la chasse & de la Pêche y attiroient en bien plus grand nombre que

Renvoy.

A. Le Fort.
B. L'Eglise.
C. Le Bourg.
D. Hauteur qui cõmande le Fort.
E. Bourg ancien qui est abandonné.
F. Lieu propre a larener.
G. Passe pour entrer dans le Port.
H. Etang plus bas que la Mer fort profond, et qui se dégorge dans les grandes pluyes.
I. Pointes sur lesquelles on pourroit bâtir des Tours, pour deffendre l'entrée du Port
L. Le Port.

Les Chiffres qui sont entre la Terre et la ligne ponctuée ne marquent que des Pieds pour la profondeur de l'eau
Ceux qui sont entre les lignes ponctuées marquent des Brasses

PLAN du Port, du Fort et du Bourg de la GRENADE

dans les autres Isles, jusqu'en l'an 1650. que Monsieur du Parquet Seigneur Proprietaire de la Martinique, l'acheta des Sauvages, & y établit une Colonie de deux cent hommes, composée des plus braves Habitans de son Isle, ausquels il donna pour Gouverneur ou Commandant, le sieur le Comte son Cousin. On s'établit d'abord entre l'Etang & le Port aux environs d'une maison forte de charpente que M. du Parquet avoit fait apporter en fagot de la Martinique, & qu'il avoit fait envelopper d'une bonne palissade à une distance raisonnable avec des embrasures pour quelques pieces de canon que l'on y plaça. Cette petite Forteresse suffisoit pour tenir en respect les Caraïbes, & dans un besoin elle auroit pû empêcher les Etrangers & les Seigneurs des autres Isles Françoises, de venir troubler le nouvel établissement. 1700. Etablissement des François à la Grenade.

Quoique M. du Parquet eût payé exactement aux Sauvages ce dont on étoit convenu avec eux pour le prix de l'Isle, en les laissant encore en possession de leurs Carbets & de leurs défrîchez; ils se repentirent bien-tôt de ce qu'ils avoient fait; mais n'osant attaquer les François à force ouverte, ils resolurent Les Caraibes attaquent les François.

1700. de massacrer sans bruit tous ceux qu'ils trouveroient à la chasse dans les bois, ou éloignez de la Forteresse. De cette maniere ils en tuerent plusieurs, ce qui obligea les autres à ne plus s'écarter, & à travailler en troupe, & toûjours armez. Cependant le sieur le Comte ayant donné avis à M. du Parquet de la perfidie des Sauvages, celui-ci lui envoya un secours de trois cent hommes, avec ordre de pousser à bout les Sauvages, de les détruire, ou de les chasser entierement de l'Isle.

On eut de la peine a y réüssir, ils se retiroient dès qu'ils se voyoient poussez trop vivement, sur une croupe de morne escarpée de tous côtez, & environnée de précipices affreux, sur laquelle on ne pouvoit monter que par un sentier étroit & difficile, dont ils avoient un soin extrême de cacher l'entrée. Les François l'ayant enfin découvert, les surprirent; on se battit vigoureusement, & les Sauvages ayant été défaits entierement, ceux qui resterent au nombre de quarante, aimerent mieux se précipiter du haut de cette roche que de se rendre. Ce fut ainsi que les François demeurerent maîtres de tout le Quartier de la Basseterre, c'est-à-dire, de la moitié de l'Isle.

Les Caraïbes défaits par les François.

Les Sauvages qui demeuroient à la Cabesterre se tinrent en repos pendant quelque tems, & semblant ne point s'interesser dans ce qui s'étoit passé à la Basseterre, ils donnerent lieu à nos gens, toûjours trop credules, de se flatter qu'ils ne voudroient pas commencer une guerre qui avoit été si funeste à leurs compatriotes. Ils connurent peu de tems après combien ils s'étoient trompez. Les Sauvages resolurent dans une de leurs Assemblées generales de massacrer tous les François : & pour le faire avec moins de risques, ils se partagerent par pelotons, qui rodoient dans les bois, & sur les ances, & tuoient tous ceux des nôtres qu'ils trouvoient à leur avantage, & un peu écartez du Fort. Cette nouvelle perfidie obligea le sieur le Comte de reprendre les armes : il se mit à la tête de cent cinquante de ses Habitans, s'en alla à la Cabesterre, surprit au point du jour le Quartier où ils étoient en plus grand nombre, tailla tout en pieces sans distinction d'âge ni de sexe, & fit la même execution dans tout le reste de la Cabesterre, sans qu'il s'en pût presque sauver aucun, parce qu'ayant trouvé leurs canots & leurs pirogues, & s'en étant rendu maître, ceux qui avoient

1700.

Derniere défaite des Sauvages.

1700. fuï dans les bois ne pûrent se sauver dans les autres Isles, & tomberent ainsi entre ses mains. Cette derniere victoire acheva de punir la perfidie des Sauvages, & nous assûra la possession de toute l'Isle. Il est vrai que la joïe de cette conquête fut troublée par la mort du sieur le Comte, qui fut noyé en revenant de cette expedition.

M. du Parquet ayant été informé de la mort du sieur le Comte nomma pour lui succeder Loüis de Cacqueray, Escuyer sieur de Valmeniere, Capitaine de Cavalerie à la Martinique. Il eut dans les commencemens beaucoup de peine à être reçû & reconnu pour Gouverneur, par l'opposition qu'y firent quelques Officiers qui prétendoient que ce poste leur étoit dû. Ils prirent les armes, & la Colonie se divisa en deux partis; mais celui des Rebelles ayant été défait, les Chefs furent pris & condamnez à mort. Le principal Auteur de ce soûlevement nommé le Fort, qui étoit Major de l'Isle, s'empoisonna, pour ne pas mourir par la main du Boureau. M. du Parquet se contenta de bannir les autres, sans confisquer leurs biens.

Après cela le sieur de Valmeniere gouverna cette Colonie naissante avec beau-

PLAN DU FORT
de l'Isle de la Grenade.

1 Entrée du fort.
2 Corps de garde.
3 Logemens des Officiers.
4 Casernes des Soldats.
5 Lignes ponctuées marquent l'ancienne enceinte.

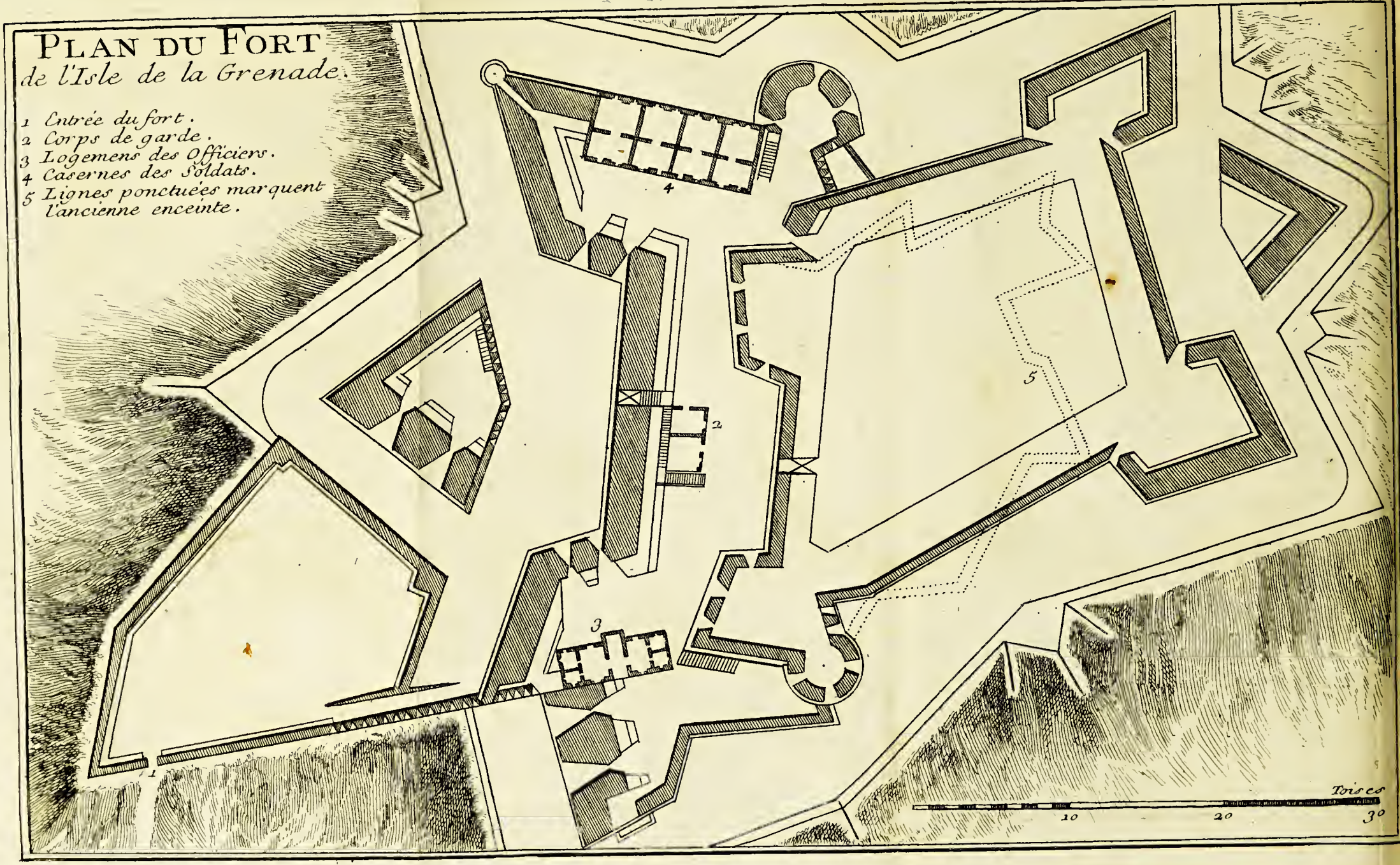

coup de ſageſſe, de prudence & de bon- 1700.
heur. Elle s'augmenta beaucoup, parce qu'outre la fertilité du païs, & l'abondance de la chaſſe & de la pêche, le tabac qui y croiſſoit, étoit ſi parfait, qu'on le vendoit toûjours le double & le triple de ce qu'on vendoit celui des autres Iſles; de ſorte qu'on avoit lieu d'eſperer que cette Colonie ſeroit devenuë la plus riche & la plus floriſſante des Iſles, ſi elle n'eût point changé de maître, où qu'elle eût toûjours été gouvernée par des perſonnes du caractere du ſieur de Valmeniere.

Mais M. du Parquet ayant vendu la Grenade au Comte de Cerillac en 1657. pour la ſomme de quatre-vingt dix mille livres. Ce nouveau Seigneur y envoya un Certain Officier pour en prendre poſſeſſion en ſon nom, & pour y commander en ſon abſence. Le caractere de cet homme étant tout oppoſé à celui du ſieur de Valmeniere qui avoit gouverné ces Peuples avec une douceur & une prudence admirable, fit qu'il y eut un grand nombre d'Habitans qui abandonnerent l'Iſle, & ſe retirerent à la Martinique; ce qui au lieu de le faire rentrer en lui-même, ayant augmenté ſa mauvaiſe humeur, il devint tellement inſupportable

1700. à ces Peuples par sa tirannie, ses violences & sa brutalité, qu'ils se saisirent de lui, lui firent son procès, & le condamnerent à être pendu. Ce pauvre Gouverneur leur ayant representé qu'il étoit gentilhomme, ils voulurent lui faire couper le col ; mais le Boureau n'ayant pas assez d'adresse pour entreprendre une pareille execution, ils le passerent par les armes. On doit croire qu'il n'y eût que le menu peuple, & pour ainsi dire la canaille de l'Isle qui trempa dans ce crime; déja les plus riches & les plus honnêtes gens s'étoient retirez à la Martinique, & ce qui restoit d'Officiers s'étoit sauvé, & caché à la Basseterre ; tellement que de toute la Cour de Justice qui fit le procès à cet infortuné Gouverneur, il n'y avoit que le nommé Archangeli qui sçût écrire. Celui qui fit les informations, & qui instruisit le procès, étoit un Maréchal ferrant, dont on voit encore la marque dans le Regiſtre du Greffe, qui est un fer à cheval, autour duquel le Greffier Archangeli a écrit: *Marque de Monsieur la Brie Conseiller Rapporteur.*

La Cour ayant été informée de cet attentat, envoya un Vaisseau de guerre avec un Commissaire, pour connoître

de cette affaire, & quelques Troupes pour faire executer ce qui seroit ordonné, & punir les coupables. Cet Officier fit des informations, & ayant reconnu que ce n'étoient que des miserables qui y avoient eu part, & qui s'étoient sauvez pour la plûpart, on ne pousſa pas plus loin les recherches ; de sorte que personne ne fut puni, pas même le Greffier Archangeli, que la voix publique faisoit l'Auteur de ce tumulte ; il fut seulement chassé de l'Isle : il se retira à Marie Galande où il demeura jusqu'en 1692. que les Anglois y ayant fait une irruption, ce miserable se rendit à eux, & pour gagner leurs bonnes graces, il leur declara le lieu où M. Auger Gouverneur de l'Isle s'étoit retiré avec les meilleurs Habitans. Le Major Holm qui commandoit en l'absence de M. de Codrington General des Anglois, ne laissa pas de le faire pendre avec ses deux enfans à la porte de l'Eglise, contre le droit des gens à la verité, mais par un secret jugement de Dieu qui vouloit le punir du crime qu'il avoit commis à la Grenade. 1700.

Le Comte de Cerillac fut obligé de vendre son Isle à la Compagnie de 1664. & la Compagnie de la rendre au Roi

1700. en 1674. ces differens changemens n'ont apporté que du trouble & du désordre dans cette Colonie, qui bien loin de s'augmenter comme elle devoit faire naturellement, étoit encore fort peu de chose en 1705. Je souhaite qu'elle ait eu plus de bonheur depuis ce tems-là.

Nous aimâmes mieux courir le long de la Cabesterre que de passer au travers des Grenadins pour aller chercher le Cul-de-Sac de la Grenade. La Côte est saine, & la terre dont nous étions à une distance raisonnable, me parut belle, entrecoupée d'un grand nombre de rivieres, & unie en beaucoup d'endroits. Si on juge de la bonté du terrain par les arbres qu'il produit, celui-là doit être des meilleurs.

Le Dimanche 18. Septembre nous moüillâmes dans le Bassin, ou au fond de Lacul sous la Forteresse sur les six heures du matin. Dès que j'eûs mis pied à terre, j'allai saluer le Gouverneur; c'étoit le sieur de Bellair Capitaine de Vaisseau, homme de fortune, né à Blaye d'une famille obscure, vif, prompt, & entreprenant beaucoup plus encore que ne le sont les Peuples de la Garonne, c'est beaucoup dire. Il étoit entré, je ne sçai comment, au service du Prince

Histoire du sieur de Bellair Gouverneur de la Grenade.

d'Orange depuis Roi d'Angleterre, & avoit si bien gagné les bonnes graces de ce Prince, qu'il l'avoit fait Commandant ou Gouverneur de Bergopsoom, dont il s'étoit emparé en represailles de la Principauté d'Orange, dont le Roi s'étoit mis en possession pendant la guerre de 1688. selon les apparences le sieur de Bellair étoit entré dans quelque Traité avec nos Generaux ou nos Ministres, qui ne put avoir d'execution, ce qui l'obligea de s'enfuïr, & de se sauver en France, où il fut fait d'un plein saut Capitaine de Vaisseau. Il servit en cette qualité dans l'armée Navale qui prit la Flotte de Smirne au mois de Juin 1693. il étoit de l'Avant garde commandée par le sieur de Gabaret; & voyant que ce Chef faisoit une contre-marche qui l'éloignoit des ennemis au lieu de l'en approcher, il porta sur eux, prit un Vaisseau de quarante canons, qui étoit très-riche, & n'oublia pas de prendre sa part du butin, sans attendre qu'on en fît le partage. Il est vrai qu'il en usa bien avec ses Officiers, & que son Equipage eut sujet d'être content de lui, mais la Cour ne le fut point du tout: on approuva la prise du Vaisseau, mais on n'eut garde d'approuver le pillage; de sorte qu'il 1700.

1700. fut interdit, & demeura pendant un an dans cet état ; à la fin il fut rétabli, & servit encore quelques années. Il demanda le Gouvernement de la Grenade, qui étoit vacquant par la mort du sieur & l'obtint. Il me reçût fort bien, & s'informa beaucoup du sujet de mon voïage, je lui en dis assez peu, & seulement ce que je jugeai à propos : après un entretien de près d'une heure, il m'offrit sa table & sa maison, pendant que je serois dans l'Isle, & m'obligea d'accepter l'honnêteté qu'il me faisoit. Je fus sur les huit heures voir le Pere Capucin qui desservoit la Paroisse, il étoit seul alors, il me fit beaucoup de civilitez, mais il étoit fort intrigué de ma venuë : il crut que j'avois des ordres de la Cour, pour reprendre nôtre ancienne jurisdiction spirituelle, il me dit sa pensée, & me témoigna que cela lui feroit plaisir ; je ne sçai s'il le disoit tout de bon, ou s'il prétendoit s'éclaircir de mes desseins par cette confidence affectée, je le payai de la même monnoye, & après bien des complimens je le laissai aussi sçavant comme il étoit avant que je fusse entré chez lui. Je dis la Messe, après quoi je retournai chez le Gouverneur où je dînai. Je passai le reste du

jour à m'entretenir avec lui, & à me promener aux environs de la Fortereſſe & du Bourg. 1700.

Ce petit Fort étoit en ce tems-là très-peu de choſe, il n'avoit de conſiderable que ſa ſituation, qui étoit en bon air, belle, & aſſez bonne, quoiqu'elle ſoit commandée par une hauteur qui en eſt éloignée d'environ trois à quatre cent pas, & qui en eſt ſeparée par deux fonds ou ravines aſſez conſiderables. Le front de la Fortereſſe eſt du côté du Nord-Eſt, il peut y avoir environ quarante-cinq toiſes d'une pointe à l'autre des deux demis Baſtions qui le compoſent avec un méchant petit foſſé, ſans chemin couvert, paliſades ni glacis; le reſte de l'enceinte étoit des angles rentrans & ſaillans, avec une eſpece de demi Baſtion du côté du moüillage, où il y avoit une batterie de ſix canons, le tout très-mal entretenu. Il y avoit une garniſon de trente-cinq à quarante Soldats, repreſentans une Compagnie détachée de la Marine. Ils étoient logez dans des huttes appuyées la plûpart aux murailles du Fort, leurs Officiers & même le Gouverneur étoient aſſez petitement, & fort mal logez. La hauteur ſur laquelle ce Fort eſt bâti eſt eſcarpée de tous côtez, Deſcription du Fort.

7100. excepté de celui du Nord-Eſt, où il y a une aſſez belle Explanade, qui ſe termine à un ravinage au-delà duquel eſt une hauteur où eſt placée l'Egliſe & la maiſon du Curé, près de laquelle on commençoit à bâtir ou à tranſporter les maiſons de l'ancien Bourg, qui étoit entre un Etang d'eau ſaumattre ou ſaumache, comme on dit dans le païs, & le carenage. Il ſeroit facile de joindre cet Etang à la mer par un foſſé, il eſt plus bas que la mer, & très-profond, en ſorte que ce ſeroit un Baſſin naturel où les Vaiſſeaux ſeroient dans une entiere ſûreté. Tous les environs du Port & du Cul-de-Sac ſont fort hachez, il eſt vrai que les mornes ne ſont pas fort hauts, mais en recompenſe ils ſont fort près les uns des autres, & ne laiſſent entr'eux que de très-petits valons. Ce païs ne laiſſe pas d'être cultivé. On y fait de l'indigo, du tabac, du rocou, on y éleve des beſtiaux & des volailles; on recuëille quantité de mil & de pois, de ſorte qu'on peut dire, que les Habitans de la Grenade ſont des païſans aiſez, auſſi en ont-ils toutes les manieres, ſans qu'il y ait d'apparence qu'ils les changent ſi-tôt : c'eſt un malheur pour eux que les Habitans de Saint Chriſtophle ne

ne se soient pas retirez chez eux après leur déroute, ils les auroient décrassez, & leur auroient fait prendre des airs civils & polis, en leur apprenant à cultiver leurs terres, & à en tirer beaucoup plus qu'ils n'en tirent. C'est peut-être une des raisons pour laquelle on fait transporter le Bourg auprès du Fort; on a cru que le voisinage du Gouverneur & de l'Etat Major les civiliseroit: car il n'est pas possible qu'on ait eu en vûë de rendre le peu de Commerce qui se fait en cette Isle infiniment plus difficile qu'il n'étoit lorsque le Bourg étoit dans sa premiere situation. Ou a-t-on voulu dégoûter les Marchands qui pourroient s'y aller établir, & favoriser certains Officiers, dont les maisons étoient des Boutiques assorties de ce qui étoit necessaire aux Habitans, où il falloit se pourvoir si on vouloit vivre en paix. Car de dire que les maisons des Habitans, & les Barques moüillées dans le carenage peuvent être plus facilement insultées & pillées par les ennemis que dans l'endroit où on commence le nouveau Bourg, & dans le fond de Lacul, où les Barques vont à present moüiller, c'est vouloir éviter un inconvenient rare & incertain, par un autre qui arrive tous les jours. 1700.

1700. D'ailleurs rien n'est plus facile que de mettre le carenage & le Bourg en sûreté, il n'y a qu'à faire une batterie fermée en forme de Redoute sur la pointe la plus avancée, qui forme le carenage, ou même sur les hauts fonds les plus voisins de Chenal, qui en cet endroit n'a guéres plus de soixante toises de largeur elle en défendra l'entrée mille fois mieux que le Fort. J'ai marqué sur le Plan que je donne du Port, le lieu qui ma semblé le plus propre pour cette Redoute : je m'étonne que M. de Caïlus n'y ait pas pensé quand il a fait travailler au nouveau Fort, dont on trouvera ici le Plan. Si la Barbade avoit un Port aussi sûr, aussi grand, aussi commode, & aussi aisé à fortifier, on pourroit dire, que ce seroit une Isle incomparable ; les Anglois sçavent bien mieux que nous profiter de leurs avantages, & si la Grenade leur appartenoit, il y a long-tems qu'elle auroit changé de face, & qu'elle seroit une Colonie riche & puissante ; au lieu que nous n'avons jusqu'à present profité d'aucun des avantages qu'on en peut tirer, & que depuis tant d'années le païs est encore désert, mal peuplé, sans commoditez, sans commerce, pauvre, les maisons, ou plûtôt les cabannes

mal bâties, encore plus mal meublées, en un mot, presque comme il étoit lorsque M. du Parquet l'acheta des Sauvages. On voit assez par la peinture que j'en fais, que sortant de la Barbade, je n'avois garde de me plaire dans un lieu si triste : je commençai en effet à m'y ennuyer, avant d'avoir mis pied à terre ; de sorte qu'il ne fut pas necessaire que le Maître de la Barque me pressa de terminer les affaires, pour lesquelles j'étois venu. 1700.

M. de Bellair me prêta un Cheval le Lundy matin 19. & me donna un Soldat pour m'accompagner à l'Habitation que le Comte de Cerillac a donnée à nos Missions, qui étant une reserve qu'il s'étoit faite par son Contrat de vente, ne pouvoit pas être sujette à la loi generale des réünions au Domaine du Roi des terres qui étant obtenuës par les voyes ordinaires n'ont pas été défrîchées dans le tems marqué par la concession.

On l'appelle le Fond du Grand Pauvre. Je ne me suis pas mis en peine de trouver l'étimologie de ce nom. Ce terrain est à la bande de l'Oüest, environ à quatre lieües du Fort, en allant au Nord. Il a plus de mille pas de large, & sa longueur depuis le bord de la mer

Le Fond du Grand Pauvre.

1700. n'eſt bornée que par le ſommet des montagnes, qui ſeparent la Baſſeterre de la Cabeſterre ; & comme cet endroit Eſt ou Oueſt eſt un des plus larges de l'Iſle, nôtre Habitation eſt d'une grandeur conſiderable. Je trouvai un Carbet de Caraïbes qui s'y étoient venus nicher, & je ſçûs qu'il y en avoit beaucoup d'autres qu'on ſouffroit à la Cabeſterre, pour quelque petit avantage que la Colonie en retire : il me ſemble pourtant que cette politique eſt très-mauvaiſe : car qui empêchera ces gens-là de ſe revolter contre les François, & de recommencer leurs anciens maſſacres quand on voudra les faire décamper des lieux qu'ils occupent. Ils ſont plus en état de nous tenir tête qu'ils ne l'étoient autrefois, nôtre Colonie eſt plus foible, & ils peuvent recevoir de puiſſans ſecours des Negres fugitifs qui ſe ſont établis avec les Sauvages de l'Iſle Saint Vincent, qui multipliant beaucoup ſeront un jour obligez de chercher de nouvelles terres pour ſubſiſter.

Outre ce Carbet, je trouvai trois autres maiſons de François, qui avoient défrîché quelques morceaux de nôtre terrain. Ils m'offrirent de ſe retirer dès que nous voudrions nous y placer com-

me ils croyoient que nous allions faire. Je n'eus garde de les détromper, je fis au contraire tout ce qu'il falloit faire pour le leur persuader ; je visitai le terrain, je marquai l'endroit pour bâtir la Sucrerie, & y faire un Moulin à eau ; je parlai à des Ouvriers, pour me préparer les bois, en un mot, je pris toutes les mesures necessaires pour conserver nôtre terre dans son entier, empêcher qu'on n'empiétât sur nous, & engager doucement ceux qui s'y étoient logez à chercher une autre demeure, ce qui n'étoit pas difficile, dans un païs aussi vaste, & aussi mal peuplé que celui-là. Je couchai chez un de ces Habitans, qui me fit bonne chere en gibier, & en poisson, cassave fraîche, oüicou & eau-de-vie, bien entendu que c'étoit de celle que j'avois fait apporter avec quelques bouteilles de vin de Madere. La riviere qui passe presque au milieu de nôtre terrain porte le même nom ; elle est assez grande, & fort poissonneuse : elle abonde sur tout en anguilles, en mulets, & en écrevisses. Je chassai le Mardy toute la matinée en me promenant, & en examinant nôtre terrain. Les perdrix, les ramiers, les ortolans, les grives, les perroquets, & les periques y sont en abondance ;

1700.

1700. marque certaine qu'il n'y a pas grand monde dans le païs. En attendant je profitai de l'occasion. Nous tuâmes deux Tatous ou Armadilles, & un Agouti. C'est une sottise que j'avois entendu débiter plus d'une fois que les écailles des tatous resistent au plomb dont on se sert pour le ramier, je suis convaincu du contraire: car j'en tirai un d'assez loin, & je ne laissai pas de lui briser une épaule. J'aurois bien voulu voir un manitou ou opassom, qui est un animal assez extraordinaire, par une espece de poche, ou de double ventre, ou il porte ses petits, mais nous n'en trouvâmes point. Je pourrois en dire ici ce que j'en ay appris des Habitans de la Grenade, ou ce que j'en ay lû, mais je n'aime pas à copier le autres. Je partis du Fond du Grand Pauvre sur les quatre heures du soir, & j'arrivai au Fort sur les sept heures. Il est certain, que ce païs est très bon, & produiroit beaucoup s'il étoit peuplé, & cultivé; la terre est bonne, arrosée de beaucoup de riviere; on la trouve plus unie, & plus belle à mesure qu'on s'éloigne du Fort. Les chemins étoient passables, & seroient très-bons & très-commodes pour toutes sortes de voitures dès qu'on sera en état d'y travailler un peu. On

trouvera encore moins de peine à en faire à la Cabesterre, qu'on dit être un païs plus uni, & plus commode. Je n'y ay point été. 1700.

Le Mercredy 21. je ne sortis de la Forteresse, que pour aller dire la Messe à la Paroisse, j'étois fatigué des deux jours precedens. Je me dispenserai de faire une description exacte de cette Eglise; ce que j'en puis dire, c'est qu'elle n'étoit ni grande, ni belle, ni bien bâtie, ni propre, voilà son portrait en racourci.

Je fus le Jeudy voir une petite place que nous avons au-dessus de l'ancien Bourg. On en a donné la joüissance à un Habitant qui me reçût très-bien, me donna des avis pour l'établissement qu'on croyoit que nous allions faire au Fond du Grand Pauvre, & m'assûra qu'il ne tiendroit qu'à nous d'avoir la Paroisse que les Capucins desservoient. Il me dit, que les Habitans & le Gouverneur n'en étoient pas contens, & que pour peu que nous voulussions nous remuer, tous les Habitans s'uniroient pour demander nôtre rappel. Je le remerciai de ses bons avis, & je le priai de nous ménager des amis, & je lui offris tout ce qui dépendoit de nôtre Mission.

1700. Le Maître de la Barque me vint avertir le soir qu'il étoit prêt de mettre à la voile. Il avoit chargé de l'indigo, du tabac, du coton, & des legumes, & avoit déchargé ce qu'il avoit pour le Gouverneur, & quelques particuliers. Le Gouverneur qui n'avoit pas achevé ses dépêches, l'arrêta, & fut cause que je couchai encore à terre.

CHAPITRE XXI.

L'Auteur part de la Grenade, des Isles de Bequia, Saint Vincent, & Sainte Alousie.

LE Vendredy 23. Septembre je m'embarquai sur les sept heures du matin, & aussi-tôt nous mîmes à la voile. J'étois content d'avoir assez bien executé ma commission, & encore plus de m'en retourner. Il faut pourtant avoüer que la Grenade seroit un séjour agreable, si elle étoit peuplée, & cultivée; c'est à ce seul défaut qu'on doit attribuer certaines fiévres qui portent le nom de l'Isle, qui sont opiniâtres, & qui dégenerent quelquefois en hydropisie : car les eaux sont excellentes, la viande très-bonne, les

Fiévres de la Grenade.

volailles grasses, tendres, & délicates, le gibier en quantité, les Tortuës, les Lamentins, & generalement toutes les especes de poissons qu'on peut s'imaginer y sont en abondance ; & lorsqu'il manque quelque chose dans l'Isle, elle est environnée de quantité d'Islets, qui sont comme autant de reservoirs, où en tout tems on est sûr de trouver tout ce qu'on cherche ; en un mot, la vie y est délicieuse. 1700.

Nous vîmes une bonne partie de ces Islets, qu'on appelle les Grenadins nous les rangeâmes d'assez près, mais nous n'y moüillâmes point, & ne mîmes point à terre, parce que nous n'y avions que faire. Celui qu'on appelle Cariacou, a un Port excellent à ce qu'on dit. Le plus grand de tous à qui on donne douze lieües de circonference, est le plus au Nord, & le plus voisin de Saint Vincent, on le nomme Bequia. On l'appelle aussi la petite Martinique, à cause, qu'aussi-bien que cette Isle, il nourrit quantité de viperes très-dangereux. On auroit dû le nommer également la perite Sainte Alousie, puisqu'il lui ressemble aussi par le même mauvais endroit. Car nous ne connoissons dans toutes les Antilles que ces trois endroits où il y ait

Bequia où la petite Martinique.

1700. de ces méchans animaux. On voit des couleuvres, qu'on appelle covresses dans le païs, mais elles ne sont point venimeuses ; elles sont même très-utiles, en ce qu'elles font la guerre aux rats, & en détruisent bien plus que les chats, aussi se garde-t'on bien de leur faire du mal. Il y a à la Dominique des serpens très-gros qu'on appelle têtes de chien, parce qu'ils ont la tête grosse, courte, & ronde ; ils n'ont point de venin, ils font la guerre aux rats, & aux poules. Leur graisse est excellente pour les douleurs des jointures de quelques causes qu'elles puissent venir ; on s'en sert aussi pour la goûte, dont elle appaise les douleurs. J'en ay parlé dans un autre endroit.

Nous moüillâmes à Saint Vincent le Samedy 24. Septembre sur le midi. Cette Isle paroît avoir 18. à 20. lieües de tour, elle est par les 13. degrez de latitude Nord. Son aspect n'a rien que de sauvage & de désagreable. Elle est fort hachée, pleine de hautes montagnes, couvertes de bois. On voit à la verité de petits valons où il y a des défrîchez de peu d'étenduë au tour des rivieres qui y sont en bon nombre. C'est-là le centre de la Republique Caraïbe : c'est l'endroit où les Sauvages sont en plus grand

Isle des Sauvages appellée Saint Vincent.

nombre, la Dominique n'en approche pas. Outre les Sauvages, cette Isle est encore peuplée d'un très-grand nombre de Negres fugitifs, pour la plûpart de la Barbade, qui étant au Vent de Saint Vincent donne aux fuyards toute la commodité possible de se sauver des Habitations de leurs maîtres dans des canots ou sur des piperis ou radeaux, & de se retirer parmi les Sauvages, les Caraïbes les ramenoient autrefois à leurs maîtres lorsqu'ils étoient en paix avec eux, où bien ils les portoient aux François, où aux Espagnols, à qui ils les vendoient. Je ne sçai par quelle raison ils ont changé de methode, & ce qui les a portez a les recevoir parmi eux, & à les regarder comme ne faisant qu'un même peuple. Ils s'en repentent à present très fort, & très-inutilement : car le nombre des Negres s'est tellement accru, ou par ceux qui les sont venus joindre de la Barbade, ou qui sont nez dans le païs, qu'il surpasse de beaucoup celui des Caraïbes, de sorte qu'ils les ont contraints de partager l'Isle avec eux, & de leur ceder la Cabesterre. Mais ce n'est pas encore cela qui chagrine le plus les Sauvages, c'est l'enlevement frequent de leurs femmes, & de leurs filles, dont les Negres se sai-

1700.

Negres fugitifs retirez à Saint Vincent.

1700. sissent quand ils en ont besoin, & qu'il n'est pas possible de retirer de leurs mains, parce qu'étant plus braves, & en plus grand nombre, ils se mocquent des Caraïbes, les maltraitent, & les obligeront peut-être un jour d'aller chercher une autre Isle, si tant est qu'ils veulent bien leur laisser la liberté, & ne les faire pas travailler pour eux comme leurs esclaves, ce qui pourroit bien arriver; il semble qu'ils le prévoyent, & qu'ils en ont peur. Ils souffrent impatiemment les outrages des Negres, ils se plaignent hautement de leur ingratitude, & sollicitent souvent les François, & les Anglois de les délivrer de ces Hôtes dangereux, mais ils n'ont osé jusqu'à present prendre les armes, & se joindre aux Européens, qui ayant autant d'interêt qu'eux, de détruire cet asile de leurs esclaves fugitifs les auroient puissamment aidez à se délivrer de ces mauvais voisins.

J'ai souvent entendu parler de cette affaire; on a souvent fait des projets d'armemens, pour aller enlever ces Negres, & les porter vendre aux Espagnols pour leurs mines: car il ne seroit pas à propos de s'en servir aux Isles du Vent, on risqueroit de les perdre bien-tôt par

une nouvelle fuïte, & de les voir débaucher ceux dont on se sert actuellement, & qui ne pensent pas peut-être à se sauver, faute de sçavoir ou trouver une retraite. 1700.

Enfin l'année derniere 1719. les Caraïbes ayant renouvellé leurs plaintes, & promis de se joindre aux François, M. le Chevalier de Feuquieres General des Isles proposa l'affaire dans un Conseil, où l'on dit qu'elle fut agréée plûtôt par respect pour celui qui la proposoit que par aucune esperance d'un heureux succès. Les sieurs Poulain de Guerville Major de la Martinique, & du Buc Lieutenant Colonel des Milices de la Cabesterre, se chargerent de lever des gens de bonne volonté, qu'ils devoient commander pour cette expedition. Ils crurent que cinq cent hommes suffiroient, & partirent dans plusieurs Barques remplis d'esperance, parce qu'ils comptoient sur une puissante diversion que les Sauvages devoient faire, & qui étoit absolument necessaire ; mais ceux-ci se tinrent en repos, ils regarderent le jeu tranquillement sans s'en mêler, & quoique ce fut autant pour leur avantage que pour le nôtre qu'on avoit fait cette entreprise, ils ne se donnerent pas le moin-

Attaque des Negres Marons de Saint Vincent.

1700. dre mouvement, de sorte qu'elle échoüa. Nous mîmes nos gens à terre, les Negres se retirerent dans les montagnes, & dans les endroits les plus difficiles, d'où ils ne sortoient que la nuit, pour se mettre en embuscade, & surprendre nos gens. Cette maniere impertinente de faire la guerre leur réüssit parfaitement; pas un d'eux ne fut pris, ils nous tuerent bien du monde, & entr'autres le sieur Poulain, de sorte qu'on vit bien qu'il falloit bien plus de gens qu'on ne se l'étoit d'abord imaginé, pour venir à bout de cette entrepriſe. On écrivit donc à la Martinique, pour avoir du secours, & comme personne ne se presenta, on crut qu'on devoit forcer les Negres libres, qui sont dans l'Isle en assez bon nombre, d'aller à cette expedition, mais ils le refuserent absolument, & on ne se crut pas en état ou en pouvoir de les y contraindre; cependant le flux de sang se mit parmi nos gens, & obligea le sieur du Bucq de faire rembarquer son monde, & de s'en revenir. Heureux encore si cette entrepriſe mal concertée n'attire pas une guerre avec ces Negres longue, & cruelle, & qui peut être très-pernicieuse à la Colonie de la Grenade, & encore plus à celle que l'on recommen-

Mauvais succès de l'entrepriſe.

ce d'établir à Sainte Alousie. 1700.

Il est certain, que si les Sauvages avoient pris les armes contre les Negres, ceux-ci étoient perdus sans ressource; parce que les Caraïbes mêlez avec quelques François les auroient attaquez par les montagnes, auroient enlevez les femmes & les enfans qui y étoient retirez, & obligé les hommes à quitter le centre de l'Isle & les hauteurs dont on se seroit d'abord emparé, ce qui les auroit mis entre les deux armées, & obligez de se rendre, ou de se faire tous égorger. Ce qui s'est passé en cette occasion apprendra à nos François à ne pas faire de pareilles tentatives, sans prendre mieux leurs mesures, & sans avoir assez de gens pour se pouvoir passer des Caraïbes.

A peine nôtre Barque fut moüillée, qu'elle fut remplie de Caraïbes & de Negres, qui venoient nous voir, & nous demander de l'Eau-de-Vie. Tous ces Messieurs étoient rocoüez, c'est-à-dire, peints de rouge, avec une petite bande de toile sur leurs parties du moins la plûpart. Cet habillement uniforme n'empêche pas qu'on ne distingue aisément les Caraïbes des Negres, ces derniers ont les cheveux crespus & fins comme de la laine, au lieu que les Caraïbes les

1700. ont noirs, longs, droits, & fort gros; mais quand cette marque manqueroit comme il arriveroit s'ils avoient tous la tête rasée, il seroit encore très-facile de les connoître à leurs airs de tête, à leurs yeux, leurs bouches, & leur corpulence, étant très-differens les uns des autres par tous ces endroits-là.

Le Pere le Breton Jesuite Missionnaire à S. Vincent.

Je descendis à terre pour voir le Pere le Breton Jesuite, qui y fait la Mission depuis bien des années, & bien inutilement. Il étoit seul alors, c'est-à-dire, qu'il n'avoit point de Religieux avec lui: car d'ordinaire il y a un Frere Coadjuteur. Il n'avoit pour compagnie qu'un François, & deux jeunes Negres pour le servir, toûjours à la veille d'être massacré par les Caraïbes, comme l'ont été plusieurs autres de ses Confreres, quand les Sauvages sont yvres, ou qu'ils s'imaginent que c'est la demeure d'un Missionnaire parmi eux qui les rend malades, ou qui empêche qu'ils ne soient heureux à la chasse ou à la pesche. Je passai trois ou quatre heures avec lui; on déchargea pendant ce tems-là quelques provisions que ses Superieurs lui envoyoient, qu'il faut qu'il cache avec soinpour les dérober à la connoissance des Sauvages, qui sont importuns jus-

qu'à l'excès, pour avoir ce qu'ils ſça- 1700.
vent être chez leur pere, ſur tout quand c'eſt du vin ou de l'eau de-vie. Tout le progrès que les Miſſionnaires ont fait juſqu'à preſent chez ces Sauvages a été de baptiſer quelques enfans, qui étoient à l'article de la mort : car pour les adultes on y a été trompé tant de fois qu'on ne s'y fie plus, à moins qu'ils ne ſoient prêts à rendre les derniers ſoûpirs, & que l'on ait des raiſons très-fortes pour être perſuadé que c'eſt avec ſincerité qu'ils demandent le Baptême. Ce bon Pere eût bien voulu que je lui euſſe tenu compagnie pendant quelques jours : car en verité, ſa vie étoit bien triſte, bien dure, & plus digne d'admiration, que d'imitation. C'étoit un homme d'eſprit, habile dans les Mathematiques, extrêmement pieux, & fort zelé pour la gloire de Dieu, & le ſalut de ces pauvres Barbares. Je m'embarquai ſur les ſept heures du ſoir, il vint me conduire à bord, où je lui donnai à ſoûper, nous mîmes à la voile environ à minuit.

On compte dix lieües de l'endroit où nous avions moüillé à la Baſſeterre de Saint Vincent à la riviere des Roſeaux, qui eſt environ au milieu de la Baſſeterre de l'Iſle de Sainte Alouſie. Nous y moüil-

1700. lames sur les cinq heures du matin. Quoique cette Isle ne soit pas habitée par des Caraïbes, elle n'a pas l'air moins sauvage. Elle n'avoit alors pour Habitans que des gens de la Martinique, qui y venoient faire des canots, des madriers & planches d'acajou, & des bois de charpente. Les Bourgeois ou Proprietaires de nôtre Barque y avoient un Attelier de quelques Charpentiers & Scieurs de long ; c'étoit pour leurs porter des provisions que nous y étions venus, & pour prendre en même-tems les bois qui se trouveroient prêts à être embarquez.

Etablissement des François à Sainte Alousie.

Cette Isle avoit été habitée par les François dès l'année 1640. M. du Parquet Seigneur & Proprietaire de la Martinique en prit possession vers la fin de cette année, comme d'une terre inhabitée, qui par consequent étoit au premier occupant. Les Sauvages de Saint Vincent, & des autres Isles n'y venoient que dans les tems de la ponte des tortuës, & n'y avoient ni Carbets, ni défrîchez. Il n'y mit d'abord que quarante hommes sous la conduite du sieur de Rousselan Officier de valeur, & de conduite, qui avoit donné son nom à la riviere qui passe au Fort Saint Pierre, à cause que son Habitation étoit sur cette riviere. Il

avoit épouſé une femme Caraïbe, ce qui 1700.
le faiſoit aimer des Sauvages, qui le regardoient preſque comme un de leurs compatriotes. La bonne intelligence qui étoit entr'eux & le ſieur de Rouſſelan n'empêcha pas M. du Parquet de prendre les précautions neceſſaires pour empêcher ſa nouvelle Colonie d'être inſultée, & peut-être détruite par ces Barbares, qui étant d'une humeur extrêmement changeante, & ne voyant qu'avec dépit l'établiſſement des François dans leur païs, avoient beſoin d'être retenus dans le reſpect, & que leur bonne volonté apparente fût fixée par quelque choſe qui les empêcha de mal faire. C'eſt pourquoi il fit conſtruire une maiſon forte, environnée d'une bonne double paliſſade, avec un foſſé; il la munit de canons, de pierriers, & d'autres armes, & la mit en état de reſiſter non-ſeulement aux Sauvages s'il leur prenoit fantaiſie de les vouloir inquiéter, mais même aux Européens qui voudroient s'y venir établir.

Ce fut aux environs de cette maiſon qui étoit ſituée auprès du petit Cul-de-Sac & de la riviere du Carenage qu'on commença un grand défrîché, & qu'on planta des vivres & du tabac qui vint en perfection,

1700. & qui l'emportoit sur celui des autres Isles.

Le sieur de Rousselan gouverna cette Colonie jusqu'en 1654. qu'il mourut, également regretté des Sauvages, qui l'aimoient, & des François qu'il avoit conduits avec beaucoup de sagesse & de douceur. M. du Parquet nomma le sieur de la Riviere pour lui succeder. Celui-ci qui étoit riche, voulut faire une Habitation particuliere, & se confiant en la bonne volonté que les Sauvages lui témoignoient quand ils le venoient voir, il negligea les précautions qu'il devoit prendre pour sa sûreté. Il laissa un Officier avec les Soldats dans la Forteresse, & s'alla établir dans un lieu assez éloigné avec les gens qui étoient à lui. Cela facilita aux Sauvages le moyen de le surprendre dans sa maison, & de l'y massacrer avec dix de ses gens vers la fin de la même année 1654.

Le sieur Hacquet proche parent de M. du Parquet, qui lui succeda fut tué par les mêmes Sauvages en 1656. Il eut pour successeur le sieur le Breton Parisien, d'une très-bonne famille, & fort brave, mais qui étant venu engagé aux Isles avoit porté les livrées de M. le General : cela fit que les Soldats de sa

Garniſon le mépriſerent, & lui qui étoit d'une humeur hautaine & fiere, les ayant maltraitez, ils ſe revolterent, prirent les armes, & l'auroient tué, s'il ne ſe fût enfuï & caché dans les bois, ſans avoir pu tirer aucun ſecours des autres Habitans qui ne l'aimoient pas. Cependant les revoltez s'étant emparez d'une Barque qui étoit en Rade ſe ſauverent chez les Eſpagnols, pour lui, il paſſa à la Martinique, & porta ſes plaintes à M. du Parquet, de ce qui étoit arrivé. Ce Seigneur vit bien, que l'averſion que les Habitans & les Soldats avoient pour lui, venoit de l'état où ils l'avoient vû, de ſorte que ſans rechercher les Auteurs de ce ſoûlevement, ni ceux qui auroient pu s'y oppoſer, il envoya pour Commandant un Officier nommé du Coutis, auquel il donna environ quarante hommes, tant Habitans que Soldats, pour garder le Fort. Le ſieur du Coutis fut rappellé environ deux ans après, & le ſieur d'Aigremont Gentilhomme d'une naiſſance diſtinguée, & tout plein de merite & de valeur, fut nommé Gouverneur à la fin de 1657 1700.

A peine y fut-il arrivé qu'il fut attaqué par les Anglois. Ils prétendoient que cette Iſle leur appartenoit, parce

1700. qu'ils disoient y avoir envoyé une Colonie en 1637. qui y avoit subsisté pendant près de dix-huit mois, mais qui avoit esté entierement massacrée par les Sauvages au commencement de 1639. ce qui selon eux n'annulloit point le droit qu'ils avoient sur cette Isle. Cette raison auroit esté bonne, si la supposition avoit esté veritable ; mais rien n'estoit plus éloigné de la verité. On auroit pû leur répondre qu'ils avoient trop attendu à faire valoir leur droit ; & que quand même ils auroient eu une Colonie dans cette Isle, ils estoient censez l'avoir abandonnée tout-à-fair, puisqu'ils avoient negligé pendant vingt ans d'y envoyer du monde, ou qu'ayant sçû & vû que Mr du Parquet s'y estoit établi, ils n'avoient fait aucune démarche pour s'y opposer, ni aucun acte sur les lieux ou en Europe, pour conserver leur pretendu droit. Que diroient-ils si les François alloient les chasser à present de Madagascar où ils se sont établis depuis peu d'années ? N'auroient-ils pas lieu de dire que les François ont renoncé au droit incontestable qu'ils ont sur cette Isle, par l'abandon qu'ils en ont fait depuis tant d'années ? Cette raison ne laisseroit pas d'avoir quelque apparence, au lieu

qu'il n'y en a aucune dans le pretexte qu'ils eurent de vouloir s'emparer de Sainte Alouſie. Voici le fait dans la plus exacte verité. 1700.

Il eſt conſtant qu'avant l'année 1640. ni les François, ni les Anglois n'avoient pas ſongé à s'établir à Sainte Alouſie : les uns & les autres n'eſtoient gueres en état de ſonger à s'étendre hors des Iſles qu'ils habitoient, ayant tous aſſez de peine à s'y maintenir, & à ſe ſoûtenir contre les frequentes attaques des Caraïbes qui mettoient tout en uſage pour les faire perir, ou les chaſſer de leur Païs. Ils alloient librement les uns & les autres, c'eſt-à-dire, les François & les Anglois, à Sainte Alouſie, comme en une Iſle qui n'avoit point de Maître, pour tourner des Tortuës dans le temps de la ponte, & pour y faire des Canots, ſans que pas une des deux Nations y eût ni Gouverneur, ni Forteresſe, ni Colonie établie.

Il arriva en 1639. qu'un Navire Anglois ayant moüillé ſous la Dominique avec Pavillon François, attira dans ſon bord par cette feinte pluſieurs Caraïbes, qui eſtant en paix avec nous, ne firent point difficulté d'y entrer, & d'y porter des fruits, comme ils avoient accoûtumé de faire, quand ils nous trouvoient

1700. sur leurs côtes. Mais les Anglois ayant voulu enlever ceux qui estoient dans leur Navire, tous se jetterent à la mer, & se sauverent, excepté deux que ces Anglois mirent aux fers, & qu'ils vendirent ensuite comme esclaves. Les Caraïbes irritez de cette perfidie, s'assemblerent en grand nombre, surprirent & massacrerent des Anglois à la Barbade, à Antigues où ils commençoient à s'établir, & en d'autres endroits; & s'estant separez après leur expedition, ceux de Saint Vincent passerent à Sainte Alousie en s'en retournant chez eux, & trouvant quelques Anglois occupez à la pêche de la Tortuë, ils les massacrerent, comme ils avoient fait dans les autres endroits, & pour la même raison, sans faire le moindre tort aux François qui estoient au même lieu. Voilà le fait dans toute sa verité, & on défie les Anglois de rien prouver au contraire. On laisse à present au jugement des personnes desintereſſées à decider si les Anglois avoient quelque droit sur cette Isle.

Ce fut pourtant sous le pretexte frivole de cette pretenduë possession, qu'ils firent un Armement considerable, & qu'ils vinrent attaquer le sieur d'Aigremont. Quoique ce Gouverneur, qui n'avoit

voit pas lieu de craindre cette attaque inopinée, eût esté surpris, il ne se perdit pas pour cela. Il rassembla au plus vîte ses Habitans & ses Soldats, se presenta au bord de la mer, & empêcha pendant un temps considerable la descente des Anglois. Enfin forcé par le grand nombre, il se retira dans son Fort avec une partie de son monde, laissant l'autre au dehors sous la conduite d'un de ses Officiers, pour harceler les ennemis. Il fut assiegé dans les formes; les ennemis ayant fait mettre du canon à terre, & fait brêche, donnerent plusieurs assauts où ils perdirent beaucoup de monde, au dernier desquels le sieur d'Aigremont qui les avoit repoussez avec une extrême vigueur, ayant fait une sortie, & ayant esté secondé par ceux de ses gens qui estoient demeurez hors de la Forteresse, ils tomberent tous ensemble sur les Anglois d'une maniere si vive, qu'ils les défirent à plate coûture, & obligerent ceux qui échaperent, à se rembarquer comme ils purent, sans armes, laissant leurs canons, leurs munitions, leurs blessez, & quelques prisonniers à la merci des François.

1700.

Les Anglois attaquent Sainte Alouzie en 1658.

Ils sont défaits entierement.

C'est l'unique tentative que les Anglois ont faite pour s'établir dans cette

1700. Isle pendant que Mr du Parquet a esté vivant. Le sieur d'Aigremont la gouverna en paix, & eut le plaisir de voir sa Colonie s'augmenter considerablement ; mais il tomba à la fin dans le même inconvenient que ses prédecesseurs : il permit aux Caraïbes d'entrer chez lui librement, il alloit même à la chasse avec eux : ils prirent ce temps pour l'assassiner, un d'eux lui ayant donné un coup de couteau dans la poitrine. Ce malheur arriva en 1660. deux ans après la mort de Mr du Parquet.

Mr de Vauderoque oncle & tuteur des enfans de Mr du Parquet, nomma pour Gouverneur de Sainte Alousie le sieur de Lalande, qui y estant mort de maladie cinq ou six mois après y estre arrivé, il eut pour successeur le sieur Bonnard frere de Madame du Parquet. Celui-ci ne permit plus aux Sauvages de mettre le pied dans son Isle, & évita ainsi les malheurs qui estoient arrivez à ses prédecesseurs. Il gouverna sa Colonie jusques sur la fin du mois d'Avril 1664. que les Anglois firent un corps de quatorze à quinze cent hommes, auxquels se joignirent six cent Sauvages commandez par un nommé Ouvernard mulâtre, ou pour parler plus juste, metif

d'un Gouverneur Anglois de Saint Chri- 1700.
ſtophle, & d'une Indienne de la Dominique, dont j'ai parlé dans un autre endroit, qu'on appelle encore aujourd'hui Madame Ouvernard. Ces troupes ayant fait leur débarquement ſans trouver de reſiſtance, environnerent le Fort, & ſommerent le ſieur Bonnard de ſe rendre, ce qu'il fit auſſi-tôt fort lâchement. Les Anglois retinrent contre la Capitulation le canon, les armes, le bagage, & les ornemens de l'Egliſe qu'ils devoient rendre, & renvoyerent le ſieur Bonnard & ſes Soldats à la Martinique, où on lui fit ſon procès.

Comme cette action s'eſt paſſée en pleine paix, le Gouverneur General des Iſles Angloiſes deſavoüa le Colonel qui avoit fait cette entrepriſe, lequel bien loin de ſe ſervir de la pretenduë poſſeſſion où ils diſoient avoir été de cette Iſle avant 1640. ne fondoit le droit qu'il y pretendoit avoir, que ſur l'achat qu'il avoit fait de cette Iſle l'année precedente des Sauvages par l'entremiſe d'Ouvernard. On voit aſſez par cette conduite le peu de droit que les Anglois ont, ou ont jamais eu ſur cette Iſle. Ils en furent chaſſez en 1666. & depuis ce temps-là ils n'ont fait aucune tentative pour y rentrer.

1700. La Compagnie de 1664. qu'on nomme ainsi pour la distinguer de la premiere qui a peuplé les Isles en 1627. & 1632. & qui les vendit ensuite aux particuliers qui en devinrent les Seigneurs proprietaires jusqu'en 1664. qu'ils furent contraints de vendre leurs Seigneuries à cette derniere Compagnie ; quoiqu'elle se trouvât dépoüillée de cette Isle lorsqu'elle prit possession des Seigneuries qu'elle avoit achetées des heritiers de Mr du Parquet, elle a toûjours nommé des Gouverneurs à Sainte Alousie jusques en l'an 1674. que le Roi la rembourſa, & se mit en possession des Isles, & les fit gouverner par des Generaux & Intendans, comme elles sont encore aujourd'hui. Mais la décadence des affaires de la Compagnie attira avec elle celle de la Colonie de Sainte Alousie, qu'on avoit encore relevée depuis l'expulsion des Anglois, parce que n'estant pas secouruë, & ne faisant aucun commerce pendant les longues guerres de 1672. & 1688. tous les Habitans se retirerent les uns après les autres à la Martinique, la Guadeloupe, & autres Isles plus fortes & plus capables de les mettre à couverts des pillages des ennemis ; de sorte que quand j'y passai en 1700. il n'y avoit, comme je l'ai dit

Changemens arrivez dans cette Colonie.

au commencement de Chapitre, que des Ouvriers en bois qui venoient de la Martinique y faire des bois de charpente & des canots, sans aucuns autres Habitans de quelque Nation ou couleur que l'on puisse s'imaginer. Elle a esté depuis ce temps là le refuge des Soldats & des Matelots déserteurs : ils y trouvoient abondamment de quoi vivre, & une sûreté très-grande pour ne pas tomber entre les mains de ceux qu'on avoit envoyez pour les prendre, parce qu'il y a des reduits naturels sur des croupes de mornes escarpez, où dix hommes en assommeront dix mille, seulement en faisant rouler sur eux des pierres ou des tronçons de bois. On a recommencé depuis quelques mois à repeupler cette Isle, & il n'y a point de doute qu'elle ne devienne une florissante Colonie, si on y envoye les secours necessaires, & si on a soin d'y mettre pour Gouverneurs des personnes sages, peu ou point interessées, s'il est possible, & qui ayent de la pieté, de la douceur, & de la fermeté autant qu'il est necessaire pour établir & maintenir le bon ordre, sans trop faire sentir la pesanteur du joug à des gens qui pour l'ordinaire ne vont dans ces endroits-là, que pour goûter 1700.

1700. un peu le plaiſir de la liberté.

Rien ne me convioit à deſcendre à terre : cependant ayant appris par ceux qui vinrent à bord, qu'on ne pouvoit pas achever dans la journée de charger le bois que nous devions prendre, je pris le parti d'aller me promener, & de chaſſer chemin faiſant, autant que l'épaiſſeur des haliers dont les bords de la mer ſont couverts, me le pouvoit permettre.

Quoique cet endroit, c'eſt-à-dire, la riviere aux Roſeaux, devant laquelle nous eſtions moüillez, paroiſſe fort haché, il ne laiſſe pas d'y avoir des fonds d'une étenduë conſiderable, dont la plûpart qui ont déja eſté défrîchez, ſe ſont couverts de nouveaux arbres, qui par leur hauteur & leur groſſeur marquent la bonté du terrain. J'arrivai en ſuivant un petit ſentier aux Ajoupas de nos Ouvriers : j'avois tué quelques perdrix & des periques, & je trouvai d'aſſez bonnes proviſions de cochon maron boucanné, & de ramiers, pour ne pas apprehender de mourir de faim ; de ſorte que j'envoyai chercher mon hamac avec du biſcuit, du vin & de l'eau-de-vie, reſolu de paſſer la nuit avec nos gens. Ils travaillerent juſques bien avant dans la nuit à tranſporter au bord de la mer des

madriers de bois d'Acajou, & autres bois que l'on embarquoit auſſi-tôt avec d'autant plus de diligence, que nous eſtions encore dans la ſaiſon des ouragans, où tout eſt à craindre. Il eſt vrai que nôtre Barque eût pû ſe retirer dans le cul-de-ſac ; mais ce retardement ne convenoit ni aux affaires des Marchands, ni aux miennes, qui avois des raiſons preſſantes de m'en retourner à la Guadeloupe. A la fin nous ſoupâmes tous enſemble. Après la Priere chacun ſe mit dans ſon hamac, & on s'endormit les uns après les autres en cauſant. Dès le point du jour on recommença à porter du bois : je dis mon Office, & puis je fus me promener en chaſſant : nous dînâmes au bord de la mer avec le Maître du Barque, & ſur le ſoir on acheva de charger tous le bois qui eſtoit prêt. Nous ſoupâmes à terre, après quoi je m'embarquai ; & après quelques heures de repos nous mîmes à la voile environ ſur les trois heures du matin le Mardi 27. Septembre. Nous côtoyâmes l'Iſle juſqu'à la pointe des Salines, où nous trouvâmes des vents de Sud-Eſt qui nous porterent preſque vent arriere juſqu'aux Ances d'Arlet de la Martinique, que nous dépaſſâmes pendant la nuit. Le calme nous 1700.

1700. prit par le travers du Fort Royal, & fut cause que nous n'arrivâmes que le Mercredi 28. sur les dix heures du soir, le vingt septiéme jour de mon départ.

Nostre Superieur General se leva aussi-tôt qu'il m'entendit : nos Peres en firent de même, & tous me témoignerent beaucoup de joye de mon retour, & de la maniere dont je m'estois acquitté de ma commission, dont je leur rendis compte en soupant. Le Superieur General me dit le lendemain qu'il falloit travailler à mettre nôtre terrain de la Grenade en valeur : nous en fîmes le projet, & je pense que sans le voyage qu'il fut obligé de faire en Europe, & la guerre de 1702. qui survint, que cela auroit esté executé, & que j'aurois encore esté chargé de cette corvée.

CHAPITRE XXII.

L'Auteur retourne à la Guadeloupe. Procès intenté à leur Mission par l'Abbé du Lion.

JE partis de la Martinique le Lundi 3. Octobre sur les neuf heures du soir. Nous eûmes un vent à souhait jusques

par le travers de la grande Savanne de la Dominique qu'il se mit au Nord-Oüest tellement forcé, que nous crûmes que c'estoit le prélude d'un ouragan ; nous n'en eûmes pourtant que la peur : il baissa en moins de trois heures, & nous laissa achever assez tranquillement ce qui nous restoit de chemin à faire. Nous moüillâmes le Mercredi sur les onze heures du matin. J'allai aussi-tôt saluer Mr Auger nôtre Gouverneur, qui me retint à dîner, & puis me donna un cheval & un Negre pour aller chez nous. 1700.

Je trouvai le Pere Imbert, Superieur de nôtre Mission, fort embaraſſé d'un procès qui lui avoit esté suscité par un Prêtre nommé l'Abbé du Lion.

Procès de l'Abbé du Lion.

Cet Abbé, nôtre proche & incommode voisin, estoit fils de Mr du Lion ci-devant Gouverneur de la Guadeloupe. On ne peut pas nier que du côté de son pere il ne fût homme de qualité ; car j'ai entendu dire à plusieurs personnes desintereſſées, que la Maison du Lion estoit une famille considerable du Païs de Caux en Normandie. On disoit que sa mere estoit fille d'un Marchand de Langres, que Mr du Lion avoit épousée par amourette : il est certain qu'elle avoit esté très-belle. L'Abbé dont il est

1700. queſtion, fut envoyé en Normandie pour y étudier, & s'y façonner aux Us & Coûtumes du Païs, en quoi il fit des progrès conſiderables. Il fut pourvû d'une bonne Cure en ce Païs-là ; mais s'eſtant broüillé avec l'Archevêque de Roüen pour des affaires qui ne ſont pas venuës à ma connoiſſance, il avoit eſté obligé de ſe démettre de ſon Benefice, ſans pouvoir ſe reſerver une penſion, quoiqu'il en eût un aſſez grand beſoin. Il fallut après cette perte revenir à la Guadeloupe pour diſcuter ſes biens avec les enfans du ſecond lit de ſa mere qui s'eſtoit remariée avec le Major de l'Iſle nommé du Cler, ſans ſe ſouvenir qu'elle eſtoit veuve du Gouverneur.

Nôtre Abbé tout en arrivant aux Iſles avoit acheté une Habitation à la Cabeſterre ; & quoiqu'il ne l'eût pas payée, il l'avoit échangée du conſentement du du vendeur, avec un denos voiſins nommé Lefevre d'Ambrié, qui eſtoit placé juſtement entre nos deux Habitations. Cette Terre eſtoit petite, & l'Abbé qui avoit de vaſtes deſſeins, l'élargiſſoit autant qu'il pouvoit, aux dépens de ceux qui ſe trouvoient à ſa portée. Mon prédeceſſeur avoit eſté aſſez bon pour ſouffrir pluſieurs choſes de cet homme ;

& même pour conserver la paix, ou pour gagner ses bonnes graces, il avoit comme abandonné une grande piece de cannes où les bestiaux de l'Abbé venoient paître tranquillement. Dés que je fus en charge, & que j'eus visité les bornes de nos terres pour les mettre toutes en valeur, je le fis prier de retirer ses bestiaux de dessus nos terres. Il répondit que les terres où ses bestiaux alloient paître, lui appartenoient. Je presentai une Requeste au Juge, afin de faire arpenter le terrain selon les titres de chacun. Le Juge la répondit, & ordonna à l'Arpenteur Juré de se transporter dans trois jours sur les lieux pour reconnoître les anciennes bornes, & mettre les parties en possession de ce qui leur appartenoit, ce que je ne manquai pas de faire signifier à l'Abbé, qui croyant avoir trouvé une belle occasion de montrer ce qu'il avoit appris en Normandie, me fit signifier une protestation de nullité de tout ce qui pourroit estre fait au préjudice de ses droits, jusqu'à ce qu'il eût recouvré tous les titres de la Terre qu'il avoit achetée. Je vis que ce commencement de chicanne nous meneroit loin ; c'est pourquoi je m'adressai à l'Intendant. Je joignis à ma Requeste une copie collationnée du Contrat d'a- 1700.

1700. chat de la Terre que possedoit l'Abbé du Lion, avec les derniers arpentages de nos terres & de celles de nos voisins. L'Intendant ordonna que trois jours après la signification de son Ordonnance, l'Arpenteur Juré se transporteroit sur les lieux, procederoit à la reconnoissance des bornes, tant en presence, qu'absence, & que le Juge Royal qui y seroit present comme delegué, mettroit chacune des Parties en possession de ce qui leur appartenoit. Cela fut executé, & fâcha beaucoup l'Abbé contre moi. Je fis planter aussi-tôt du manioc & du mil dans nôtre terrain qui estoit voisin du sien, & j'allai le prier de faire garder ses bestiaux. Il négligea de le faire : ses bestiaux revinrent & nous firent du dommage : je les fis prendre deux & trois fois, & les lui renvoyai honnêtement : mais à la quatriéme je les fis sequestrer, & il fallut pour les ravoir m'envoyer un billet à raison de cent livres de sucre pour chaque bête, outre les frais de la prise & du sequestre. Malgré tout cela ses bestiaux revenant toûjours, parce qu'ils estoient en trop grand nombre pour pouvoir subsister chez leur Maître, je pris le parti de les faire éclaircir, & de les payer suivant l'Ordonnance, qui

défend de tuer les gros beſtiaux que l'on trouve en dommage ; ce que je faiſois ſans bourſe délier, avec les billets du Seigneur Abbé. A la fin il ſe laſſa : il fit garder ſes beſtiaux, dont le petit nombre rendoit la garde plus facile, & il ne tint pas à moi que nous ne fuſſions bons amis ; car nous nous vîmes pluſieurs fois ; & ſans trois ou quatre incidens qui troublerent nôtre bonne intelligence, je croi que nous aurions bien vêcu enſemble. 1700.

Par malheur nos deux Negres Charrons s'en allerent Marons, & je ſçûs qu'ils ſe retiroient chez nôtre Abbé, où pour ne pas oublier leur métier, ils faiſoient des roües pour ſes cabroüets ou charettes. J'obtins un ordre du Gouverneur & main forte pour les aller prendre. Quelques Habitans qui eſtoient dans le même cas, ſe joignirent au Raſineur que j'envoyai avec l'Officier de Milice, & les Habitans commandez pour cette expedition, & on prit dix-ſept Negres Marons, du nombre deſquels eſtoient les deux que je cherchois. Les Habitans & moi nous contentâmes d'avoir nos eſclaves : mais il s'en trouva ſept qui appartenoient au ſieur Paſquier, alors Commis principal, ou Directeur de la Compagnie de Senegal, & à preſent Conſeil-

1700. ler au Conseil Superieut de la Guadeloupe, homme terrible en matiere d'interest, & qui, quoique né au milieu de Paris, Ville, comme tout le monde sçait, des plus simples & des plus commodes, pouvoit prêter le collet au plus habile Praticien Normand, celui-ci ne fut pas si complaisant que moi. Il presenta Requeste au Juge, & fit interroger ses Negres qui estoient en prison, & fit informer contre l'Abbé du Lion, contre lequel il demanda que l'Ordonnance du Roi fût executée, & qu'outre l'amende il fût condamné à lui payer une pistole par jour pour chaque Negre depuis le jour qu'il avoit declaré leur fuite au Greffe, jusqu'à celui qu'ils lui seroient remis. Cette affaire suffisoit pour ruïner de fond en comble l'Abbé, s'il avoit esté ruïnable, car la pretention seule de Pasquier alloit à plus de trois mille pistoles, & les autres proprietaires des Negres pris chez lui n'auroient pas manqué de demander un pareil dédommagement. L'Abbé se défendoit, & Pasquier lui laissoit le champ libre, parce que ses Negres qui estoient toûjours en prison, estoient aux frais de l'Abbé, & les pistoles par jour couroient toûjours. A la fin des personnes d'autorité s'en mêlerent, & obtin-

rent après beaucoup de difficultez que Pasquier reprendroit ses Negres sans attendre la décision du procès, & que l'Abbé du Lion ne seroit caution jusqu'à ce tems-là. Le guerre étant survenuë, & les Anglois ayant fait une irruption à la Guadeloupe avant la fin du procès, les procedures furent suspenduës, & le Donjon du Fort ayant été brûlé avec tous les papiers du Greffe qu'on y avoit retirez, l'Abbé du Lion auroit eu sujet de se réjoüir de cé malheur, qui le devoit empêcher de subir une Sentente ruïneuse & infamante, si la prévoyance de Pasquier ne l'avoit porté à se faire expedier des doubles en bonne forme de toute la procedure, dont il s'est servi dans la suite, mais dont je ne me suis pas mis en peine de sçavoir le succès, parce que je quittai la Guadeloupe peu de tems après que les Anglois se furent retirez. 1700.

On voit assez par ces differentes affaires, & par celle de la Poterie, qu'il vouloit établir, dont j'ai parlé dans un autre endroit, qu'il n'étoit guéres de nos amis : il crut avoir trouvé l'occasion de se venger, en nous intentant un procès au sujet d'un *Te Deum*, que feu M. du Lion son pere avoit fondé dans nôtre Eglise, pour perpetuer la memoire & les

1700. actions de graces de la Victoire qu'il avoit remportée sur les Anglois échoüez aux Saintes après l'ouragan, qui fit périr leur Flotte en *1666*.

Cette Fondation dont le Fond n'étoit que de deux mille livres de Sucre, faisant cent livres de Sucre de rente, fut employée par le Fondateur à l'achat d'un petit Magasin dans le Bourg S. Loüis; mais il y avoit bien des années que la riviere avoit emporté ce Magasin avec le reste du Bourg, de sorte que l'obligation du *Te Deum* cessoit de plein droit, puisque la rente avoit cessé. Cependant nos Peres ne laissoient pas de le chanter par dévotion, mais ils se dispensoient d'y inviter ceux de la famille du Fondateur, comme ils faisoient auparavant, quoique ce fût par pure honnêteté, & sans aucune obligation.

L'Abbé crut avoir un beau champ de nous chagriner, d'autant plus que j'étois absent, & que le Pere Imbert nôtre Superieur n'étoit pas homme d'affaire. Il presenta donc une longue Requête, dans laquelle il se servit de quantité d'expressions peu convenables à lui & à nous, le Superieur de nôtre Mission à qui elle fut signifiée, l'envoya aussi tôt à un nommé Bouté Procureur, qui avoit

occupé quelquefois pour nous, j'arrivai sur ces entrefaites, j'envoyai chercher le Procureur & la Requête, & au lieu de répondre au principal, on s'inscrivit en faux contre les qualitez que l'Abbé du Lion y prenoit, les voici. 1700.

Supplie humblement Messire Claude, Charles, Albert, Jean-Baptiste, Cesar, Antoine, du Lion de Lion, Chevalier, Prêtre, Bachelier en Theologie, Seigneur de Poinsson, Poinssonnet, & autres lieux, & Abbé du Lion.

Quoique ces qualitez paroissent un peu longues, ce n'étoit encore que celles des jours ouvriers : car quand c'étoit un Contrat, ou quelque autre piece de consequence, on avoit aussi-tôt fait d'écrire les Litanies des Saints que ses noms de Baptêmes : & ceux de ses Terres & Seigneuries imaginaires étoient encore en plus grand nombre. L'Abbé du Lion fut étrangement surpris de cette procedure, il ne s'y attendoit nullement ; il crut que le meilleur parti étoit de porter ses plaintes au Gouverneur ; de l'insulte qu'il prétendoit qu'on lui faisoit, mais il ne sçavoit pas qu'on avoit pris les devans, & que le Gouverneur étoit ravi de voir mortifier sa vanité. De sorte que nôtre Procureur ne laissa pas d'aller son che-

1700. min, & de faire signifier ses moyens de faux, qui étoient 1°. Que dans l'extrait Baptistaire de l'Abbé du Lion, il se nommoit simplement Claude-Jean-Baptiste, & qu'il importoit de sçavoir contre qui nous avions à faire pour pouvoir agir contre une personne réellement existente, & non contre un fantôme habillé de tant de noms, sujet par conséquent à être désavoüé. 2°. Que feu M. du Lion son pere ne prenoit point le surnom de du Lion de Lion, & que même il ne le pouvoit pas prendre, ne joüissant point du privilege de certains Religieux auſquels on pourroit appliquer ce que le Prophete Roïal a dit bien des siecles avant qu'ils vinssent au monde : *Accipient in vanitate civitates suas* ; & d'ailleurs n'étant pas né à Lion. 3°. Que la qualité de Chevalier ne s'accordoit point chez lui avec celle de Prêtre, parce que quoiqu'il fût gentilhomme, il n'étoit point Chevalier de Malte, & ne le pouvoit être, comme il sçavoit très-bien, & qu'à l'égard de la qualité de Chevalier Banneret, que prennent les Seigneurs titrez, & qui peuvent lever Bannieres sur leurs Sujets, il étoit constant que son pere ne l'avoit jamais prise. 4°. Qu'il étoit absolument faux qu'il fût

Bachelier en Theologie, puiſqu'il conſtoit par le procès qu'il avoit eu avec les enfans du ſecond lit de ſa mere, qu'il avoit fait toutes ſes études à Roüen, & non autre part, où tout le monde ſçait qu'il n'y a point d'Univerſité qui puiſſe donner ce grade. 5°. Que les qualitez des Seigneuries de Poinſſon, Poinſſonnet, & autres lieux, n'avoient jamais été priſes par feu M. du Lion ſon pere, ce qui étoit un grand préjugé contre lui, & enfin qu'il étoit abſolument faux qu'il fût Abbé du Lion, c'eſt-à-dire, titulaire d'une Abbaye, qui porte ce nom, puiſqu'il ne s'en trouvoit aucune de ce nom dans toute la France, ni dans tout le reſte du monde Chrétien. 1700.

La ſignification qu'on lui fit de ces Moyens de faux le penſa déſeſperer, mais comme l'affaire étoit ſans remede, & que nôtre Procureur prétendoit lui faire rayer ſes qualitez, il eut recours au Gouverneur, & le pria d'accommoder cette affaire. Nous y donnâmes les mains auſſitôt. L'Abbé ſe déſiſta des fins de ſa Requête, & promit de ne nous inquiéter jamais au ſujet du *Te Deum*, & nous conſentîmes de le laiſſer joüir paiſiblement & tranquillement de tous ſes noms, titres & qualitez, excepté dans les procès qu'il pourroit avoir avec nous.

1700.

CHAPITRE XXIII.

DU TABAC.

LE Tabac est une plante originaire de l'Amerique, & qui lui est tellement propre, que quelque soin qu'on ait pris en la cultivant dans les autres parties du monde où l'on a porté sa graine, on n'a jamais pû y en élever qui approchât de celui qui croît dans le monde nouveau.

Origine du Tabac.

Il ne paroît pas que les Espagnols en ayent trouvé l'usage établi dans les grandes Isles, c'est-à-dire, à Saint Domingue, Couve & la Jamaïque, où ils s'arrêterent dans les commencemens de leurs découvertes. Ce ne fut que vers l'an 1520. qu'ils trouverent cette plante dans le Jucatan, Province de la terre ferme. Ils lui donnerent le nom de *Tabacco*, dont on a fait celui de Tabac, parce que cette plante croissoit à merveille, & qu'on en cultivoit une très-grande quantité aux environs de la Ville de Tabasco; & assûrement elle meritoit bien de porter le nom du païs où l'on en avoit fait la premiere découverte, &

où les Espagnols commencerent à s'en servir à l'imitation des Indiens. 1700.

M. Pourchot dans sa Philosohie s'est trompé, quand il a dit, que les Portugais ont apporté le Tabac en Europe de l'Isle de Tabaco. Cette Isle qui est une des Antisles n'a jamais été en leur pouvoir, & n'avoit jamais été habitée, ni cultivée avant l'an 1632. qu'une Compagnie d'Hollandois ou Flessingois y établit une Colonie, qui la nomma la nouvelle Ovacre, près d'un siecle après que le tabac a été connu en Europe. Cette Colonie a été détruite en 1678. par M. le Marêchal d'Etrées, & depuis ce tems-là l'Isle est demeurée déserte. Erreur de M. Pourchot.

Le tabac a été en usage en Espagne, & en Portugal bien des années, avant d'être apporté en France. Jean Nicot Maître des Requêtes, Ambassadeur de François II. auprès de Sebastien Roi de Portugal l'apporta en France en 1560. & le presenta à la Reine Catherine de Medicis, & au Grand Prieur. Cette Princesse & ce Seigneur lui donnerent chacun leur nom, pour le mettre en vogue, soit qu'ils y eussent reconnu quelque vertu particuliere, soit qu'ils voulussent se faire un honneur dans le monde en y introduisant une nouveauté, & quoique ce

1700.

fût la même herbe, on ne laissa pas de la nommer tantôt l'herbe à la Reine, & tantôt l'herbe au Grand Prieur; ce qui n'empêcha pas ceux à qui l'Ambassadeur Nicot en avoit donné, de l'appeller par reconnoissance la Nicotiane.

Par qui il fut apporté en France.

Ses differens noms.

Le Cardinal de Sainte Croix, qui avoit été Nonce en Portugal, & Nicolas Tornaboni qui l'avoit été en France, revenans de leurs Nonciatures l'apporterent en Italie, elle y fut d'abord connuë sous le nom d'herbe sainte, surnom que les Espagnols lui avoient donné à cause des vertus extraordinaires qu'ils publioient y avoir remarquées. Je serois pourtant assez porté à croire que les Espagnols qui possedoient bien avant ce tems-là le Royaume de Naples l'avoient fait connoître en Italie avant ces deux Prélats; mais comme après le mal Ameriquain qu'ils avoient apporté, & dont ils avoient déja infecté bien des païs, on craignoit tout ce qu'ils apportoient du nouveau monde, excepté l'or & l'argent; il n'avoit pas fallu moins que le pouvoir de ces deux Prélats, pour établir l'usage d'une chose aussi nouvelle, & qui avoit déja autant d'Adversaires que de Partisans.

Par qui il a été introduit en Italie.

C'est le mal de Naples.

Car il est bon de sçavoir, que le tabac

ne fut pas également bien reçû de tout le monde. Cette plante fut comme une pomme de discorde, qui alluma une guerre très-vive entre les sçavans. Les ignorans en grand nombre y prirent parti, aussi-bien que les sçavans, & les femmes même qui ne furent pas des dernieres à se declarer pour ou contre une chose qu'elles ne connoissoient pas mieux que les affaires serieuses, qui se passoient en ce tems-là, où elles n'avoient pris que trop de part. 1700.

Les differents en matiere de Religion.

On peut croire que les Medecins n'oublierent pas de faire valoir en cette occasion le droit qu'ils se sont acquis de juger de toutes choses. Quoiqu'ils n'eussent jamais vû, ni entendu parler de tabac, ils ne laisserent pas de discourir sur sa nature, ses proprietez & ses vertus, comme s'il eût été connu par toute la terre habitée dès le tems de Galien, d'Hipocrate & d'Esculape. Il est vrai, que raisonnans, comme ils faisoient, sans principes, ils ne s'accordoient presque jamais. Les uns le faisoient froid, les autres chaud. Ceux-ci le temperoient avec des drogues refrigerantes; les autres corrigeoient sa froideur avec des aromates. Mais tous s'accordoient en ce point de donner force recettes & ordonnances sur

Differens entre les Medecins sur le tabac.

1700. la maniere de le préparer, & d'en uſer ſelon l'âge, les forces, & le temperament des gens. Ils marquoient exactement la quantité qu'on en devoit prendre, & le tems. Tel le devoit prendre à jeun après avoir craché & mouché un certain nombre de fois : un autre ne s'en pouvoit ſervir qu'après avoir mangé. Celui-ci n'en devoit uſer que le ſoir, cet autre qu'à midi. On l'accommodoit, on le diverſifioit en une infinité de manieres ; chaque jour produiſoit quelque nouvelle découverte, on le mettoit à toutes ſortes de ſaulces, & comme aſſez ſouvent les maladies n'ont point d'autre cauſe qu'une imagination bleſſée, il eſt preſque incroïable combien les Medecins firent de cures ſurprenantes ſur ceux qui avoient l'imagination frapée des vertus du tabac. Cela alla ſi loin, qu'on fut ſur le point d'abandonner tout le reſte des medicamens, pour ne plus ſe ſervir que de cette plante ; & je penſe que cela ſeroit arrivé, ſi ceux qui par leur caractere ont droit d'impoſer à tout le monde avoient été d'accord entr'eux.

Les Chimiſtes remplirent leurs alembics de tabac. On en tira de l'huile, du ſel, de l'eau, des eſprits, & mille autres ſemblables babioles que l'on employa

ployа en toutes ſortes de maladies, le plus ſouvent aux dépens de ceux qui avoient la bonté de ſe prêter à ces ſortes d'experiences ; & malgré tout ce que pouvoient dire les gens qui avoient conſervé leur raiſon aſſez entiere pour ne ſe pas laiſſer prévenir pour ou contre le tabac avant que le tems ou le hazard l'euſſent fait connoître plus à fond, on en fit une Medecine preſque univerſelle. 1700.

Vertus attribuées au tabac en poudre.

Ses cendres, à ce qu'on diſoit, guériſſoient la gâle & le farcin. Etant pris en poudre, il guériſſoit les rhumatiſmes, les fluxions ſur les yeux, les larmes involontaires, les douleurs de rête ordinaires, les migraines, l'hidropiſie, la paraliſie, & generalement tous les accidens qui arrivent par l'acreté des humeurs, leur trop grande abondance, & leur extravaſion hors de leurs canaux naturels. Rien n'étoit meilleur pour rendre au ſang ſa fluidité, regler ſon mouvement & ſa circulation. On s'en ſervoit comme d'un ſternutatoire infaillible, pour rappeller à la vie ceux qu'une apoplexie violente, ou une l'étargie formée avoient déja étendu dans le cercuëil. C'étoit un puiſſant ſecours pour les femmes qui étoient dans les douleurs de l'accouchement. Un remede aſſûré contre les paſ-

1700. sions hiſteriques, les vapeurs, les inquiétudes, la mélancolie noire, la manie. Ceux qui en uſoient n'avoient rien à craindre de l'air le plus mauvais, & le plus corrompu; la peſte, la verolle, le pourpre, les maladies populaires qui ſe communiquent le plus aiſément, n'avoient garde d'approcher d'eux. Il fortifioit la memoire, il rendoit l'imagination feconde; jamais les ſçavans n'étoient plus en état de s'appliquer à l'étude des choſes les plus abſtraites, & les plus difficiles, que quand ils avoient le nez bien rempli de tabac.

Ceux qui en prenoient en machicatoire (car le tabac en poudre n'étoit pas le ſeul qui fût en uſage) en diſoient bien d'autres merveilles. Selon eux il ſuffiſoit tout ſeul aux beſoins les plus ordinaires, & les plus preſſans des hommes; puiſqu'il ôtoit le ſentiment de la faim & de la ſoif, qu'il empêchoit la diminution des forces, & qu'il conſervoit tout ſeul, & ſans le ſecours d'aucune autre choſe, toute la ſanté, & tout l'embonpoint qu'on remarquoit dans les perſonnes les mieux nouries.

Vertus du tabac en machicatoire.

On prétendoit avoir des experiences réïterées une infinité de fois dans preſque tous les climats de la terre, qu'une

demie once de tabac de 24. en 24. heures, avoit soûtenu des Soldats sans boire ni manger, dans les plus rudes travaux de la guerre, non pas des journées, mais des semaines entieres, sans qu'ils eussent senti les plus legeres atteintes de la faim & de la soif, & sans que leurs forces eussent été diminuées le moins du monde. 1700.

Rien, à les entendre, n'étoit plus propre pour purger la bile, tenir le ventre libre, décharger le cerveau des serositez qui lui sont si nuisibles, empêcher ou guérir les douleurs des dents, détourner toutes sortes de fluxions. On n'y trouvoit à redire, que la mauvaise odeur dont l'haleine de ceux qui en usoient étoit infectée, qu'il n'étoit pas possible de corriger même en se lavant la bouche avec quantité d'eau-de-vie.

Mais ceux qui en disoient le plus de bien, & qui en consommoient aussi une plus grande quantité étoient les fumeurs.

On publioit, que cette plante avoit été de tout tems en si grande veneration chez les Ameriquains, que c'étoit le parfum & l'encens le plus agreable qu'ils pussent offrir à leurs Dieux. Leurs Prêtres ne voyoient rien dans l'avenir qu'au travers d'une épaisse fumée de tabac, dont

Vertus & prérogatives du tabac en fumée.

1700. ils rempliſſoient le lieu où ils conſultoient leurs Divinitez, & dont ils humoient une ſi grande quantité, qu'ils en tomboient comme yvres aux pieds des Autels, où après avoir demeuré un certain eſpace de tems, ils ſe relevoient remplis d'un entouſiaſme divin, & rendoient des réponſes bonnes ou mauvaiſes, mais toûjours obſcures & ambiguës à ceux qui les avoient conſultez. Il n'y avoit pas juſqu'aux Medecins, qui ne décidoient rien ſur le ſort de leurs malades, qu'après s'être amplement parfumez de tabac.

Il étoit inoüi qu'on eût jamais décidé aucune affaire d'Etat, que tous les Conſeillers n'euſſent été au moins à demi enyvrez de la fumée du tabac; coûtume qui ſelon quelques voïageurs modernes s'obſerve encore aujourd'hui chez les Indiens de l'Iſthme de Darien, où dès que les anciens ſont aſſemblez pour quelque cauſe que ce puiſſe être, avant de traiter aucune affaire, un jeune garçon ſe preſente avec un gros bout de tabac à la bouche, dont il ſouffle la fumée ſur le viſage des aſſiſtans les uns après les autres, qui reçoivent ce parfum avec tant de plaiſir, que pour n'en perdre que le moins qu'il eſt poſſible, ils font de leurs

mains une espece d'entonnoir, pour conduire cette fumée dans leurs narines. 1700.

Je ne finirois point, si je voulois rapporter tout ce qu'on disoit à la loüange de cette fumée. Elle réjoüissoit l'esprit, elle dissipoit le chagrin, & comme elle agissoit bien plus puissamment sur le corps, que quand on prenoit le tabac de quelqu'une des autres manieres que j'ai rapportée ci devant, on prétendoit qu'elle procuroit les mêmes avantages bien plus promptement, & bien plus sûrement.

On assûroit que l'eau de tabac mise dans les yeux aiguisoit la vûë, la conservoit, la fortifioit, & qu'elle effaçoit les rousseurs & autres taches du visage.

Qu'étant prise par la bouche, elle guérissoit la courte haleine, l'asthme, la phtisie, les fiévres tierces & quartes, les rhumatismes, l'hidropisie, les douleurs du foye. Qu'elle arrêtoit le sang qui s'extravasoit du poulmon, qu'elle facilitoit l'accouchement. Qu'étant appliqué sur l'extrêmité des doigts dépoüillez de leurs ongles, elle les faisoit promptement revenir.

Si on s'en servoit en fomentation, elle guérissoit la foiblesse des nerfs, & les

1700. douleurs cauſées par des luxations, & des catharres froids.

L'huile de tabac miſe dans les oreilles guériſſoit la ſurdité. Appliquée ſur le viſage, elle en ôtoit les bourjons & les dartres. Si on en oignoit les parties affligées de goûte, ou de ſciatique, elle appaiſoit la douleur, reſolvoit l'humeur âcre qui en eſt la cauſe, ouvroit les pores, faiſoit tranſpirer, fortifioit merveilleuſement les nerfs. Elle étoit encore excellente pour les piqueures, & guériſſoit toutes ſortes de playes promptement, & ſans ſupuration. En un mot, c'étoit la Medecine univerſelle, & c'étoit-là juſtement ce qui décrioit le tabac chez les gens qui n'étoient point préoccupez. Car on ne pouvoit pas nier que le tabac ne fût bon à bien des choſes, mais qu'il fût propre à tout, c'étoit le détruire au lieu de le faire valoir. Pour moi, je ſuis perſuadé que c'eſt un purgatif excellent, & très-prompt, & ce qui m'en a convaincu, eſt l'hiſtoire que je vais rapporter.

Un des plus conſiderables Habitans de la Cabeſterre de la Martinique, de la Paroiſſe de la Baſſe Pointe, mariant une de ſes filles à un homme de condition, crut que ſon Cuiſinier Negre ne pour-

roit pas conduire les repas qui devoient accompagner un mariage de cette conſequence, il fit venir le meilleur Traiteur qui fût au Fort Saint Pierre, qu'il chargea de l'appareil de tous ces feſtins. Le Negre Cuiſinier ne pût ſouffrir le tort qu'il prétendoit que ſon Maître lui faiſoit en cette occaſion; & pour s'en venger, il reſolut de troubler toute la fête. Il gliſſa pour cet effet deux morceaux de tabac dans deux Coqs d'Inde, que le Traiteur mettoit en d'aube pour être ſervis froids à déjeûné. On les ſervit en effet, ils furent trouvez excellens, preſque tout le monde en voulut goûter, mais il ne ſe paſſa pas un quart d'heure, que le Negre vit la réüſſite de ſon projet. Les conviez les uns après les autres commencerent à ſe trouver mal; ceux qui avoient pris une doze un peu trop forte de cette nouvelle Medecine vomiſſoient juſqu'au ſang, ſans compter ce qu'ils rendoient par le bas; les autres ſouffroient de cruelles tranchées, juſqu'à ce qu'ils fuſſent débouchez. En un mot, la fête fut troublée, on crut tout le monde empoiſonné. Le Chirurgien de la maiſon envoya chercher en diligence tous ſes Confreres aux environs, qui faiſant l'anatomie des viandes, qui avoient 1700.

1700. été servies sur la table, trouverent enfin les deux bouts de tabacs : ce qui découvrit tout le mistere. On se hâta d'aider par des lavemens, ceux qui n'avoient que des tranchées, & par des cordiaux, ceux qui faisoient de trop grandes évacuations ; les moins malades furent sur pied au bout de douze ou quinze heures, quelques autres en garderent le lit pendant deux jours. Après cela qu'on dise qu'il y a au monde un purgatif comme le tabac. Ceux qui voudront faire des Coqs d'Inde purgatifs en ont ici la recette. Je les prie seulement de se souvenir qu'il faut user avec moderation de ce remede, parce que l'excès qu'on en feroit, pourroit avoir des suites fâcheuses.

Coq d'Inde purgatif.

Cependant malgré les avantages si considerables qu'on prétendoit avoir trouvez dans le tabac, il ne laissa pas d'être attaqué par de très-puissans adversaires. Ceux qui n'aimoient pas les nouveautez, ne pouvoient souffrir qu'on déplaçât, & qu'on rejettât comme inutiles tous les medicamens anciens, pour ne se plus servir que de cette plante. Ils revoquoient en doute ce qu'on en disoit de meilleur, & ils ne manquoient pas de raisons pour persuader que les guérisons

qu'on lui attribuoit avoient d'autres cau- 1700.
ſes.

Avec tout cela l'uſage de cette plante ne laiſſa pas de s'établir plus promptement qu'on n'auroit oſé ſe l'imaginer. De l'Amerique il ſe répandit juſqu'au fond des Indes Orientales, juſqu'au Japon. Il paſſa des Moſcovites aux Tartares Orientaux : il inonda toute l'Afrique, l'Aſie mineure, la Grece, la Hongrie, la Pologne, toute l'Allemagne, les Royaumes du Nord. Jamais choſe ne fut reçûë ſi univerſellement, quoiqu'elle trouvât par tout des contradictions, des empêchemens, & des oppoſitions, qui ſembloient la devoir étouffer dans ſon berceau. Car il ne faut pas croire, qu'il n'y eût que des écrivains qui la combattirent avec la plume ; les plus Puiſſans Monarques ſe declarerent contr'elle.

Le Grand Duc de Moſcovie Michel Federovits, voyant que la Capitale de ſes Etats, avoit été preſque entierement conſommée par le feu deux ou trois fois, par l'imprudence des fumeurs, qui s'endormoient la pipe à la bouche, & mettoient le feu à des maiſons, qui n'étant que de bois, & fort preſſées, expoſoient tout ſon peuple à une ruïne entiere, il

1700. Pluſieurs Princes ont défendu l'uſage du tabac.

défendit l'entrée & l'uſage du tabac dans tous ſes Etats ; premierement, ſous peine du foüet, qui eſt un châtiment très-cruel en ce païs-là ; enſuite ſous peine d'avoir le nez coupé, & enfin de perdre la vie.

Amurath IV. Empereur des Turcs ſuivit cet exemple, & défendit le tabac dans tout ſon Empire, ſous peine de la vie. Ce zelé Muſulman étoit perſuadé que cette plante devoit être abhorrée des veritables Mahometans autant que le vin, puiſqu'elle produiſoit le même effet, qui eſt de troubler la raiſon.

Le Roi de Perſe Scac Sophi, fils de Mirſa, fit les mêmes défenſes, & ſous les mêmes peines. Ces Princes aimoient mieux ſe priver des gros droits qu'ils pouvoient mettre ſur le tabac, que d'en laiſſer établir l'uſage dans leurs Etats. Leurs ſucceſſeurs plus intereſſez n'ont pas ſuivi leur exemple, ce qui paroît par l'incroyable conſommation qui ſe fait de cette plante dans tous ces païs-là.

Nous ne voyons point que les Monarques d'Occident ayent porté ſi loin la ſeverité contre leurs Sujets, qui uſoient du tabac. Les uns ſe ſont contentez de le charger de droits exorbitans, leur politique a eu de bonnes raiſons, pour en

permettre l'entrée à ce prix-là, & en laisser établir l'usage, qui s'est à la fin changé en necessité. 1700.

Les autres ont cru être obligez de désabuser leurs Peuples des vertus qu'on supposoit dans cette plante, parce qu'ils n'en étoient point du tout persuadez.

Livres publiez contre l'usage du tabac

Jacques Stuart Roi de la Grande Bretagne, successeur de la Reine Elisabeth, publia un Traité excellent qu'il avoit composé sur le tabac, dans lequel il fit voir l'inutilité de cette plante, & les accidens qui en arrivoient par le mauvais usage qu'on en faisoit.

Christian IV. Roi de Dannemarc engagea Simon Paulus son Medecin, de composer un Ouvrage, contre l'usage immoderé du tabac. Il le fit, & prouva très-solidement, que ceux qui prennent du tabac en poudre en quantité, sont sujets à perdre l'odorat, & à tomber dans des accidens encore plus fâcheux; & que celui qu'on prend en fumée pénétroit le cerveau, le gâtoit, & faisoit une croute noire sous le crane, comme on l'avoit remarqué dans plusieurs têtes de fumeurs qu'on avoit ouvertes.

Theses de Medecine contre le tabac.

Et nous avons vû de nos jours des Theses de Medecine imprimées à Paris, dont la Traduction Françoise a été dé-

1700. diée à M. Fagon premier Medecin du Roi, dans lesquelles on avoit rapporté, & loüé, ce qu'il y a de bon, & d'assûré dans le tabac ; on combat par des raisons très-solides le trop frequent usage qu'on en fait, & on montre les inconveniens qui en arrivent, & les dangers auſquels on s'expose, quand on en use, comme la plûpart font, sans regle, & sans discretion.

Cette These fut soûtenuë le 26. Mars 1699. dans les Ecoles de Medecine, par M. Claude Berger Parisien, Bachelier en Medecine, qui devoit avoir pour President M. Fagon. La queſtion étoit si le frequent usage du tabac abregeoit la vie. *An ex Tabaci usu frequenti vitæ summa brevior ?* Et on concluoit fort demonstrativement, que l'usage frequent de cette plante l'abregeoit. *Ergo ex frequenti Tabaci usu vitæ summa brevior.* Que dire après cela, les Fermiers du Tabac n'avoient ils pas à craindre une ruïne entiere ? Car tout le monde veut vivre, & comment esperer une longue vie, après un arreſt si solemnel. Une circonstance singuliere, qui accompagna cet acte, remit le calme chez les preneurs, & chez les vendeurs de tabac. M. Fagon n'ayant pû se trouver à cette These, chargea un

autre Medecin d'y presider pour lui. Celui-ci fit de son mieux, on ne pouvoit rien ajoûter à ce qu'il disoit contre le tabac, il encherissoit sur les réponses du Soûtenant : jamais on n'avoit entendu des preuves si convainquantes de la mauvaise qualité du tabac. Mais son nez n'étoit pas d'accord avec sa langue : car on remarqua, que pendant tout le tems que l'acte dura, il eût toûjours sa tabatiere à la main, & ne cessa pas un moment de prendre du tabac. Etoit-il bien convaincu de ce qu'il vouloit persuader aux autres ? Je le laisse à penser à mes Lecteurs. 1700.

Mais que ne peut point la prévention, quand elle s'est une fois emparée de l'esprit des hommes ? Elle l'emporta en effet en faveur du tabac, malgré tout ce qu'on put dire, & faire contre lui. On se porta à en prendre avec une espece de fureur, qui ne permit plus de distinguer ni les lieux, ni les tems, ni les âges, ni les sexes, ni les temperamens, ni les personnes. Tel n'en avoit jamais pris que dans deux ou trois jours, s'en fit une habitude si forte, s'y asservit tellement, qu'il se reveilloit la nuit exprès pour en prendre, qu'il en prenoit en mangeant, en conversant, en marchant, en travail-

1700. lant, en priant. On le regarda comme le lien de la societé, la chose la plus necessaire qu'il y eût au monde; que dis-je? On s'étonna comment on avoit pû vivre tant de siecles sans tabac, & on s'imagina qu'on cesseroit de vivre dès qu'on cesseroit d'en user. On poussa la chose si loin, qu'on ne pouvoit plus être un moment sans en prendre. On en prenoit jusques dans les Eglises, sans que la presence de Dieu qu'on y adore, & le Sacrifice redoutable qu'on lui offre, pussent inspirer le respect, le recuëillement, & l'attention que des Chrétiens convaincus de la verité de leur Religion, devoient avoir naturellement : de sorte que Urbain VIII. fut obligé pour remedier à cet abus, qui alloit jusqu'à la profanation, de publier une Bulle, par laquelle il excommunioit, *ipso facto*, tous ceux qui prendroient du tabac dans les Eglises. Si ses successeurs avoient eu le même zele, & la même vigilance, on auroit peut être entierement extirpé cet acte d'irreligion : mais soit par negligence, soit qu'il se fussent apperçûs que le mal étoit devenu plus puissant que les remedes qu'ils y pouvoient apporter, nous ne voyons point qu'aucun Pape depuis Urbain VIII. ait fait aucune dé-

Bulle de Urbain VIII. contre le tabac.

marche pour s'oppoſer à ce torrent d'irreverence. Il n'y a eu que Clement XI. qui défendit ces années paſſées par une Bulle, de prendre du tabac dans l'Egliſe de Saint Pierre, ſous peine d'excommunication, mais comme il n'eſt point parlé dans la Bulle, ni du Veſtibule de cette Egliſe, ni des autres Egliſes, on a pris ce ſilence, & cette exception, pour une permiſſion tacite, d'en prendre dans ce lieu-là, & dans les autres Egliſes, & même comme une eſpece de revocation de la Bulle d'Urbain VIII. dont il ſemble qu'on reſtraint l'excommunication à la ſeule Egliſe de S. Pierre. 1700.

Autre Bulle de Clement XI.

Voilà une Hiſtoire abregée de la découverte, & des progrès du tabac, auſſi-bien que de ſes proprietez, & des oppoſitions qu'il a eu à ſoûtenir. Ceux qui en voudront ſçavoir davantage ne manqueront pas d'Auteurs, qui leur apprendront tout ce dont ils pourront ſouhaiter d'être inſtruits, pour & contre cette plante.

Quoique je ſois aſſez informé de la maniere dont on cultive le tabac hors de l'Amerique, j'ai cru me devoir renfermer dans la deſcription de celui-là, auſſi bien tous les autres tabacs ne ſont que des plantes avortées en comparaiſon

1700. de celui de l'Amerique ; c'est donc de lui uniquement dont je vais parler.

C'est une erreur, où quelques Ecrivains sont tombez de distinguer le tabac en mâle, & femelle, & petit tabac.

On reconnoît en Amerique quatre sortes de tabac, que l'on distingue les uns des autres, par la figure de leurs feüilles, & point du tout par leurs genres prétendus. Ils fleurissent & portent tous de la graine également bonne, pour se reproduire. Chaque espece se multiplie d'elle-même, sans aucune alteration ou diminution, que celle qui lui peut arriver de la part du terrain où elle est semée, où transplantée.

Quatre especes de tabac.

La premiere espece est le tabac ou Petun verd, que les Habitans nomment simplement le grand Petun. Il est ainsi appellé à cause de la grandeur de ses feüilles, & de la beauté de leur coloris. Elles ont pour l'ordinaire vingt-quatre à vingt-six pouces de longueur, & depuis douze jusqu'à quatorze pouces de large. Elles sont épaisses, charnuës, cotonées, maniables, d'un très-beau verd ; mais comme elles sont délicates & remplies de beaucoup de suc, elles diminuent considerablement en sechant, ou comme on dit dans le païs, à la pente, c'est

Petun ou tabac verd ou autrement grand Petun premiere espece.

1. Negre qui ejambe le tabac.
2. Negre qui torque le tabac.
3. Negre qui le met en rolle.
4. Tabac a la pente.

à-dire, lorsqu'étant attachées à des perches ou gaulettes, on les expose à l'air pour les faire sécher autant qu'il est necessaire, pour les pouvoir mettre en corde, & ensuite en rouleau, ou rolle comme parlent les Habitans. Cette diminution ou déchet est cause qu'on cultive moins cette espece, que celle qu'on nomme tabac à langue. 1700.

Celui-ci à les feüilles à peu près de même longueur que le precedent; mais elles ne passent pas sept à huit pouces de largeur. Le rapport qu'elles ont avec une langue de bœuf lui a fait donner le nom de tabac à langue. Elles sont charnuës, épaisses, fortes, liantes, grasses, & douces au toucher; avec cela elles sont moins remplies de suc & d'humidité que celles du grand Petun, ce qui fait qu'elles se conservent mieux, & qu'elles ne souffrent presque point de déchet ou de diminution à la pente. C'est particulierement cette espece qu'on cultive sur tout aux Isles du Vent. C'est-à-dire, à la Martinique, la Guadeloupe, Marie Galande, Saint Christophle, les Saintes, la Barbade, la Grenade, la Barboude, Antigue, Nieves, Monsarrat, la Dominique, Sainte Alousie, Saint Vincent, Sainte Croix & les Vierges, que l'on

Tabac à langue, seconde espece.

Ce que l'on entend par les Isles du Vent, & les Isles de sous le Vent.

1700. appelle auſſi les Antiſles ou les Iſles Caraïbes. Au lieu que les Iſles de Portric, Saint Domingue, Couve ou Cuba, la Jamaïque, la Tortuë, l'Iſle à Vache, & autres voiſines ſont appellées les Iſles de ſous le Vent. Les premieres ſont à l'Eſt, & par conſequent au vent des autres, parce que les vents aliſez qui ſouflent preſque toûjours, viennent de la Bande de l'Eſt, & paſſent par ces premieres Iſles avant d'aller rafraîchir les autres.

Tabac d'Amazone troiſiéme eſpece.

La troiſiéme eſpece eſt le tabac d'Amazone, ainſi nommé, parce que ſa graine a été apportée des environs de la riviere de ce nom, qui eſt ſous la ligne, & qui ſepare le Breſil des terres de Cayenne. La feüille de ce tabac eſt auſſi longue que celles des deux eſpeces précedentes, mais elle eſt beaucoup plus large, & ronde à ſon extrêmité; ce qu'elle a encore de particulier qui la diſtingue des autres, eſt, que les petites nervûres ou coſtes qui ſoûtiennent la feüille tombent perpendiculairement ſur la groſſe coſte du milieu, au lieu que dans les autres eſpeces elles ſuivent le contour de la feüille, & vont en biaiſant vers la pointe.

Les feüilles de cette eſpece ſont fort épaiſſes, fort charnuës, bien nourries, & quoiqu'elles paroiſſent remplies de

beaucoup de ſuc, elles ne diminuent preſque point du tout à la pente. Ce Tabac eſt donc d'un très-grand rapport ; & aſſûrément il pourroit paſſer pour le meilleur des trois eſpeces, ſi on pouvoit s'en ſervir auſſi tôt qu'il eſt fait, comme on ſe ſert des autres ; mais il a une odeur ſi forte & ſi deſagreable, qu'il faut y eſtre accoûtumé de longue main, pour n'eſtre pas étourdi & provoqué au vomiſſement, quand on s'en ſert, ſoit en fumée, ſoit en poudre, ſoit en mâchicatoire, lorſqu'il eſt nouveau. Ce defaut ſe corrige pourtant à meſure qu'il vieïllit ; & ceux qui en ont gardé, l'ont trouvé excellent au bout de douze ou quinze mois. Mais comme on cherche par tout, & ſur tout aux Iſles, un debit prompt & un profit preſent, & que pour l'ordinaire les affaires des Habitans ſont dans une ſituation à ne pouvoir pas attendre ſi longtemps le revenu de leur travail, ils aiment mieux ſe paſſer du profit conſiderable qu'ils auroient en cultivant ce Tabac, que de le laiſſer dans leurs Magaſins le temps neceſſaire pour lui faire perdre cette mauvaiſe qualité. 1700.

Mauvaiſe qualité de ce Tabac quand il eſt nouveau.

Je ſçai pourtant par experience que quand on le met reſſuer pendant ſept ou huit jours après qu'il a eſté à la pente le

Remede à ce defaut.

1700. temps ordinaire pour estre prêt à mettre en corde, & qu'on l'expose une seconde fois à l'air pendant un couple de jours seulement, il devient aussi doux & d'une odeur aussi agreable que celui des autres especes. C'est aux Habitans à voir si cette augmentation de travail sera suffisamment compensée par l'augmentation du profit qu'ils trouveront en le cultivant.

Tabac de Verine quatriéme espece.

La quatriéme espece est celle qu'on appelle Tabac de Verine. C'est le nom d'un petit Village situé auprès de la Ville de Comana dans la Terre ferme, sur le Lac de Venezuela, d'où la graine a esté apportée. Ce Tabac est le plus petit de tous. Ses feüilles arrivent rarement à la longueur de dix pouces : elles sont étroites, rudes, ridées, fort pointuës ; elles ne laissent pas cependant d'estre assez bien nourries & charnuës ; mais comme elles ont beaucoup de suc, elles décheoient ou diminuënt beaucoup à la pente, & sont par consequent d'un très-mediocre rapport.

Excellence du Tabac de Verine.

Ce que ce Tabac a de particulier, qui le fait regarder comme le plus excellent qui soit au monde, est une odeur douce, aromatique, approchante de celle du musc qu'il a naturellement, qu'il con-

ſerve, ſoit qu'on le prenne en poudre, ſoit qu'on le fume, & qu'il communique ſi facilement aux autres eſpeces qu'on mêle avec lui, que le tiers ou le quart de celui-ci ſuffit pour faire paſſer tout le reſte pour Tabac de Verine. Malgré cet avantage on en cultive très- peu aux Iſles du vent; & ce n'eſt pas la ſeule faute qu'on peut reprocher à nos Inſulaires en matiere de negligence & d'indolence ſur les Manufactures de leur Païs. 1760.

Fleurs du Tabac.

Les fleurs de ces quatre eſpeces de Tabac ſont les mêmes quant à la forme & à la couleur. Elles ne different que par la grandeur qui eſt toûjours proportionnée à la grandeur de la tige qui les a produites. Elles ſont portées ſur une queüe aſſez forte, & ſont compoſées de cinq feüilles, qui après avoir fait un tuyau d'environ demi pouce de longueur, s'épanoüiſſent ſans s'éloigner l'une de l'autre, & font un calice pentagone qui renferme cinq étamines & un piſtille qui en s'allongeant ſe change en une petite ſilique qui contient les graines ou ſemences de la plante.

Graine de Tabac.

Ces graines ſont noires, aſſez fermes, de la groſſeur à peu près, de la figure & de la conſiſtence de celles du Pavot. A meſure qu'elles meuriſſent la fleur chan-

1700. ge, & de couleur de chair qu'elle estoit auparavant, elle devient feüille morte : elle se fanne enfin, se seche & tombe, quand la graine est arrivée à une parfaite maturité.

Hauteur du Tabac. Si on n'avoit pas soin d'arrêter la plante, elle croîtroit toûjours, & dureroit plusieurs années. On en a vû de cinq à six pieds de haut, & même davantage, dans nos Isles. Mais on l'arrête en coupant la tige, lorsqu'elle est arrivée à la hauteur de deux pieds ou environ, & cela pour trois raisons.

La premiere, parce que si on la laissoit croître, elle seroit à la fin trop exposée au vent, qui pourroit la rompre, & même l'arracher.

Pourquoi on l'empêche de croistre. La seconde, parce que le suc ou la séve se portant naturellement à augmenter la tige, les feüilles manqueroient à la fin de nourriture, elles seroient plus minces, plus petites, moins charnues.

La troisiéme, pour l'empêcher de grainer, parce que le suc & la force de la plante concourant à la conservation de l'espece, plûtôt qu'à la nourriture des feüilles, qui ne lui sont d'aucune utilité pour cela, ce seroit autant de diminué sur la nourriture dont les feüilles ont besoin pour arriver au point de perfection

où elles doivent eſtre pour faire de bonne marchandiſe. 1709.

On ne laiſſe croître que les plantes qu'on deſtine à fournir la graine pour l'année ſuivante. D'ailleurs quelle neceſſité de laiſſer croître de ces plantes qui doivent eſtre arrachées & replantées chaque année. Il eſt vrai qu'elles pourroient durer long-temps ; mais leurs feüilles diminuëroient chaque jour, & deviendroient à la fin tout-à-fait inutiles, & occuperoient le terrain ſans rapporter de profit.

Terrain propre pour le Tabac.

Le Tabac demande une terre graſſe, mediocrement forte, profonde, unie, qui ne ſoit ni trop humide, ni trop ſeche, le moins expoſée qu'il eſt poſſible aux grands vents, & au trop grand Soleil. Je ne parle point du froid qui lui ſeroit encore plus nuiſible. On ne le connoît point dans nos Iſles, ſi ce n'eſt ſur le ſommet de quelques hautes montagne, où il n'y a pas apparence que perſonne aille planter du Tabac.

Qualité de la plante.

Cette plante mange furieuſement la terre où elle croît ; & comme elle ne porte rien avec elle qui la puiſſe ameliorer, il eſt rare que la même terre puiſſe ſervir long-temps à la produire de la qualité qu'elle doit avoir, à moins que ce ne ſoit

1700. une terre très-grasse & unie, dont la pluye ne puisse pas entraîner la graisse, & bien profonde, afin qu'elle puisse fournir la substance necessaire à entretenir une plante aussi dévorante. C'est par cette raison que les terres neuves lui sont infiniment plus propres que celles qui ont déja servi, & que les terrains qui sont en côtieres sont bien-tôt épuisez, & ne peuvent fournir que trois ou quatre levées ou recoltes de bon Tabac, après quoi ils ne produisent plus que des plantes & des feüilles avortées sans suc, sans substance, sans odeur, sans force; ce qui décrie les Païs d'où elles viennent, à cause de la mauvaise qualité du Tabac qu'ils produisent.

Supposé donc qu'on ait un terrain tel que je viens de le demander, on peut raisonnablement esperer du Tabac d'une très-bonne qualité, & en quantité suffisante pour faire un profit considerable.

Temps propre & maniere de semer la graine de Tabac.

C'est ordinairement dans le mois de Novembre, c'est-à-dire, environ un mois avant la fin des pluyes, qu'on seme le Tabac. On choisit autant qu'il est possible, un terrain neuf & frais. On le trouve tel à la liziere d'un bois plus facilement qu'en aucun autre lieu. On mêle la graine avec six fois autant de cendre ou de sable, parce que

que si on la semoit seule, sa petitesse la feroit lever tellement épaisse, qu'elle s'étoufferoit, & qu'il seroit impossible de la lever de terre pour la transplanter, sans s'exposer à rompre les plantes, ou endommager tellement les racines, qu'elles ne pourroient pas reprendre. 1700.

La graine leve ordinairement en quatre ou cinq jours. Dès qu'on s'apperçoit qu'elle sort de terre, on a soin de la couvrir de branchages pour la garantir des ardeurs du Soleil, à moins qu'elle n'ait esté semée dans un lieu assez couvert pour ne rien craindre de ce côté-là.

Preparation du terrain pour trâsplanter le Tabac.

Pendant qu'elle croît, on prepare le terrain où elle doit estre transplantée. Si c'est une terre neuve, on brûle & on arrache soigneusement les souches & les racines des arbres qu'on a abattus, parce que ces souches & ces racines qui rempent ordinairement sur la terre, rempliroient un espace qui doit estre occupé plus utilement par les plantes, & parce qu'elle serviroit de retraite aux rats & à une infinité d'insectes qui broutent & gâtent le Tabac. On a encore un soin tout particulier d'arracher toutes les herbes qui ne manquent jamais de croître en abondance dans les terres neuves, sur tout le pourpier, la mal-nommée, &

1700. les balisiers ; & pour les empêcher de reprendre après qu'on les a arrachez, on les transporte dans un endroit éloigné du champ destiné au Tabac sous le vent autant qu'il est possible, & peu frequenté, de crainte que le vent ou les passans ne rapportent dans le champ, ou, comme on dit aux Isles, dans le jardin, les graines ou quelques brins de ces mauvaises herbes, qui suffiroient pour en répandre bien-tôt l'espece par tout.

On peut juger que si on prend tant de précautions pour les terres neuves, il en faut prendre bien davantage pour celles qui ont déja servi, où les mauvaises herbes ont crû & grainé ; car elles sont des sources presque inépuisables de toutes sortes d'herbes qu'il faut sans cesse arracher & sarcler, si on veut que la plante du Tabac profite comme il faut.

Maniere d'aligner & de partager le terrain.

Le terrain estant nettoyé, il faut le partager en allées distantes de trois pieds les unes des autrres, & paralelles, sur lesquelles on plante en quinconce des piquets éloignez les uns des autres de trois pieds. Pour cet effet on étend une ligne ou cordeau divisé de trois en trois pieds par des nœuds, ou quelques marques apparentes, comme seroient de petits morceaux d'étoffe de couleur, & l'on

plante un piquet en terre à chaque nœud ou marque. Après qu'on a achevé de marquer les nœuds du cordeau, on le leve, on l'étend trois pieds plus loin, observant que le premier nœud ou marque ne correſponde pas vis-à-vis d'un des piquets plantez, mais au milieu de l'eſpace qui ſe trouve entre deux piquets, & on continuë ainſi de marquer tout le terrain avec des piquets, afin de mettre les plantes au lieu des piquets, qui de cette maniere ſe trouveront plus en ordre, plus aiſé à ſarcler, & éloignées les unes des autres ſuffiſamment pour trouver la nourriture qui leur eſt neceſſaire. L'experience fait connoître qu'il eſt plus à propos de planter en quinconce qu'en quarré, & que les plantes ont plus d'eſpace pour étendre leurs racines, & pouſſer leurs tiges & leurs feüilles, que ſi elles faiſoient des quarrez parfaits. Ceux qui en voudront ſçavoir la raiſon, pourront conſulter Mr de la Quintinie dans ſon Traité du Jardinage. 1700.

Choix du temps & état de la plante pour être tranſplãtée.

Il faut que la plante ait au moins ſix feüilles pour pouvoir eſtre tranſplantée. Il faut encore que le temps ſoit pluvieux ou tellement couvert, que l'on ne doute point que la pluye ne ſoit prochaine; car de tranſplanter en temps ſec, c'eſt riſ-

1700. quer de perdre tout son travail & ses plantes.

Maniere de mettre les plantes en terre.

On doit lever les plantes de terre doucement & sans endommager les racines. On les couche proprement dans des paniers, & on les porte à ceux qui doivent les mettre en terre. Ceux-ci sont munis d'un piquet d'un bon pouce de diametre, & d'environ quinze pouces de longueur, dont un bout est pointu, & l'autre arrondi comme une pomme de canne. Ils font avec cette espece de poinçon un trou à la place de chaque piquet qu'ils levent, & y mettent une plante bien droite, les racines bien étenduës: ils l'enfoncent juqu'à l'œil, c'est-à dire, jusqu'à la naissance de feüilles les plus basses, & pressent mollement la terre autour de la racine, afin qu'elle soûtienne la plante droite sans la comprimer.

Les plantes ainsi mises en terre, & dans un temps de pluye, ne s'arrêtent point, leurs feüilles ne souffrent pas la moindre alteration, elles reprennent en vingt-quatre heures, & profitent à merveille.

Quantité de plantes contenues

Un champ ou jardin de cent pas en quarré doit contenir dix mille plantes à la Guadeloupe, où le pas n'est que de

trois pieds ; & douze mille cinq cent à la Martinique, où le pas eſt de trois pieds & demi. On compte qu'il faut trois perſonnes pour entretenir dix mille plantes de Tabac, & qu'elles peuvent rendre environ quatre mille livres peſant de Tabac, ſelon la bonté de la terre, le temps qu'on a planté, & le ſoin qu'on en a pris, car il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y a plus rien à faire, quand la plante eſt une fois en terre. Il faut travailler ſans ceſſe à ſarcler les mauvaiſes herbes qui conſommeroient la plus grande partie de ſa nourriture. Il faut l'arrêter, la rejettonner, ôter les feüilles piquées de vers, de chenilles & autres inſectes ; en un mot avoir toûjours les yeux & les mains deſſus juſqu'à ce qu'elle ſoit coupée. 1706. dans un terrain de cent pas, & leur produit.

Pendant que les plantes croiſſent, on prepare les Caſes ou Magazins où l'on doit les mettre après qu'elles ſont coupées. Chaque Habitant en proportionne la grandeur à la quantité de plantes qu'il a miſes en terre. On les conſtruit pour l'ordinaire de fourches en terre, on les paliſſade de roſeaux, ou de palmiſtes refendus, ou bien d'un clayonnage couvert de terre graſſe mêlangée avec de la bouze de vache & blanchie avec de la chaux. Les fablieres ne ſont jamais à plus de ſept Magaſins, ou Caſes où l'on travaille le Tabac.

1700. pieds de haut. On appuye sur elles des traverses aussi longues que la Case est large, éloignées de huit pieds les unes des autres, & assez fortes pour porter les gaulettes où les plantes sont attachées pour les faire secher. Quoiqu'on se serve du terme de secher, il s'en faut pourtant beaucoup qu'on les fasse secher assez pour les mettre en poudre. On se contente de leur laisser évaporer leur plus grande humidité, & les faire amortir, ou mortifier suffisamment pour pouvoir être torses, ou comme on dit aux Isles, torquées & filées, à peu près comme on file le chanvre, & ensuite mises en rôle ou rouleau.

Culture de la plage.

Lorsque les plantes sont arrivées à la hauteur de deux pieds & demi, ou environ, & avant qu'elles fleurissent, on les arrête, c'est-à-dire, qu'on coupe le sommet de chaque tige, pour l'empêcher de croître & de fleurir, j'en ai dit les raisons ci-devant; & en même temps on arrache les feüilles les plus basses, comme plus disposées à toucher la terre, & à se remplir d'ordures. On ôte aussi toutes celles qui sont viciées, piquées de vers, ou qui ont quelque disposition à la pourriture, & on se contente de laisser huit, dix ou douze feüilles tout au plus sur chaque

tige, parce que ce petit nombre bien nourri & bien entretenu rend beaucoup plus de Tabac & d'une qualité infiniment meilleure, que si on laissoit croître toutes celles que la plante pourroit produire. On a encore un soin tout particulier d'ôter tous les bourjons ou rejettons que la force de la seve fait pousser entre les feüilles & la tige ; car outre que ces rejettons ou feüilles avortées, ne viendroient jamais bien, elles attireroient une partie de la nourriture des veritables feüilles qui n'en peuvent jamais trop avoir. 1700.

Depuis que les plantes sont arrêtées jusqu'à leur parfaite maturité, il faut cinq à six semaines, selon que la saison est chaude, que le terrain est exposé, qu'il est sec ou humide. On visite pendant ce temps-là, au moins deux fois la semaine les plantes pour les rejettonner. C'est ainsi qu'on appelle l'action qu'on fait en arrachant tous les rejettons, fausses tiges ou feüilles qui naissent tant sur la tige, qu'à son extrêmité, ou auprès des feüilles. Ce que c'est que rejettonner.

Le Tabac est ordinairement quatre mois ou environ en terre, avant d'être en état d'être coupé. On connoît qu'il

1700. approche de sa maturité, quand ses feüilles commencent à changer de couleur, & que leur verdeur vive & agreable devient peu à peu plus obscure : elles panchent alors vers la terre, comme si la queüe qui les attache à la tige, avoit peine à soûtenir le poids du suc & de la substance dont elles sont remplies : l'odeur douce qu'elles avoient, se fortifie, s'augmente, & se répand plus au loin. Enfin quand on s'apperçoit que les feüilles cassent plus facilement lorsqu'on les ploye, c'est un signe certain que la plante a toute la maturité dont elle a besoin, & qu'il est tems de la couper.

Signes de la maturité de la plante.

On attend pour cela que la rosée soit tombée & que le Soleil ait desseché toute l'humidité qu'elle avoit répanduë sur les feüilles : alors on coupe les plantes par le pied. Quelques-uns les coupent entre deux terres, c'est-à dire, un pouce ou environ au dessous de la superficie de la terre ; les autres à un pouce ou deux au dessus : cette derniere maniere est la plus usitée. On laisse les plantes ainsi coupées auprès de leurs souches le reste du jour, & on a soin de les retourner trois ou quatre fois, afin que le Soleil les échauffe également de tous les côtez, qu'il consomme une partie de leur humidité,

Temps propre, & maniere de couper les plante.

& qu'il commence à exciter une fermentation qui eſt neceſſaire pour mettre leurs parties & leurs ſuc en mouvement. 1700.

Avant que le Soleil ſe couche, on les tranſporte dans la Caſe qu'on a preparée pour les recevoir, ſans jamais laiſſer paſſer la nuit à découvert aux plantes coupées, parce que la roſée qui eſt très-abondante dans ces climats chauds, rempliroit leurs pores ouverts par la chaleur du jour precedent, & en arrêtant le mouvement de la fermentation déja commencée, elle diſpoſeroit la plante à la corruption & à la pourriture.

On fait reſſuer & fermenter les plantes.

C'eſt pour augmenter cette fermentation que les plantes coupées & apportées dans la Caſe ſont étenduës les unes ſur les autres & couvertes de feüilles de baliſier amorties, ou de quelques méchantes toiles, couvertures, ou nattes avec des planches par deſſus, & des pierres pour les tenir en ſujettion; c'eſt ainſi qu'on les laiſſe trois ou quatre jours, pendant leſquels elles fermentent, ou pour parler comme aux Iſles, elles reſſuent, après quoi on les fait ſecher.

J'ai dit ci-devant qu'on avoit diſpoſé des traverſes au deſſus des ſablieres pour recevoir les extrêmitez des gaulettes ou roſeaux où l'on attache les plan-

1700.

tes. On se sert pour cela d'aiguillettes de mahot ; c'est la seconde écorce d'un bois tendre & leger, dont j'ai parlé en un autre endroit, qui se tille aisément, & dont on fait des cordes de toutes grosseurs, presque aussi bonnes que celles de chanvre. On attache les plantes entieres aux gaulettes la pointe en bas, assez éloignées les unes des autres pour ne se pas toucher, parce qu'étant onctueuses, elles se colleroient ensemble & se gâteroient.

Maniere de faire secher les plantes.

Comme toutes les plantes n'ont pas esté mises en terre en même-temps, aussi meurissent-elles successivement ; & par consequent on ne peut les couper que les unes après les autres. Elles demeurent ainsi renfermées & suspenduës dans la Case douze ou quinze jours, quelquefois plus, quelquefois moins, mais toûjours jusqu'à ce qu'on s'apperçoive qu'elles sont devenuës tout-à-fait maniables, grasses, raisineuses, d'une couleur brune ou tannée, flétries & amorties d'une maniere à pouvoir être torses ou torquées sans danger qu'elles se rompent. Pour lors on les détache des gaulettes ; & après avoir separé les feüilles des tiges, on les étend les unes sur les autres sur des établis ou tables longues chacune à peu près se-

1700.

son sa grandeur, mais avant cela on les éjambe, c'est-à-dire, qu'on ôte la grosse côte qui est au milieu de chaque feüille. C'est le travail à quoi on s'occcupe le soir après soupé, ce qu'on appelle la veillée, travail long & ennuyeux, car les Maîtres ou leurs Commandeurs ne donnent pas moins d'une douzaine de gaulettes chargées de plantes à éjamber à chaque serviteur ou esclave, qui quelque habile qu'il puisse être, ne sçauroit avoir fini sa tâche que long-temps après minuit ; de maniere qu'il ne leur reste jamais qu'environ cinq heures pour reposer, supposé même qu'ils ne soient pas obligez de se dérober une partie de ce temps pour aller chercher des crabes, des grenoüilles, ou autres choses pour augmenter le peu de nourriture qu'on leur donne. Mais ce n'est pas ici le lieu de reprocher aux Habitans de l'Amerique leur dureté à l'égard de leurs serviteurs, c'est-à-dire, de leurs engagez & de leurs esclaves. On ne se sert d'aucun outil pour ce travail, les ongles & les dents doivent faire l'office de couteaux & de ciseaux.

On éjambe le Tabac, travail appellé la Veillée.

Après que les feüilles sont éjambées & placées sur les établis, on les torque, c'est-à-dire, on les file à peu près com-

1700.

Maniere de torquer le tabac.

me une corde. C'est le métier d'un Ouvrier qu'on appelle Torqueur, dont l'habileté consiste à faire sa corde bien égale, à manier son roüet, de maniere qu'elle ne casse point, & à la bien monter, ou mettre en rouleau ou rôle. On employe les plus grandes feüilles à faire l'exterieur, l'envelope, ou comme l'on dit, la robe de la corde, & les petites à la remplir; c'est pour cela qu'elles sont mises chacune à part selon leur grandeur sur un établi à la droite du Torqueur, avec un vase plein d'eau de mer, où il trempe ses mains de tems en tems, & dont il arrose legerement les feüilles qu'il employe, pour les rendre plus souples, & pour empêcher par la salure de l'eau la corruption, qui pourroit gâter la corde, supposé que les feüilles qui la compo'ent y eussent quelque disposition. Dès que le Torqueur a filé une quantité de corde suffisante pour faire un rôle, il la met en œuvre: car il ne faut pas lui donner le tems de se secher, elle deviendroit roïde & cassante, & ne s'arrangeroit plus, ni si bien, ni si facilement sur le tour.

Au lieu d'eau de mer toute simple, on employe quelquefois une liqueur composée, qui donne plus de force au ta-

bac, & qui lui communique en même-tems une odeur des plus agreables. On prend pour cet effet, toutes les coſtes que l'on a tirées des feüilles en les éjambant, les feüilles de rebut, & les tiges, on les pile dans un mortier, & après en avoir exprimé tout le ſuc par le moyen d'une preſſe ou autre inſtrument équivalent, on le met ſur le feu avec de l'eau de mer, des feüilles & des graines de bois d'Inde, des écorces de canelle bâtarde, un peu de gomme blanche ou autre gomme odoriferente & de gros ſirop de Sucre, & on fait boüillir & cuire tout ce mêlange juſqu'à ce qu'il ſoit en conſiſtence de ſirop. Les Torqueurs en aſpergent les feüilles à meſure qu'ils les mettent en œuvre, & s'en frottent les mains de tems en tems. Il eſt certain que cette compoſition donne une très-bonne odeur au tabac, qu'elle augmente ſa force, & le conſerve parfaitement contre tout ce qui pourroit le gâter. Cette maniere eſt ſi aiſée, & coûte ſi peu de ſoin & de dépenſe, que les Habitans ne devroient aſſûrement pas la negliger. 1700.

Eau ou ſiropdont on humecte les feüilles.

L'aiſſieu ou l'ame de chaque rôle eſt un bâton d'un bois dur, rond & peſant, autour duquel les feüilles miſes en cords

1700.

ſont roulées & arrêtées. La longueur de ce bâton eſt arbitraire. Elle eſt ordinairement de trois pieds pour les rôles de cent à deux cent livres. Il ne doit avoir qu'un pouce de diametre à chaque bout, on lui en donne davantage dans ſon milieu, ce qui le fait reſſembler à un fuſeau. On le poſe horizontalement ſur deux pieces de bois plantées en terre, dont les extrêmitez échancrées en demi cercle le ſoûtiennent, & donnent la facilité au Torqueur de le tourner à meſure qu'il roule la corde autour. On garni les deux bouts de l'aiſſieu de deux morceaux de lattes qui ſe croiſent, & qui y ſont cloüez, qui ſervent à entretenir les tours de la corde, & les empêcher de ſe ſeparer. C'eſt en cela que paroît l'adreſſe du Torqueur, qui doit rouler ſa corde ſi proprement, & ſi ſerrement, que tous les tours ne ſe débordent point, qu'ils ne ſe relâchent point, lorſqu'ils viennent à ſecher, & qu'ils ne ſe dérollent point, lorſqu'on a ôté les aîlettes qui y étoient à chaque bout. Le travail languiroit ſi on n'avoit qu'un homme pour faire la corde, & enſuite pour monter les rôles. On en employe ordinairement deux, dont l'un ne fait que monter à meſure que l'autre file.

Maniere de faire les roles de tabac.

Ce métier eſt fort lucratif, & ſi les Torqueurs étoient employez toute l'année, il eſt certain, qu'ils gagneroient conſiderablement; mais comme leur travail ne dure qu'autant que la recolte, ou comme on parle dans le païs, autant que la levée, ils ne ſont employez que trois ou quatre mois, & ils ont ainſi plus de tems qu'il ne leur en faut, pour conſommer ce qu'ils ont gagné: de ſorte, qu'il eſt très-rare d'en voir qui ſoient à leur aiſe. D'ailleurs la plûpart des Habitans qui cultivent le tabac ont été Torqueurs avant d'avoir une Habitation; ainſi ils torquent eux-mêmes leur tabac, ou bien ils enſeignent le métier à quelques-uns de leurs Eſclaves dès qu'ils en ont, qui ravis d'apprendre quelque choſe qui les diſtingue de leurs Compagnons, & qui leur procure quelque gratification de leur Maître, s'y appliquent avec ſoin, & y réüſſiſſent à merveille. Il y a donc à preſent fort peu de perſonnes, ſur tout ceux des Iſles du Vent, qui ne faſſent autre choſe que le métier de Torqueur, d'autant plus, que depuis que le Tabac a été mis en parti, on en a preſque entierement abandonné la culture, pour s'attacher à faire des marchandiſes, dont le Commerce étant

1700.

Métier de Torqueur lucratif, mais preſque inutile à preſent.

1700. libre, étoit auſſi plus agreable & plus lucratif.

Differentes groſſeurs du tabac.

On file le tabac de differentes groſſeurs. Le plus gros n'excede pas un pouce de diametre, & le plus petit n'a jamais moins de cinq lignes. C'eſt ce petit tabac appellé briquet, dont on faiſoit autrefois un Commerce ſi conſiderable à Dieppe, ce qui étoit la baze du Commerce que les Diépois & autres Normands faiſoient dans le Nord. On fait les rôles de differentes grandeurs, & de differens poids, c'eſt-à-dire, qu'on en fait depuis dix juſqu'à deux cent livres. Les rôles qui viennent du Breſil ſont pour l'ordinaire couverts d'un cuir verd, c'eſt-à-dire, d'une peau qui n'a point été apprêtée. Cette précaution pour les conſerver eſt très-bonne, on s'en eſt ſervi quelquefois à Saint Domingue, mais elle n'a jamais été pratiquée aux Iſles du Vent, où les peaux ont toûjours été trop rares, pour être employées à cet uſage.

A meſure que les rôles ſont achevez, on les porte au magaſin : on les y couvre de feüilles de Baliſier amorties au feu ou au ſoleil, & on évite qu'ils prennent l'air. C'eſt-là que le tabac acheve de ſe perfectionner, ſes ſucs ſe cuiſent par

la fermentation que la chaleur & le mouvement du tour & du roüet ont excitée dans ſes parties, il devient gras, luiſant, compacte, de bonne odeur, & également propre à être employé en poudre ou en fumée. 1700.

Quoique la plus grande partie du tabac qui ſort de l'Amerique, ſoit en rôles, on ne laiſſe pas d'employer les feüilles de trois autres manieres; ſçavoir, en andoüilles, en torquettes, & en paquets.

Les andoüilles ſont de differentes groſſeurs, & de differens poids auſſi bien que les torquettes. Pour l'ordinaire, les unes & les autres ne paſſent jamais dix livres, & ne ſont guéres moins de cinq. On les appelle andoüilles, quoiqu'elles ne ſoient pas d'une égale groſſeurs dans toute leur longueur, comme les andoüilles ordinaires ſont. Celles de tabac ſont plus groſſes dans le milieu qu'aux extrêmitez, de maniere qu'elles reſſemblent aſſez à un fuſeau tronqué par les deux bouts. Voici comme on les fait. On étend ſur une table des feüilles éjambées, prêtes à torquer, les plus grandes & les plus ſaines, on en met de plus petites par deſſus, & comme c'eſt dans le milieu qu'elles ſe croiſent l'une ſur l'autre, cela

1700.

Tabac en Andoüille.

fait que l'andoüille eſt plus groſſe dans cet endroit-là qu'aux extrêmitez. On roule enſuite ces feüilles qui ſervent de moule ou d'ame à celles qu'on étend, & qu'on roule par-deſſus juſqu'à ce que l'andoüille ait la groſſeur qu'on lui veut donner. Alors on la couvre d'un morceau de groſſe toile imbibée d'eau de mer, ou de la liqueur dont j'ai parlé ci-devant, & on la lie avec une petite corde d'un bout à l'autre, le plus fortement, & le plus ſerrement qu'il eſt poſſible, de maniere que tous les tours de la corde ſe touchent, & on la laiſſe en cet état juſqu'à ce qu'on juge, que les feüilles ſont tellement liées les unes avec les autres, qu'elles ne ſont preſque plus qu'un même corps, & que le tout eſt ſuffiſamment ſec. Pour lors on ôte la corde & la toile, & on en coupe un peu les deux bouts, pour faire voir la qualité du tabac. On en fait beaucoup de cette maniere à Saint Domingue, qui eſt excellent. Lorſque les andoüilles ſont bien faites, & qu'elles ont bien reſſué, elles ſe conſervent très-bien, & peuvent être tranſportées par tout ſans danger de ſe gâter.

Tabac en Torquette.

Les torquettes ſe font à peu près de la même maniere que les andoüilles. On obſerve ſeulement de les faire plus lon-

gues ; & comme il eſt facile de les viſiter par le dedans, on y met beaucoup moins de petites feüilles. Lorſqu'on a étendu les unes ſur les autres la quantité de feüilles dont on veut compoſer la torquette, on les roule ſelon toute leur longueur, puis on ploye ce rouleau par le milieu en tortillant les deux moitiez l'une avec l'autre, & on cordonne ces deux bouts, pour les tenir en ſujettion. On met les torquettes dans des Barriques vuides de vin, & ſi on ne fonce pas les Barriques, on les couvre bien avec des feüilles ou autres choſes. Elles reſſuent, & en achevant de fermenter, elles acquierent une belle couleur, une odeur douce, & une force qui fait plaiſir à ceux qui aiment le tabac. Il eſt rare qu'on tranſporte les torquettes hors du païs, elles tiendroient trop de place dans un Vaiſſeau, & ne peſeroient pas aſſez ; & comme les feüilles qui les compoſent ne ſont pas preſſées, elles prendroient facilement l'humidité, contracteroient quelque mauvaiſe odeur, & ſe gâteroient. On les employe ordinairement pour faire le tabac en poudre, ou pour les bouts que l'on fume. 1700.

On ne ſe ſert guéres de pipes à l'Amerique, les Eſpagnols, les Portugais,

1700.

beaucoup de François & d'Anglois, preſque tous nos Negres, & tous nos Caraïbes fument en bouts, ou comme diſent les Eſpagnols en cigales.

Bouts ou Cigales de tabac tiennent lieu de pipes.

Cigale ou bout de tabac eſt un petit cilindre de ſix à ſept pouces de long, & de cinq à ſix lignes de diametre, compoſé de feüilles de tabac coupées de cette longueur, enveloppées dans un morceau de feüille qu'on appelle la robe tourné proprement autour de celles qui compoſent le milieu, dont on arrête le bout avec un fil. C'eſt cette partie qu'on tient à la bouche pendant que l'autre eſt allumée. C'eſt comme on voit une pipe naturelle, qui porte avec elle le tabac, & l'inſtrument pour le fumer.

On prétend qu'il eſt plus naturel, & plus propre de fumer en cette maniere pour pluſieurs raiſons. La premiere, parce que la fumée ne contracte point de mauvaiſe odeur en paſſant par le canal d'une pipe de terre, qui ne manque jamais de ſentir mauvais auſſi-tôt qu'elle a ſervi cinq ou ſix fois. En ſecond lieu, on ne riſque point de gagner des élevûres aux levres comme il arrive ſouvent quand on ſe ſert de pipes ou d'autres perſonnes ont fumé. Et enfin, parce qu'on attire à ſoi la fumée du tabac bien plus pure, & rem-

Commodité de l'uſage des cigales.

plie de tous les sels, & de tous les esprits dont elle s'est impregnée en passant le long de la cigale. 1700.

Il est rare de trouver un Espagnol sans sa provision de cigales. Ils la portent ordinairement dans de petites gibecieres, à peu près comme des porte-lettres, de cuir de senteur ; & ils ne manquent jamais de presenter de leur cigales à la Compagnie où ils se trouvent, sur tout après le repas, elles sont très proprement accommodées, & d'un tabac ou on n'a rien épargné pour lui donner toute la bonté, la force, & la bonne odeur qu'on y peut souhaiter.

On ne fait point commerce de tabac en poudre hors de nos Isles, tout celui qu'on y prépare de cette façon s'y consume. C'est aussi en partie pour en faire, que les torquettes sont destinées : car comme il faut derouler le tabac, & en étendre les feüilles pour les faire secher, afin de les pouvoir piler, & passer au tamis ; il est bien plus aisé d'étendre les feüilles d'une torquette, que celles qui ont été torquées & filées au roüet.

Maniere de mettre le tabac en poudre.

Ceux qui se piquent d'avoir du tabac excellent, ne se contentent pas qu'on ait ôté la grosse coste de chaque feüille en l'éjambant, ils ôtent encore toutes les

1700. costes ou nervûres, qui soûtiennent le corps de la feüille, & n'employent que le corps, & pour parler ainsi que la chair de la feüille, à qui il semble que les costes grosses & petites tiennent lieu d'os.

Après que les feüilles sont seches, on les pile dans un mortier bien propre, & on les reduit en poudre très-fine, que l'on passe au tamis de soye, après quoi on la lave dans de l'eau commune une ou deux fois, & lorsqu'elle est seche on la passe encore au tamis de soye le plus fin.

Tabac d'Espagne. Le tabac préparé de cette maniere peut passer pour tabac d'Espagne, ou de la Havanne, sur tout, si on a soin de lui en donner la couleur en cas qu'il ne l'ait point de lui-même, ce qui est très-facile, puisqu'il n'y a qu'à colorer la derniere eau, dans laquelle on le lave avec un peu de cochenille, ou de roucou tiré sans feu, ou de jus de pommes de raquettes.

On doit enfermer le tabac dans des boëtes de plomb, si on veut le conserver, & l'empêcher de s'éventer.

Ceux qui lui veulent donner une odeur des plus douces, & des plus agreables, n'ont qu'à mettre dans les boëtes quelques fleurs de franchipans. Mais il n'est jamais permis de faire cela au tabac qu'on veut faire passer pour tabac d'Espagne :

car la bonté de ce tabac consiſte à n'avoir point d'odeur, que celle qui lui eſt naturelle, & on doit avoir un très-grand ſoin qu'il n'en contracte aucune autre. 1700.

Tabac grené.

Rien n'eſt plus aiſé que de faire du tabac grené. Après que les feüilles ſont reduites en poudre, & bien lavées, on fait ſecher la poudre, & on la paſſe au tamis de ſoye le plus fin : après quoi on la met dans une baſſine ou autre grand vaiſſeau, où on l'arroſe doucement, & comme en l'aſpergeant avec de l'eau ſimple, ou de fleur d'orange, & en même-tems on la remûë fortement avec les mains. Ce mouvement & cette humidité font que les parties preſque inſenſibles de la poudre s'uniſſent, & on leur donne tel volume que l'on veut en les moüillant, les remuant, & les faiſant paſſer par differens tamis ou le grain ſe forme de telle groſſeur qu'on le ſouhaite. Ce qu'il faut obſerver, eſt de ne donner de l'eau qu'autant que la poudre en peut abſorber ſans avoir beſoin d'être remiſe au ſec.

Il eſt encore auſſi rare qu'on tranſporte hors des Iſles des feüilles de tabac en paquets : & cela pour les mêmes raiſons que je viens de marquer en parlant des torquettes. Cela arrive pourtant quel-

1700. quefois. On n'employe à cet uſage que le tabac de verine, que la petiteſſe de ſes feüilles y rend plus propre que celles des autres eſpeces, qui ſont trop grandes, & qui ſeroient embaraſſantes. On n'éjambe point les feüilles qu'on veut mettre en paquets. On ſe contente après qu'elles ont été à la pente à l'ordinaire de les détacher de la tige, & de les mettre les unes ſur les autres bien étenduës ſur des feüilles de baliſier amorties. On les couvre d'autres feüilles de même eſpece avec quelques planches, & des pierres par-deſſus, pour les tenir étenduës, & leur faire prendre cette ſituation en reſſuant & ſechant doucement. Après quoi on en fait des paquets de vingt-cinq feüilles chacun, que l'on lie par les queües qu'on a eu ſoin de laiſſer, avec une aiguillette de mahot. On les conſerve dans un lieu, qui ne ſoit, ni trop ſec, ni trop humide, juſqu'à ce qu'on les veüille mettre en uſage.

Feüilles de tabac en paquets.

Le tabac accommodé de cette maniere n'eſt ſuſceptible d'aucune fraude : on le voit de tous côtez, & on eſt ſûr qu'il n'eſt point mêlangé de feüilles de rebut, ni de rejettons, qu'il eſt aiſé de diſtinguer de celles que la plante a produites d'abord.

J'ai

J'ai remarqué ci-devant qu'on coupe les plantes à un pouce ou deux de terre, & qu'on ne les arrache pas. La plante en peu de tems pouſſe de nouvelles tiges, & de nouvelles feüilles que l'on coupe lorſqu'elles ont atteint leur maturité ; c'eſt ce qu'on appelle tabac de rejetton. Mais comme la plante s'étoit preſque épuiſée dans la production des premieres feüilles, ces ſecondes ſe reſſentent de ſa foibleſſe ; elles ne ſont jamais ni ſi grandes, ni ſi charnuës, ni ſi fortes que les premieres ; leur ſuc & leur ſubſtance n'ont preſque aucune vigueur, ce ſont des feüilles, mais ce n'eſt plus du tabac. Cependant les Habitans ne laiſſent pas de les mêler avec les premieres, leur économie leur perſuadant qu'ils peuvent tirer d'une plante tout ce qu'elle peut produire, & que tout eſt bon, quand on trouve le moyen de le faire paſſer. Il y en a même qui vont juſqu'à cet excès d'avarice, d'employer les troiſiémes feüilles que la plante produit après qu'on a coupé les rejettons, ſe mettant peu en peine que leur marchandiſe ſoit bonne, pourvû qu'ils en ayent une plus grande quantité.

1700.

Tabac de rejetton.

Tromperie qui ſe fait avec le tabac de rejetton.

C'eſt cette économie mal entenduë, & ce mêlange des ſeconds & troiſiémes

1700.

Ce qui a déerié le tabac des Isles.

rejettons qui ont décrié les tabacs des Isles, qui avoient toûjours été de pair avec les meilleurs tabacs du Bresil, pendant qu'on les faisoit avec soin & fidelité ; mais qui sont déchûs infiniment quand on en a voulu augmenter la quantité par ce mêlange de feüilles de rebut & de rejetton.

Je croi bien que les Portugais du Bresil, les Espagnols des grandes Isles, & de la côte de Terre ferme, les Anglois de la Virginie, & même nos François de Saint Domingue ne negligent pas les feüilles de rejetton, & qu'ils les employent avec les premieres ; mais ils me permettront de leur dire, qu'ils feroient beaucoup mieux de ne s'en point servir, & que leur tabac en seroit infiniment meilleur. Il est vrai que le terrain où ils le cultivent étant plus gras, plus uni, plus profond, & souvent plus-neuf que ne l'est pour l'ordinaire celui des Isles du Vent, les plantes reçoivent plus de nourriture, & sont par consequent plus en état de fournir la substance necessaire à la production des nouvelles feüilles ; mais on ne me pourra jamais nier, que ces secondes & troisiémes productions ne soient toûjours beaucoup inferieures à la premiere. Or si cela est vrai dans des

Raisons pour prouver qu'on ne se doit point servir des feüilles de rejetton.

terres fortes, & d'une auſſi grande reſſource que le ſont celles dont je viens de parler, cela ne le ſera-t-il pas encore plus dans des terres legeres, peu profondes, aſſez maigres pour l'ordinaire, dont une grande partie étant en côtieres, ſont facilement dégraiſſées par la plante, qui devore beaucoup, & par les pluyes, qui emportent ce qu'elles ont de meilleur, telles que ſont la plûpart des terres des Iſles du Vent. 1700.

Quand cette économie auroit pu être tolerable dans les commencemens que les Iſles ont été habitées, & qu'on a commencé a y cultiver le tabac, parce que c'étoit pour lors des terres vierges, qui avoient toute leur force; il eſt certain qu'elle eſt pernicieuſe à preſent, ſur tout ſi on veut ſe ſervir des terres qui ſont depuis long-tems en valeur. Si on veut ſe remettre à la culture du tabac, & lui redonner la reputation qu'il avoit autrefois, il faut le cultiver dans des terrains neufs, qui ſont encore en très-grande quantité dans nos Iſles, ſans compter ce que nous poſſedons en Terre ferme, & défendre abſolument le tabac de rejetton, & pour cela, ordonner que les plantes ſeront arrachées au lieu d'être coupées à deux pouces de terre, comme on

Sentiment de l'Auteur ſur le Commerce du tabac.

1700. a fait jusqu'à present. Pour lors on aura du tabac, qui ira de pair avec celui du Bresil, & de la nouvelle Espagne, & qui surpassera de beaucoup celui de la Virginie, & de la nouvelle Angleterre; & on rétablira un Commerce, qui fera la richesse de la France, & de nos Colonies de l'Amerique.

Il est constant que nos terres de Cayenne & de Saint Domingue sont aussi bonnes, & aussi propres pour le tabac, que les meilleures que l'on connoisse dans les deux Ameriques; & nous avons encore des terrains tout neufs, & très-considerables dans les Isles de la Guadeloupe, de la Grande-Terre de la même Isle, dans celles de la Desirade, Marie Galande, la Grenade, Saint Martin, Saint Barthelemy, Sainte Croix, & dans quelques quartiers de la Martinique, aussi propres qu'on en puisse souhaiter pour la culture du tabac, qui sont à present incultes, & qui demeureront bien des siecles sans Habitans, si on ne remet pas sur pied cette marchandise. Car il ne faut pas s'imaginer qu'on les puisse mettre en valeur autrement que par la culture du tabac. Tout le monde n'est pas en état de commencer un établissement par la construction d'une Su-

crerie : on a pu voir par ce que j'ai dit du Sucre, qu'il en coûte infiniment, pour faire de pareils établissemens, & que quand il se trouveroit des gens assez riches pour fournir à cette dépense, il faudroit toûjours un nombre considerable d'années pour dégraisser le terrain qu'ils auroient défrîché, & le rendre propre à produire des cannes, dont on peut tirer de bon Sucre, & sur tout du Sucre blanc. D'ailleurs le nombre des Sucreries est déja si grand, que le Royaume n'est pas en état de consommer la moitié du Sucre qui se fait à present dans nos Colonies. 1700.

C'est donc à la culture du tabac qu'il faut penser sur toutes choses & se souvenir que c'est à la culture de cette plante qu'on est redevable de l'établissement de nos Colonies. C'étoit le Commerce libre du tabac qui attiroit cette multitude de Vaisseaux de toutes sortes de Nations, & un si prodigieux nombre d'Habitans, qu'on comptoit plus de dix mille hommes capables de porter les armes dans la seule partie Françoise de l'Isle de Saint Christophle, au lieu que depuis que ce Commerce a été détruit, parce que le tabac a été mis en parti, on été obligé de s'attacher presque uni-

1700. quement à la fabrique du Sucre, ce qui a tellement diminué le nombre des Habitans, qu'on n'a jamais pû rassembler depuis ce tems-là deux mille hommes dans cette même Isle. La Martinique, la Guadeloupe, & les autres Colonies Françoises sont dans le même cas; & ceux qui les ont connuës il y a quarante ou cinquante ans, ne peuvent voir sans gemir, l'état où elles sont à present, dépeuplées d'Habitans blancs, & peuplées seulement de Negres, que leur grand nombre met en état de faire des soûlevemens, & des revoltes, ausquelles on n'a resisté jusqu'à present, que par une espece de miracle. C'est le nombre des Habitans blancs qui est l'ame, & qui fait la force des Colonies, la multitude des Esclaves est utile pour le travail, mais très-inutile pour la défense du païs; elle lui est même pernicieuse, lorsqu'il est attaqué. Mais la multitude des Habitans ne peut être composée que de petits Habitans, & ces petits Habitans ne peuvent subsister que par la culture, & le commerce libre du tabac.

Je viens de dire, qu'il n'étoit pas possible de commencer un établissement par la construction d'une Sucrerie: je puis dire la même chose d'une Indigo-

terie, & d'une Cacoyere. Il faut cinq ou six années de travail & d'avances, avant que les arbres soient en état de donner un commencement de profit. Les frais qu'on est obligé de faire, pour mettre une Indigoterie sur pied sont toûjours au-dessus des forces & des moyens des Habitans qui commencent à s'établir, comme on le verra dans la suite de ces memoires; il n'y a que dans la culture du tabac que ces inconveniens ne se rencontrent pas, & voici comment. 1700.

Deux ou trois hommes s'associent, ou comme on dit aux Isles, s'amatelottent: ils obtiennent la concession d'une terre de deux ou trois cent pas de large sur cinq cent pas de hauteur; ils travaillent de concert, abatent des arbres, défrîchent, & plantent du tabac & des vivres, c'est-à-dire, du manioc & des legumes, & dans le cours de l'année, ils font une levée ou recolte de trois ou quatre milliers de tabac, qui leur produisent suffisamment de quoi s'entretenir, payer les avances qu'on leur a faites, & se mettre bien-tôt en état d'acheter des serviteurs esclaves, ou engagez, pour pousser plus vivement leur travail, & faire des établissemens plus

1700. considerables. C'eſt ainſi que les Iſles ſe ſont établies. C'eſt le grand nombre de planteurs de tabac qui les ont défrîchées, & les ont défenduës contre les Caraïbes, les Eſpagnols & autres Européens, qui jaloux des progrès de nôtre Nation, les ont ſouvent attaquées, mais toûjours à leur honte, & à leur confuſion tandis qu'elles ont été remplies de ce grand nombre de petits Habitans, que la culture & le commerce libre du tabac y attiroient de tous les endroits du Royaume, & même des autres païs. C'étoit ce grand nombre d'Habitans qui rendoit le commerce conſiderable par la conſommation qu'il faiſoit des marchandiſes, & des denrées d'Europe dont on avoit beſoin ; au lieu que ce commerce eſt preſque entierement tombé quand le tabac ayant été mis en parti, & ceſſé d'être marchandiſe libre, ce grand nombre d'Habitans planteurs de tabac s'eſt diſperſé, & les Sucreries ſe ſont établies en leur place.

J'avoûë que le Commerce & la Manufacture des Sucres eſt très-conſiderable, mais il faut auſſi avoûër, que c'eſt ce qui a dépeuplé nos Iſles, & les a affoiblies au point où nous les voyons aujourd'hui, parce que le terrain neceſſai-

re pour une Sucrerie, sur laquelle il n'y a que quatre ou cinq blancs, & souvent bien moins, étoit occupé par cinquante ou soixante Habitans portant les armes, par consequent plus en état de défendre le païs, & qui faisoient une consommation de denrées, & de marchandises d'Europe infiniment plus considerable que ne le peuvent faire les Maîtres & les Esclaves d'une Sucrerie en tel nombre qu'on les veüille supposer. 1700.

Tout le monde sçait que quatre ou cinq aulnes de grosse toile avec un peu de bœuf sallé suffit pour l'entretien & la nourriture d'un Esclave, on ne lui donne ni bas, ni souliers, ni chapeau, ni chemise, étoffes, cravates, perruques, gands, & mille autres choses dont les blancs ont besoin pour s'habiller, & se mettre selon les modes d'Europe. Les esclaves ne consomment ni vin, ni eau-de-vie, ni liqueurs, ni fruits secs, ni huile, ni farine de froment, ni épiceries, ni emmeublemens, argenterie, draps, dentelles, étoffes d'or & de soye, armes, munitions, & une infinité d'autres choses, dont les Habitans blancs se font une necessité d'être toûjours très-abondamment pourvûs. Or ce sont ces denrées & ces marchandises qui font le fond d'un Commerce immense, que la France peut

1700. avoir avec les Colonies, qui en lui procurant le débouchement de ce que son terrain & son industrie produisent, lui donnent des moyens seurs & infaillibles de s'enrichir, en faisant rouler ses Manufactures, & en employant une infinité d'Ouvriers qui croupissent à l'heure qu'il est dans l'oisiveté, & de Matelots qui faute d'occupation sont obligez d'aller servir nos voisins, & souvent nos ennemis.

La qualité de marchandise libre, que je demande pour le tabac, ne doit point effaroucher ceux qui ont soin des revenus du Roi. Bien loin de les diminuer, je prétens que cela les augmentera considerablement ; & pour s'en assûrer, il n'y a qu'à supputer ce qui peut se consommer de tabac tous les ans en France, & le charger d'un droit d'entrée raisonnable, & on verra que ce droit produira au Roi beaucoup plus que ce que la Ferme lui donne, & que ce revenu augmentera tous les jours par l'augmentation de la consommation qui s'en fera : car il est sûr qu'on pourra l'avoir à bien meilleur marché qu'au Bureau, & chez les Regratiers, & qu'il sera infiniment meilleur. Les Habitans des Colonies trouveront leur compte à le donner sur les

lieux à un prix mediocre, où à l'envoyer pour leur compte en France, comme ils envoyent leurs autres marchandises. Les Marchands de France, outre l'avantage de pouvoir choisir, trouveront le leur à le donner à un prix raisonnable, afin d'en faire un plus grand débit ; & ceux qui en usent seront invitez par le bon marché, & la facilité de trouver à contenter leur goût, à en faire une plus grande consommation, ce qui doit necessairement produire une augmentation très-considerable pour les revenus du Roi.

Je laisse une infinité d'autres raisons qui prouvent invinciblement, que l'unique moyen de rétablir nos Colonies affoiblies, les érendre, les fortifier, tenir nos voisins de l'Amerique dans le respect, diminuer les forces, le commerce, & les richesses de ceux d'Europe, remettre sur pied nôtre Navigation, & faire fleurir le negoce de la France avec les Colonies, & tout le reste du monde, est la culture, & le commerce libre du Tabac.

On a presenté sur cela des Memoires très-amples au Roi & à son Conseil, ausquels je renvoye le Lecteur.

Fin de la quatriéme Partie.

TABLE

DES MATIERES contenuës dans la quatriéme Partie.

A

AFfection des Negres pour leurs Maîtres, 148
Allarme cauſée par un Serpent, 74
Anglois. Ils veulent s'établir à la Dominique, & ſont chaſſez, 312
Anglois de la Barbade. Leurs richeſſes, leur politeſſe. La délicateſſe de leur table, & leurs manieres de vivre, 411
Arcangeli, Habitant de la Grenade, & puis de Marie Galante. Son Hiſtoire, & ſa mort, 427
Anguilles en quantité à la Dominique parce que les Caraïbes n'en mangent point, 304
Archevêque de Saint Domingue, nommé Dom Ferdinand de Cariaval de

Ribeira arrive à la Martinique. Hiſtoire de ce Prelat, 78
L'Archevêque de Saint Domingue donne la Confirmation à la Martinique, & à la Guadeloupe 85. Il va au Fort Roïal 86. Il paſſe en France dans un Vaiſſeau du Roi 87. Preſens que lui firent les Jacobins, 88
Arrivée du Pere Paul Superieur general des Miſſions des Jacobins à la Martinique, 75
Aſſaſſinat commis à la Martinique. Punition, & mort très-chrétienne de l'aſſaſſin, 239
L'Auteur eſt attaqué du mal de Siam. Effets extraordinaires de cette maladie ſur lui, 1
Il court riſque d'être mordu d'un gros Serpent, 95
Il s'embarque pour la Guadeloupe. Ce qu'il voit dans ſon voïage, 299
Il arrive à la Guadeloupe, & les occupations qu'il y eut. 377
Il eſt attaqué de la fiévre, de la diſſenterie, & du flux de ſang : accidens de ces maladies, 223

B

BAleine vûë par l'Auteur ſous la Dominique, 356

Barbade, Isle Angloise. Sa vraie position. Description de son Port, appellé la Baye de Carlille, & des Forts qui le défendent, 386
Bellair, Gouverneur de la Grenade. Son Histoire, 428
Boucan de Cochon, Festin champestre. Sa description, 214
Braguez (le Pere) Jacobin. Son voïage à Juda en Guinée, & ses entretiens avec le Roi, & le Marabou ou Prêtre de ce païs-là, 120
Burgans de Teinture. Espece de Limaçons de mer. Leur description, & la maniere d'en tirer la couleur de pourpre, 26

C

CAbasson (le Pere) est reconnu pour la seconde fois Superieur des Missions des Jacobins, 212
Calenda, danse favorite des Negres, mouvemens & disposition des danseurs. Les Religieuses Espagnoles la dansent par devotion; elle ne laisse pas d'être très-justement défenduë chez les François, 155
Calomnie contre les François au sujet des Negres. Comment on les visite

avant de les acheter, & comment il faut traiter les Negres nouveaux, 143
Capucin, Curé de l'Isle Saint Martin, est assassiné par un Caraïbe qui le servoit, 253
Carme mort de la maladie de Siam à Saint Christophle, 252
Cas de conscience touchant les Negres, proposé & resolu en Sorbonne, 119
Cases ou maisons des Negres. Leur construction. Ils y ont toûjours du feu, 166
Ceremonies des Caraïbes à la mort de quelque Sauvage, & à la connoissance de leurs enfans. Ils reconnoissent deux principes. Ils sont souvent obsedez, & maltraitez par le diable, 367
Caraïbes de la Dominique, autrefois instruits par les Missionnaires Jacobins. Ils n'usent point de sel, mais beaucoup de piment, 307
L'heure de leur lever. Leur maniere de se Rocoüer. Leurs repas, leurs occupations, leurs festins; ils ne sont point antropophages, 314
Caraïbes. Ils conservent une très grande autorité sur leurs femmes. Ils sont tous libres & égaux. La viëilleſſe est chez eux le seul titre qui les fait respecter.

Occupations des femmes, 317
Ils ont trois sortes de langages. Conjectures de l'Auteur sur leur origine, 331
Ils sont extrêmement adroits à se servir de l'arc. Leur vanité. Leur maniere de faire la Guerre. Précaution qu'il faut prendre en se battant avec eux, 337
Leur maniere de faire du feu, & la situation où il faut être pour y réüssir, 343
Ils sont excellens nageurs. Histoires sur ce sujet, 349
Ils sont sujets à l'Epian aussi-bien que les Negres Creolles. Remede des Sauvages de Missisipi pour cette maladie, 364
Caragas, Espece d'Aloës. Ses fleurs, son jet. Usages qu'on fait de son jet & de ses feüilles, & ses proprietez, 345
Cerillac (le Comte de) achete l'Isle de la Grenade. Mort du premier Gouverneur qu'il y établit, 423
Châtaignier, arbre. Sa description, son fruit. Usage qu'on en peut faire, 50
Cochenille, Insecte, dont on fait la couleur d'écarlatte. Description de l'Insecte, des lieux où on le trouve, de sa nourriture, comment on l'éleve, & comment on le recueille, 39
Coûtume des Anglois quand ils logent

chez leurs amis, 413
Colibry, ou oiſeau mouche. Sa deſcription, & maniere de l'élever, 11
Commerce de Guinée & de Sénégal, en quoi il conſiſte, & comment il ſe fait, 132
Coq d'Inde purgatif. Maniere de le préparer, 486
Cigalles ou bouts de tabac, dont on ſe ſert pour fumer en Amerique, 524
Coullet, Lieutenant de Roi de l'Iſle de Ré, Chevalier de Saint Loüis, 291
Combats des François contre les Anglois en 1666. qui rendent les François maîtres de l'Iſle de Saint Chriſtophle, 265
Croix. Elle délivre les Negres, & les Caraïbes de l'obſeſſion du diable, 371
Corſaire Anglois fait une deſcente au Marigot de la Martinique: ſuccès de ſon entrepriſe, 65
Corſaire Anglois, qui tente une deſcente à l'Habitation des Jacobins, & eſt repouſſé, 70
Couleuvres ou Covreſſes. Serpens ſans venin. Leur deſcription, 97
Couleuvres de la Dominique appellées Tête de Chien. Leur graiſſe admirable pour pluſieurs maux, & même pour la goutte. Maniere de s'en ſervir, &

précautions qu'il faut prendre dans les païs froids, 106
Couſin, Plante. Sa deſcription, & ſon uſage pour la diſſenterie, 229

D

DAnſes des Negres de Congo, & de la Mine, 158
De Guitaut (le Chevalier) eſt obligé de rendre l'Iſle de Saint Chriſtophle aux Anglois, 284
De Sales (le Chevalier) Gouverneur de Saint Chriſtophle, eſt tué dans le ſecond combat contre les Anglois, 271
De Saint Laurent (le Chevalier) eſt mis à la tête de la Colonie de S. Chriſtophle : il acheve de vaincre les Anglois, & eſt fait Gouverneur de cette Iſle, 273
Deſcente d'un Corſaire Anglois nommé Georges Roche, au Marigot de la Martinique : ſon mauvais ſuccès, 65
Deſcription de la Ville du Pont en l'Iſle de la Barbade, 392
Deſcription de la côte de la Barbade, depuis la Ville du Pont juſqu'au Bourg de Jonhtoun, 396
De l'Iſle, Geographe du Roi. Son erreur ſur la poſition & la figure de la Gre-

nade, 418
Different de l'Auteur avec le ſieur de Mareüil Lieutenant de Roi, au ſujet de la Garde; 63
Difference des Serpens ou viperes d'avec les couleuvres, 108
Dominique. Iſle des Sauvages. Sa deſcription, & la prétenduë mine d'or, 308
Du Lion (l'Abbé) ſon procès avec les Jacobins de la Guadeloupe. Son Hiſtoire, 465

E

ECliſe totale du Soleil, 43
Eau chaude. Le Chevalier Reinau en vouloit établir l'uſage à la Guadeloupe. Hiſtoire ſur ce ſujet, 381
Effet merveilleux du tonnerre, 10
Effet de la teinture de Scamonée, 225
Epian, ou mal venerien. Son origine. Maniere dont les Caraïbes le traitent, 358
Expedient de l'Auteur pour fortifier la Guadeloupe, 380
Experience de l'Auteur ſur les Cochenilles, 43
Etabliſſement des Anglois à la Barbade. Nature du Terrain. Manufactures qui y ſont établies. Beauté des

Habitations, 404
Evenement prodigieux causé par une Negresse Sorciere, 138
Espalon ou Pesce Spada. Sa description & sa Pesche. 354

F

FEste celebrée à Juda, pour consulter le Serpent, 121
Figuier sauvage. Sa description. Erreur du Pere du Tertre à ce sujet, 54
Fols en quantité à la Martinique en 1699. 248
Fond du grand Pauvre, terrain situé à la Grenade appartenant aux Jacobins, 435
Fort de la Grenade, Bourg & Port. Leur description, 431

G

GRaisse de Serpent. Comment on la conserve. Maniere de s'en servir, & ses vertus pour plusieurs maladies, 98
Grenade Isle. Sa description 419. Etablissement des François dans cette Isle, & les Guerres qu'ils ont eu à soûtenir contre les Caraïbes, 421

Grenadins, petites Isles voisines de la Grenade : leur description, 441
Grives ou Tourdes, oiseaux. Il y en a de deux especes, 57
Espece de Guitarre dont les Negres se servent. 159

H

HIncelin, Seigneur de Morache, donne ses biens aux Religieux de la Guadeloupe, 383
Histoire d'Aniaba fils d'un Roi d'Isigni sur la côte de Guinée, 128

I.

JAcobins. Le Pere Estret leur Procureur est noyé en passant leur Riviere, 255
Jeu de Coquilles, ordinaire aux Negres, 153
Ipecacuana, Plante medicinale de trois especes. Description, préparation, & vertus, 234
Jesuites. Le Superieur de leur Mission à Cayenne est étouffé dans une piece de Cannes où le feu s'étoit mis, 252
Isle de Saint Christophle. Sa description, 263

Isles d'Aves ou des oiseaux, 310

L

LA Bruneliere Directeur du Domaine du Roi aux Isles, 251
La Freche (le Pere) Superieur general des Missions des Jacobins. Son arrivée à la Martinique 92. Sa mort, 211
La Guarigue, famille de distinction, établie à la Martinique, & auparavant à Saint Christophle. Charges & services du sieur de la Guarigue Colonel des Milices de Saint Christophle, 259
La Guarigue (Jean de) Lieutenant de Vaisseau, & Capitaine d'une Compagnie détachée de la Marine, 287
La Guarigue (Jacques Antoine) sieur de la Tournerie, Colonel d'un Regiment d'Infanterie à la Martinique, 289
La Guarigue (Michel de) sieur de Savigny, Lieutenant de Roi de la Guadeloupe, Chevalier de S. Loüis, 290
La Guarigue (Claude de) sieur de Survilliée, Colonel d'un Regiment d'Infanterie à la Martinique, 291
La Guarigue (Philippe de) sieur de Raucourt, Capitaine d'une Compa-

gnie détachée de la Marine, 298
Langues differentes qui ſont en uſage ſur les côtes d'Afrique, 135
Le Breton (le Pere) Jeſuite Miſſionnaire aux Caraïbes de Saint Vincent, 448
Lianne à Sang. Sa deſcription & ſon uſage, 28
Lianne à Eau. Son uſage, & ſon utilité, 29
Lianne Jaune. Son uſage, 31
Lianne percée. Erreur du Pere Plumier ſur la prétenduë vertu de cette Lianne, 48
Lits des Negres & autres meubles de leurs caſes. 169

M

LA Martiniere, Medecin entretenu par le Roi, 227
Milices de la Barbade. Leur nombre & qualitez, 399
Miniſtre de Spiketonn. Son honnêteté, & celle de ſa famille pour l'Auteur, 397
Mort du Superieur general des Jacobins, attaqué du mal de Siam. 211

N

NEgres. Ils éventent les Serpens, comme les Chiens de chaſſe éven-

tent le gibier. Hiſtoire, 103
Negres Eſclaves que l'on apporte aux Iſles : d'où ils viennent, comment on les prend, qui ſont ceux que l'on vend, qui ſont ceux qui les enlevent dans leur païs, 114
Negres : leur prix dans leur païs, 120
Raiſons qui empêchent leur converſion, 125
Negres. Ils ſont naturellement éloquens 148. Leur maniere d'agir quand ils ont des differens entr'eux 149. Comment ils faut les punir quand ils vont marons 152. ils aiment le vin, l'eau-de-vie, la danſe, le jeu, & les femmes, 153
Negres. Ils ont un ſoin particulier de prier Dieu pour les morts, 162
Ils font un Feſtin le jour de leur Fête, & les enfans le continuent après la mort de leurs Peres ou de leurs parains. Comment ſe paſſent ces Feſtins, 164
Negres Aradas aiment beaucoup la chair de Chien, 165
Negres. Ils ſont tous enclins dès leur jeuneſſe au vice de la chair. Hiſtoire ſur ce ſujet, 168
Negres. Ils ſont extrêmement railleurs 172. Leur fidelité les uns envers les autres. Leur maniere de cacher ce

qu'ils ont volé 174. Ils ſont pleins de vanité. Deux Hiſtoires ſur ce ſujet, 175
Negres. Leur ſimplicité touchant l'écriture, 178
Leurs habillemens. Il eſt rare qu'ils ſoient chauſſez 180. Habillement des Negreſſes 181. En quoi conſiſte leur beauté 182. Ils ſont extrêmement patiens. Exemple de leur intrepidité, 183
Negres. Leurs mariages, 186
Ils n'aiment pas les herbes cruës 187. Ils affectent quelquefois de paroître plus ſimples qu'ils ne ſont 188. Ils ſont fort vindicatifs, 189
Negres empoiſonneurs. Remede aſſûré contre toutes ſortes de poiſons, 198
Negres en très-grand nombre à la Barbade. Manieres dures dont ils ſont traitez. Supplices affreux dont on les punit, 401

O

OR de Guinée en poudre & en grains. Tromperie que les Negres font en le vendant, & la punition qu'on en fait, 134
Or de la Dominique, 308
Ordonnance qui défend de rien acheter des Negres, ſans un billet de leurs

Maîtres, mal executée, 171
Ouvernard (Madame) vieille femme Caraïbe, son portrait, 300

P

Pantouflier ou Zigene, poisson vorace. Sa description, 351
Perruques. Elles doivent leur origine à l'Epian, 361
Petit Arpenteur & Conseiller au Conseil Souverain de la Martinique, 419
Pierres à l'œil. Leur description, & leur usage, 375
Pistaches, plante & fruit. Vraies & fausses. Leur description, usage, & qualitez prétenduës. Erreur du Pere du Tertre sur ce fruit, 58
Plan du Convent que l'Auteur a fait bâtir pour son Ordre à la Martinique, 207
Plumier (le Pere) Minime Botaniste. Son voïage à la Martinique avec le Medecin Surian. Leur Histoire 20. Erreur du Pere Plumier sur la couleur de pourpre, 25
Pomet, Marchand Droguiste. Son erreur sur la Cochenille, 44
Poudre reduite en charbon par le Tonnerre, 10
Poulain, Major de la Martinique. Son entrepriſe pour enlever les Negres de S. Vincent.

S. Vincent. Il y eſt tué en 1719, 445
Preſens que l'Auteur reçût à la Barbade, 416
Preſident de S. Domingue conduit en Eſpagne, les fers aux pieds. Il meurt en chemin, 89

R

RAcine pour les dents. Leur figure, & la maniere de s'en ſervir, 376
Raquette, ou Poirier piquant. Sa deſcription, & ſes effets, 31
Raquettes, qui couvrent la Forteresſe de Saint-Thomas, 35
Raquettes. Maniere de cueillir le fruit, & de l'accommoder, 36
Raquettes. Elles ſont excellentes pour faire de la gelée, 47
Raphaël (le Pere) Carme. Il vouloit établir ſes Religieux dans les Paroiſſes des Jacobins à la Martinique, 16
Reception faite à l'Auteur à la Ville du Pont à la Barbade, 390
Religieux de la Charité. Le Pere Caſimir Turelure leur Superieur eſt écraſé par la chûte d'un arbre, 254
Religion des Negres, 136
Remede pour tirer les épines des Raquettes, & pour les diſlocations, 34
Remede admirable pour la diarée, & le

flux de sang, 225
Requête de l'Abbé du Lion contre les Jacobins de la Guadeloupe, 473
Respect des Negres pour leurs Parains, & pour les viëillards, 145
Respect que les Negres exigent de leurs femmes. Histoire sur ce sujet, 160
Reynau (le Chevalier) Ingenieur general de la Marine, & le sieur de la Boulaye Intendant, visitent les Isles, & font divers projets. 378

S

SAison où les Serpens quittent leur peau, 103
Sainte Alousie. Isle habitée autrefois par M. Duparquet. Histoire de cette Colonie, 450
Saint Vincent. Isle habitée par les Caraïbes, & les Negres marons, 442
Sensitive, plante. Description de ses trois especes 200. Erreur du Pere du Tertre. Experience de la vertu de la racine de la sensitive épineuse, 204
Serpens. Leurs œufs, & leurs petits, 96 Comment ils s'accouplent, & les Isles où on en trouve 105. Comment ils tuent les animaux, 109
Superstition des Negres touchant les Ser-

pens, 101
Superſtition d'un Habitant de la Martinique, 191
Singes. Hiſtoire à ce ſujet, 132
Sujet du ſecond voïage du Pere Plumier Minime à la Martinique, 24
Surian Medecin Provençal. Sa vie, & ſa mort, 20

T

TAbac, plante. Sa découverte & ſon origine 476. Par qui elle fut introduite en France 477. Differens entre les Medecins ſur le Tabac 479. Vertus qu'on lui attribuoit 481. Tabac en machicatoire, & en fumée. Leurs vertus 483. Eau de Tabac 485. Pluſieurs Princes s'oppoſent à l'uſage du Tabac 489. Theſes de Medecine contre le Tabac 491. Bulles des Papes contre l'uſage du Tabac dans les Egliſes 494. Quatre eſpeces de Tabac 496. Deſcription de ces quatre eſpeces, de leurs fleurs & graines 500. Terrain propre pour le Tabac 503. Culture de cette plante 504. Nombre des plantes qu'on peut mettre dans un eſpace de cent pas en quarré 508. Caſes à travailler le Tabac 509. Manufacture du Ta-

09905

bac 512. Torqueur de Tabac 516. Tabac en Rolle 520. Tabac en Andoüilles 521. Tabac en Torquettes 522. Maniere de mettre le Tabac en poudre 525. Tabarde rejetton 529. Sentiment de l'Auteur sur le Commerce libre du Tabac, 531
Tambours dont les Negres se servent pour danser le Calenda, 155
Tol, tige du Caratas. Bois mol & leger dont on se sert au lieu de meche, 344

V

LE sieur de Valmeinier est établi Gouverneur de la Grenade, 424
La petite Verole fait de grands ravages chez les Caraïbes, 366
Voïage de l'Auteur à la Cabesterre de la Dominique, 302
Voïage du même à la Grenade, 384
Visite que l'Auteur fait au Gouverneur de la Barbade, 394

Fin de la Table des Matieres de la quatriéme Partie.

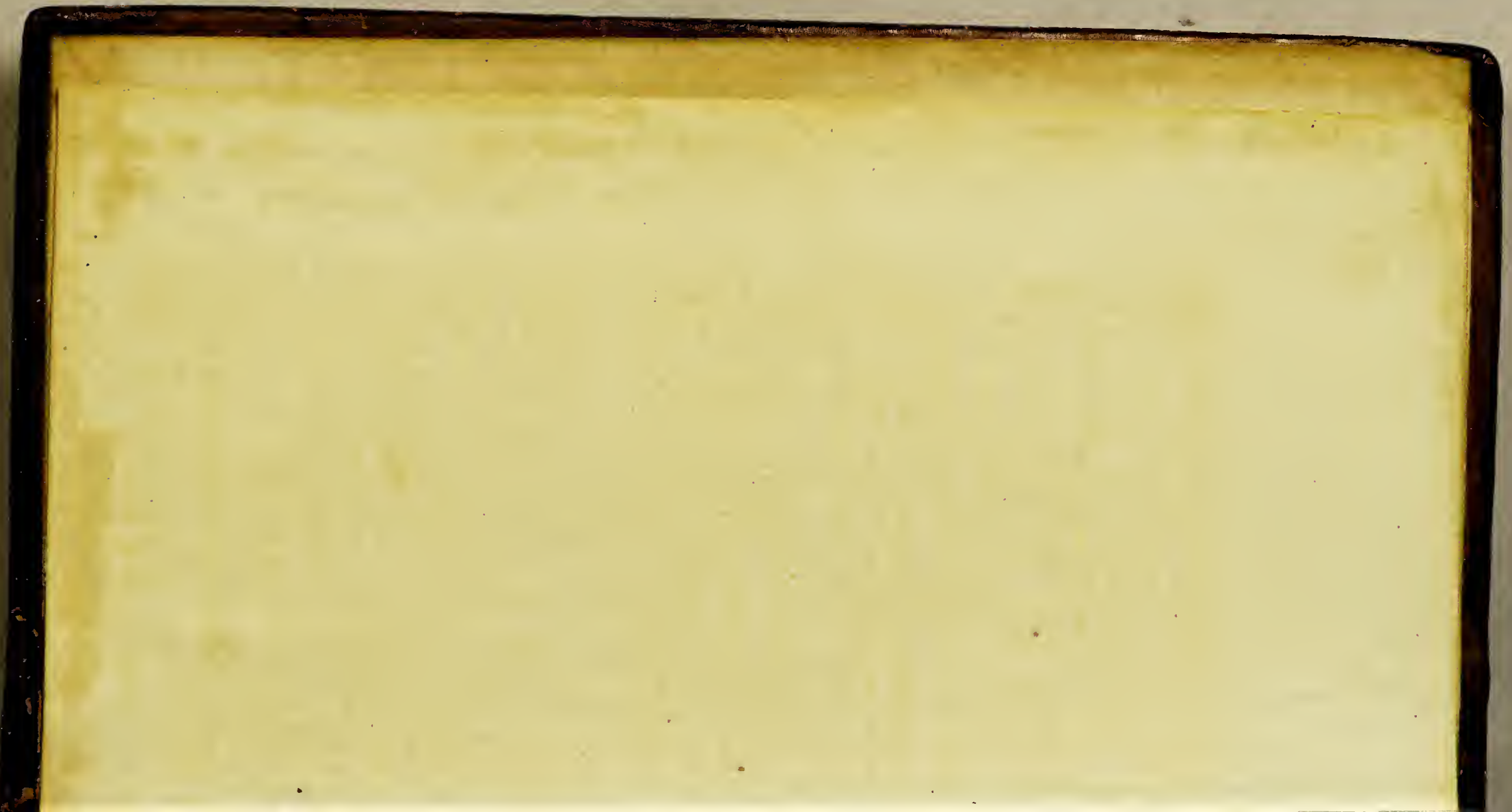

E722
.L114
v.4